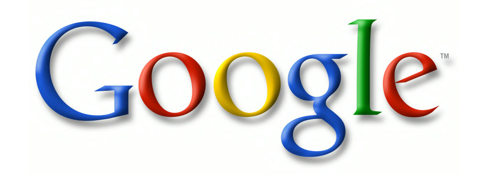
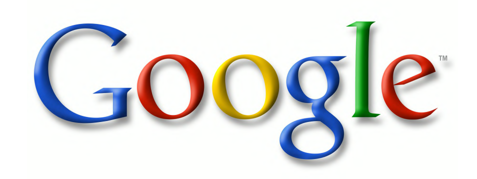
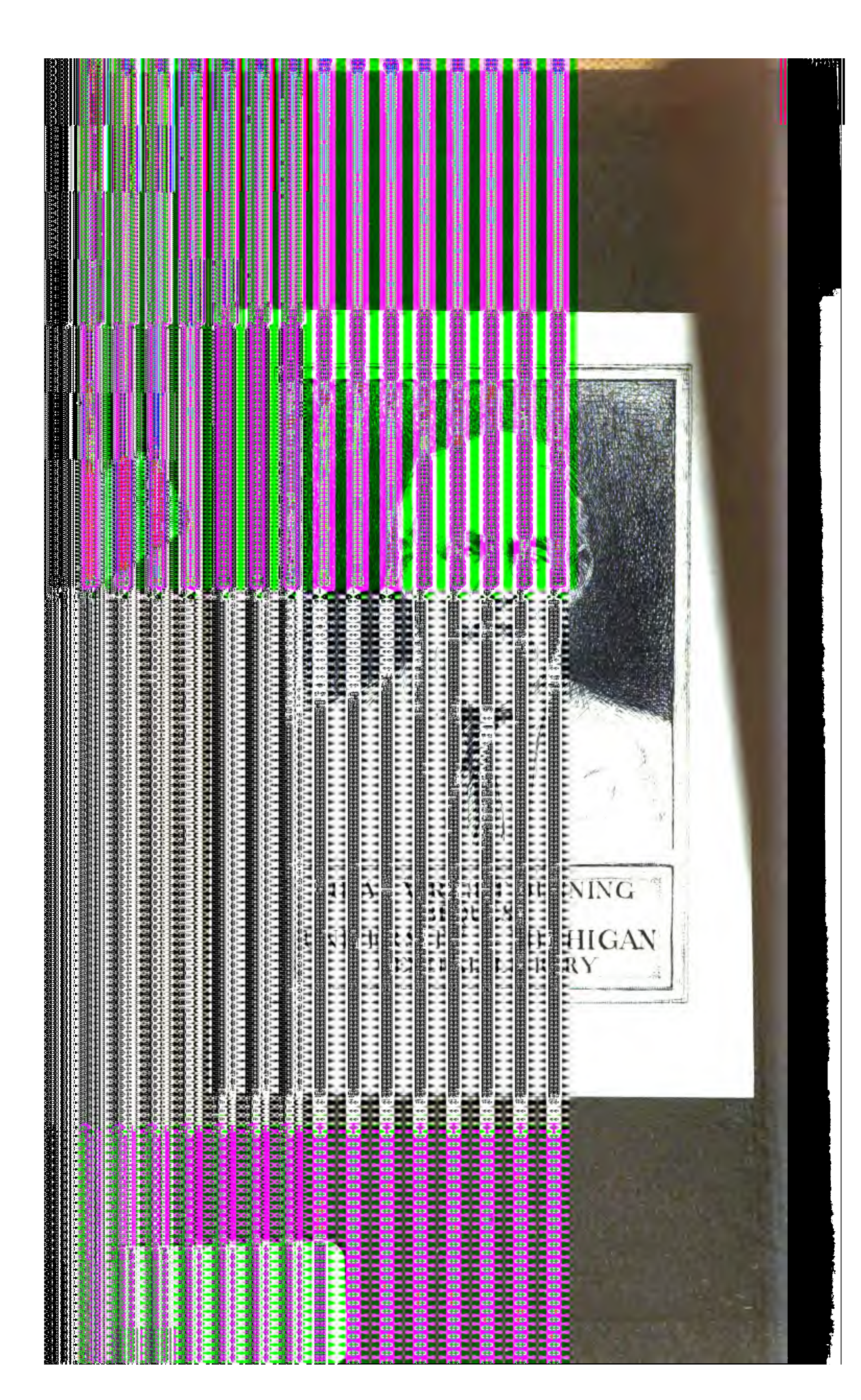
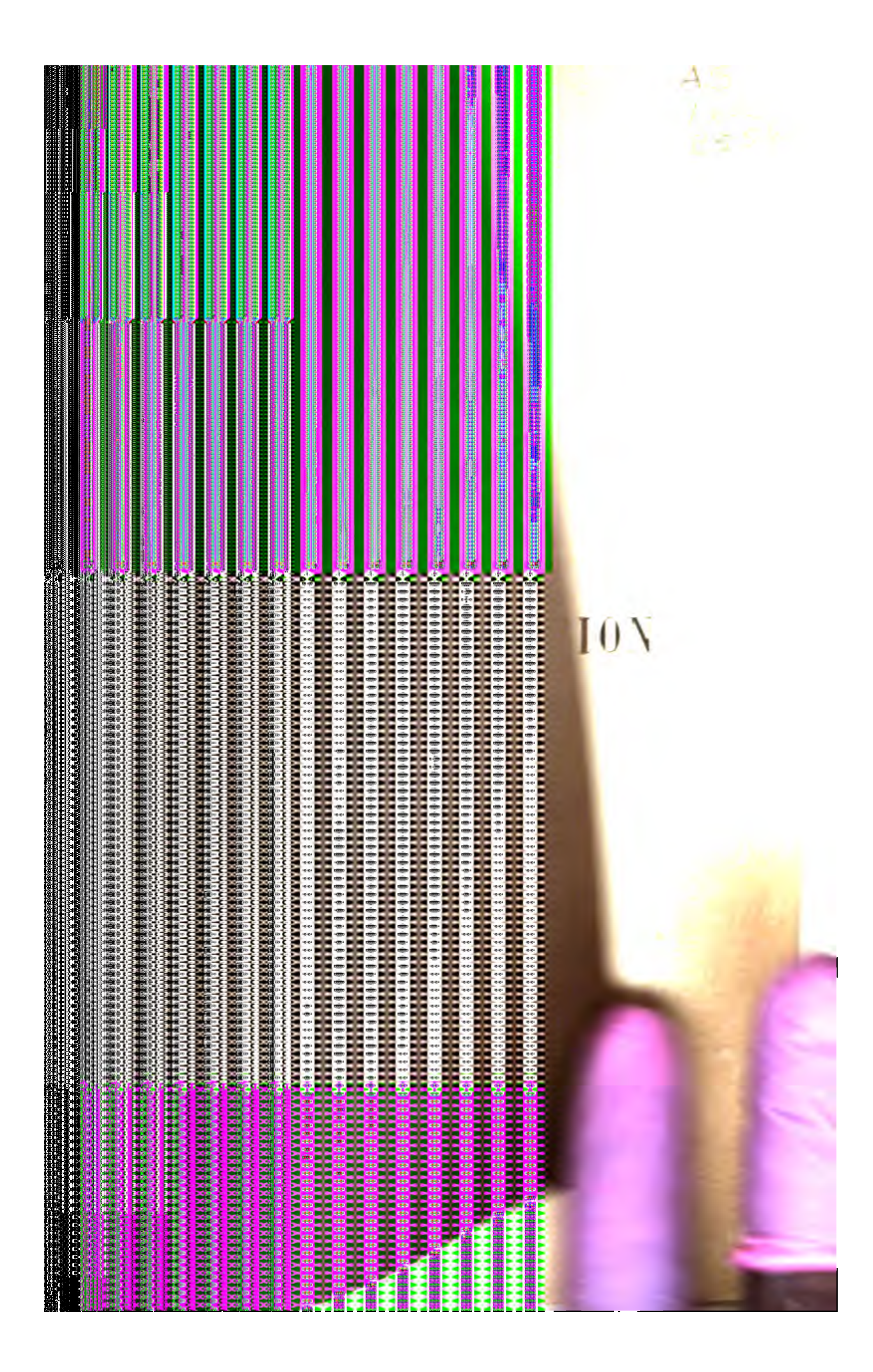
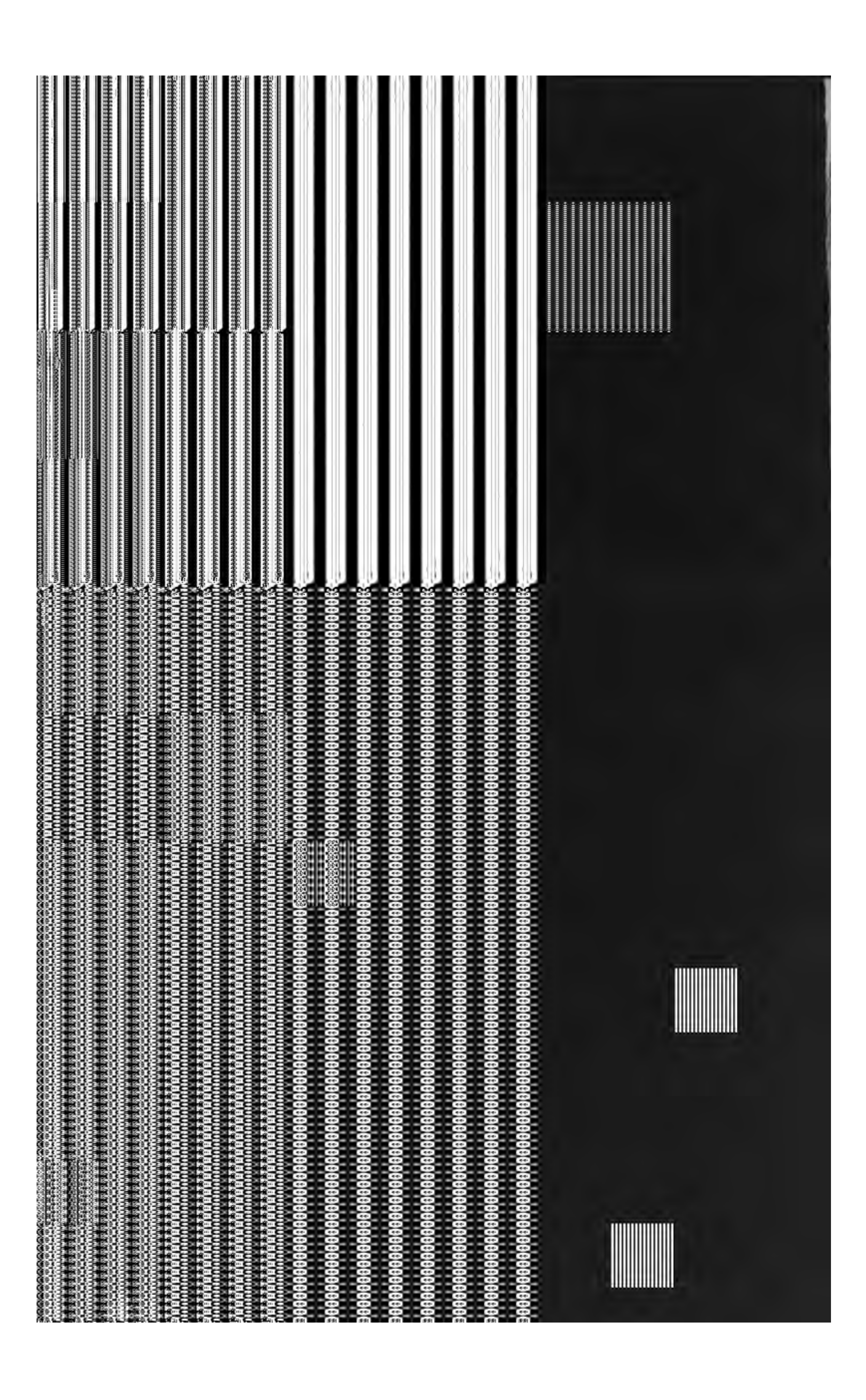









ION



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

LATION

S

E

ET Cie,

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

1880

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 10 janvier 1880.

PRÉSIDENCE DE MM. DAUBIAN-DELISLE ET PAILLOT.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Daubian-Delisle*, président sortant, élu premier vice-président; *Paillot*, élu président; *Castan*, secrétaire honoraire; *Besson*, secrétaire; *Faivre*, vice-secrétaire; *Durupt*, trésorier élu ; *Vaissier*, archiviste.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Beauquier*, *Carry*, *Coindre*, *Daubian-Delisle* (Charles), *Ducat*, *Debauchey*, *Haldy* père, *Haldy* fils, *Henry*, *Hild*, *Henricolas*, *Jégo*, *Marquiset*, *Renaud* (François), *Richard*, *Ripps*, *de Soultrait*, *Tridon*.

Les procès-verbaux des séances du 17 et du 18 décembre ayant été lus et adoptés, M. Daubian-Delisle remercie la Société des preuves de sympathie qu'elle lui a données durant son année de présidence ; il déclare en outre que l'honneur d'avoir été placé à la tête d'une Compagnie aussi importante comptera parmi les meilleurs souvenirs de sa vie.

M. Paillot, président élu pour 1880, prend alors place au

bureau et expose les idées dont l'application lui semble propre à assurer le fonctionnement régulier et progressif de la Société. Cet excellent discours est fort bien accueilli, et M. Besson, secrétaire décennal, prend aussitôt la parole pour remercier la Compagnie de lui avoir donné comme collaborateurs, pour l'année 1880, des hommes tels que ceux qui font maintenant partie du bureau. Le vote du 17 décembre y a introduit deux membres nouveaux, M. le notaire Durupt qui va remplir les fonctions de trésorier, avec lesquelles les travaux de sa profession l'ont dès longtemps familiarisé, et M. Paul Laurens dont le nom est dans notre ville le symbole de l'abnégation et du dévouement à toutes les œuvres utiles. M. Laurens a été pendant longtemps l'âme de la Société d'agriculture, qui a tant fait pour la prospérité du département, et son passage au bureau de notre Compagnie comptera certainement dans nos annales.

Ces paroles sont sympathiquement accueillies, et le secrétaire, dépouillant la correspondance, soumet aux membres présents deux demandes de la collection de nos *Mémoires :* l'une pour la bibliothèque de l'archevêché, l'autre pour la bibliothèque populaire récemment instituée à Besançon. Ces deux demandes sont immédiatement accueillies.

On procède ensuite à la nomination des commissaires qui doivent vérifier les comptes de l'exercice 1879. MM. Grand, Alexandre et François Renaud, membres de la précédente commission, sont priés de rendre encore à la Société le même service.

M. Castan, secrétaire honoraire, lit une intéressante notice sur le passé de notre Académie universitaire et de notre Lycée. Ce travail doit former l'un des chapitres du volume que prépare l'auteur sur *Besançon et ses environs.*

Est présenté pour entrer dans la Société, comme membre résidant, par MM. Castan et Sire, M. *Boutet*, docteur ès sciences, secrétaire des Facultés.

Après un vote d'admission en faveur des candidats antérieurement présentés, M. le président proclame :

Membres résidants.

MM. Ihler (Adolphe), négociant;
Besançon (Pierre), négociant;
Sandoz (Charles), fabricant d'horlogerie;
Duras (Jacques), directeur des écoles protestantes;
Calame (Georges), horticulteur;
Boisson (Joseph), professeur à l'Ecole de pharmacie;
Albert (Alexandre), avocat;
Morel (Paul), libraire;
Bérard (Edouard), architecte de la ville, attaché à la Commission des monuments historiques;
Barbier, professeur de chimie à la Faculté des sciences;
Gruter, médecin-dentiste;

Membres correspondants.

MM. Grandmougin (Charles), homme de lettres, à Paris;
Madiot (Victor-François), pharmacien.

Le Président, Paillot. — *Le Secrétaire,* E. Besson.

Séance du 14 février 1880.

Présidence de M. Daubian-Delisle.

Sont présents :

Bureau : MM. *Daubian-Delisle*, premier vice-président; *Castan*, secrétaire honoraire; *Besson*, secrétaire; *Vaissier*, archiviste; *Durupt*, trésorier.

Membres résidants : MM. *Amberger, Carry, de Chardonnet, de Charnage, Croullebois, Daubian-Delisle* (Charles), *Debauchey, Diétrich, Ducat, de Gassowski, Girardot* (Albert), *Girod*

(Victor), *Grand*, *Guillin*, *Haldy* père, *Henry*, *Henricolas*, *Huart*, *Jégo*, *Laurens*, *Marquiset*, *Renaud* (François), *Richard*, *Ripps*, *Rondot*, *Saillard*, *Saint-Loup*, *Sire*, *Tridon*.

Le procès-verbal de la séance du 10 janvier ayant été lu et adopté, le secrétaire donne connaissance de la circulaire par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique notifie aux sociétés savantes l'époque et les conditions du prochain congrès de la Sorbonne.

M. François Renaud, rapporteur de la commission chargée de vérifier les comptes du trésorier, présente l'exposé suivant :

RÈGLEMENT DU BUDGET DE 1879.

RECETTES.

Solde en caisse au 31 décembre 1878..........	60 f.	50
Subvention de l'Etat..	400	»
— du département.................	500	»
— de la ville......................	600	»
Cotisations de 227 membres résidants..........	2.270	»
— de 80 membres correspondants.....	480	»
Diplômes à 19 membres nouveaux............	38	»
Vente de volumes..........................	37	»
Intérêts des rentes sur l'Etat..................	418	75
Cotisations rachetées par 2 membres correspondants...................................	120	»
Retiré de chez MM. Bretillot et Cie........	2.150	50
Total.....	7.074 f.	75

DÉPENSES.

Impression du volume :		
Payé à l'imprimerie Dodivers.................	3.562 f.	20
— à l'imprimerie Valluet..................	33	60
— pour planches.........................	133	60
A reporter. Ensemble.....	3.729 f.	40

Report.....	3.729 f.	40
Encadrement des médailles obtenues par la Société..............................	50	85
Frais de bureau............................	61	55
Chauffage et éclairage.......................	27	»
Souscription à la statue Le Verrier............	50	»
Association pour l'avancement des sciences.....	20	35
Allocation pour recherches, payée à M. Poly...	100	»
Séance publique et banquet..................	494	75
Traitement du concierge.....................	250	»
Espèces retirées de chez MM. Bretillot et Cie....	1.600	»
Achat d'un titre de 25 francs de rente sur l'Etat.	650	»
Solde en caisse au 31 décembre pour balance...	40	85
Total des dépenses égal à celui des recettes.	7.074 f.	75

« Le produit des quêtes faites au profit des pauvres à la séance publique et au banquet n'est pas entré en caisse; les 336 fr. 15 cent. recueillis avec un si gracieux empressement par Mmes Marquiset et Durupt ont été versés directement au bureau de bienfaisance.

» Le montant inaliénable des cotisations rachetées s'élève à la somme de 5.325 francs, qui est couverte par 425 francs de rentes sur l'Etat.

» Il convient de signaler à MM. les membres du bureau que les frais du volume dépassent de 229 fr. 40 les prévisions budgétaires, ce qui fait ressortir le prix de l'exemplaire à 5 fr. 94 cent. De sorte que les membres correspondants qui versent 6 fr. de cotisation ne paient guère que les déboursés du volume.

» Les fonds déposés chez MM. Bretillot et Cie ne rapportent qu'un et demi d'intérêt par an. Au 31 décembre dernier, ces Messieurs étaient débiteurs de la Société de 703 fr. 10 cent. Ne serait-il pas préférable d'acheter un nouveau titre de 25 fr. de rente, qui produirait environ quatre pour cent? C'est à vous, Messieurs, à résoudre la question.

» Votre Commission ne peut pas passer sous silence la retraite de M. Klein, notre honorable trésorier. Par ses soins, les finances de la Société ont été tenues correctement pendant sept ans; si, au moment où il se retire, nous comparons nos ressources au début de sa gestion avec la situation actuelle, nous constatons une grande amélioration. Il laisse un bon souvenir et de bonnes traditions.

» Lors de la prise de possession des comptes par notre nouveau trésorier, l'honorable M. Durupt, il a été facile à votre Commission de pressentir que les efforts du successeur de M. Klein tendraient, d'une part, à la rentrée de toutes les créances de la Société, et, d'autre part, à être ferme pour n'ouvrir sa caisse aux dépenses qu'à bon escient.

» N'ayant rien à reprendre dans le budget de 1879, nous vous prions, Messieurs, de le ratifier et d'en décharger le trésorier sortant.

» Besançon, le 14 février 1880.

» (Signé) GRAND; ALEXANDRE; F. RENAUD, *rapporteur.* »

Ce rapport est sympathiquement accueilli par la Société, qui en décide l'insertion au procès-verbal et s'associe encore une fois aux éloges si mérités donnés à l'administration de son ancien trésorier, M. Klein. Quant à la proposition d'acquérir un nouveau titre de rente, la Société croit devoir en remettre la solution après les fêtes du Concours régional, qui occasionneront un excédant de dépenses pour lesquelles il est bon de conserver un excédant de ressources disponibles.

M. le professeur Croullebois expose, dans une intéressante conférence, les recherches et les découvertes sur la lumière radiante du savant physicien anglais, M. Crookes. Cet état nouveau de la matière, actuellement reconnu comme une vérité expérimentale, ouvre aux chercheurs un immense horizon. Par la découverte de ces propriétés, M. Crookes nous transporte sur les confins d'un monde nouveau où la

matière et la force semblent se confondre. Il y a là pour l'avenir une source féconde de découvertes scientifiques.

M. le président remercie M. Croullebois de son attrayante conférence, et la Société décide que mention en sera faite au procès-verbal.

M. Castan lit un travail relatif à une inscription romaine sur bronze mentionnant les eaux thermales de l'Helvétie. Ce travail est retenu pour nos *Mémoires*.

Sont présentés pour entrer dans la Société :

Comme membres résidants,

Par MM. Durupt et Ricklin, M. Joseph *Dreyfus*, négociant;

Par MM. Rondot et Amberger, M. Alfred *Dornier*, négociant;

Comme membre correspondant,

Par MM. Laurens et Guillin, M. *Maire-Sebille*, curé de Chaux-lez-Clerval.

Après un vote d'admission en faveur du candidat antérieurement présenté, M. le président proclame :

Membre résidant,

M. Boutet, docteur ès sciences, secrétaire des Facultés.

Le Vice-président, Daubian-Delisle.

Le Secrétaire, E. Besson.

Séance du 13 mars 1880.

Présidence de M. Paillot.

Sont présents :

Bureau : MM. *Paillot*, président; *Daubian-Delisle*, premier vice-président; *Castan*, secrétaire honoraire; *Besson*, secrétaire; *Klein*, trésorier honoraire; *Durupt*, trésorier; *Vaissier*, archiviste.

Membres résidants : MM. *Daubian-Delisle* fils, *Debauchey*, *Demartial*, *Diétrich*, *Dubost*, *Ducat*, *Grand*, *Huart*, *Ledoux*, *Renaud* (François), *Ripps*, *Rousset*, *Saillard* (Albin), *de Soultrait*, *Tridon*.

Le procès-verbal de la séance du 14 février ayant été lu et adopté, la Société arrête ainsi qu'il suit la liste de ses délégués au congrès de la Sorbonne : MM. Besson, Demongeot, Carrau, Faucompré, Croullebois.

M. Castan annonce qu'il fera lire au congrès deux morceaux dont il a déjà donné connaissance à la Société. Le premier, destiné à la section d'archéologie, est intitulé : *Une inscription romaine sur bronze mentionnant les eaux thermales de l'Helvétie*. Le second, qui sera lu à la section des beaux-arts, traite de la *Table sculptée de l'Hôtel de ville de Besançon* : il sera accompagné de photographies dues à l'obligeant concours de M. le comte de Soultrait.

M. Croullebois promet en outre de faire, au nom de la Société, une communication à la section des sciences.

M. Besson analyse oralement un ouvrage qui vient de paraître en Angleterre, et qui est consacré presqu'en entier à la Franche-Comté. Cet ouvrage est dû à la plume d'une anglaise, miss Betham-Edwars, qui en 1878 fit un voyage dans l'est de la France, et prit soin de consigner par écrit ses impressions de touriste. L'auteur est animée, en général, d'un grand esprit de bienveillance; mais elle laisse peut-être un peu trop percer ses sympathies toutes spéciales pour ses coreligionnaires protestants. Ce qui l'a principalement charmée dans notre province, ce sont les sites pittoresques qui s'y rencontrent à chaque pas, et qui en font pour le voyageur un des pays les plus curieux qui soient au monde. C'est malheureusement encore une *terre inconnue*, et nul doute que les curieux n'y affluent en grand nombre quand on en aura publié les beautés, et surtout quand les hôtelleries auront été mises à même de recevoir convenablement les étrangers. Au

point de vue de l'insuffisance de ce genre d'établissements, Besançon est particulièrement remarquable ; mais notre ville rachète cet inconvénient par tant d'autres avantages, que l'auteur n'hésite pas à la mettre au premier rang parmi les villes de même population qu'elle a visitées. Elle en vante les institutions multiples, surtout les institutions libres comme la Société d'Emulation, elle en admire les curiosités et les collections comme le musée et la bibliothèque. En un mot, malgré quelques erreurs et une rédaction peut-être un peu rapide, le livre que M. Besson analyse lui semble de nature à donner à notre province et à notre ville une notoriété de bon aloi, et à la faire connaître par l'étranger sous le point de vue le plus avantageux.

M. le professeur Croullebois fait une intéressante conférence sur la théorie générale des vents.

M. Castan lit un travail intitulé : *Le mot de l'énigme d'un tableau appartenant à l'église de la Vèze*. Ce travail figurera dans notre prochain volume.

Après un vote d'admission en faveur des candidats antérieurement présentés, M. le président proclame :

Membres résidants,

MM. Dreyfus (Joseph), négociant ;
Dornier (Alfred), négociant ;

Membre correspondant,

M. Maire-Sebille, curé de Chaux-lez-Clerval.

Le Président, PAILLOT.

Le Secrétaire, E. BESSON.

Séance du 10 avril 1880.

PRÉSIDENCE DE M. PAILLOT.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Paillot*, président; *Daubian-Delisle* et Paul *Laurens*, vice-présidents; *Castan*, secrétaire honoraire; *Besson*, secrétaire; *Durupt*, trésorier; *Vaissier*, archiviste.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Amberger*, *Androt*, *Croullebois*, *Demongeot*, *Ducat*, *Girardot*, *Jégo*, *Delagrange*, *Ihler*, *Renaud* (François), *Ripps*, *Saillard* (Albin).

Le procès-verbal de la séance du 13 mars ayant été lu et adopté, M. Castan, prend la parole en ces termes :

« J'ai l'honneur et le regret d'annoncer à la Société la mort de M. Eugène-Henri LE BRUN-DALBANNE, l'un de ses membres correspondants les plus dévoués.

» M. Le Brun-Dalbanne appartenait à la ville de Troyes par ses origines et par un dévouement qui ne s'est jamais démenti. Il était né avec les aptitudes d'un artiste : les circonstances le mirent à la tête d'une étude de notaire; mais il se hâta de conquérir son indépendance, et le naturel reprit bien vite en lui des droits qu'il n'avait pas laissé prescrire. Notre confrère se livra dès lors sans réserve à ses goûts de critique d'art et de collectionneur délicat. L'histoire des arts en Champagne est en grande partie son œuvre : il préluda par de fines observations sur les pierres gravées du trésor de la cathédrale de Troyes, et il publiait tout récemment une savante et consciencieuse biographie du peintre Pierre Mignard.

» La Société académique de l'Aube comptait M. Le Brun-Dalbanne au nombre de ses collaborateurs les plus autorisés. Il y tenait une place honorable au milieu des d'Arbois de Jubainville, des Théophile Boutiot, des Léon Pigeotte, des Julien Gréaux, des Charles Lalore, des Albert Babeau, cette

vaillante et sérieuse pléiade des investigateurs champenois. Appelé plusieurs fois à présider la Société académique, M. Le Brun-Dalbanne eut des inspirations heureuses pour célébrer les fréquents succès de ses collègues et pour déplorer les pertes qui affligeaient la Compagnie. Ce fut à lui qu'échut la mission douloureuse de consacrer le souvenir du docteur Auguste Guichard, notre compatriote, odieusement assassiné pour avoir déposé en justice ce que lui dictaient son savoir d'expert et sa conscience d'honnête homme.

» M. Le Brun-Dalbanne était entré dans nos rangs sous les auspices du sympathique professeur Chotard, l'un de ses meilleurs amis. Il tint à nous payer un tribut de bienvenue, et la façon dont il s'en acquitta nous rendit à tout jamais ses obligés : ce fut, en effet, une lecture très écoutée que celle qu'il fit devant nous, le 19 décembre 1872, sur l'intérêt des pierres gravées pour l'étude de l'antiquité. Au banquet qui suivit cette fête de l'intelligence, M. Le Brun-Dalbanne voulut bien nous remercier de l'accueil naturellement cordial dont il venait d'être l'objet. A l'expression de sa gratitude, il ajouta cette phrase qui était alors de circonstance, mais dont le sentiment se rattachait à ses plus chères convictions : « Aujourd'hui, disait-il, que la barbarie armée voudrait faire reculer la civilisation, c'est la mission de notre noble France, qui n'y a jamais failli, de repousser la barbarie en tenant plus haut le flambeau des choses de l'intelligence, de la générosité et du dévouement. »

» M. Le Brun-Dalbanne était conservateur du musée de Troyes, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et de la Société des antiquaires de France. Il est mort à Troyes le 23 mars 1880, âgé de 66 ans, laissant le souvenir d'un érudit distingué, d'un confrère aimable et d'un homme de bien. »

La Société applaudit à cette expression de sentiments qu'elle partage et en décide l'insertion au procès-verbal.

A son tour M. le président Paillot annonce la mort d'un

autre de nos correspondants, M. le docteur RENAUD, de Goux-les-Usiers, botaniste distingué et l'un des collaborateurs du philosophe Tissot dans le *Dictionnaire du patois des Fourgs,* publié sous les auspices de notre Compagnie.

M. Edouard Besson, secrétaire, rend compte du dernier congrès des sociétés savantes de la Sorbonne où il a représenté notre association avec plusieurs autres de ses membres. Il signale l'excellente impression produite par les communications de M. Castan aux sections d'Archéologie et des Beaux-Arts, et lit des articles de journaux très élogieux à leur sujet. Du reste les talents et les services du savant bibliothécaire lui ont encore valu une flatteuse distinction, lors de la distribution des récompenses : il a été nommé officier de l'Instruction publique. M. Croullebois nous a de même fort bien représentés à la section des Sciences, où il a été élu secrétaire de la commission des sciences physico-chimiques.

M. Besson parle en outre des solennités qui ont eu lieu à l'occasion du congrès, soit à la Sorbonne, soit au Ministère de l'Instruction publique. Le principal attrait de ces solennités consistait dans la présence de l'illustre voyageur suédois Nordenskiold, que la ville de Paris et le gouvernement français s'honoraient de recevoir avec les égards dus à l'un des plus glorieux représentants de la science contemporaine. C'est précisément à la séance de distribution des récompenses du congrès que M. le Ministre de l'Instruction publique a remis au courageux explorateur les insignes d'officier de la Légion d'honneur. Cette cérémonie a produit chez tous les spectateurs la plus vive et la plus généreuse émotion.

La Société remercie M. Besson de son compte-rendu et décide que mention en sera faite au procès-verbal.

Le Président,
PAILLOT.

Le Secrétaire,
E. BESSON.

Séance du 8 mai 1880.

PRÉSIDENCE DE M. PAILLOT.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Paillot*, président ; *Daubian-Delisle*, premier vice-président ; *Castan*, secrétaire honoraire ; *Besson*, secrétaire ; *Faivre*, vice-secrétaire ; *Klein*, trésorier honoraire ; *Vaissier*, archiviste.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Amberger*, *Boudot*, *Bourcheriette*, *Debauchey*, *Delagrange*, *Diètrich*, *Demartial*, *Ducat*, *Chapoy*, *de Chardonnet*, *Grand*, *Grüter*, *Ledoux*, *Hommel*, *Micaud*, *Monnier*, *Monnot*, *Perruche de Velna*, *Petitcuenot*, *Pingaud*, *Renaud* (François), *Ripps*, *Saillard*, *Tivier*, *Tridon*.

Le procès-verbal de la séance du 11 avril ayant été lu et adopté, le secrétaire donne lecture d'une lettre par laquelle M. le président de la Société d'Emulation de Montbéliard nous informe de la séance publique que cette Société doit tenir le 20 mai, en invitant notre Compagnie à s'y faire représenter. M. le président Paillot se déclare prêt à remplir cet agréable mandat, qui lui est immédiatement confié.

M. Castan communique le programme d'une excursion que la Société française d'archéologie se propose de faire dans notre province, et exprime l'avis que nous devons accueillir avec empressement ceux des membres de la savante association qui nous honoreront de leur présence.

La question se pose ensuite de savoir quelle part la Société d'Emulation pourra prendre aux fêtes qui auront lieu prochainement à Besançon au sujet du Concours régional agricole. Le secrétaire expose que la municipalité met à notre disposition, pour le mercredi 9 juin dans l'après-midi, la salle de spectacle, pour y donner une séance publique. La Société,

prenant acte de cette déclaration, arrête que la séance publique du 9 juin tiendra lieu de la réunion privée qui devait avoir lieu au cours du même mois.

M. Castan, secrétaire honoraire, donne lecture d'une lettre par laquelle M. le docteur Poulet, de Plancher-les-Mines, l'informe qu'il a observé, près de la commune de Servance, un monticule qui, selon toute apparence, n'est autre chose qu'un *tumulus* gallo-romain, et demande si la Société d'Emulation ne consentirait pas à y faire opérer des fouilles qui ne pourraient manquer d'être fructueuses.

Un membre fait observer qu'avant de pouvoir émettre un vote sur la demande de M. le docteur Poulet, il est nécessaire de savoir si c'est bien un *tumulus* que cet honorable savant a observé, et émet le vœu qu'une délégation spéciale soit donnée à M. Castan pour aller s'assurer *de visu* de la vérité à cet égard. Cette proposition est immédiatement adoptée.

M. Castan lit à la réunion un extrait de l'ouvrage qu'il va bientôt publier sur *Besançon et ses environs*. Cette intéressante communication a trait aux principaux hôtels historiques de notre ville, dont le savant bibliothécaire raconte le passé et apprécie excellemment le caractère architectural. La Société remercie M. Castan et s'applaudit d'avoir eu les prémices d'un ouvrage appelé à rendre les plus grands services au pays.

Est présenté pour entrer dans la Société comme membre résidant,

Par MM. Castan et Grand, M. *Rétif*, directeur de l'enregistrement.

Le Président, PAILLOT.

Le Secrétaire, E. BESSON.

Séance publique du 9 juin 1880.

PRÉSIDENCE DE M. PAILLOT.

La séance s'ouvre à deux heures de l'après-midi, dans la salle de spectacle de la ville : une foule nombreuse et brillante s'y trouve réunie ; le bureau prend place sur la scène.

M. PAILLOT, président, prononce un excellent discours, dans lequel il résume à grands traits le caractère et le but de la fête ; il se fait l'interprète des sentiments de sympathie qu'éprouve la Société d'Emulation pour tout ce qui peut concourir à la prospérité de la province, et en particulier aux progrès de l'agriculture, véritable base de la richesse et de la force des peuples.

M. Jules JURGENSEN, notre éminent et sympathique collaborateur, entretient la réunion de son compatriote, le poète danois Andersen, et cela avec d'autant plus de talent et de compétence qu'il en a lui-même traduit les œuvres, et qu'il a su parfaitement interpréter la pensée elle-même si fine, si gracieuse, si fugitive du charmant conteur. Les citations qu'il en donne, et ses appréciations aussi éloquemment exprimées que pensées avec force et justesse, impressionnent vivement l'auditoire.

Mais le morceau capital de la séance est fourni par M. SIRE, qui pendant une heure entière entretient la réunion des découvertes modernes de la science relatives à la lumière électrique. Cette conférence n'a pu être faite que grâce aux fêtes du Concours régional, pour lesquelles la maison Jablochkoff, de Paris, a fourni à la ville les appareils nécessaires à la production de la lumière électrique, comme aussi à la complai-

sance avec laquelle le délégué de cette importante maison les a mis à notre disposition. M. Sire lui-même sait tirer un merveilleux parti des précieux éléments de vulgarisation scientifique qu'il a à sa portée. Rappelant d'abord le principe de la production de l'électricité dynamique à l'aide des piles, il signale les différentes phases par lesquelles a passé la construction de ces générateurs de l'électricité, et arrive à la pile de Bunsen et ses dérivées, les seules qui se soient prêtées à la production d'une lumière intense pouvant servir à l'éclairage public. Il montre surtout combien ce mode d'éclairage, aujourd'hui définitivement abandonné, est couteux et inconstant. Passant ensuite en revue les machines magnéto-électriques et électro-magnétiques, l'éminent conférencier fait ressortir comment, à l'aide de ces machines, la production de la lumière n'est plus qu'une question de force motrice, et comment la nouvelle bougie Jablochkoff est venue utiliser avec avantage les courants alternatifs que donnent d'une façon si prompte et si intense les machines Gramme à division. Il fait voir enfin que de très nombreux désordres se manifestent encore dans le fonctionnement de ces appareils pour que la solution pratique de l'éclairage électrique soit définitivement acquise, et qu'une des plus graves difficultés qui restent à surmonter réside dans le fractionnement économique du courant électrique.

Cette savante conférence, coupée d'expériences variées et attachantes, se termine par la production instantanée de la lumière électrique qui éclaire avec une intensité éblouissante toute la salle de spectacle. Les dernières paroles de M. Sire sont couvertes des plus vifs applaudissements

La séance se termine par la lecture, que donne M. Castan, d'une pièce de vers de notre compatriote M. Charles Grandmougin. Le jeune et sympathique poète transporte son auditoire en plein moyen âge et l'initie aux mystères d'une de nos plus attachantes légendes locales. La *Vouivre* ne pouvait d'ailleurs être mieux interprétée qu'elle ne l'a été par M. Cas-

tan, qui nous a révélé, dans la circonstance, un véritable talent dramatique.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président, PAILLOT. *Le Secrétaire*, E. BESSON.

Séance du 17 juillet 1880.

PRÉSIDENCE DE M. PAILLOT.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Paillot*, président; *Daubian-Delisle*, premier vice-président; *Castan*, secrétaire honoraire; *Besson*, secrétaire; *Durupt*, trésorier; *Vaissier*, archiviste.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Amberger*, *Boudot*, *Bourcheriette*, *Debauchey*, *Diétrich*, *Demartial*, *Ducat*, *Chapoy*, *Grüter*, *Ledoux*, *Hommel*, *Micaud*, *Monnier*, *Monnot*, *Petitcuenot*, *Pingaud*, *Renaud* (François), *Ripps*, *Sire*, *Tivier*, *Tridon*.

Les procès-verbaux des séances des 8 mai et 9 juin ayant été lus et adoptés, le secrétaire annonce à la Compagnie la perte qu'elle vient de faire dans la personne de M. Lissajous, l'un de ses membres honoraires les plus distingués, et donne lecture à cette occasion de l'extrait suivant du compte-rendu des séances de l'Académie des sciences :

Séance du lundi 28 juin 1880. — « M. le secrétaire perpétuel (J.-B. Dumas) rappelle les titres considérables auxquels M. Lissajous avait dû le choix que l'Académie en avait fait pour une place de correspondant, et qui assurent à sa mémoire tous les regrets des amis de la science précise et élevée. Le nom de M. Lissajous reste pour toujours lié à la création d'une méthode pour l'étude optique des mouvements vibratoires. Les solutions élégantes qu'il avait données par ce moyen nouveau aux plus délicates questions de l'acoustique

en ont bientôt généralisé l'emploi et avaient rendu son nom populaire.

» M. Lissajous s'était retiré depuis quelque temps à Plombières, où il a succombé jeune encore, en laissant parmi nous un durable souvenir. »

M. Castan rend compte du voyage qu'il a fait dans la Haute-Saône, pour aller, suivant le vœu de la Compagnie, examiner un monticule que M. le docteur Poulet nous avait signalé comme devant être un *tumulus* celtique. M. Castan, tout en rendant hommage aux connaissances variées du savant praticien, et en exprimant toute sa gratitude pour l'accueil charmant qu'il en a reçu, émet pourtant des doutes sur la nature véritable du *tumulus* en question. Il est plutôt porté à croire qu'il y a là comme le soubassement d'une construction de l'époque féodale primitive, ainsi que tendrait à le prouver la configuration extérieure du monticule. La chose d'ailleurs sera bientôt éclaircie, grâce à un sondage qui va être pratiqué au sommet.

La Société remercie M. Castan de sa communication ; elle se déclare prête à seconder, par une subvention de cent francs, les recherches qui pourraient être entreprises par M. le docteur Poulet, à l'effet d'éclairer la question relative au tertre qu'il a bien voulu nous signaler.

M. Sire fait une intéressante conférence sur un appareil de son invention destiné à démontrer pratiquement le principe de Foucault sur les déviations du pendule. L'insertion intégrale de cette conférence dans nos *Mémoires* est immédiatement arrêtée.

La question se pose ensuite de savoir quelle sera la date de l'excursion que la Société doit faire cette année, et quel en sera l'itinéraire. Les membres présents arrêtent que l'on prendra pour objectif l'abbaye de Baume-les-Messieurs, qui sera visitée le dimanche 18 juillet. Quant à la manière de s'y rendre, elle sera abandonnée au choix des voyageurs ; la plu-

part cependant comptent passer par Lons-le-Saunier où ils iraient coucher le samedi 17 juillet au soir, et dont les curiosités seraient visitées le dimanche matin.

Le soin de régler les détails du voyage est abandonné au conseil d'administration.

Sont présentés pour entrer dans la Société :

Comme membres résidants,

Par MM. Albert Guichard et Castan, M. Joseph *de Sainte-Agathe*, élève de l'Ecole des Chartes ;

Par MM. Paillot et Richard, M. *Darçot*, huissier à Besançon ;

Comme membres correspondants,

Par MM. Léon Barbier et Edouard Besson, M. Paul *Girod*, sous-préfet de Baume-les-Dames ;

Par MM. Léon Barbier et Castan, M. Charles *Derosne*, maître de forges à Ollans ;

Par MM. Besson et Durupt, M. *Verneret*, notaire à Amancey ;

Par MM. Paillot et Perron, M. *Berdeley*, ancien garde-général à Rioz.

Après un vote d'admission de la Société, M. le président proclame :

Membre résidant,

M. Rétif, directeur de l'enregistrement à Besançon.

Le Président,	*Le Secrétaire*,
Paillot.	E. Besson.

Séance du 14 août 1880.

Présidence de M. Daubian-Delisle.

Sont présents :

Bureau : MM. *Daubian-Delisle*, premier vice-président ;

Paul *Laurens*, deuxième vice-président; *Castan*, secrétaire honoraire; *Besson*, secrétaire; *Vaissier*, archiviste; *Durupt*, trésorier.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Alexandre*, *Chapoy*, *Cretin*, *Croullebois*, *Ducat*, *Duras*, *Girod* (Victor), *Haldy*, *Renaud* (François), *Ripps*, *Sire*.

Le procès-verbal de la séance du 9 juin ayant été lu et adopté, M. Castan rend compte de l'excursion que la Société a faite récemment à Lons-le-Saunier et à Baume-les-Messieurs; il fait l'historique de l'abbaye célèbre de cette dernière localité et insiste tout particulièrement sur son curieux retable d'autel, qui se trouve actuellement en réparation à Lons-le-Saunier. Ce compte-rendu instructif, semé d'ingénieux aperçus et de pittoresques descriptions, intéresse vivement l'auditoire qui en remercie M. Castan.

M. Vaissier communique à la Société six pièces archéologiques consistant en un *torques*, un bracelet, deux armilles et et deux fibules, provenant d'une sépulture de l'époque du bronze rencontrée dans l'exploitation d'une groisière au mont de Bregille, lieu dit *aux Vareilles*, par M. Henri Pommey, qui s'est empressé de faire hommage de sa trouvaille au Musée d'archéologie. A côté de cette sépulture s'en trouvait une autre qui ne renfermait pas d'ornement, mais qui était orientée comme elle dans la direction Est-Ouest. M. Vaissier infère de là l'existence en cet endroit d'un cimetière remontant à l'époque de la Séquanie indépendante, et qui serait le premier découvert dans notre banlieue.

Un autre lieu de sépulture, non moins antique cependant, a été trouvé près de Montferrand. Une série de corps orientés régulièrement s'est trouvée mise au jour par la coupe d'un terrain en nature de gravier. Jusqu'à présent les nombreux objets découverts, vases en verre ou en terre cuite, bracelets en bronze mince, etc. sont d'une facture fort simple, mais caractéristique de la basse époque gallo-romaine. Les précau-

tions sont d'ailleurs prises pour qu'il ne se perde rien des nombreuses pièces du mobilier funéraire qu'il reste encore à découvrir. La Société remercie M. Vaissier de son intéressante communication.

M. Castan fait voir les photographies curieuses d'objets qui viennent d'être découverts par M. Perron, de Gray, dans un *tumulus* que cet infatigable chercheur a fouillé près de Mercey-sur-Saône. Ces objets consistent en un cercle d'or, ornement de tête de 0^m 21 de diamètre intérieur, du poids de 142 grammes, un bracelet également en or, du poids de 21 gr., et d'autres objets moins importants. La Société prend un vif intérêt à l'exposé de cette importante découverte, qui complète fort heureusement celle que M. Perron avait faite antérieurement à Apremont.

M. Croullebois expose le système qui a été adopté, d'après ses indications, pour l'unification de l'heure dans la ville de Besançon. Ce système consiste dans la remise à l'heure des horloges publiques à l'aide d'un courant électrique qui, parti du centre horaire de l'Hôtel de ville, arrête en temps convenable la roue d'échappement. Cette intéressante conférence, à laquelle sont entremêlées de curieuses expériences, est accueillie par les applaudissements de l'auditoire.

Est présenté pour entrer dans la Société comme membre résidant, par MM. Sire et Bertin, M. *Tribout*, négociant à Besançon.

Après un vote d'admission en faveur des candidats antérieurement présentés, M. le président proclame :

Membres résidants,

MM. de Sainte-Agathe (Joseph), élève de l'Ecole des Chartes;
Darçot, huissier à Besançon;

Membres correspondants,

MM. Girod (Paul), sous-préfet de Baume ;

MM. **Derosne** (Charles), maître de forges à Ollans;
Verneret, notaire à Amancey;
Berdeley, ancien garde-général des forêts à Rioz.

Le Président, PAILLOT. *Le Secrétaire,* E. BESSON.

Séance du 13 novembre 1880.

PRÉSIDENCE DE M. PAILLOT.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Paillot*, président; Paul *Laurens*, vice-président; *Castan*, secrétaire honoraire; *Besson*, secrétaire; *Faivre*, vice-secrétaire; *Klein*, trésorier honoraire; *Durupt*, trésorier; *Vaissier*, archiviste.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Alexandre, Boudot, Carry, Debauchey, Delagrange, Ducat, Duras, Guillin, Girardot, Grand, Jégo, Renaud* (François), *Ripps, Savourey, Tridon.*

Le procès-verbal de la séance du 14 août ayant été lu et adopté, le secrétaire communique le projet de budget pour 1881, tel qu'il a été arrêté par le conseil d'administration. Ce projet n'ayant soulevé aucune objection, M. le président le proclame adopté dans les termes suivants :

RECETTES.

1° Encaisse prévu au 31 décembre 1880....	300 f.
2° Subvention de l'Etat..........................	500
3° — du département du Doubs.........	500
4° — de la ville de Besançon...........	600
5° Cotisations des membres résidants............	2.300
6° — — correspondants.......	600
A reporter.....	4.800 f.

Report.....	4.800 f.
7° Droits de diplômes, recettes accidentelles......	50
8° Intérêts du capital en caisse et des rentes......	325
Total.....	5.275 f.

DÉPENSES.

1° Impressions..................................	3.500 f.
2° Reliures......................................	100
3° Frais de bureau, chauffage et éclairage.......	100
4° Frais divers et séance publique...............	800
5° Traitement et indemnité pour recouvrements à l'agent de la Société.......................	260
6° Crédit pour recherches scientifiques..........	500
7° Compte de réserve.............................	15
Total.....	5.275 f.

Appelée ensuite à fixer le jour où doit avoir lieu sa séance publique et le banquet qui la suit annuellement, la Société s'arrête à la date du jeudi 16 décembre ; elle laisse à son conseil d'administration le soin de fixer le programme de cette double cérémonie.

M. Croullebois ayant été empêché par un deuil de famille d'assister à la séance, et par suite de donner la conférence qu'il avait annoncée sur le *photophone*, il est convenu qu'on demandera au savant professeur de vouloir bien se faire entendre sur cet intéressant sujet à notre prochaine réunion.

M. Castan, vice-président de la Commission d'archéologie, signale à la Société les modifications récemment introduites dans la classification des objets qui composent le musée des antiquités de la ville. Jusqu'à ces derniers temps, tous les objets provenant d'une même localité, sans distinction d'âge, formaient au Musée un groupe communal. Les groupes communaux étaient répartis en trois divisions qui correspondaient aux départements du Doubs, du Jura et de la Haute-

Saône. Il fallait, de la part du visiteur, tout un travail de critique pour distinguer dans ces divisions ce qui appartenait à chacune des grandes périodes de notre histoire. La conservation des objets était assurée, mais la classification en était diffuse. Aujourd'hui tous les objets du même âge provenant d'une même localité continuent bien à former un groupe, mais les groupes locaux sont associés, non plus d'après les relations départementales de leurs provenances, mais suivant les affinités historiques des objets qui les composent. Si une même localité a fourni des objets appartenant à toutes les périodes historiques, elle est représentée par un groupe local dans chacune des divisions relatives à la *Gaule indépendante*, à la *Gaule romaine*, à la *Période burgonde* et au *Moyen âge*. Les grands groupes placés sous ces quatre titres constituent de véritables pages d'histoire qui saisissent immédiatement l'œil et l'esprit du visiteur. Cette amélioration est due à l'intelligence et au dévouement de MM. Ducat et Vaissier, conservateurs du musée des antiquités, et la Société d'Emulation du Doubs, fidèle à sa sollicitude pour ce dépôt public, ne saurait trop les en remercier.

Les membres présents, s'associant à des sentiments si justes et si bien exprimés, décident que mention de la communication de M. Castan sera faite au procès-verbal.

Est présenté pour entrer dans la Société comme membre correspondant, par MM. Durupt et Edouard Besson, M. Eugène *Guillet*, ancien percepteur à Avrigney.

Après un vote d'admission de la Société, M. le président proclame :

Membre résidant,

M. Tribout, négociant à Besançon.

Le Président,
Paillot.

Le Secrétaire,
E. Besson.

Séance du 15 décembre 1880.

PRÉSIDENCE DE M. PAILLOT.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Paillot*, président; Paul *Laurens*, vice-président; *Castan*, secrétaire honoraire; *Besson*, secrétaire; *Faivre*, vice-secrétaire; *Durupt*, trésorier; *Vaissier*, archiviste.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Alexandre, Bertin, Canel, Carry, Chapoy, Coindre, Darçot, Debauchey, Delagrange, Ducat, Dunod de Charnage, Duras, Foin, de Gassowski, Girardot* (Albert), Paul *Girod*, Victor *Girod*, Charles *Grand*, *Grosjean, Haldy* père, *Jégo, Ledoux, Louvot, Monnier, Monnot, Moquin-Tandon, Nargaud, Pingaud, Renaud* (François), *Richard* (Auguste), *Ripps, Saillard, Savourey, Sire, de Soultrait, Tridon, Vuillermoz.*

MEMBRES CORRESPONDANTS : MM. *Denizot, Monnot, Richard* (Louis).

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre ayant été lu et adopté, le secrétaire communique les réponses obtenues en retour des invitations qu'il a faites au nom de la Compagnie pour la séance publique et le banquet. Cette fois, par extraordinaire, il n'y aura que les Sociétés d'Emulation du Jura et de Montbéliard qui seront représentées à cette double fête. Les membres honoraires ont presque tous accepté d'y prendre part avec le plus sympathique empressement. Comme d'ordinaire, la municipalité a bien voulu mettre à notre disposition pour la journée du 16 décembre le salon du Palais Granvelle et la grande salle de l'Hôtel de ville.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique nous propose, au nom de la Bibliothèque royale de Bruxelles, l'échange d'une collection complète de nos *Mémoires* contre quarante-sept volumes

ayant trait à l'histoire des Pays-Bas. Cette proposition est acceptée.

On agrée de même une demande d'échange de publications émanée de la Société des sciences de Semur.

M. Coindre, membre résidant, fait hommage à la Société d'une reproduction réduite de son beau dessin à la plume représentant une vue de Besançon, qui a fait l'un des ornements de notre dernière exposition artistique. Les membres présents remercient M. Coindre de cette gracieuse marque d'attention.

On procède ensuite au scrutin pour la nomination des membres du bureau qui sont annuellement soumis à la réélection; et pendant les opérations du vote, M. Besson donne lecture d'un travail de M. Boullet, membre correspondant, sur le physicien Alexis Petit, de Vesoul. Cette savante communication prendra rang dans notre prochain recueil.

Le dépouillement du scrutin, ouvert pour le renouvellement du bureau, donne les résultats suivants :

Votants : 43.

Pour le président : M. Paul Laurens, 42 voix.
M. Castan, 1 voix.

Pour le premier vice-président : M. Paillot, 42 voix.
Un bulletin nul.

Pour le deuxième vice-président : M. Girardot, 41 voix.
Deux bulletins nuls.

Pour le vice-secrétaire : M. Faivre, 41 voix.
M. Charles Grand, 1 voix.
Un bulletin nul.

Pour le trésorier : M. Durupt, 42 voix.
Un bulletin nul.

Pour l'archiviste : M. Vaissier, 42 voix.
Un bulletin nul.

En conséquence, M. le président déclare le conseil d'administration pour l'année 1881 formé ainsi qu'il suit :

Président................. M. Paul Laurens;
Premier vice-président.... M. Justin Paillot;
Deuxième vice-président... M. Albert Girardot;
Secrétaires honoraires..... MM. Vital Bavoux et Auguste Castan;
Secrétaire décennal........ M. Edouard Besson;
Vice-secrétaire et contrôleur des dépenses................ M. Adolphe Faivre;
Trésorier honoraire....... M. Auguste Klein;
Trésorier................. M. Alfred Durupt;
Archiviste................ M. Alfred Vaissier.

Est présenté pour entrer dans la Société comme membre correspondant,

Par MM. Pingaud et Charles Grand, M. *Muselier*, notaire honoraire à Ornans.

Après un vote favorable émis par la Société, M. le président proclame :

Membre correspondant,

M. Eugène Guillet, ancien percepteur, à Avrigney.

Le Président, *Le Secrétaire*,
Paillot. E. Besson.

Séance publique du 16 décembre 1880.

Présidence de M. Paillot.

Sont présents :

Bureau : MM. *Paillot*, président; Paul *Laurens*, vice-président; *Castan*, secrétaire honoraire; *Durupt*, trésorier; *Besson*, secrétaire; *Vaissier*, archiviste.

Membres honoraires : MM. le général Wolff, comman-

dant du 7ᵉ corps d'armée ; PÉRIVIER, premier président de la Cour d'appel ; S. G. Mgr PAULINIER, archevêque de Besançon ; M. GALTIER, préfet du Doubs ; M. MAZEAUD, procureur-général ; M. JACQUINET, recteur de l'Académie ; M. DELAVELLE, adjoint faisant fonctions de maire de la ville.

DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS VOISINES : M. Clément *Duvernoy*, président de la Société d'Emulation de Montbéliard ; M. *Séguin*, secrétaire-général de la même Compagnie ; M. *Taron*, délégué de la Société d'Emulation du Jura.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Amberger*, *Arnal* (Amédée), l'abbé *Bailly*, *Barbier*, *Bérard*, *Bossy*, *Carry*, *Delagrange*, *Ducat*, *Duras*, *Girardot* (Albert), *Grand*, *Grosjean* (Francis), *Haldy* père, *Haldy* fils, l'abbé *Louvot*, *Maire* (Alfred), *Marquiset*, *Monnier* (Louis), *Pingaud*, *Renaud* (François), *Richard* (Auguste), *Richard* (Louis), *Ripps*, *Sire*, *de Soultrait*, *Tivier*, *Tridon*, *Vuillermoz*.

MEMBRES CORRESPONDANTS : MM. *de Bancenel*, *Derosne*, *Mourot* (instituteur), *Thuriet*, *Vaillandet*, *Viard*.

M. PAILLOT, président annuel, ouvre la séance par un exposé sommaire et lucide des travaux accomplis au sein de la Société durant la campagne qui touche à son terme.

M. l'architecte DUCAT analyse, au point de vue artistique, la magnifique aiguière produite dans les dernières années du XVIᵉ siècle par le ciseleur François Briot, de Montbéliard.

M. PINGAUD lit une intéressante étude sur le patriarche de l'érudition vaudoise, Louis Vulliemin.

Après lui M. le docteur Albert GIRARDOT trace l'esquisse rapide de l'état actuel de nos connaissances sur l'époque préhistorique en Franche-Comté.

M. CASTAN décrit les phases successives par lesquelles a passé l'histoire de l'église de Saint-Claude des Bourguignons à Rome, depuis sa fondation au XVIIᵉ siècle.

Enfin M. Edouard Besson donne lecture d'une pièce de vers de M. Charles GRANDMOUGIN, intitulée *Les Vendanges*, dont les rares qualités descriptives et poétiques, ainsi que les patriotiques inspirations, produisent l'impression la plus vive sur l'auditoire.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président,
PAILLOT.

Le Secrétaire,
E. BESSON.

BANQUET DE 1880.

Deux heures après la séance publique, quatre-vingt convives se réunissaient dans le grand salon du Palais Granvelle, orné d'écussons qui renfermaient les noms des hommes illustres de la Franche-Comté et les armoiries des villes qui envoient habituellement des délégués à nos fêtes. La table était décorée avec goût et élégance.

M. Paillot, président de la Société, était assis entre M. le général Wolff, commandant le 7e corps d'armée, et M. Galtier, préfet du département du Doubs. En face, M. Paul Laurens, président élu pour 1881, avait à sa droite M. Mazeaud, procureur-général, et à sa gauche M. Jacquinet, recteur de l'Académie. Venaient ensuite : M. Delavelle, faisant les fonctions de maire de Besançon; MM. Clément Duvernoy et Séguin, délégués de Montbéliard; M. Paul Taron, délégué de Lons-le-Saunier; MM. Victor Girod, Sire, Ducat, Marquiset et Saillard, anciens présidents de la Compagnie; M. Albert Girardot, vice-président élu pour 1881; M. le comte de Soultrait, membre du Comité des travaux historiques; M. Léon Barbier, vice-président de la Société d'agriculture du Doubs; M. Saint-Loup, professeur à la Faculté des sciences; M. Pingaud, professeur à la Faculté des lettres; M. le comte d'Aurelle de Montmorin, aide-de-camp du général commandant le 7e corps d'armée; M. Ernest Olivier, naturaliste; M. Vuillermoz, ancien procureur de la République; MM. Edouard Besson et Alfred Maire, substituts du procureur-général; M. Henry, docteur ès sciences naturelles; M. Bertin, membre du conseil municipal; M. Amédée Arnal, vice-président du conseil de préfecture; M. l'abbé Louvot, professeur d'histoire; M. Drouhard, conservateur des hypothèques; M. Tridon, censeur honoraire; M. Alexis Ar-

NAL, ancien économe du Lycée; MM. les avocats DUNOD DE CHARNAGE, Henri COULON et LAMBERT; M. BÉRARD, architecte de la ville; M. Emile POULET, juge au tribunal de commerce; M. DE GASSOWSKI, artiste peintre, etc.

Nous donnons ci-après les toasts qui ont été portés au dessert; ils refléteront, mieux qu'un récit ne pourrait le faire, la physionomie d'une réunion marquée au coin du meilleur goût et animée par la plus franche gaîté.

Toast de M. PAILLOT, *président annuel.*

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

C'est en qualité de botaniste que j'ai eu l'insigne honneur d'être élu votre président annuel. Vous n'ignorez donc pas que mon principal talent consiste à recueillir des plantes, pour la plupart sauvages, et que je suis absolument étranger à la culture des fleurs de rhétorique. Dès lors vous trouverez naturel que je ne cherche pas ce soir à fleurir mon langage.

Vous aviez fait appel à mon bon vouloir; j'ai la conscience de ne pas vous l'avoir marchandé. J'avais sollicité votre indulgence; vous me l'avez prodiguée. Nous avons travaillé, et je suis fier de constater que l'année qui va finir ne fera pas mauvaise figure dans nos annales. L'esprit de concorde qui nous anime s'est hautement manifesté dans notre réunion électorale d'hier; car chacun de vos élus a réuni l'unanimité des suffrages. Vous ne pouviez d'ailleurs donner une marque trop éclatante d'estime et de confiance à l'homme distingué que vous appeliez à la présidence. Vous m'aviez choisi l'an dernier à titre de représentant d'un groupe spécial de chercheurs; mais certainement vous venez d'élire M. Paul Laurens pour lui-même, c'est-à-dire pour les qualités qui font de lui le type du savant utile et du bon citoyen.

Permettez-moi, Messieurs, de payer en votre nom un tribut de gratitude à Messieurs les membres honoraires de

cette Compagnie, pour le relief qu'ils donnent, par leur bienveillante présence, à nos fêtes de famille.

Veuillez aussi vous joindre à moi pour remercier les associations voisines et amies de l'intérêt flatteur qu'elles prennent à nos travaux. Quelques-unes ont ici même d'éminents délégués ; mais toutes nous ont envoyé, à l'occasion de cette fête, l'assurance de leurs sympathies cordiales et de leur volonté de vivre avec nous dans les termes de la plus étroite union. Je désire vivement que cette union se maintienne, car elle fera notre force aussi bien que la leur sur le terrain de nos communes études.

Je me résume en buvant au succès de nos modestes efforts pour l'accroissement de la puissance scientifique de notre chère Patrie !

Toast de M. le général WOLFF, *commandant le 7e corps d'armée.*

MESSIEURS,

Je suis profondément touché de l'honneur que vous avez bien voulu faire à l'armée en m'invitant à votre réunion annuelle. Comme l'année dernière, je sens tout le charme de votre courtoisie, — le charme des choses si intéressantes et si bien dites que nous avons entendues tantôt, à votre séance solennelle, — et ici, le charme des relations si franches et si cordiales que vous y offrez à vos invités. Aussi, est-ce avec les sentiments de la plus vive sympathie que je porte la santé de MM. les membres de la Société.

A Messieurs les membres de la Société d'Emulation du Doubs !

Toast de M. GALTIER, *préfet du département du Doubs.*

MESSIEURS,

Je vous demande la permission de porter un toast, qui vous étonnera peut-être, car, nouvellement arrivé dans votre ville,

c'est à moi moins qu'à tout autre de vous parler de vos amis absents ; mais comme je suis sûr, en faisant appel aux sentiments intimes de vos âmes, d'y trouver un écho, je me risque.

Dès mon arrivée à Besançon, je recevais d'un de mes bons amis une lettre dans laquelle il m'exprimait avec enthousiasme son admiration pour votre belle cité. « J'ai passé là-» bas, me disait-il, les six plus belles années de ma vie. Je » crois y avoir laissé de bons souvenirs et de vrais amitiés. » Je ne vous répéterai pas tous les éloges qu'il me faisait de la population bisontine ; mais il ajoutait : « Vous trouverez là » encore une réunion d'hommes libéraux et intelligents dans » la Société d'Emulation du Doubs, dont je suis membre cor-» respondant. Tout ce que vous ferez pour cette Société sera » bien fait ! »

Comment, Messieurs, le représentant d'un gouvernement démocratique pourrait-il ne pas être disposé à vous seconder de tout son pouvoir et de toutes ses forces dans l'œuvre si utile et si patriotique que vous avez entreprise et que vous poursuivez tous les jours avec ardeur : la recherche de la vérité et la solution des problèmes les plus obscurs de la science? Le résultat de vos travaux considérables se traduit par des publications importantes ; et, comme vous le disait l'honorable général Wolff, nous sommes encore sous le charme des communications si intéressantes que pendant un temps trop court nous avons entendues tout à l'heure.

Je n'ai pas besoin de vous dire combien je suis heureux de me trouver au milieu de vous, et je remercie du fond du cœur les membres du conseil d'administration de m'avoir invité à assister à votre belle fête. Je n'ai qu'un regret, en pensant à l'ami dont je vous parlais il y a un moment, c'est que le plaisir que j'éprouve ne soit pas partagé par tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent à votre Société. Aussi je vous demande de faire mentir pour un instant le proverbe qui dit « que les absents ont toujours tort, » et d'envoyer un sou-

venir aux absents. Quel est celui d'entre vous, en effet, Messieurs, qui ne voudrait avoir à ses côtés un de ceux, très nombreux sans doute, qui, pendant plus ou moins longtemps, ont fait partie de votre Société et qui aujourd'hui en ont emporté l'esprit sur divers points de la France?

Ils n'ont pas oublié, eux, et votre généreuse hospitalilité et le but si utile de votre institution. Ils savent répéter, partout où ils se trouvent, que vous êtes les propagateurs de toutes les idées de progrès.

Eh bien! Messieurs, ne les oublions pas, et buvons aux amis absents!

Parmi eux, permettez-moi de distinguer un de vos compatriotes les plus illustres, le citoyen intègre que ses convictions fermes et sages ont fait parvenir à la plus haute dignité de l'Etat, aux applaudissements de tous les libéraux. A M. Jules Grévy, Président de la République française!

Toast de M. Clément DUVERNOY, *président de la Société d'Emulation de Montbéliard.*

MESSIEURS,

C'est un grand honneur pour nous que de représenter la Société d'Emulation de Montbéliard à cette séance solennelle; mais votre amabilité et la cordialité de votre accueil en font presque oublier le caractère officiel pour ne lui laisser qu'un charme infini et en faire une véritable fête.

Il y a des années, déjà assez nombreuses, qu'assistant à pareille réunion, j'admirais la marche aisée et comme toute naturelle de votre Société, l'intérêt des séances, l'abondance des mémoires qui vous sont soumis, la richesse de vos publications. Vous passez, Messieurs, sans vous en apercevoir, entre deux dangers qui menacent nos sociétés de petites villes.

L'un est que la réserve, ou pour me servir du mot actuellement consacré, que le *stock* de mémoires et de documents

à publier, une fois épuisé, ne puisse se renouveler par un courant continu et assuré.

L'autre est que la génération des fondateurs, une fois éteinte, ne se perpétue pas dans leurs successeurs, et que ceux-ci, ou par amour du changement, ou par désir de créer à leur tour quelque chose de nouveau et de meilleur, n'abandonnent ou ne transforment l'œuvre de leurs devanciers,

Ce double danger, Messieurs, existe à côté de vous, mais sans vous atteindre. Dans votre ville populeuse en même temps qu'active, jalouse de se maintenir au courant du mouvement intellectuel et au niveau honorable qu'elle se doit à elle-même, le cercle des études et du travail ne cesse pas de se reconstituer, et après quarante ans d'existence, votre Société est jeune comme au premier jour. Tout le monde n'en peut pas dire autant, ni toutes les sociétés non plus. Trop souvent le zèle se fatigue, l'entrain et la bonne volonté disparaissent, dirai-je même les sources du travail s'épuisent.

Pour nous, nous avons vu jusque dans ces dernières années le nombre de nos sociétaires s'augmenter considérablement : nous sommes debout, mais pouvons-nous espérer que le nombre des travailleurs et les éléments du progrès s'accroîtront dans la même proportion ? C'est ce que l'avenir décidera.

Nous sommes heureux, messieurs, de venir nous retremper au spectacle de votre activité. Votre Société est pour nous comme un guide et un exemple, et nous venons à vous comme les eaux de nos montagnes accourent à ce beau fleuve qui enveloppe votre cité. Continuez, messieurs, à être pour nous un centre vers lequel nos regards puissent se tourner ; et, si je puis former un vœu en présence de cette solennelle assemblée, c'est que la prospérité et le succès de votre Société en fasse au milieu de nous comme un foyer bienfaisant de lumière et de chaleur.

Je bois à la prospérité de la Société d'Emulation du Doubs !

Toast de M. Taron, *délégué de la Société d'Emulation du Jura.*

Messieurs,

La Société d'Emulation du Jura m'a fait l'honneur de me déléguer auprès de vous pour assister à votre séance générale annuelle.

Je viens en son nom vous remercier de cette gracieuse invitation et de votre cordial accueil; je viens vous exprimer toute la sympathie que nous éprouvons pour votre savante Compagnie.

Nous avons applaudi à vos nombreux succès ; nous serons heureux et fiers de vos succès à venir, car nous appartenons comme vous à cette grande famille franc-comtoise qui compte tant d'hommes illustres parmi ses enfants.

Je bois aux succès de notre savante voisine la Société d'Emulation du Doubs; je bois à la santé de tous ses membres !

Toast de M. Paul Laurens, *président élu pour 1881.*

Messieurs,

En m'appelant au redoutable honneur de présider notre Société pendant la campagne prochaine, vous avez beaucoup trop présumé de mes ressources et de mes humbles moyens.

Aussi n'est-ce pas sans une véritable angoisse que j'envisage les devoirs, les charges dont la responsabilité va m'incomber désormais.

Représenter dignement une Société telle que la notre, soutenir son honneur, son renom plusieurs fois glorieux, est-ce donc une tâche si simple !

Quoi qu'il en soit, Messieurs, j'ai hâte de vous exprimer toute la vivacité de ma reconnaissance. Ah ! je ne veux pas le dissimuler, la touchante unanimité de vos suffrages d'hier est bien faite pour ranimer en moi les dernières lueurs d'une

bonne volonté qui s'éteint au déclin de l'âge. Oui, le corps s'épuise, le cerveau faiblit; mais le cœur reste jeune, et ce sont les sentiments du cœur, toujours inaltérables dans leur fécondité et leur vigueur, que je mets sans réserve à votre service.

La Société d'Emulation accomplit ce soir sa 40e année d'existence.

Issue du patriotisme d'une phalange de savants d'élite, la Société d'Emulation a eu bien vite raison des hésitations, des doutes, j'ajouterai même des critiques qui accueillent presque toujours les idées de progrès.

Je n'entends pas ici dérouler sous vos yeux la longue série des travaux qu'elle a conduits à bonne fin, ni marquer les étapes multipliées qu'elle a fournies dans ces tournois littéraires et scientifiques successivement offerts à son activité et dans lesquels elle a remporté de si éclatantes victoires.

Ce serait abuser de votre patience ; je ne vous apprendrais rien d'ailleurs que vous ne sachiez mieux que moi.

Et puis ces médailles que j'entrevois d'ici, ces médailles entassées dans un cadre devenu trop étroit, redisent avec une éloquence à nulle autre pareille l'histoire du passé, comme elles sont les gages, les témoins de l'avenir !

Comment tout cela s'est-il opéré ?

Comment cette Société est-elle parvenue à l'âge viril sans avoir jamais ressenti l'ombre d'une défaillance, sans avoir jamais éprouvé le contre-coup des événements extérieurs qui fomentent si fréquemment des luttes et des contradictions au sein des assemblées des hommes ?

Ah ! Messieurs, c'est que vous avez pu demeurer fidèles au grand principe de la *Fraternité*, qui est la base de toute constitution solide et durable.

Une seule préoccupation est la vôtre : la marche en avant de l'humanité par le développement de l'intelligence, par la vulgarisation des découvertes et des œuvres qui concourent à ce but généreux.

Eh bien ! Messieurs, persévérons dans cette noble carrière, sous l'égide de l'union et de la concorde que symbolise si heureusement ce mot : « Emulation. »

Un orateur illustre disait naguère dans un de ses magnifiques discours à l'Académie française :

« Mettons les conquêtes de la science au-dessus de toutes » les conquêtes. Dans la situation que nous ont faite les » siècles, les révolutions et la liberté, il n'est plus permis » d'ignorer, il n'est plus permis de s'arrêter ; il faut *courir ou* » *mourir.* »

Telle est la devise que je vous propose d'inscrire sur l'étendard que je reçois des vaillantes mains de mon honoré prédécesseur ; et plein de confiance dans les destinées de notre chère Société, je bois à sa course indéfinie dans les voies du progrès libéral !



MÉMOIRES.

LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS

EN 1880

Discours d'ouverture de la séance publique du jeudi 16 décembre

PAR M. PAILLOT

PRÉSIDENT ANNUEL.

MESDAMES, MONSEIGNEUR (1), MESSIEURS,

C'est pour moi un honneur à la fois bien flatteur et bien périlleux que celui de vous présenter, suivant l'usage, au début de cette réunion, le tableau résumé des travaux accomplis par notre Société durant l'année qui touche à son terme. Je suis, toutefois, rassuré contre la difficulté de ma tâche par la longue expérience que j'ai de votre bienveillance à tous, comme aussi par la nature du sujet que je vais traiter en peu de mots devant vous.

Notre Société, en effet, ne s'est jamais plus qu'à l'heure présente montrée laborieuse et prospère ; jamais elle n'a étendu à des sujets plus divers la sphère de son activité ; jamais elle n'a pris une plus grande part à la vie intellectuelle de la cité comme de la province.

Cette année, d'ailleurs, lui a offert d'excellentes occasions de prouver l'intérêt qu'elle porte à tout ce qui peut faire le bien du pays. Elle a été, notamment, heureuse de contribuer

---

(1) S. G. Mgr PAULINIER, archevêque de Besançon.

pour une part modeste, mais utile, aux fêtes du Concours régional, qui ont amené une si vive animation dans notre ville au cours de l'été dernier. Les savants enseignements de M. Sire sur la lumière électrique, et les charmantes communications de MM. Jurgensen et Grandmougin ont produit, sur le public rassemblé au théâtre sous nos auspices, une impression qui n'est pas près de s'effacer.

Toutefois, au milieu de ces agréables distractions et de ces hors-d'œuvre qui n'étaient pas sans charmes, notre Compagnie n'a jamais perdu de vue le but principal de son institution, je veux dire l'étude et les recherches purement spéculatives de l'ordre scientifique. Elle l'a bien prouvé au dernier congrès de la Sorbonne, où, comme toujours, elle a tenu un rang honorable dans ces grandes assises de la science provinciale. M. Croullebois, qui dans nos séances intimes fait souvent apprécier l'éloquente lucidité de son enseignement, nous représentait à la section des sciences dont il a été nommé l'un des secrétaires. Dans deux autres sections, celles d'archéologie et des beaux-arts, nous avions pour délégué notre infatigable secrétaire honoraire M. Castan.

Est-il besoin de dire que notre éminent confrère n'a pas borné là les preuves de son activité toujours en éveil? Vous avez tous entre les mains son beau livre sur *Besançon et ses environs* qui nous intéresse à un titre spécial, et dont le besoin se faisait si vivement sentir. Vous savez aussi quelles sérieuses investigations la confiance du Ministre de l'Instruction publique lui a permis d'aller faire en Italie, dans cette patrie des arts et des grands souvenirs. Qu'il nous laisse seulement le remercier de donner aujourd'hui à notre Compagnie les prémices de ses belles recherches.

Un autre de nos vétérans, mais vétéran toujours actif, M. Sire, nous a fourni lui aussi, soit oralement, soit dans des morceaux qui feront partie de notre prochain volume, les plus savantes communications. Sa démonstration expérimentale du principe de Foucault, par l'esprit d'ingénieuse

invention qu'elle révèle chez son auteur, en sera l'un des principaux ornements.

Dans le même ordre d'idées, nous imprimerons de M. Boullet, un de nos membres correspondants les plus laborieux, un excellent travail sur le physicien franc-comtois Alexis Petit, faisant suite aux biographies que le même écrivain a déjà esquissées dans nos recueils des savants illustres de notre province.

Moi-même, avec la collaboration de MM. Flagey, Renauld et Vendrely, tous trois membres de la Société et botanistes infatigables, je fournirai au prochain volume une étude sur les plantes du marais de Saône et sur quelques espèces intéressantes de Franche-Comté. Ce volume contiendra enfin la seconde et dernière partie de l'intéressant dictionnaire des provincialismes franc-comtois, dû au savoir philologique que notre député, M. Ch. Beauquier, a puisé à l'Ecole des Chartes.

Pour terminer, Messieurs, cette aride nomenclature dont l'exposé est le lot obligatoire et peu poétique de votre président, j'aurais bien encore à vous parler des morceaux que vous allez entendre et que nous imprimerons, eux aussi ; mais je ne veux ni vous ôter l'agrément de la surprise, ni surtout retarder le plaisir que nous promettent les attrayantes lectures de mes collègues.

Je regarderai ma tâche comme suffisamment remplie si j'ai fait ressortir à vos yeux les titres actuels de la Société d'Emulation à l'estime et aux sympathies publiques, titres sur lesquels se fondent sa confiance et son orgueil dans le présent, et qui lui permettent de bien augurer de l'avenir.

LE MOT DE L'ÉNIGME

D'UN

TABLEAU DE L'ÉGLISE DE LA VÈZE

PRÈS DE BESANÇON

Par M. Auguste CASTAN

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

Séance du 13 mars 1880.

Dans la séance tenue le 4 mars 1880 par la Commission de l'Inventaire des richesses d'art du département du Doubs, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, notre attention collective fut appelée sur un tableau énigmatique qui se trouve aujourd'hui dans la modeste église de La Vèze.

Je me suis mis en devoir de chercher et je crois avoir trouvé le mot de l'énigme que présente cette œuvre d'art.

Le tableau dont il s'agit n'appartient que depuis une douzaine d'années à l'église de La Vèze : il lui a été donné par M[lles] Gaudion qui le possédaient dans une habitation rurale du voisinage, appelée la *Grange de Saint-Antoine*. Il n'y a donc à chercher aucune relation entre les figures de ce tableau et l'histoire des bienfaiteurs de l'ancienne maladerie de La Vèze : il ne faut y voir qu'une toile jetée au vent par la tourmente révolutionnaire et qui a fini par trouver son port de salut. L'église de Saône, très voisine de celle de La Vèze, a recueilli de même un tableau de l'église des Clarisses de Besançon, peint en vertu d'une clause du testament de Béatrix de Cusance, l'aventureuse duchesse de Lorraine (1).

(1) *Semaine religieuse du diocèse de Besançon :* 5 août 1876.

Le tableau qui nous occupe ne procède pas d'une aussi haute extraction. Il est d'ailleurs très médiocrement peint : on y reconnaît la manière de ces artistes bisontins du dix-septième siècle qui, après avoir fait le voyage d'Italie, reproduisaient assez maladroitement les figures théâtrales des grandes toiles d'une époque de décadence. N'étaient les bizarreries de la composition de ce tableau et le portrait d'un personnage franc-comtois qui s'y trouve, nous n'aurions pas pris la peine d'en faire la description que voici :

La toile a deux mètres sept centimètres de hauteur sur un mètre dix centimètres de largeur. Le haut de la peinture est occupé par une Vierge assise sur des nuages, tenant l'enfant Jésus, qui lui-même a dans sa main droite une petite branche de chêne, à son cou un médaillon et un anneau à l'un de ses doigts. La Vierge a sous ses pieds le croissant de la lune et un dragon ailé. Quatre anges font escorte au groupe divin et lui présentent chacun un emblème : les deux anges de droite offrent un cierge enguirlandé et un sablier ; le plus élevé de ceux de la gauche déploie une draperie où le tableau qui nous occupe est peint en réduction, l'autre tient un miroir carré. Par dessous la Vierge, on a la perspective d'un paysage : une rivière y circule autour de massifs rocheux, dont l'un supporte un village ; sur l'une des rives, un laboureur conduit sa charrue. Au centre du premier plan, on voit la margelle hexagonale d'un puits dont les panneaux portent chacun une statuette en haut relief : des trois figurines visibles, l'une est saint Paul avec son épée, une seconde Jacob avec son échelle, la troisième Moïse avec sa baguette. A la droite du puits est une grande figure du roi David : trois cailloux de fronde sont à ses pieds et rappellent la plus insigne victoire de sa jeunesse. A la gauche du puits est une grande figure de Minerve : aux pieds de la déesse sont deux chimères, l'une à tête de femme, l'autre à tête de chien. Deux individus, qui se montrent derrière David et Minerve, acclament du geste l'apparition de la Vierge et de son divin Fils. A l'angle inférieur du

tableau qui correspond à la figure de David, un cartouche encadre le portrait en buste d'un jeune homme blond et pâle, aux traits fluets et à l'expression rêveuse, qui porte le costume des gentilshommes du temps de Henri IV : pourpoint à rayures d'or et collet monté. L'âge du jeune homme et la date de la peinture se trouvent dans la mention suivante : ÆTAT*is* SVÆ 15, 1610. Sur la base de la margelle du puits, on voit, en guise de signature d'artiste, la figure géométrique du carré de l'hypoténuse.

Une signature plus explicite, mais dont le tableau se passerait avantageusement, est ainsi conçue : RESTAURÉ PAR EUGÈNE REVERDY EN 1879.

Ce maître-restaurateur de l'*école d'Ornans* a, paraît-il, la déplorable manie de compléter les mots des inscriptions qu'il retouche sans les comprendre. L'auteur du tableau qui nous occupe avait donné le titre de son ouvrage dans une inscription latine, formant une ligne au sommet de la toile. Ce que cette inscription est devenue sous le pinceau du restaurateur, j'ose à peine le transcrire : D. S. C. BEATÆ VIRGINE FIDIAN. STERXIN. TRIVMFHVM ÆNIGMATICVM. Trois barbarismes et deux solécismes sur six mots ravivés !

Heureusement que, dans ce massacre épigraphique, les deux mots qui m'intéressent le plus comptent parmi les moins éclopés. Leur existence primitive est d'ailleurs attestée par une transcription de M. l'abbé Mesny, curé de La Vèze, faite avant le départ du tableau pour Ornans. J'ai recueilli soigneusement cette transcription, et, guidé par le sens des figures qui composent le tableau, je crois pouvoir *dérestaurer* l'inscription de la manière suivante :

D*eo* S*alvatori* ET BEATÆ VIRG*ini* FIDEI CHRISTIANÆ TRIVMPHVS ÆNIGMATICVS. — AU DIEU SAUVEUR ET A LA BIENHEUREUSE VIERGE : TRIOMPHE ÉNIGMATIQUE DE LA FOI CHRÉTIENNE.

L'objet du tableau est bien, en effet, de symboliser le

triomphe de la Vérité chrétienne sur la Sagesse de la Grèce et la Théodicée de Jérusalem.

Quant au paysage, il est aisé d'y reconnaître un site de la Franche-Comté, emprunté à la vallée du Doubs ou à celle de la Loue.

Reste à découvrir le nom du personnage qui figure en portrait au bas du tableau.

Si, au lieu d'entreprendre la description de cette toile, nous n'avions voulu que la caractériser au point de vue d'un inventaire après décès, quels éléments de la composition aurions-nous particulièrement choisis pour en composer un article de deux ou trois lignes?

L'inscription qui domine le tableau, la figure qui en est le sujet principal et le petit portrait, tels seraient, ce me semble, les éléments essentiels à mentionner dans une cote d'inventaire.

Conséquemment cette cote nous paraîtrait devoir être ainsi rédigée : « Tableau énigmatique ayant une Vierge pour figure principale, avec un petit portrait de donateur au bas de la toile. »

Si nous rencontrions cette formule, ou son équivalent très approximatif, dans un inventaire après décès fait à Besançon au dix-septième siècle, ne serions-nous pas en droit de considérer une telle indication comme se rapportant à notre tableau?

Cette rencontre, nous l'avons faite dans l'*Inventaire du mobilier délaissé à Besançon par Antoine-François Gauthiot d'Ancier, décédé à Rome le 20 octobre 1629, instituant ses héritiers universels les Jésuites du collège de Besançon* (1).

Voici l'article de ce document qui nous semble applicable au tableau énigmatique de l'église de La Vèze :

---

(1) Un long extrait de cet *Inventaire* accompagne notre travail intitulé *La Table sculptée de l'hôtel de ville de Besançon et le mobilier de la famille Gauthiot d'Ancier*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 5e série, t. IV, 1879.

« Une *Aenigme* représentant l'imàige de *Nostre-Dame*, au bas de laquelle est la peinture du sieur défunct, le quadre de menuserie doré. »

Il y a dans ces trois lignes tous les éléments essentiels d'une caractérisation du tableau qui nous occupe ; et comme ce tableau est une œuvre à la fois originale et locale, et que les trois lignes qui le caractérisent si bien sont extraites d'un inventaire dressé à Besançon en 1629, c'est-à-dire dix-neuf ans après l'exécution de cette peinture, il est hors de doute que l'indication de l'inventaire correspond au tableau.

Nous pourrions donc affirmer déjà que le portrait placé au bas de cette toile représente Antoine-François Gauthiot d'Ancier, le gentilhomme dont la fortune, léguée aux Jésuites de Besançon, permit à ces religieux de construire les magnifiques bâtiments du Lycée actuel et l'église aujourd'hui paroissiale de Saint-François-Xavier (1).

Toutefois, comme en matière de démonstration historique tous les moyens de contrôle sont à épuiser avant conclusion, il nous paraît utile de confronter la vraisemblance que nous venons d'établir avec les données chronologiques de l'existence d'Antoine-François Gauthiot d'Ancier.

En effet, on n'a pas oublié que le portrait compris dans le tableau est accompagné de deux indications chronologiques, celle de la date de la peinture et celle de l'âge de l'individu représenté. Or, pour que le portrait pût être considéré comme celui d'Antoine-François Gauthiot d'Ancier, il faudrait que ce personnage eût été âgé de quinze ans, c'est-à-dire qu'il n'eût pas encore eu seize ans accomplis, à un moment donné de l'an 1610 : en un mot, il faudrait que sa naissance remontât au plus tôt à l'année 1594.

Antoine-François Gauthiot d'Ancier était né et avait eu ses deux domiciles sur la paroisse de Sainte-Madeleine de

---

(1) Voir, dans notre volume sur *Besançon et ses environs* (1880, in-12), les articles qui concernent l'*Eglise de Saint-François-Xavier* et le *Lycée*.

Besançon; cette église avait certainement enregistré son baptême. Malheureusement les registres d'état civil qui nous restent de cette paroisse ne remontent pas au delà de 1597. C'eût donc été peine inutile d'y chercher une indication concernant la date de la naissance d'Antoine-François Gauthiot d'Ancier.

L'idée me vint alors d'interroger une autre source. Chaque année, le 24 juin, une procuration était passée par le peuple de Besançon aux principaux habitants de chaque quartier pour le renouvellement du corps municipal. Ces procurations, transcrites sur les registres des délibérations de l'hôtel de ville, énumèrent les principaux électeurs de chacun des quartiers. La capacité électorale était acquise à l'âge de vingt-un ans. Si Gauthiot d'Ancier avait moins de seize ans en 1610, il devait être né en 1594 et n'avoir pu conséquemment figurer parmi les électeurs de Charmont, son quartier, qu'à partir de 1615. Or, après vérification faite dans les textes des procurations, je puis affirmer qu'Antoine-François Gauthiot d'Ancier fut inscrit pour la première fois en 1615 parmi les électeurs de son quartier : donc il avait eu vingt-un ans dans le premier semestre de 1615 et conséquemment était né dans le courant de l'année 1594.

Rien ne fait obstacle, on le voit, à ce que le tableau qui nous occupe soit bien l'*Aenigme* mentionnée dans l'inventaire de 1629, et tout concourt à démontrer que nous avons au bas de cette peinture le portrait d'Antoine-François Gauthiot d'Ancier, âgé d'environ quinze ans.

S'il ne dicta pas, à cet âge, la composition énigmatique dans laquelle nous trouvons son portrait, du moins il est à croire qu'elle fut faite pour traduire une élucubration bizarre de son cerveau rêveur.

Ce fut, en effet, un être assez étrange que ce bienfaiteur de la compagnie de Jésus. Agé de quinze mois à peine quand il perdit son père, il avait été élevé par une mère qui ne songea qu'à faire fructifier l'héritage devant lui revenir un jour.

D'une constitution nerveuse et débile, il inclina vers la mysticité et se passionna pour l'astrologie : sa conscience en devint timorée et son esprit disposé aux hallucinations. On le fit paraître un instant à la cour de Bruxelles et un emploi militaire lui fut attribué ; mais il revint promptement à Besançon pour y mener une vie précocement désœuvrée. Il refusa constamment de faire partie du gouvernement municipal, préférant au souci de la chose publique les péripéties d'aventures galantes qu'il poursuivait avec gaucherie et qu'il se hâtait d'expier par des pratiques de dévotion. Quand il prit la fuite, en 1629, pour échapper aux dangers d'une peste qui affligeait Besançon, le prétexte de sa sortie fut un pèlerinage à Notre-Dame de Lorette. Il mourut à Rome, dans une auberge voisine de la Trinité des Monts, à l'âge de trente-cinq ans et quelques mois, après avoir dicté, en faveur des Jésuites de Besançon, ce testament tant contesté et qui donna lieu à une légende dont Regnard a fait le thème de sa comédie du *Légataire universel* (1).

Le Gauthiot d'Ancier de la légende est un vieux célibataire qui se fait choyer par les Jésuites et leur fausse politesse en oubliant d'écrire un testament (2). Le Gauthiot d'Ancier des documents est un jeune homme pusillanime qui finit par s'abdiquer entre les mains de ceux qui avaient soigné son éducation. On pouvait être désireux de savoir si le physique du personnage répondait aux indications morales que les documents fournissent sur son compte. Mais c'était vainement que l'on avait cherché sa figure parmi les tableaux échappés aux proscriptions de 1793.

Cette figure, on l'aura désormais dans le tableau qui appar-

---

(1) Voir l'*Histoire du collège de Besançon*, par S. Droz (1868), et l'article de M. l'abbé L. Besson, aujourd'hui évêque de Nîmes, intitulé *Le testament de M. d'Ancier* (*Annales franc-comtoises*, 5e année, t X, 1868, pp. 81-96).

(2) Cette légende est racontée dans les *Œuvres* de Falbaire de Quingey (1787), t. II, pp. 171-179.

tient à l'église de La Vèze; mais on pourra l'étudier en outre dans une toile de bien meilleure main et d'un accès beaucoup plus facile. Je veux parler d'un tableau qui est au musée de Besançon et que j'ai décrit ainsi dans le catalogue de cette collection (1) : « Ecce Homo (école flamande, première moitié du xvii[e] siècle). — Ponce-Pilate présente aux Juifs le Christ couronné d'épines; un jeune homme placé au premier plan est sans doute le donateur. »

Ce jeune homme, à figure pâle, souffreteuse et inquiète, a identiquement les traits de celui que l'on voit au bas du tableau énigmatique de La Vèze : seulement il paraît être ici de deux ou trois ans plus âgé. Le chapeau qu'il tient dans ses mains a un cordon orné de coquilles, c'est-à-dire des insignes d'un pèlerin de profession, et l'on sait que Gauthiot d'Ancier avait la passion du pèlerinage. Ajoutons que dans l'inventaire même qui nous a donné le mot de l'*Aenigme*, se trouve indiqué, comme ayant appartenu à Gauthiot d'Ancier, un *Ecce Homo* dont la dimension en hauteur, la seule qui soit donnée, concorde avec celle du tableau de notre musée qui représente le même sujet.

Il était donc doublement intéressant pour l'iconographie franc-comtoise que le mot de l'énigme du tableau de La Vèze fût trouvé.

---

(1) *Catalogue des musées de Besançon*, 6[e] édit., 1879, n° 142.

FLORA SEQUANIÆ EXSICCATA

OU

HERBIER DE LA FLORE DE FRANCHE-COMTÉ

PAR

MM. PAILLOT, VENDRELY, FLAGEY et RENAULD

Séance du 8 novembre 1879.

V

FLORULE DU MARAIS DE SAONE.

Les travaux du chemin de fer de Besançon à Morteau, à travers le marais de Saône, pouvant amener le dessèchement plus ou moins partiel de cette localité classique des botanistes bisontins, nous croyons utile de publier l'inventaire des richesses végétales que l'on y rencontre. Nous ne prétendons pas donner une liste complète, mais nous espérons n'omettre aucune des espèces rares et intéressantes de cette localité, surtout de celles qui sont menacées de disparaître par un dessèchement plus ou moins complet du sol.

J. P.

Lorsqu'on s'éloigne de Besançon dans la direction de Pontarlier ou d'Ornans, c'est-à-dire de l'Est ou plutôt du Sud-Est, on franchit au-dessus du village de Morre, à 7 kilomètres de Besançon, un des derniers chaînons du Jura. L'altitude de cette petite chaîne sur laquelle sont construits les forts de Fontain et de Montfaucon est à ce dernier point de 511 mètres; son orientation se dirigeant du Sud-Ouest au Nord-Est est à peu près la même que celle de tout l'ensemble du grand plateau jurassique.

Après avoir traversé un tunnel, nommé le Trou-au-Loup, on découvre devant soi un vaste bassin fermé d'environ 4 à 5.000 hectares que limitent les villages de Gennes, le Petit-Saône, le Grand-Saône et la Vèze. Ce bassin est formé presque entièrement, à l'exception de la partie qui avoisine la Vèze, de calcaires coralliens perméables; au centre et affectant la forme d'une vaste cuvette fermée d'un ovale allongé se trouvent, dans une dépression, les tourbières et marais auxquels on donne généralement le nom de *Marais de Saône*.

Le grand axe de cette cuvette, également dirigé du Sud-Ouest au Nord-Est, a 6 kilomètres environ de longueur; le petit axe, qui coïnciderait à peu près avec la route de Besançon à Ornans, en a 2 de large; la superficie est de 7 à 800 hectares. Le corallien supérieur ou terrain de chailles recouvre les bords du marais sur une bande mince du côté de l'Ouest, beaucoup plus large à l'Est; le fond de la cuvette elle-même est formé de marnes oxfordiennes.

Les eaux pluviales, depuis l'endroit où le calcaire corallien perméable est remplacé par les argiles des chailles, affluent de tous côtés dans la cuvette et n'ont aucun moyen d'écoulement, si on en excepte quelques entonnoirs. Pendant les périodes de pluies, le marais est presque entièrement recouvert par l'eau qui ne peut ensuite disparaître que par évaporation, c'est-à-dire très lentement, le sous-sol étant imperméable. On comprend qu'il a dû se former, comme dans tous les cas analogues, une végétation particulière qui a promptement amené la production de tourbe ou au moins de terre tourbeuse. Cette couche végétale a une épaisseur variant de 20 à 40 centimètres; elle est assez uniforme, à l'exception de la partie située entre le village de la Vèze et la route de Pontarlier; en cet endroit la couche marneuse s'enfonce et la terre tourbeuse est remplacée par une véritable tourbière, exploitée sur une surface approximative de 200 hectares. L'épaisseur de la couche exploitée est de 1 mètre 80 à 2 mètres.

Nous retrouvons ici une grande partie des plantes qui con-

courent à la formation de la tourbe dans les tourbières du Haut-Jura. En arbustes, les *Salix aurita* et *repens*, puis les joncées et les cypéracées : *Juncus sylvaticus*, *lamprocarpus*, *Schœnus nigricans*, etc., etc., et toute une région de carex; enfin en mousses : *Hypnum intermedium, cuspidatum, giganteum, stellatum*, *polytrichum gracile* et *strictum*, etc., etc. On remarquera que les *Sphagnums*, qui sont si abondants dans toutes les tourbières des Vosges et du Haut-Jura, font complétement défaut dans notre marais. Ces plantes, communes à l'altitude où nous sommes (385m) dans toute la zone vosgienne, paraissent exiger un sol complétement siliceux, et le sous-sol des tourbières de la Vèze est calcaire. Il est vrai qu'à une altitude plus élevée, à Andelot (Jura), par exemple, on trouve dans une petite tourbière située près du village les *Sphagnums cymbifolium* et *acutifolium*. Le sous-sol y est éminemment calcaire, les petites mares à *Sphagnums* y sont entourées, à 1 ou 2 mètres de distance, par de petites saillies de rochers coralliens; mais ici l'altitude (604m) joue un rôle très important, et on peut observer des faits analogues pour beaucoup de phanérogames.

Les marais de Saône et de la Vèze sont sillonnés par plusieurs petits cours d'eau :

1° Le ruisseau du Pontot alimentant un moulin et venant déboucher dans l'étang de Saône;

2° Le ruisseau du Grand-Terreau qui coule du Nord au Sud et dont la source se trouve près de la route qui conduit au village du Grand-Saône;

3° Le fossé central qui traverse le marais du Sud-Ouest au Nord-Est et débouche dans le ruisseau du Grand-Terreau, près du Petit-Saône;

4° Le bief d'Aglans et quelques autres petits ruisseaux sortant du bois d'Aglans et se rendant à l'usine du Pontot.

Nous avons dit qu'à part quelques entonnoirs, l'écoulement des eaux était nul dans toute la partie marécageuse que nous venons de décrire. Ces entonnoirs, assez nombreux, sont tous

situés entre l'étang de Gennes et l'étang de Saône; ils sont, en général, de petits diamètres, à l'exception de celui nommé le Creux-sous-Roche. Cette cavité, qu'on remarque sous un rocher qui domine la plaine à proximité des moulins Convers, peut écouler environ 3 mètres cubes par seconde lorsque les eaux qui couvrent le marais diminuent; dans les grandes crues, on voit, au contraire, que tous ces entonnoirs, après avoir cessé d'absorber les eaux, se remplissent, débordent et contribuent eux-mêmes à l'inonder.

Au point de vue des herborisations et pour faciliter les recherches, trois grandes routes, l'ancienne route de Besançon à Ornans, celle de Besançon à Ornans et Mamirolles et celle de Besançon à Saône, partagent la contrée à explorer en trois parties bien distinctes; la première comprendra l'espace limité par la montagne qui domine Morre, le village de la Vèze, l'ancienne route d'Ornans, le bois d'Aglans et la route de Besançon à Ornans et Mamirolles; la seconde partira de cette même route et aura pour limites le bois du Petit-Frêne, les villages de Saône, la route de Saône à Besançon et les hauteurs de Montfaucon. Cette seconde partie peut être elle-même divisée en deux par l'ancien chemin de Saône. Enfin la troisième, qui est de beaucoup la moins importante, ne comprendra que l'étang de Gennes et les quelques prairies marécageuses qui l'avoisinent. Nous pourrons encore indiquer à l'explorateur la prairie au Sud de l'ancienne route d'Ornans, à partir du moulin de la Vèze au bois d'Aglans.

C. Flagey.

PLANTES PHANÉROGAMES.

Nous comprenons dans notre nomenclature tout le bassin du marais de Saône. Les côtes, au couchant, entre Gennes et Fontain, nous donnent une flore entièrement calcaire; les bois d'Aglans et du Petit-Frêne, dont le sol est fortement chargé de silice, ont les plantes des terrains siliceux. Le ma-

rais proprement dit a des parties plus ou moins siliceuses ou calcaires et tourbeuses, et sa flore varie en raison du sol sur lequel croissent les plantes.

Mentionnons d'abord les plantes ubiquistes qui croissent indistinctement sur tout notre champ d'étude :

Ranunculus Steveni.
— Friesanus.
— repens.
— bulbosus.
— arvensis.
Ficaria ranunculoïdes.
Chelidonium majus.
Papaver rhœas.
— dubium.
Fumaria officinalis.
Raphanus raphanistrum.
Sinapis arvensis.
Sisymbrium Alliaria.
— Thaliana.
— officinalis.
Arabis arenosa.
— hirsuta.
Cardamine pratensis.
Capsella bursa-pastoris.
— rubella.
Thlaspi improperum.
— erraticum.
Lepidium campestre.
Neslia paniculata.
Reseda lutea.
— luteola.
Saponaria officinalis.
Silena inflata.
Alsine tenuifolia.
— hybrida.
Mœhringia trinervia.
Arenaria serpyllifolia.
Stellaria holostea.
— media.
Cerastium vulgatum.
— arvense.
Linum catharticum.
Hypericum perforatum.
Genista tinctoria.
Trifolium pratense.
— arvense.
— repens.
— fragiferum.
Vicia sativa.
— angustifolia.
— Cracca.
Potentilla Anserina.
— reptans.
Valeriana officinalis.
— sambucifolia.
Valerianella olitoria
— Auricula.
— Morisonii.
Eupatorium cannabinum.
Bellis perennis.
Leucanthemum vulgare.
Achillea millefolium.
Bidens tripartita.
Circium lanceolatum.
— acaule.
— arvense.
Lappa minor.
Hypochæris radicata.
Leontodon autumnalis.
— hispidus.
Picris hieracioïdes.
Sonchus arvensis.
Crepis taraxacifolia.
— virens.
— biennis.
Hieracium pilosella.
— auricula.
Cuscuta europæa.
— epithymum.
— trifolii.
Plantago major.

Plantago media.
— lanceolata.
Verbascum Blattaria.
Euphrasia officinalis.
Rhinanthus major.
— minor.
Veronica Baccabunga.
— serpillifolia.
— arvensis.
— agrestis.
— hederæfolia.
Thymus chamædrys.
Glechoma hederacea.
Lamium maculatum.
Stachys palustris.
Ajuga reptans.
Verbena officinalis.
Euxolus Blitum.
Atriplex patula.
Chenopodium polyspermum.
— album.
— Bonus-Henricus.
Rumex conglomeratus.
— crispus.
— obtusifolius.
— acetosa.
— acetosella.
Polygonum lapathifolium.
— Persicaria.
— hydropiper.
— aviculare.
— convolvulus.
Alchemilla vulgaris.
— arvensis.
Urtica dioica.
Euphorbia helioscopia.
— exigua.
— cyparissias.
Mercurialis annua.
Mercurialis perennis.
Orchis Morio.
— mascula.
Colchicum autumnale.
Luzula pilosa.
— campestris.
Carex vulpina.
— muricata.
— glauca.
— panicea.
— præcox.
Scirpus sylvaticus.
Agrostis vulgaris.
— canina.
— spica-venti.
Holcus lanatus.
— mollis.
Avena pubescens.
— pratensis.
— elatior.
— flavescens.
Poa annua,
— pratensis.
Briza media.
Kœleria cristata.
Dactylis glomerata.
Bromus sterilis.
— secalinus.
— arvensis.
— commutatus.
— mollis.
Festuca pratensis.
Cynosurus cristatus.
Agropyrum repens.
Lolium perenne.
Polystichum filix-mas.
Cystopteris filix-fœmina.
Equisetum arvense.

Parmi les plantes qui ne descendent point dans le marais, mais habitent plus particulièrement la côte, entre Gennes et Fontain, nous citerons :

Anemone nemorosa.
— ranunculoïdes.
Ranunculus auricomus.
— nemorosus,
Helleborus fœtidus.
Aquilegia vulgaris.
Actæa spicata.
Berberis vulgaris.
Corydalis cava.
— solida.
Brassica nigra.
Erysinum ochroleucum.
Braya supina.
Arabis turrita.
Cardamine hirsuta.
— sylvatica.
— impatiens.
Dentaria pinnata.
Alyssum calycinum.
Erophila brachycarpa.
— hirtella.
Iberis vulgaris.
— arvatica.
— panduræformis.
Helianthemum vulgare.
Viola hirta.
— permixta.
— alba.
— scotophylla.
— multicaulis.
— sylvatica.
— Riviniana.
Monotropa hypopitys.
Polygata vulgaris.
— comosa.
— oxyptera.
— calcarea.
— austriaca.
Dianthus prolifer.
— Armeria.
— carthusianorum.
— cœsius.
Saponaria vaccaria.
Silene nutans.
Melandrium sylvestre.
Lychnis Githago.
Holosteum umbellatum.
Mœhringia muscosa.
Cerastium viscosum.
— brachypetalum.
— semidecandrum.
— glutinosum.
Linum tenuifolium.
Oxalis acetosella.
— stricta.
Malva moschata.
— rotundifolia.
— Alcea.
— sylvestris.
Geranium columbinum.
— dissectum.
— pusillum.
— molle.
— rotundifolium.
Erodium cicutarium.
Tilia sylvestris.
— platiphylla.
Acer pseudo-platanus.
— campestre.
Vitis vinifera.
Evonymus europæus.
Hypericum hirsutum.
— montanum.
Rhamnus cathartica.
— frangula.
Genista sagittalis.
— pilosa.
Cytisus capitatus.
Ononis repens.
— spinosa.
Anthyllis vulneraria.
Medicago lupulina.
Melilotus officinalis.
Trifolium medium.
— rubens.
— montanum.
— procumbens.
— aureum.
Lotus corniculatus.
— tenuis.

Astragalus glycyphyllos.
Vicia sepium.
— dumetorum.
Lathyrus sylvestris.
— pratensis.
— aphaca.
— vernus.
Coronilla varia.
— Emerus.
Hippocrepis comosa.
Onobrychis sativa.
Prunus insititia.
— spinosa.
(Les deux sous diverses formes).
Cerasus avium.
— vulgaris.
— Mahaleb.
Geum urbanum.
Petentilla fragariastrum.
— micrantha.
— verna.
Fragaria vesca.
— collina.
— elatior.
Rubus (divers).
Rosa (divers).
Agrimonia Eupatoria.
Cratægus oxyacantha.
— monogyna.
Amelanchier vulgaris.
Sorbus Aria.
— torminalis.
Sedum telephium.
(diverses formes.
— album.
— micranthum.
— acre.
— sexangulare.
— reflexum.
— rupestre.
Epilobium spicatum.
— angustifolium.
— montanum.
— tetragonum.
Circæa lutetiana.
Ribes uva crispa.
Saxifraga tridactylites.
— aizoon.
Caucalis daucoïdes,
Torilis Anthriscus.
Daucus carota.
(V. agrestis et pratensis.)
Peucedanum Cervaria.
— Oreoselinum.
Laserpitium latifolium.
Pastinaca sativa.
Seseli montanum.
Æthusa cynapium.
Bupleurum falcatum.
Ægopodium podagraria.
Bunium Carvi.
Pimpinella magna.
— saxifraga.
Scandix pecten-Veneris.
Chærophyllnm temulum.
— aureum.
Conium maculatum.
Sanicula europæa.
Eryngium campestre.
Hedera helix.
Cornus sanguinea.
Viscum album.
Campanula glomerata.
— rapunculoïdes.
— trachelium.
— rapunculus.
— rotundifolia.
— persicifolia.
Phyteuma spicatum.
Bryonia dioïca.
Sherardia arvensis.
Asperula odorata.
— cynanchica.
Galium verum.
— cruciata.
— elatum.
— erectum.
— sylvestre.
— aparine.
— tricorne.

Adoxa moschatellina.
Sambucus Ebulus.
— nigra.
— racemosa.
Viburnum lantana.
— Opulus.
Lonicera periclymenum.
— xylosteum.
Scabiosa columbaria (et var.).
Knautia arvensis.
— dipsacifolia.
Cephalaria pilosa.
Dipsacus sylvestris.
Tussilago farfara.
Solidago Virga-aurea
Erigeron acris.
Senecio vulgaris.
— erucifolius.
— nemorosus.
— nemorensis.
Artemisia vulgaris.
Matricaria inodora.
Anthemis Cotula.
Inula salicina.
Cirsium eriophorum.
Carduus crispus.
— nutans
— acanthoïdes.
Centaurea amara.
— Duboisii.
— Jacea.
— scabiosa.
— cyanus.
Carlina vulgaris.
— acaulis.
Lappa major.
Lampsana communis
Cichorium intybus.
Tragopogon pratensis.
Lactuca muralis.
— perennis.
Sonchus oleraceus.
— asper.
Taraxacum officinale.
— lævigatum.
Crepis fœtida.
Hieracium præcox.
— murorum.
— (divers).
— vulgatum.
— umbellatum.
Primula elatior.
— officinalis.
Anagallis phœnicea.
— cœrulea.
Ilex aquifolius.
Ligustrum vulgare.
Fraxinus excelsior.
Vinca minor.
Vincetoxicum officinale.
Gentiana cruciata,
— ciliata.
— germanica.
— campestris.
Erythraea centaurium.
Convolvulus sepium.
— arvensis.
Echium vulgare.
— Wierzbickii.
Pulmonaria obscura.
— longifolia.
— ovalis.
Lithospermum officinale.
— arvense.
— purpureo-cœruleum.
Myosotis sylvatica.
— intermedia.
Cynoglossum officinale.
Solanum melanocerasum.
— ochroleucum.
Hyosciamus niger.
Verbascum thapsus.
— thapsiforme.
— lychnitis.
Scrophularia nodosa.
Antirrhinura Orontium.
Linaria spuria.
— vulgaris.
— minor.
Euphrasia officinalis

Euphrasia cupræa
Odontitis rubra.
— serotina.
Melampyrum arvense.
Veronica chamædrys.
— officinalis.
— teucrium.
— prostrata,
— Buxbaumii.
Digitalis lutea.
— grandiflora.
Phelipæa ramosa.
Orobanche galii.
— epithymum.
— teucrii.
Lathræa squamaria.
Mentha (divers).
Salvia pratensis.
Origanum vulgare.
Thymus chamædrys.
Calamintha officinalis.
— Acinos.
— Clinopodium.
Melissa officinalis.
Lamium purpureum.
— abum.
— galeobdolon.
Ballota fœtida.
Galeopsis tetrahit.
— arvatica.
Melittis melissophyllum
Brunella vulgaris.
— alba.
— grandiflora.
Ajuga genevensis.
— chamæpitys.
Teucrium scorodonia.
— Botrys.
— chamædrys.
— montanum.
Globularia vulgaris.
Passerina annua.
Daphne Mezereum.
— laureola.
Polycnemon arvense.
Polygonum lapathifolium.
— Persicaria.
— hydropiper.
Poterium dictyocarpum.
Urtica urens.
Ulmus campestris.
— montana.
Humulus lupulus.
Euphorbia platiphylla.
— stricta.
— dulcis.
— verrucosa.
— Peplus.
— lathyris.
— amygdaloïdes.
Mercurialis annua.
— perennis.
Fagus sylvatica.
Quercus pedunculata.
— sessiliflora.
— pubescens.
Corylus Avellena.
Carpinus betulus.
Salix capræa.
Populus tremula.
Juniperus communis.
Leucoïum vernum.
Narcissus pseudo-narcissus.
Orchis militaris.
— conopea.
— viridis.
Ophrys aranifera.
— fuciflora.
— apifera.
Cephalanthera grandiflora.
— rubra.
Epipactis latifolia.
— atrorubens.
Neottia nidus-Avis.
— ovata.
Lilium martagon.
Allium vineale.
— oleraceum.
— sphærocephalon.
— ursinum.

Adenoscilla bifolia,
Ornithogalum pyrenaicum.
— umbellatum.
Muscari neglectum.
— comosum.
Phalangium liliago.
— ramosum.
Polygonatum multiflorum.
— vulgare.
Convallaria majalis.
Paris quadrifolia.
Arum maculatum.
Luzula sylvatica.
Carex divulsa.
— montana.
— Halleriana.
— humilis.
— digitata.
— ornithopoda.
Scirpus compressus.
Panicum sanguinale.
— crus-galli.
— viride.
Alopecurus agrestis.
Phleum pratense.
Anthoxantum odoratum.
Sesleria cærulea.
Calamagrostis epigeios.
Melica nebrodensis.
Melica nutans.
— uniflora.
Poa bulbosa.
— nemoralis.
— compressa.
Bromus sterilis.
— asper.
— erectus.
Festuca duriuscula.
— ovina.
— gigantea.
Andropogon ischæmum.
Brachypodium sylvaticum.
— pinnatum.
Agropyrum caninum.
Lolium temulentum.
Hordeum murinum.
Elymus europæus.
Ceterach officinarum.
Polypodium vulgare.
— dryopteris.
Aspidium aculeatum.
— angulare.
Cystopteris fragilis.
Asplenium trichomanes.
— Ruta-muraria.
Scolopendrium officinale.
Equisetum arvense.
— eburneum.

Mentionnons plus particulièrement les plantes suivantes :

Anemone ranunculoides L. — Bois de la Ratte, en suivant le chemin qui va de Montfaucon à la route de Saône (Paill.).

Erysimum ochroleucum D. C. — Rochers de Montfaucon (Pidancet).

Braya supina Koch. — Terrains remués près de Chapelle-des-Buis (Parisot et Bavoux).

Iberis panduræformis Pourr. — Champs cultivés, vers Fontain (Paill.).

Polygala calcarea Schultz. — Marais de Saône (Gren.), Chapelle-des-Buis (Poux.).

Dianthus cœsius Sm. — Rochers de Montfaucon.

Oxalis stricta L. — Abonde dans les champs vers la forêt de Fontain et ceux des marais de Saône, près de la Pérouse (Paill.).

Cirsium eriophorum Scop. — Abondant vers Morre, Gennes, etc.

Carlina acaulis L. — Chapelle-des-Buis.

Tragopogon pratensis L. — Habite plus particulièrement les lieux élevés, dans les pelouses sèches et au bord des chemins, tandis que le *T. orientalis* L. est abondant dans les prairies de la plaine.

Une forme du *T. pratensis*, qui croît assez abondamment dans les jeunes coupes des bois au-dessus de la Vèze, a le pédoncule très fortement renflé sous le fruit : est-ce le *T. Shuttleworthii* Godet? En tout cas, il est tout à fait différent du *T. major* Jacq., que M. Flagey et moi avons rencontré dans la prairie au-dessus de Marnay (Paill.).

Gentiana campestris L. — Je ne vois pas d'inconvénient à adopter la manière de voir de M. Contejean, et de réunir les *G. campestris* L. et *G. germanica* Willd. en une seule espèce. Je n'ai jamais rencontré le *G. germanica* à lobes du calice parfaitement égaux, mais je viens d'en recueillir des échantillons dont les fleurs supérieures ont deux lobes très développés, tandis que les fleurs inférieures les ont presque réguliers, la même plante présentant ainsi les caractères des deux espèces.

Plantago serpentina Vill. — Prés entre Chapelle-des-Buis et la côte qui domine Morre (Gurnel).

Euphorbia lathyris L. — Abondant vers la forêt de Fontain (Paill.).

Scirpus compressus Pers. — Prés entre Chapelle-des-Buis et la côte qui domine Morre (Cordier et Pidancet.). Doit se rencontrer sur plusieurs points de notre champ d'étude.

Les plantes plus particulières aux bois d'Aglans et du Petit-Frêne, sont :

Ranunculus aconitifolius.
Viola sylvatica.
— Riviniana.
Pyrola rotundifolia.
— minor.
Monotropa hypopitys.
Dianthus Armeria,
Gypsophila muralis.
Sagina ciliata.
Alsine tenuifolia
— hybrida.
Arenaria serpyllifolia.
— leptoclados.
Stellaria holostea.
— uliginosa.
Geranium Robertianum.
— v. semiglabrum.
Hypericum pulchrum.
— humifusum.
Rhamnus frangula.
Lathyrus macrorhizus.
Cerasus padus.
Potentilla Tormentilla.
Agrimonia Eupatoria.
— odorata.
Mespilus germanica.
Chrysosplenium oppositifolium.
Sambucus racemosus.
Senecio sylvaticus.
Petasites officinalis.
Gnaphalium sylvaticum.
Hieracium umbellatum.
— boreale,
Lysimachia nemorum.
Erythraea centaurium.
— pulchella.
Melampyrum pratense.
Veronica montana.
Alnus glutinosa.
— incana.
Maianthenum bifolium.
Paris quadrifolia.
Luzula pilosa.
— albida.
— multiflora.
— sylvatica.
Carex Davolliana.
— brizoides.
— remota.
— leporina.
— pendula.
— pallescens.
— polyrhiza.
— sylvatica.
Scirpus setaceus.
— sylvaticus.
Millium effusum.
Agrostis spica-venti.
Holcus lanatus
— mollis.
Deschampsia cœspitosa.
— flexuosa.
Festuca ovina.
Pteris aquilina.
Polystichum spinulosum.
Lycopodium clavatum.

Le *Ranunculus aconitifolius* se trouve dans le bois du Petit-Frêne, vers l'embranchement de la route de Mamirolles à gauche; les *Polygonum bistorta*, *Geranium semiglabrum*, *Polystichum spinulosum* à gauche de la route d'Ornans, lorsque sortant du marais elle entre dans le bois; les *Chrysosplenium oppositifolium* et *Stellaria uliginosa* dans le bief d'Aglans, à quelques pas dans le bois. Le *Lycopodium clavatum* observé par M. Pidancet n'a pas été revu depuis : il est à rechercher.

Nous trouverons dans le marais proprement dit et la tourbière :

Thalictrum flavum.
Ranunculus paucistamineus.
— trichophyllos.
— divaricatus.
— lingua.
— flammula.
— Sardous.
Caltha palustris
Fumaria Vaillantii.
Erucastrnm Pollichii.
Erysimum cheiranthoides.
Barbarea vulgaris.
Cardamine pratensis.
Nasturtium officinale.
— sylvestre.
— amphibium.
Erophila majuscula.
Viola elatior.
— canina.
— segetalis.
Drosera rotundifolia.
Parnassia palustris.
Polygala amara.
Gypsophila muralis
Melandrium dioicum.
Lychnis flos-cuculli.
Spergularia rubra.
Spergula arvensis.
Sagina apetala.
— procumbens.
— nodosa
Arenaria leptoclados.
Stellaria graminea.
Malachium aquaticum
Oxalis stricta
Hypericum quadrangulum.
— tetrapterum.
— hirsutum.
Genista prostrata.
Medicago polycarpa.
Melilotus macrorhiza.
Trifolium aureum.
— minus.
Lotus major.
Cerasus padus.
Spiraea ulmaria.
Geum rivale.
Potentilla Tormentilla.
Comarum palustre.
Lythrum salicaria.
Peplis portula.
Herniaria glabra
Scleranthus annuus
— biennis.
Epilobium hirsutum.
— parviflorum.
— roseum.
— obscurum.
— palustre.
Myriophyllum verticillatum.
— spicatum.
Ribes rubrum.
Selinum carvifolia.
Angelica sylvestris.

Heracleum sphondylium.
Silaus pratensis.
Œnanthe Phellandrium.
— fistulosa.
Berula angustifolia.
Galium palustre.
— elongatum.
— uliginosum.
Valeriana dioica.
Varianella carinata.
Scabiosa succisa.
Petasites officinalis.
Senecio aquaticus
— erraticus.
— paludosus.
Achillea ptarmica.
Bidens cernua (et ses var. radiata et mininia).
Inula britannica.
Pulicaria vulgaris.
— dysenterica.
Gnaphalium uliginosum.
Cirsium palustre
— palustri-oleraceum.
— oleraceum.
— oleraceo-acaule.
— acaule.
Lappa tomentosa.
Scorzonera humilis.
Tragopogon orientalis.
Taraxacum udum.
Lysimachia vulgaris.
— nummularia.
Gentiana pneumonanthe.
Erythraea pulchella.
Menyanthes trifoliata.
Plantago intermedia.
Myosotis palustris.
— lingulata.
Solanum dulcamara.
Verbascum nigrum.
Gratiola officinalis.
Euphrasia gracilis.
Pedicularis palustris.
— sylvatica.
Veronica scutellata.
— anagallis et var. pseudo anagallis.
Utricularia vulgaris.
Mentha (divers).
Lycopus europæus.
Thymus serpyllum.
Lamium amplexicaule.
Galeopsis leucantha.
Brunella vulgaris.
Scutellaria galericulata.
— minor.
Teucrium scordium,
Thesium pratense.
Polygonum Bistorta.
— amphibium.
— mite.
— minus.
— dumetorum.
Sanguisorba officinalis.
Callitriche verna.
— hamulata.
Ceratophyllum demersum.
Hippuris vulgaris.
Salix cinerea.
— aurita.
— ambigua.
— repens.
Alnus glutinosa.
Iris pseudacorus.
Orchis latifolia.
— incarnata.
Epipactis palustris.
Alisma plantago.
Allium acutangulum.
Potamogeton natans.
— rufescens.
— perfoliatus.
— crispus.
— densus.
— pusillus.
Triglochin palustre.
Lemna minor.
Sparganium ramosum.
— simplex.

Juncus conglomeratus.
— effusus.
— diffusus.
— glaucus.
— sylvaticus.
— lamprocarpus.
— supinus.
— compressus.
— bufonius.
Carex Davalliana.
— pulicaris.
— disticha.
— paniculata.
— teretiuscula.
— paradoxa.
— echinata.
— elongata.
— leporina.
— stricta.
— turfosa.
— vulgaris.
— acuta.
— flava.
— fulva.
— Œderi.
— Hornschuchiana.
— distans.
— hirta.
— ampullacea.
Carex vesicaria,
— riparia.
— paludosa.
Cladium mariscus.
Rynchospora alba.
Scirpus palustris.
— acicularis.
— lacustris.
— setaceus.
Eriophorum latifolium.
Schœnus nigricans.
Cyperus fuscus.
— flavescens.
Alopecurus geniculatus
— fulvus.
Phleum pratense.
Phalaris arundinacea.
Leersia oryzoides.
Agrostis alba.
Phragmites communis.
Dauthonia decumbens.
Poa trivialis.
Glyceria fluitans.
— plicata.
Molinia cœrulea.
Festuca arundinacea.
Ophioglossum vulgatum.
Equisetum palustre.
— limosum.

Pour parcourir le marais de Saône le plus avantageusement possible au point de vue de la récolte, on peut, à partir du Trou-au-Loup, suivre la route de Nancray. Dans les talus à droite, on recherchera : *Cirsium oleraceo-acaule*, et, dans les fossés qui se trouvent au bas : *Cirsium oleraceo-palustre*, entre les parents. Le *Festuca arundinacea* est abondant dans cette partie de la prairie.

Continuant à suivre la route jusque vers l'étang de Gennes, qu'on aperçoit de loin, aux *Scirpus lacustris* qui l'entourent, on trouve abondamment, à la partie Sud et Est de l'étang : *Senecio paludosus*, *Inula britannica*, *Gratiola officinalis*, *Teucrium scordium*, *Allium acutangulum*, *Hippuris vulgaris*, *Tha-*

lictrum flavum, *Veronica scutellata*, *Œnanthe Phellandrium*. De là, suivant le fossé du Grand-Terreau, on trouve : *Sanguisorba officinalis*, *Selinum carvifolia*, *Thesium pratense*, *Triglochin palustre*, etc., et, en arrivant vers le Creux-sous-Roche : *Scirpus acicularis*, *Cyperus fuscus*. Au Creux-sous-Roche : *Physalis Alkekengi* et *Viola elatior*, plante nouvelle pour la Franche-Comté, découverte par le P. Leray, qui signale aussi, dans notre champ d'études, les *Genista prostrata* et *Scutellaria minor*.

Du Creux-sous-Roche au moulin Convers : *Lappa tomentosa*, et dans l'étang du moulin : *Ranunculus lingua*, *Senecio paludosus*, *Menyanthes trifoliata*, et dans le ruisseau, en allant vers la route d'Ornans : *Potamogeton rufescens*. Les fossés du bois, près de la route, ont d'abondants : *Polygonum Bistorta*, *Polystichum spinulosum*.

Si on se dirige de là vers le bois de peupliers qui se trouve entre l'ancienne voie romaine et la route de Saône, on pourra recueillir sur ce dernier point : *Ophioglossum vulgatum*, abondant, *Selinum carvifolia*, *Scutellaria galericulata*, *Thalictrum flavum*, *Gratiola officinalis*, *Taraxacum udum*, *Viola canina*, *Carex elongata*.

En se dirigeant vers l'ancien réservoir à sangsues, et suivant, de là, le sentier qui traverse la Pâture-de-la-Bruyère pour rejoindre la route d'Ornans, on trouvera : *Calluna vulgaris*, *Gentiana Pneumonanthe*, *Peplis Portula*, *Herniaria glabra*, *Veronica scutellata*.

La tourbière de La Vèze donne, sur le sol plus ou moins sec : *Polygala amara*, *Viola canina*, *Spergularia nodosa*, *Euphrasia gracilis*, *Pedicularis sylvatica*, *Salix aurita*, *S. ambigua*, *S. repens*, *Epipactis palustris*, *Schœnus nigricans*, *Danthonia decumbens*, la plupart des *Carex*; — les trous profonds : *Cladium mariscus* (Cordier), *Menyanthes trifoliata*, *Comarum palustre*, *Chara fragilis*, *C. contraria*; — les endroits marécageux et humides d'où l'on a extrait la tourbe : *Drosera rotundifolia*, *Epilobium obscurum*, *E. palustre*, *Utricularia vulgaris*,

Hippuris vulgaris, *Triglochin palustre*, *Rynchospora alba*, *Cyperus flavescens*.

Les haies du chemin de la Couvre, qui longe la tourbière, de la route d'Ornans à La Vèze, renferment très abondant : *Ribes rubrum*, et le long du chemin : *Hypericum quadrangulum*, *Prunus padus*.

Aux abords du moulin du Pontot, plus bas que La Vèze, on trouve : *Ranunculus sardous*, *Scorzonera humilis*; dans les fossés : *Potamogeton pusillus*, *Callitriche hamulata*. Dans les prés, à gauche de l'ancienne route d'Ornans : *Orchis latifolia*, *O. incarnata*, et dans les fossés : *Carex paniculata*, *C. teretiuscula*, *C. paradoxa*, *C. elongata*, abondants.

La lisière du bois d'Aglans, en se dirigeant par la ferme Saint-Antoine au Petit-Frêne et à la route d'Ornans, donne : *Calluna vulgaris*, *Scorzonera humilis*, *Polygonum Bistorta*, *Genista prostrata* (P. Leray). Entre la route d'Ornans et le chemin de fer : *Scutellaria minor* (P. Leray).

PLANTES CRYPTOGAMES.

Nos recherches sur ces plantes n'ont guère été faites, jusqu'à ce jour, qu'au point de vue des mousses et des lichens. Nous suivrons, dans leur distribution sur notre champ d'études, le même ordre que pour les plantes phanérogames.

Mousses.

Mousses qu'on rencontre à peu près partout, mais particulièrement dans les bois ou dans les haies, les lieux ombragés, à la base et au sommet des vieux murs :

Hylocomium	triquetrum	Fert.	Eurynchium	striatum	Fert.
—	brevirostre	id.	—	striatulum	Stér.
—	splendens	id.	—	crassinervium	Fert.
Brachytecium	salebrosum	id.	Eurynchium	Vaucheri	Stér.
—	populeum	id.	—	piliferum	Fert.
—	rutabulum	id.	—	prælongum	id.
Thamnium	alopecurum	id.	—	pumilum.	Stér.

Rynchostegium murale	Fert.	Bryum atropurpureum	Fert.
— tenellum	id.	— capillare	id.
Camptothecium lutescens	id.	— cæspititium	id.
Amblystegium serpens	id.	Barbula unguiculata	Fert.
— confervoides	id,	— muralis	id.
Hypnum molluscum	id.	Didymodon rubellus	id.
Hypnum cupressiforme	id.	Pottia truncata	id.
— c. v, tectorum	id.	— cavifolia	id.
— c. v. filiforme	id.	Funaria hygrometrica	id.
— purum	id.	Fissidens taxifolius	id.
Thuidium tamariscinium	id.	Grimmia pulvinata	id.
— abietinum	Stér.	— crinita	id.
Mnium rostratum	Fert.	— apocarpa	id.
Bryum roseum	Ord. stér.	Phascum cuspidatum	id.
— argenteum	Fert.		

Dans les bois sablonneux, tels que le bois d'Aglans, qui appartient au corallien supérieur ou calcaire à chailles et qui renferme 75 p. 0/0 de silice, on trouvera surtout :

Hylocomium loreum	Fert. A. R.	Dicranum scoparium	Fert,
Brachythecium velutinum	id.	Dicranella heteromalla	id.
Eurynchium Stockesii	id.	— varia	id.
Hypnum Schreberi	id.	Barbula fallax	id,
Mnium undulatum	id.	Ceratodòn purpureus	id.
Webera carnea	Stér.	Leucobryum glaucum	Stér.
— annotina	id.	Fissidens bryoides	Fert.
Polytrichum formosum	Fert.	Weisia viridula	id.
Pogonatum aloides	id.	Leptotrichum pallidum.	id.
— nanum	id.	Enthostodon fascicularis	id.
Atrichum undulatum	id.	Pleuridium subulatum	id.
Pottia truncata	id.	— alternifolium	id.

On recueillera plus particulièrement sur les rochers du calcaire jurassique :

Hypnum chrysophyllum	Fert.	Barbula muralis	Fert.
Anomodon viticulosus	id.	— rigida	id.
Neckera crispa	id.	— tortuosa	Ord. stér.
Bartramia Œderi	id.	— gracilis	id.
Barbula ruralis	id.	— recurvifolia	id.
— r. v. intermedia.	id.	— aloides	Fert.
— subulata	id.	Trichostomum crispulum	Stér,

Trichostomum mutabile Stér.
Didymodon luridus Fert.
Fissidens decipiens id.
Gymnostomum tortile id.
Encalypta streptocarpa Ord. stér.
— vulgaris Fert.
Orthotricum saxatile Fert.
Grimmia orbicularis id.
— apocarpa id.
Funaria calcarea Fert.
— hibernica id. (Chapelle-des-Buis).

Et plus particulièrement sur les roches humides et ombragées :

Hypnum stellatum v. protensum Stér.
Trichostomum rigidulum Fert
Seligeria pusilla id.
Eucladium verticillatum Fert.
Orthothecium intricatum Stér.
Anomodon longifolius id.
Rynchostegium curvisetum Fert.

Les coteaux calcaires, arides, des environs de la citadelle, donnent :

Hypnum rugosum Stér.
— cupressiforme v. elatum id.
Cylindrothecium concinnum id.
Barbula ruraliformis id.
— squarrosa id.
Barbula inclinata Fert.
— convoluta id.
— vinealis id.
Leptotrichum flexicaule Stér.
Rhacomitrium canescens Fert.

Quelques mousses préfèrent les prairies humides situées dans les combes du lias, entre la Chapelle-des-Buis et La Vèze, ce sont :

Hylocomium squarrosum R. Fert.
Hypnum cuspidatum id.
— arcuatum Stér.
Brachythecium glareosum Stér.
Thuidium delicatulum id.
Barbula fallax id.

Certaines espèces, quoique se trouvant quelquefois sur la terre ou les rochers, sont plus fréquentes sur les troncs et les branches d'arbres ; nous pouvons citer :

Anomodon attenuatus Fert.
Leskea polycarpa id.
— sericea id.
Isothecium myurum id.
Pylœsia polyantha id. A. R.
Homalia trichomanoides id.
Neckera complanata q.q.f. Fert.
Antitricbia curtipendula id.

Leucodon sciuroides	Fert.	Orthotricum Lyellii	Stér.
Mnium rostratum	Ord. Fert.	— obtusifolium	id.
Ulota Bruchii	id.	— diaphanum	Fert.
— crispula	id.	— affine	id.
Orthotricum leiocarpum	id.		

Signalons encore dans le voisinage des cascades du Bout-du-Monde et de l'Enfer,

1° Sur les rochers inondés :

Hypnum filicinum	Fert.	Rhinchostegium curvisetum	Fert.
— commutatum	id.	— confertum	id.
— palustre	id.	— rusciforme	id.
— irriguum	id.	Fissidens crassipes	id.

2° Sur la terre humide, dans les bois qui avoisinent ces mêmes cascades :

Rhynchostegium rivulare	Rar. Fert.
Mnium serratum	Fert.
— stellare	Stér.

3° Et dans les eaux courantes :

Fontinalis antipyretica	Stér.
Cinclidotus fontinaloides	Fert.
— aquaticus	id.

Les espèces les plus intéressantes de notre nomenclature sont sans contredit celles qui sont spéciales au marais.

Dicranum palustre	Stér.	Camptothecium nitens	Fert.
Fissidens adianthoides	Fert.	Hypnum elodes	Stér.
Bryum triquetrum	id.	— polygamum	id.
— erythrocarpum	id.	— stellatum	Fert.
— inclinatum	id.	— Kneiffii et var.	Stér.
— alpinum	Rar. fert.	— Wilsoni	Fert.
Webera nutans	Fert.	— lycopodioides	id.
Mnium insigne	Stér.	— intermedium	Stér.
Aulacomnium palustre	Fert.	— Cossoni	id.
Philonotis fontana	Stér.	— hamifolium	id.
Polytrichum gracile	Fert.	— giganteum	Fert.
— strictum	id.	— scorpioides	Stér.
Fontinalis antipyretica	Stér.	— commutatum	Fert.
Climacium dendroides	Fert.	— arcuatum	Stér.

Les *Fissidens adianthoides*, *Aulacomnium palustre*, *Climacium dendroides*, *Hypnum stellatum* sont répandus partout et fructifient très bien en certains endroits. Les *Bryum alpinum*, *Polytrichum strictum* et *gracile* sont plus particuliers à la tourbière, le premier dans la partie rapprochée du chemin de fer, les seconds partout. Le *Dicranum palustre* vers le milieu, avant d'arriver au *Cladium*. La rigole de la fontaine qui se trouve dans les prés, avant d'arriver à La Vèze, renferme abondamment : *Bryum pseudo-triquetrum*, *Mnium insigne*, *Philonotis fontana*, *Hypnum commutatum* et *filicinum*.

Dans certains creux et fossés de la tourbière, où l'eau séjourne, on trouve abondamment, quelquefois mélangées à d'autres espèces, d'autres fois seules, les mousses suivantes : *Camptothecium nitens*, *Hypnum elodes*; *H. polygamum*, *H. lycopodioides*, *H. intermedium*.

Le *H. scorpioides* est très abondant et pur de tout mélange dans le fossé où se trouve le *Cladium*. Mais il se rencontre également dans les trous et fossés près de l'ancien réservoir de sangsues Bourrier, au nord, avec les *H. lycopodioides*, *H. giganteum*, *H. Wilsoni*, *H. Cassoni*, où les trois premiers fructifient parfaitement. Le grand fossé qui part des peupliers Brocard, depuis la carpière, renferme abondamment : *H. giganteum*, *H. Kneiffii* et sa var. *pungens* Milde, *H. hamifolium*, *H. Cossoni*, et les bords de ce fossé sont tapissés de *H. elodes* et *Climacium dendroides* qui fructifie très bien. On peut également récolter *Physcomitrium piriforme*.

Toute cette partie très humide de la prairie est tapissée de *H. intermedium*, *H. lycopodioides*, où se rencontre parfois le *H. scorpioides*, jusque vers l'étang de Gennes où le *Fontinalis antipyretica* est abondant à l'exclusion de toute autre mousse. Le *H. arcuatum* est assez abondant vers le Petit-Saône, entre la voie romaine et le Grand-Terreau.

Si ce n'était sortir du cadre que nous nous sommes tracé, nous aurions à indiquer quelques mousses rares dans notre circonscription :

Orthothecium rufescens. — Bas de Chaudanne et cascade de Laissey.
Hypnum crista-castrensis, Fert. — Eboulis à Laissey.
Bryum roseum, Fert. — Eboulis à Laissey.
Hypnum incurvatum, Fert. — Au bord des sources d'Arcier.
Plagiothecium sylvaticum, Fert. — Creux d'un saule au pied du fort de Fontain.
Barbula revoluta, Fert. — Murs de l'enclos Batia, à la Malate.
— *lævipila*, Fert. — Troncs de peupliers à Casamène.
Cylindrothecium cladorhizans, Fert. — Bois à Montferrand.
Trichocolea tomentella. — Eboulis à Laissey. (Hépatique.)

Hépatiques et lichens.

Parmi les *hépatiques* observées jusqu'à ce jour dans nos environs, nous citerons :

Plagiochila asplenioides. — Forêts, commun.
Scapania nemorosa. — Chapelle-des-Buis, Chaudanne, etc.
Jungermannia crenulata.
— *acuta.*
— *barbata*, var. *Schreberi.*
— — var. *attenuata.*
— *bicuspidata.* — Chailles et diluvium.
Lophocolea bidentata. — Commun partout.
— *minor.* — Chaudanne, sur les rochers.
Chyloscyphus polyanthus. — Ruisseau de Fontain.
— *pallescens.* — Laissey.
Calypogeia trichomanis. — Commun partout.
Trichocolea tomentella. — Laissey.
Radula complanata. — Commun partout.
Madotheca lævigata. — id.
— *platyphylla.* — id.
Frullania dilatata. — id.
— *tamarisci.* — id.
Pellia epiphylla. — Bois de Chalezeule, etc.
— *calycina.* — Arcier, Beure, etc.
Aneura pinguis. — Montferrand.
Metzgeria furcata. — Montfaucon, etc., commun.
— *pubescens*, — Arcier, Montfaucon, etc.
Marchantia polymorpha. — Commun.
Preissia commutata. — Marais de Saône, etc.
Fagatella conica. — Arcier, Beure, etc.
Anthoceros punctatus.
Riccia glauca. — Montferrand.
— *fluitans.* — id.

Jusqu'ici les *lichens* ont été peu observés aux environs de Besançon; M. Flagey communique la liste suivante :

Collema crispum Ach. — Fert. — Assez commun. Troncs d'arbres.
— *melænum* Ach. — Fert. — Assez commun. Rochers et vieux murs humides.
— *pulposum* Ach. — Fert. — Assez commun. Rochers et pierres humides.
— *cheileum* Ach. — Fert. — Commun sur la terre et les pierres humides.
— *nigrescens* Ach. — Fert. — Assez commun sur les troncs d'arbres, surtout de peupliers et de noyers.
— *fasciculare* Fr. — Fert. — Commun au milieu des mousses sur les murs.
Leptogium subtile Nyl. — Rare sur la terre humide.
— *Hildenbrandi* Nyl. — Stér. — Entre le village de la Vèze et le moulin, sur l'écorce des peupliers.
Calicium subtile Pers. — Fert. — Assez rare sur les troncs d'arbres, dans les forêts.
— *quercinum* Pers. — Assez rare sur l'écorce des chênes au bois d'Aglans.
Bæomyces roseus Pers. — Fert. — Çà et là sur les chailles; bois d'Aglans, de Bregille, etc.
Cladonia alcicornis Fl. K. — Stér. — Très commun, pelouses sèches de la citadelle, etc.
— *pyxidata* Fr. — Stér. — Très commun sur la terre, les vieux murs, partout. Cette espèce, stérile chez nous, fructifie parfaitement sur toutes nos montagnes du Jura.
— *p. forma pocillum* Ach. — Stér. — Sur les vieux murs, au milieu des mousses.
— *fimbriata* Fr. — Stér. — Assez rare sur les talus argilo-siliceux.
— *f. forma cornuta* Ach. — Stér. — Avec le type, mais plus rare.
— *squarrosa* Hffm. — Stér. — Rare sur les troncs pourris; cette espèce est beaucoup plus commune dans le Haut-Jura.
— *furcata* Schœr. — Stér. — Très commun sur la terre, dans les lieux secs, à la citadelle, etc. Sur la terre argilo-siliceuse du bois d'Aglans; cette espèce fructifie quelquefois.
— *f. forma racemosa* Schœr. — Avec le type.
— *rangiferina* Hffm. — Stér. — Rare. Au marais de Saône. Cette espèce abonde dans les tourbières du Haut-Jura où elle fructifie assez souvent.
— *macilenta* Hffm. — Stér. — Rare sur les troncs pourris, dans les bois sombres et humides.

Evernia prunastri Ach. — Stér. — Commun sur les troncs d'arbres, dans les vergers et les bois.

Ramalina calicaris Fr. — Fert. — Très commun sur les troncs d'arbres, au bord des routes.

Peltigera canina Hffm. — Fert. — Très commun partout, au milieu des mousses et à la base des troncs d'arbres, dans les bois humides.

— *c. forma ulorhiza* Flk. — Stér. — Avec le type; mais beaucoup plus rare et ordinairement dans des lieux plus secs.

— *polydactyla* Hffm. — Fert. — Dans les mêmes lieux que *Pel. canina* type, mais plus rare.

— *horizontalis* Hffm. — Ordinairement stérile et assez peu répandu dans les bois humides aux environs de Besançon.

Solorina saccata Ach. — Fert. — Très commun dans les creux des rochers humides; la Malate, la citadelle, Chapelle-des-Buis, etc.

Sticta pulmonacea Ach. — Très rarement fertile et assez rare sur les troncs de chênes, dans les vieilles forêts.

Parmelia caperata Ach. — Très commun à l'état stérile ou en fructifications; troncs d'arbres dans les forêts et les vergers. C'est ordinairement sur les arbres fruitiers qu'on le rencontre en fructifications.

— *perlata* Ach. — Ordinairement stérile, sur les troncs d'arbres fruitiers.

— *tiliacea* Ach. — Fert. — Très commun sur les troncs d'arbres, dans les forêts et surtout dans les vergers.

— *saxatilis* Ach. — Stér. — Rare, presque uniquement sur les troncs d'arbres dans nos environs.

— *acetabulum* Fr. — Fert. — Commun sur les troncs d'arbres, surtout dans les vergers.

— *olivacea* Ach. — Fert. — Assez rare. Troncs d'arbres, surtout dans les lieux cultivés.

Physcia parietina Nyl. — Fert. — Très commun partout dans nos environs, sur les rochers, les murs; plus commun encore sur les troncs d'arbres. C'est à peu près le lichen le plus répandu aux environs de Besançon.

— *candelaria* Nyl. — Commun à l'état stérile; rarement fertile, sur les troncs d'arbres dans les vergers, surtout sur les noyers et les cerisiers.

— *ciliaris* D. C. — Fert. — Assez commun sur les troncs d'arbres dans les forêts et au bord des routes; de Besançon à Morre, etc.

— *stellaris* Nyl. — Fert. — Assez rare, troncs d'arbres au bord des routes, frênes, ormes, etc. Cette espèce, abondante à 8 ou 900 m. d'altitude, est chez nous beaucoup plus rare que les suivantes.

Physcia pulverulenta Fr. — Fert. — Très commun sur les troncs d'arbres, surtout les peupliers, au bord des chemins.

— *p. forma venusta* Ach. — Sur les troncs des vieux chênes, mais beaucoup plus rare que le type.

— *obscura, forma ulothrix* Fr. — Fert. — Commun, troncs de peupliers, partout.

— *o. forma adglutinata* Schær. — Ord. stér. — Très commun sur les troncs d'arbres, surtout les platanes dans les promenades.

Pannaria triptophylla Nyl. — Ord. stér. — Commun sur les rochers calcaires ombragés, la Malate, Morre, etc.

— *t. forma nigra* Nyl. — Ord. stér. — Commun sur les pierres des chailles, la Vèze, bois d'Aglans, etc.

Squamaria crassa D. C. — Fert. — Rochers calcaires des lieux arides, la citadelle, Chapelle-des-Buis, etc.

— *saxicola* Nyl. — Fert. — Commun sur les rochers calcaires, aux environs de Besançon.

— *s. forma versicolor* Nyl. — Fert. — Rochers escarpés de la citadelle près de l'ancien Pont-du-Secours.

— *s. forma diffracta* Ach. — Fert. — Sur les pierres dans les lieux arides, avec *S. crassa*, mais bien plus rare. Cette espèce est beaucoup plus commune sur nos hauts sommets jurassiques.

Placodium circinnatum Nyl. — Fert. — Commun sur les rochers calcaires de la citadelle et de la Chapelle-des-Buis, etc.

— *murorum* D. C. — Fert. — Très commun sur tous les murs aux environs de Besançon.

— *citrinum* Nyl. — Fert. — Avec le précédent, mais beaucoup plus rare.

Lecanora cerina Ach. — Fert. — Très commun sur les écorces d'arbres, surtout sur les pruniers et poiriers, dans les vergers.

— *c. forma rupestris* Nyl. — Fert. — Commun sur les murs calcaires, aux environs de Besançon.

— *ferruginea* Nyl. — Fert. — Très commun sur les rochers calcaires, et plus rarement sur les arbres fruitiers.

— *chalybæa* Schær. — Fert. — Assez rare. Rochers calcaires à la Malate, Chapelle-des-Buis, etc.

— *cinerea*, var. *calcarea* Nyl. — Fert. — Très commun sur tous les rochers aux environs de Besançon.

— *intumescens* Kœrb. — Fert. — Très commun sur les troncs d'arbres aux environs de Besançon.

Pertusaria communis D. C. — Très commun sur les troncs d'arbres, noyers, peupliers, etc., où il fructifie rarement.

Gyalecta cupularis Schær. — Fert. — Assez commun sur les rochers calcaires, aux environs de Besançon.

Lecidea protuberans Ach. — Fert. — Assez commun ; rochers calcaires et vieux murs aux environs de Besançon.

Lecidea decipiens Ach. — Fert. — Très rare sur la terre des marnes oxfordiennes près de Besançon.

— *vesicularis* Ach. — Fert. — Assez commun sur la terre humide, vieux murs à la Préfecture, etc.

— *parasema* Ach. — Fert. — Très commun sur presque tous les troncs d'arbres.

— *p.* var. *elæochroma* Nyl. — Fert. — Se trouve assez souvent avec le type.

— *contigua* Fr. — Fert. — Très commun sur les vieux murs et les rochers calcaires aux environs de Besançon.

— *c.* var. *confluens* Nyl. — Fert. — Mélangé avec le type.

— *c.* var. *albo-cærulescens* Nyl. — Fért. — Commun sur les vieux murs et les rochers calcaires.

— *calcivora* Nyl.. — Très commun sur les roches calcaires aux environs de Besançon, particulièrement à la citadelle.

— *myriocarpa* Nyl. — Assez rare; écorce des vieux chênes, dans les jeunes coupes.

Graphis scripta Ach. — Très commun sur la plupart des jeunes arbres aux environs de Besançon.

— *elegans* Ach. — Rare sur des écorces de houx; dans les bois.

Opegrapha varia Pers. — Très commun sur les écorces des arbres dans tous les bois.

— *v.* var. *pulicaris* Nyl. — Avec le précédent, mais un peu plus rare.

— *notha* Ach. — Ecorce, surtout des ormes, au bord des routes.

— *atra* Pers. — Très commun sur les écorces, surtout des jeunes noyers.

— *a.* var. *denigrata* Schær. — Commun avec le type.

— *herpetica* Ach. — Très commun sur les écorces, particulièrement sur les frênes, au bord des routes.

Arthonia cinnabarina Wulf. — Assez rare; écorce des jeunes tilleuls.

Endocarpon miniatum Ach. — Très commun sur les rochers dans tous les environs de Besançon, surtout à Bregille.

Verrucaria nigrescens Pers. — Assez commun sur les rochers calcaires.

— *margacea* Whlnb. — Assez commun; rochers de la citadelle de Besançon.

— *rupestris* Schrad. — Commun sur tous les calcaires des environs de Besançon.

— *purpurascens* Hffm. — Commun entre la citadelle et Chapelle-des-Buis, sur les vieux murs et les rochers calcaires.

— *calciseda* D. C. — Sur les calcaires coralliens, entre le Trou-au-Loup et le marais de Saône.

— *chlorotica* Ach. — Assez rare sur les calcaires aux environs de Besançon.

Verrucaria epidermidis Ach. — Très commun sur l'écorce des bouleaux, dans tous les bois.

— *e.* var. *analepta* Ach. — Très commun sur les branches de l'Epine noire.

— *e.* var. *fallax* Nyl. — Assez commun sur les écorces de différents arbres à Chaudanne.

Explication de la Carte du marais de Saône.

A Circes hybrides.
Festuca arundinacea.

B *Etang de Gennes.*

Thalictrum flavum.
Hippuris vulgaris.
Œnanthe Phellandrium.
Gratiola officinalis.
Senecio paludosus.
Veronica scutellata.
Teucrium scordium.
Inula britannica
Allium acutangulum.

B' Sanguisorba officinalis,
Selinum carvifolia.
Thesium pratense.
Triglochin palustre.

C *Creux-sous-Roche.*

Viola elatior.
Physalis alkekengi.
Cyperus fuscus.

C' Lappa tomentosa.

D Ranunculus lingua.
Senecio paludosus.
Menyanthes trifoliata.

E Potamogeton rufescens.

F *Peupliers de M. Brocard.*

Thalictrum flavum.
Viola canina.
Selinum carvifolia.
Taraxacum udum.
Scutellaria galericulata.
Carex elongata.
Ophioglossum vulgatum.

G Gratiola officinalis.
Climacium dendroides, fert.
Hypnum elodes.
— Kneiffii
— Wilsoni.
— lycopodioides.
— hamifolium.
— scorpioides.
— Cossoni.

G' Phiscomitrium pyriforme.

H Comarum palustre,
Hypnum giganteum, Fert.
— lycopodioides, id.
— Wilsoni, id.

J Calluna vulgaris.
Gentiana pneumonanthe.
Peplis portula.
Herniaria glabra.
Veronica scutellata.

K Geranium semiglabrum.
Polygonum Bistorta.
Polystichum spinulosum.

K' Alnus incana.
Carex Davalliana.

L Ranunculus aconitifolius.
Lysimachia nemorum.
Maianthemum bifolium.

M Stellaria uliginosa.
Chrysosplenium oppositifolium.

N Scorzonera humilis.

O Genista prostrata.

P Carex elongata.
— paniculata.
— teretiuscula.
— paradoxa.
Orchis incarnata.

R Carex Davalliana.
— pulicaris.
Philonotis fontana.
Mnium insigne.

S Ribes rubrum.
Prunus padus.

T Cladium mariscus.
Hypnum scorpioides.
Menyanthes trifoliata.

T' Schœnus nigricans.
Carex turfosa.
Danthouia decumbens.

Tourbière.

U Salix aurita.
— repens.
— ambigua.
Epipactis palustris.
Viola canina.
Polygala amara.
Pedicularis sylvatica.
Dicranum palustre.
Bryum alpinum.
Camptothecium nitens.
Hypnum elodes.
— intermedium.

V Sagina nodosa.
Polytrichum strictum.
— gracile.
Bryum alpinum.
— erythrocarpum.
— inclinatum.

X Epilobium palustre.
— obscurum.
Triglochin palustre.
Utricularia vulgaris.
Cyperus flavescens.

RÉVISION

de la section **Harpidium** *du genre* **Hypnum** *de la Flore française*

Par M. F. RENAULD.

Tous les bryologues connaissent les difficultés qu'offre l'étude de la section *Harpidium* du genre *Hypnum*. Plusieurs espèces de ce groupe ne sont pas rigoureusement délimitées dans la nature et leurs organes de végétation présentent souvent des transitions, sans qu'il soit possible d'infirmer la valeur spécifique des types qui les ont produites. Certaines formes ont des affinités très douteuses ; d'autres, qui se relient manifestement à un type spécifique reconnu, diffèrent souvent plus de ce type ou de ses autres variétés que des espèces voisines. Dans de semblables conditions, quelle que soit d'ailleurs l'habileté des observateurs, il semble douteux qu'on arrive de longtemps à une classification parfaite de ce groupe difficile.

L'incertitude qui règne encore aujourd'hui sur la notion de l'espèce rend inopportunes de longues discussions sur la valeur spécifique qu'il convient de reconnaître à de certaines formes. Ce sont des questions que chaque bryologue résoudra à sa manière, selon ses tendances naturelles à augmenter ou à réduire le nombre des espèces. L'essentiel, quand il s'agit de types variables, mal délimités, est de bien reconnaître les formes notables, à large diffusion, sans trop se préoccuper de certaines transitions qu'on aurait lieu quelquefois de constater, et, au contraire, de n'accorder qu'une faible importance aux variations locales ne présentant aucun caractère de fixité. Réduire le nombre des espèces n'est pas toujours simplifier la question, et le bryologue n'est pas moins embarrassé quand on le met en présence de deux plantes différant par le

port et les caractères intimes, auxquelles on a imposé le même nom parce qu'on a trouvé entre elles quelques transitions, que s'il a entre les mains une forme accidentelle, sans caractères tranchés, et située à égale distance de deux types spécifiques.

Les difficultés qu'on éprouve à apprécier exactement la valeur d'une forme résultent souvent de ce qu'on n'a pas pu en examiner un nombre suffisant d'échantillons provenant de localités et de climats différents, ni suivre, par conséquent, assez complétement ses variations. Mais peu à peu, grâce à de nouvelles observations, les affinités se laissent apercevoir et l'on peut mieux juger l'importance et le degré de fixité des caractères. C'est alors qu'il convient de réduire le nombre des espèces et de supprimer, s'il y a lieu, celles qu'il avait été préférable de créer d'abord, afin de mieux mettre en relief les différences qui avaient, au début, attiré l'attention.

En ce qui concerne le cas particulier des *Harpidium,* presque tous les caractères qui ont servi à distinguer les types spécifiques sont plus ou moins variables dans une même espèce et quelquefois dans un même individu. Pour établir une classification, se baser, comme cela a été fait déjà, sur des caractères considérés isolément, peut être scientifiquement admissible; mais, dans la pratique, cette méthode qui semble au premier abord simplifier la question, offre de graves inconvénients pour les déterminations, et l'on ne peut arriver à établir des coupes convenables dans ce groupe difficile qu'en spéculant sur l'*ensemble de tous les caractères.*

Il serait aisé de multiplier les exemples à l'appui de cette assertion. Je me bornerai à appeler l'attention sur certains caractères au sujet desquels tous les bryologues ne semblent pas d'accord et notamment sur les oreillettes. Quelques auteurs en signalent aux angles des feuilles de certaines espèces qui, par d'autres, sont considérées comme en étant dépourvues. Il y a lieu de distinguer les cas suivants :

1° Le tissu basilaire est composé, soit aux angles, soit sur

une partie de la base, de grandes cellules dilatées, se rapprochant de la forme carrée, ordinairement hyalines, à parois minces, formant des oreillettes nettement convexes. On dit alors que la base ou les angles des feuilles sont excavés (*Hypnum aduncum*, *H. Wilsoni*, *H. fluitans*).

2° Sur le contour ordinairement arrondi de la base des feuilles, on remarque des cellules différentes des autres par leur forme carrée, mais ne semblant ni dilatées ni convexes. Elles ne constituent pas d'oreillettes proprement dites, et les angles ne sont pas excavés (*Hypnum lycopodioides*, *H. uncinatum*).

3e Le tissu est à peu près égal sur toute la base, on ne voit pas de cellules carrées plus grandes aux angles. Les oreillettes sont complétement nulles (*Hypnum intermedium*, *forma typica*, *H. revolvens*, *H. Cossoni*, *H. vernicosum*).

4° Dans les espèces du groupe *Hypnum revolvens*, *H. intermedium*, *H. Cossoni*, *H. vernicosum*, dont les feuilles sont insérées par une base peu arrondie ou presque rectiligne, on détache parfois à la pointe extrême de l'angle d'insertion quelques grandes cellules hyalines, gonflées, à parois délicates, très peu nombreuses (2-6), présentes sur certaines feuilles et paraissant manquer à d'autres sur un même échantillon. Elles semblent plutôt former un appendice qu'appartenir au tissu même de la feuille. On peut les désigner sous le nom d'oreillettes rudimentaires ou fausses oreillettes (*Hypnum intermedium*, *H. Sendtneri*).

Les oreillettes subissant des variations comme la plupart des autres organes des *Harpidium*, on observe des transitions entre les différentes formes que je viens d'indiquer. Ainsi certaines variétés du *Hypnum aduncum* (*Kneiffii*) et du *H. fluitans* ont les oreillettes très peu excavées, tandis que les fausses oreillettes, typiquement nulles des *Hypnum intermedium* et *revolvens*, sont parfois assez accusées pour que Schimper ait cru devoir se baser sur ce caractère pour désigner sous le nom de *Hypnum Sendtneri*, *forma typica*, une plante qu'il ne me

semble pas possible de séparer spécifiquement du *Hypnum intermedium*.

Le mode d'inflorescence qui, dans certaines espèces du genre *Bryum*, subit des variations, est-il bien constant dans les *Harpidium?* Je ne crois pas qu'on soit autorisé à nier sa fixité, mais encore est-il nécessaire de s'entendre à ce sujet, et cette observation s'applique particulièrement au *Hypnum fluitans-exannulatum*.

Le *Hypnum fluitans* est certainement monoïque; on a distrait de ce type, sous le nom de *H. exannulatum* une plante à laquelle on attribue une floraison dioïque. J'en ai examiné un très grand nombre d'échantillons et j'ai pu me convaincre que tous les autres caractères indiqués par les auteurs pour distinguer cette mousse du *H. fluitans* n'ont pas la moindre fixité. On se trouve en présence d'innombrables transitions dont je n'ai jamais pu réussir à saisir les limites. Or l'avortement des fleurs de l'un ou l'autre sexe est un fait qui se produit très souvent dans les mousses et qui peut faire attribuer à tort une floraison dioïque à certains échantillons d'une espèce normalement monoïque, qui ne présentent que des fleurs d'un même sexe. C'est, je crois, le cas du *H. exannulatum*, que je ne puis considérer que comme une simple forme du *Hypnum fluitans*, et, en principe, on doit toujours se méfier de la valeur spécifique d'une mousse supposée dioïque ne différant pas autrement d'une espèce monoïque.

J'hésite à appliquer le même raisonnement au *Hypnum revolvens-intermedium*, parce que, malgré la grande ressemblance de port et de tissu, les feuilles du *H. revolvens* restent presque toujours plus étroites et plus longuement acuminées que celles du *H. intermedium*. Il faut dire, toutefois, que dans le *H. Cossoni* Sch. qui se rattache évidemment au *H. intermedium*, l'acumen s'allonge comme dans le *H. revolvens*, et, d'ailleurs, je dois déclarer n'être pas complétement édifié au sujet de la dioïcité du *H. intermedium* Lindb. Une mousse fertile de Finlande que M. Brotherus m'a envoyée sous le

nom de *H. revolvens* a exactement les feuilles du *H. intermedium*, et, dans un échantillon authentique du *H. Sendtneri forma typica*, qui n'est autre chose qu'une variété *Subauriculata* du *H. intermedium*, j'ai constaté des fleurs mâles bien près des fleurs femelles fertiles. Je n'ai pu arriver à une certitude complète parce qu'il m'aurait fallu, pour cela, détériorer le précieux échantillon de Schimper, qui m'avait été confié par M. Husnot; je me borne à appeler l'attention des bryologues sur ce point. De nouvelles investigations aboutiront peut-être à faire reconnaître que la dioïcité du *H. intermedium* n'est pas constante et ne suffit pas à rendre cette plante distincte du *H. revolvens*.

Dans le tableau synoptique suivant, j'ai cherché à grouper les *Harpidium* par séries d'espèces offrant entre elles des analogies marquées, de manière à rendre, par ces coupes, les déterminations plus faciles. Dans le même but, j'ai indiqué avec soin tous les caractères distinctifs dont l'ensemble seul permet d'arriver à la connaissance des espèces.

TABLEAU SYNOPTIQUE

des **Hypnum** *(section* **Harpidium***) de la Flore française.*

Groupe A.

Plantes robustes, d'un beau jaune doré, passant au roux et au noir. Tiges et rameaux gonflés par l'imbrication des feuilles. Celles-ci falciformes, grandes (3-4 mm.), entières, *bosselées* à l'état sec d'une consistance assez *ferme*. Cellules basilaires à parois ordinairement épaissies. Fleurs dioïques.

a. — *Feuilles subobtuses ou brièvement apiculées, non plissées, une nervure faible atteignant à peine le milieu, ou deux nervures courtes.*

1. Hypnum scorpioides L.

b. — *Feuilles longuement acuminées, plissées, nervure dépassant le milieu, cellules médianes allongées; aux angles non excavés quelques cellules carrées ne formant pas d'oreillettes distinctes.*

2. **H. lycopodioides** Schwagr.

c. — *Feuilles longuement acuminées, à peine plissées, nervure dépassant le milieu, cellules médianes quelquefois un peu plus larges et plus courtes; aux angles légèrement excavés quelques cellules gonflées formant des oreillettes peu développées.*

3. **H. hamifolium** Sch.

Observation. — Le *H. hamifolium* constitue une transition entre ce groupe et le suivant. Il est à égale distance du *H. lycopodioides* et du *H. Wilsoni*. Sa valeur spécifique ne me semble pas certaine.

GROUPE B.

Feuilles *entières*, falciformes ou étalées-dressées, décurrentes ou obcordées à la base; cellules moyennes le plus souvent *courtes;* aux angles largement excavés de grandes cellules hyalines, gonflées, formant des oreillettes très distinctes. Fleurs dioïques.

a. — *Feuilles falciformes (dans ce cas petites), légèrement homotropes ou étalées-dressées. Cellules basilaires à parois minces.*

4. **H. aduncum** Hedw.

Forma typica. — Feuilles falciformes, courtes, ovales, puis assez rapidement rétrécies; nervure assez épaisse et longue. Cellules médianes courtes.

OBSERVATION. — Les variétés suivantes pourraient, à la rigueur, être séparées du type et réunies sous le nom de *Hypnum Kneiffii.*

Var. *Kneiffii* Sch. Syn. ed. II. — Feuilles légèrement homotropes ovales-lancéolées, acumen assez long, flexueux. Nervure *mince.* Cellules médianes subhexagones assez allongées.

Var. *laxum* Milde, Bryol. Siles. — Plante élancée. Feuilles *dressées*, lâchement insérées, *grandes* (3-5 mm.), lancéolées-*sagittées,* insensiblement et longuement rétrécies-acuminées. Nervure *mince.* Cellules médianes *longues*, étroites, subhexagones-*linéaires.* Oreillettes souvent peu excavées.

Forme remarquable par son port spécial, par la forme des feuilles et la longueur des cellules médianes. Ces caractères la rapprochent tellement du *H. fluitans* que certains échantillons ne peuvent en être distingués qu'avec peine.

Var. *pungens* Milde, Bryol. Sil. — Tiges presque simples, feuilles courtes, *brièvement* acuminées, dresssées-appliquées contre les tiges qu'elles rendent *pointues* en s'enroulant aux

extrémités. Nervure mince et *courte*, souvent ne dépassant pas le milieu.

Cette forme a la plus grande analogie avec le *Hypnum pseudo-stramineum* C. Müll.

Var. *gracilescens* Sch. Syn. ed. II. — Tiges grêles, feuilles petites, plus ou moins homotropes, ovales, rapidement rétrécies et *ondulées* à la naissance de l'acumen. Cellules médianes courtes, rectangulaires-subhexagones. Oreillettes moins brusquement excavées.

Var. *tenue* Sch. Syn. ed. II. — Tiges *très grêles*, feuilles *très petites*, ovales lancéolées, *brièvement* acuminées, étalées. Nervure mince et *courte*. Tissu lâche, cellules courtes, oreillettes peu excavées.

Cette forme, qui ne semble qu'un appauvrissement des précédentes, a souvent une ressemblance de port avec *Ambhystegium Kochii*.

b. — *Plante* élancée. *Feuilles* fortement *falciformes légèrement plissées*, longues, *élargies au dessus de la base. Acumen très long*, *filiforme, flexueux. Nervure* forte *et assez longue. Cellules médianes courtes*, *les basilaires à parois quelquefois un peu épaissies.*

5. **H. Wilsoni.**

Syn. *H. Sendtneri*, var. *Wilsoni* Sch. Syn. ed. II.

Groupe C.

Feuilles falciformes, rarement dressées, typiquement *denticulées*. Cellules médianes *linéaires*, très longues et très étroites à parois minces. Fleurs monoïques, paraissant quelquefois dioïques par avortement.

a. — *Feuilles fortement plissées*, *presque toujours nettement denticulées*, *munies aux angles le plus souvent non ou à peine* excavés *de quelques cellules hyalines carrées ne* formant pas

ordinairement d'oreillettes bien distinctes. Un anneau. Fleurs monoïques.

6. **H. uncinatum** Hedw.

Var. *plumosum* Sch. — Tige allongée et grêle, acumen filiforme très long, flexueux, moins fortement recourbé en dessous.

Var. *plumulosum* Sch. — De petite taille, touffes denses, tige couchée radicante, ramification courte et serrée. Feuilles fortement enroulées en dessous. Pédicelle court.

Var. *orthothecioïdes* Lindb. — Feuilles presque dressées, capsules peu incurvées.

b. — *Feuilles non ou très peu plissées, légèrement denticulées ou entières, munies aux angles* excavés *de grandes cellules hyalines gonflées occupant souvent une grande partie de la feuille à la base et* formant *des oreillettes distinctes. Fleurs monoïques ou paraissant dioïques par avortement.*

7. **H. fluitans** L.

Forma typica. — Monoïque ! Feuilles falciformes non élargies au dessus de la base, nervure disparaissant vers les trois quarts. Angles basilaires peu excavés, composés de cellules carrées peu gonflées, moins brusquement séparées, formant des oreillettes moins distinctes.

Var. *pseudo-stramineum,* Bryol. Siles. *Hypnum pseudo-stramineum* C. Müll. Syn. ed. II. — Monoïque ? Feuilles étalées-dressées, *petites,* plus *brièvement* et plus largement acuminées, *entières.* Nervure mince dépassant peu le *milieu.* Cellules médianes *courtes* rectangulaires-subhexagones. Angles basilaires peu excavés.

Cette forme ne paraît guère distincte du *Hypnum Kneiffii,* surtout de la var. *pungens,* au moins sous le rapport des organes de végétation.

Var. *exannulatum. Hypnum exannulatum* Gümb. Syn. ed. II. — Dioïque par avortement. Plantes souvent colorées

en pourpre. Feuilles ordinairement élargies et denticulées au dessus de la base. Nervure forte s'avançant loin dans l'acumen. Cellules médianes très étroites. Angles basilaires fortement excavés. Cellules des oreillettes brusquement séparées, grandes, gonflées, rectangulaires, plus ou moins allongées et incurvées.

Var. *Rotæ* Sch. Syn. ed. II. — Feuilles raides, dressées. Le reste comme dans la var. *exannulatum*.

Var. *Jeanbernati* Mihi. — Forme se rapprochant du type par le port et les oreillettes peu excavées, mais distincte par les feuilles un peu plus brièvement et plus largement acuminées, obtusément sinuolées-denticulées, par la nervure plus courte dépassant peu le milieu. Le tissu basilaire est plus lâche et composé de cellules rectangulaires ou subhexagones, vertes, non ou très peu dilatées aux angles et se fondant insensiblement dans le reste du tissu. Plante monoïque et fertile. Les fleurs mâles, au lieu d'occuper d'une manière très apparente la partie supérieure des tiges, sont très petites, et agglomérées à l'aisselle des feuilles moyennes et inférieures par groupes de 2-4, les fleurs femelles mélangées avec les fleurs mâles. Cette forme varie à tiges très grêles, filiformes et à feuilles très espacées.

Groupe D.

Plantes souvent colorées en pourpre passant au noir. Feuilles entières fortement falciformes, souvent *circinées* (acumen quelquefois étalé et tordu en spirale), non ou à peine décurrentes ni cordées, insérées par une base presque *rectiligne*. Cellules moyennes linéaires très longues et très étroites, à parois un peu *épaissies*. Oreillettes *nulles* ou rudimentaires (quelquefois 2-6 cellules gonflées, hyalines, formant de *fausses oreillettes* aux angles de certaines feuilles). Cellules basilaires à parois épaissies. Fleurs monoïques (ou dioïques ?).

a. — *Plante colorée en pourpre et en noir. Feuilles caulinaires circinées, non plissées,* étroitement lancéolées, *très longuement acuminées; capsule striée à maturité. Fleurs monoïques !*

8. **H. revolvens** Sw.

b. — *Plante colorée en pourpre et en noir. Feuilles caulinaires circinées non plissées*, ovales-lancéolées, *moins longuement acuminées. Capsule striée à maturité. Dioïque?*

9. **H. intermedium** Lindb.

Var. *Sendtneri.* (*Hypnum Sendtneri, forma typica,* Sch. Syn. ed. II, e *Specimine auctoris.*) — Oreillettes rudimentaires.

c. — *Plante* élancée. *Feuilles non plissées, ovales lancéolées, plus grandes et plus longuement acuminées que dans le H. intermedium*, falciformes *plutôt que circinées, à insertion plus lâche. Dioïque?*

10. **H. Cossoni** Sch. Syn. ed. II
(e Specimine auctoris!)

Cette plante pourrait être, à la rigueur, considérée comme une forme robuste du *H. intermedium* Lindb., ou du *H. revolvens*. Elle en diffère par son port qui a souvent une grande analogie avec celui du *H. Wilsoni* Sch. Les *H. revolvens, intermedium* et *Cossoni* ne sont séparés que par des différences très légères.

d. — *Plante d'un vert pâle luisant. Extrémités des tiges et des rameaux fortement* involutées *en crosse. Feuilles ovales-lancéolées assez fortement* plissées, *colorées en roux pourpré* à la base, *moins nettement circinées que dans le H. intermedium, plutôt* falciformes, *les caulinaires souvent* peu courbées, *presque dressées. Capsule* non striée *à maturité. Dioïque.*

11. **H. vernicosum** Lindb.
(e Specimine auctoris!)

Les espèces ci-dessus ont été dénommées d'après le *Synopsis* ed. II. La classification que je propose diffère d'ailleurs de celle de Schimper par la suppression du *Hypnum exannulatum* Gümb., la disjonction du *H. Sendtneri* Sch. et l'addition du *H. intermedium* Lindb. Il me reste à présenter quelques observations au sujet de certaines espèces.

Hypnum hamifolium Sch., Syn. ed. II. *Hypnum aduncum*, var. *hamatum* et *giganteum* Bryol. eur. — La valeur spécifique du *H. hamifolium* n'est pas à l'abri de toute critique. Les échantillons que j'ai examinés sont de deux sortes; les uns (Belgique à Exaerde, envoyés par M. Gravet sous le nom de *H. Sendtneri* var. *Wilsoni*; marais de Saône près Besançon, recueillis par M. Flagey) très robustes, ont exactement le port du *H. lycopodioïdes*, et n'en diffèrent guère que par les angles basilaires très légèrement excavés. Les autres (Silésie à Nimkau, de la collection Warnstorf, recueillis par Schultz; Nouvelle Angleterre, publiés par Sullivant) un peu plus grêles, ressemblent davantage au *H. Wilsoni*, qui a d'ailleurs les oreillettes plus développées. Dans aucun d'eux je n'ai remarqué les cellules médianes courtes figurées dans les dessins du *Bryologia europea*. Tous m'ont paru posséder la couleur jaune-doré ou rousse, le tissu et les cellules basilaires colorées et à parois épaisses du *H. lycopodioïdes*, tandis que le *H. Wilsoni* a les feuilles d'une consistance moins ferme et les oreillettes fortement excavées, composées de grandes cellules hyalines, à parois minces. C'est pour ce motif que j'ai cru devoir placer le *H. hamifolium* dans le groupe du *H. lycopodioïdes*. C'est une espèce rare dont il faudra encore suivre les variations avant de lui assigner un classement définitif.

Hypnum aduncum Hedw., Sch., Syn. ed. II. — On a réuni sous ce nom des formes très disparates dont plusieurs n'ont sans doute pas été connues d'Hedwig, le créateur de l'espèce. Aussi Milde, pour éviter les équivoques, a-t-il, peut-être avec raison, proposé de remplacer le nom de *H. aduncum* par celui

de *H. Kneiffii* Sch. (1) La forme type, peu variable, n'a pas été encore, à ma connaissance, rencontrée en France; je ne la possède que d'Allemagne. Elle est caractérisée par ses feuilles petites, plus nettement courbées-falciformes et par sa nervure un peu plus forte et plus longue. Ces caractères en font comme une réduction du *H. Wilsoni*, dont elle se distingue d'ailleurs par la taille et le port. La var. *Kneiffii* et les formes qui en dérivent : var. *laxum*, *pungens*, *gracilescens*, *tenue*, constituent un groupe distinct dans l'espèce. Ces variétés présentent cette particularité qu'elles diffèrent souvent plus entre elles que des espèces voisines. Il n'est donc pas surprenant que certains bryologues aient proposé de les ériger en espèces propres; mais j'ai remarqué de trop nombreuses transitions pour me croire autorisé à les séparer spécifiquement. La var. *laxum* surtout a une large diffusion et pourrait faire croire à une bonne espèce lorsqu'on lui voit conserver son port et ses caractères depuis la Suède jusqu'aux Pyrénées. Ses cellules moyennes très longues et étroites la rapprochent tellement du *H. fluitans* que la distinction des deux plantes devient parfois très difficile à l'état stérile. La mousse de Sagan, publiée par M. Limpricht dans le *Bryotheca Silesiaca*, sous le nom de *Hypnum fluitans*, var. *pseudo-stramineum*, est précisément dans ce cas et semble identique, par son système végétatif, à la var. *laxum*, ainsi que l'a très bien fait observer M. Gravet. Elle n'en diffère guère que par ses feuilles un peu plus étroites.

Le regretté M. Zetterstedt m'écrivait, peu de temps avant sa mort, que, selon lui, la var. *laxum* n'appartenait pas au *H. Kneiffii* et qu'il était enclin à la considérer comme une espèce propre. De fait, cette plante semble plus qu'une simple variété.

---

(1) D'après Zetterstedt et la plupart des bryologues du Nord, le *H. aduncum* d'Hedwig serait le *H. intermedium* Lindb., et, d'après M. Lindberg, il correspondrait au *H. uncinatum*.

Hypnum Sendtneri Sch., Syn. ed. II. — J'ai comparé avec soin deux échantillons authentiques, étiquetés de la main même de Schimper; l'un (*forma typica* provenant des Basses-Vosges, l'autre (var. *Wilsoni*) de Southport (Angleterre), et j'ai pu me convaincre que ces deux plantes n'ont pas les mêmes affinités et ne peuvent être réunies sous le même nom. La forme type dérive évidemment du *H. intermedium* Lindb. dont elle a le port et les caractères intimes. Elle n'en diffère que par la présence aux angles basilaires de quelques cellules hyalines formant ce que j'ai appelé des oreillettes rudimentaires, et manquant d'ailleurs à certaines feuilles dans un même échantillon. Comme ce fait se produit souvent dans le *H. intermedium* Lindb., je ne puis voir dans le *H. Sendtneri, forma typica*, qu'une simple variété à oreillettes rudimentaires du *H. intermedium*.

La var. *Wilsoni*, au contraire, n'a pas le moindre rapport avec le *H. intermedium*. Elle se rapproche du *H. aduncum* type (non de la var. *Kneiffii* et suivantes), dont elle pourrait, à la rigueur, être considérée comme une forme luxuriante. Je l'ai inscrite sous un nom particulier (*Hypnum Wilsoni*) à cause de son port spécial et de la concordance parfaite que j'ai constatée entre les spécimens d'Angleterre, d'Allemagne et de France que j'ai étudiés. Ceux de Silésie (Limpricht) et du marais de Saône près Besançon (Flagey) sont si complétement identiques qu'on les croirait détachés de la même touffe. La plante du marais de Saône a été publiée sous le n° 619 dans le 13ᵉ fascicule des *Musci Galliæ* de M. Husnot.

Dans le *H. Wilsoni*, les cellules médianes très souvent courtes tendent quelquefois à s'allonger un peu. Deux formes à cellules courtes de cette espèce figurent dans le *Bryotheca europæa* de Rabenhorst sous le nom de *Hypnum aduncum forma*.

Hypnum exannulatum Guemb., Sch., Syn., ed. II. — Ainsi que je l'ai dit plus haut, les caractères tirés du système végé-

tatif pour distinguer cette plante du *H. fluitans* n'ont pas la moindre fixité ; l'élargissement des feuilles au dessus de la base, la longueur de la nervure, l'excavation des oreillettes et la ténuité du tissu varient à l'infini. J'ai souvent observé dans le *H. fluitans* monoïque et fertile du Jura des feuilles possédant les caractères assignés à celles du *H. exannulatum*, et, d'un autre côté, le docteur Jeanbernat ayant rencontré, dans les Pyrénées, une seule touffe fertile du prétendu *H. exannulatum* qui est assez répandu, à l'état stérile, dans la partie alpine de la chaîne, j'ai pu constater la monoïcité de l'échantillon. Je ne puis donc considérer le *H. exannulatum* Gümb. que comme une simple forme accidentellement dioïque, par avortement du *H. fluitans*, et moins différente de ce dernier que les var. *pungens* ou *laxum* ne le sont du *H. aduncum* type.

Hypnum pseudo-stramineum C. Müll., Sch., Syn., ed. II. — Je ne mentionne cette plante que pour mémoire, n'ayant pu réussir encore à m'en procurer des échantillons véritablement authentiques. Je n'ai vu que deux spécimens publiés sous ce nom. 1° La mousse de Sagan (Silésie) recueillie par Everken et figurant dans le *Bryotheca Silesiaca* de Limpricht. Ainsi que je l'ai dit plus haut, elle est indécise entre le *H. fluitans* et la var. *laxum* du *H. Kneiffii*. Dans tous les cas, la forme des feuilles et les cellules médianes très longues et très étroites ne s'accordent guère avec ce que Schimper dit du *H. pseudo-stramineum* dans le *Synopsis*. 2° La mousse publiée sous le n° 848 dans le *Bryotheca europæa* de Rabenhorst et récoltée en Westphalie, près de Lippstadt, par le docteur H. Müller. Cette dernière plante concorde beaucoup mieux avec la description du *Synopsis* et paraît, en effet, assez distincte du *H. fluitans*; mais est-elle bien monoïque comme on l'indique? A ne considérer que son port et son système végétatif, ses feuilles toujours entières, petites et brièvement acuminées, sa nervure mince et courte, son tissu lâche et ses cellules médianes rec-

tangulaires-subhexagones courtes, elle semble bien plus voisine du *H. aduncum* (*Kneiffii*), surtout de la var. *pungens* que du *H. fluitans*.

La var. *Jeanbernati* du *H. fluitans* se rapproche un peu du *H. pseudo-stramineum* par le tissu basilaire et par la brièveté de l'acumen et de la nervure; mais elle en reste distincte par les feuilles plus grandes, falciformes et sinuolées-denticulées aux bords. Elle dérive manifestement du *H. fluitans*.

Hypnum intermedium Lindb. — Schimper n'admet pas ce nom dans ses ouvrages; on ne doit pas en être surpris, l'illustre bryologue ayant attribué une valeur exagérée aux oreillettes rudimentaires si variables du *H. intermedium* et s'étant basé sur ce caractère pour créer le *H. Sendtneri*, *forma typica*, qui n'est, selon moi, qu'un *lusus* du *H. intermedium*. L'identité de ces deux mousses étant admise, il reste évident que Schimper ne les confondait nullement avec le *H. vernicosum* Lindb. On pourra facilement s'en convaincre en lisant, dans la 2e éd. du *Synopsis*, l'annotation qui suit la description de ce dernier : « *Formis minoribus H. Sendtneri simile et* » *sæpe commutatum ; distinctum ramorum et ramulorum apice* » *subinvoluto, foliis sulcatis, colore lutescente,* » caractères qui conviennent parfaitement pour distinguer les deux espèces. Si Schimper ajoute qu'il ne sait pas en quoi le *H. intermedium* Lindb. s'éloigne du *H. vernicosum* Lindb. et que tout ce qu'il a reçu sous ce nom n'en diffère que par les feuilles non plissées, c'est qu'il a eu probablement entre les mains des échantillons mal caractérisés du *H. vernicosum*, où les plis des feuilles sont quelquefois peu marqués, tandis qu'il rapportait au *H. Sendtneri*, *forma typica*, le véritable *H. intermedium*, où l'on finit ordinairement par trouver des feuilles légèrement auriculées, si on en examine un grand nombre dans chaque échantillon.

Les différences qui séparent le *H. vernicosum* Lindb. du *H. intermedium* ne sont peut-être pas très saillantes; mais

comme elles sont nombreuses, les caractères distinctifs ne manquent pas tous à la fois et on en trouve toujours assez pour reconnaître les échantillons. Les deux plantes conservent d'ailleurs chacune leur cachet spécial, depuis l'Europe arctique jusqu'aux Pyrénées. Le nom de *H. intermedium* Lindb. doit être préféré à celui de *H. Sendtneri* Sch. comme étant plus ancien.

Hypnum Cossoni Sch., Syn., ed. II. — Je veux parler ici du véritable *H. Cossoni*, tel qu'il est décrit dans le *Synopsis* et tel que l'entend Schimper, dont j'ai pu étudier un échantillon authentique. Cette plante a évidemment les plus grands rapports avec les *H. intermedium* Lindb. et *revolvens* Sw. Elle se rapproche de ce dernier par ses feuilles très longuement et finement acuminées et de l'*H. intermedium* par sa floraison dioïque (selon Schimper). Elle diffère des deux espèces précitées par sa *taille plus robuste*, ses touffes d'un vert jaunâtre ou foncé noircissant vers la base des tiges, ne se colorant pas ordinairement en pourpre, par ses feuilles grandes, *plus lâchement insérées*, moins nettement circinées, quelquefois *simplement homotropes* (acumen souvent étalé et roulé en spirale), ce qui lui donne un port spécial très voisin de celui du *H. Wilsoni*. Mes échantillons de Styrie, du Jura et des Pyrénées concordent bien entre eux; mais si les spécimens bien caractérisés sont assez facilement reconnaissables, je dois avouer que j'ai rencontré plusieurs fois des formes indécises oscillant entre les *H. intermedium* et *revolvens* et très difficiles à classer. Il nous reste à examiner le caractère tiré du mode d'inflorescence. Or si l'on admet la dioïcité constante des *H. intermedium* et *Cossoni*, ce dernier ne peut être réuni au *H. revolvens* qui est certainement monoïque et il s'éloigne d'ailleurs du *H. intermedium* par la forme des feuilles plus longuement acuminées, leur insertion plus lâche et leur courbure moins prononcée.

En présence de ces variations qu'il n'est pas facile de bien

délimiter, je reste enclin à croire que l'inflorescence dioïque que l'on attribue aux *H. intermedium* et *Cossoni*, pourrait bien être due à l'avortement habituel des fleurs, fait qui se produit très souvent chez les *Hypnum* turficoles à végétation luxuriante. Dans ce cas, il conviendrait de considérer les *H. revolvens*, *intermedium* et *Cossoni* comme dérivant d'un même type spécifique, normalement monoïque (1). Quoi qu'il en soit, on ne peut leur refuser le titre de formes notables, à diffusion étendue, et possédant un port spécial qui les fait assez facilement reconnaître, quand on a entre les mains des échantillons bien caractérisés. Si on ne leur accorde pas la valeur d'espèces propres, il semble qu'on doive les considérer comme

(1) En faisant des réserves sur l'importance qu'il convient d'attribuer au mode d'inflorescence, je n'entends nullement attaquer systématiquement sa fixité ni le parti qu'on en peut tirer pour distinguer les espèces ; je crois seulement qu'on s'expose à des erreurs si on l'applique d'une manière trop absolue en tant que caractère spécifique. Il est certain qu'une espèce dont un individu aura été trouvé muni à la fois de fleurs mâles et de fleurs femelles doit être considérée comme monoïque ; mais il n'est pas toujours facile de reconnaitre d'une manière certaine la dioïcité, surtout lorsque les plantes mâles ne forment pas des groupes séparés. Dans les *Hypnum* de la section *Harpidium*, en particulier, dont les tiges sont entrecroisées dans un mélange inextricable, encombrées de tourbe et à demi décomposées à la base, on a de la peine à isoler les individus.

Dans beaucoup d'espèces où la stérilité est la règle habituelle, peut-on toujours répondre d'avoir exploré assez complétement les tiges pour qu'aucune fleur n'ait échappé à l'examen ? Si l'on tient compte en outre de l'avortement partiel ou total des fleurs qui se produit si fréquemment, on arrivera à conclure que la constatation certaine de la dioïcité ne peut être affirmée qu'à la suite d'un grand nombre d'observations que l'on a rarement la possibilité de faire dans de bonnes conditions, à cause de l'état trop incomplet des échantillons.

En présence de ces difficultés, je serai toujours enclin à douter de la fixité de l'inflorescence dioïque d'une mousse, quand, dans la même localité ou des stations analogues, croît une espèce certainement monoïque et à peu près identique par ses organes de végétation.

C'est seulement dans ce cas que je crois devoir attaquer l'importance trop grande, à mon avis, que l'on attribue quelquefois au mode d'inflorescence considéré comme caractère spécifique.

plus que de simples variétés. Schimper, dans une annotation du *Synopsis*, éd. II, page 730, doute si le *H. Cossoni* est une espèce propre ou une forme luxuriante du *H. vernicosum* ou du *H. Wilsoni*. Il ne me semble pas possible de le confondre avec le *H. Wilsoni*, qui en diffère complétement par le tissu et les feuilles auriculées. (Schimper a sans doute voulu parler du *H. Sendtneri*, *forma typica*, que je réunis comme variété au *H. intermedium*.) Quant au *H. vernicosum*, je le considère comme une bonne espèce distincte des *H. revolvens*, *intermedium* et *Cossoni*. Ce sont ces trois derniers que l'on est le plus exposé à confondre.

Il me reste maintenant à dire quelques mots de la distribution géographique, en France, des espèces que nous venons d'étudier.

Les *Hypnum* de la section *Harpidium*, à l'exception du *H. uncinatum* qui s'installe souvent sur des rochers, sont essentiellement des plantes palustres. Elles se trouvent surtout en abondance dans les grands marais et tourbières du nord de l'Europe.

Dans la moitié septentrionale de la France, de l'Est à l'Ouest, elles sont assez fréquentes, même en plaine; mais elles deviennent rares à mesure qu'on s'avance vers le Midi, et ne se rencontrent plus que dans les montagnes. Dans le Sud-Ouest, elles ne sont représentées, dans les basses régions, que par le seul *H. Kneiffii*, qui habite surtout les marécages voisins de la Garonne (1). Les Pyrénées en fournissent un certain nombre dans la région alpine. Elles paraissent fort rares dans le Sud-Est où elles sont localisées dans les hautes régions des Alpes, enfin elles manquent complétement à la région des oliviers. Je complète ces renseignements généraux

---

(1) Je n'ai pas rencontré de *Harpidium* dans les Landes ni la Gironde, même dans dans les marais où les *Sphagnum* croissent en abondance. Au pied des Pyrénées on ne trouve que le *H. Kneiffii* et dans une *seule* localité (à 450 m.) le *H. Cossoni*.

par des indications particulières à la distribution de chaque espèce.

Hypnum scorpioides L. — Pas-de-Calais (Boulay); Normandie, Bretagne, Anjou, environs de Paris (V. la Flore du Nord-Ouest de M. Husnot); Sologne (Ripart); Strasbourg (Schimper); A. C. dans les tourbières du Jura (300-900 m.); Sassenage dans l'Isère (Ravaud); environs de Lyon (Débat). Paraît manquer au plateau Central et au Midi.

Hypnum lycopodioides Schwægr., R. — Pas-de-Calais (Boulay); Bretagne, Anjou, Basses-Vosges (Schultz); Sologne (Ripart); A. C. dans les tourbières du Jura, de 300 à 900 m. d'altitude. Abondant et fertile au marais de Saône, près Besançon (Paillot). Nul dans les Hautes-Vosges; paraît manquer dans la moitié méridionale de la France, le plateau Central, l'Auvergne, les Cévennes, les Alpes françaises et les Pyrénées.

Hypnum hamifolium Sch., R. R. — Connu seulement en France, dans le Jura, à la tourbière de la Planée près de Pontarlier (alt. 800 m.) et au marais de Saône près Besançon (alt. 350 m.) (Flagey).

Hypnum aduncum Hedw. — A. C. dans le Nord-Ouest (Husnot). Je n'ai pas reçu de France la forme type; c'est sans doute de la var. *Kneiffii* que M. Husnot veut parler.

Var. *Kneiffii*. — Agen, Guéret (Renauld); Strasbourg (Schimper); Meuse à Raulecourt, Vosges à Corcieux (Boulay). Ça et là le long de la Garonne, par exemple, Agen (Renauld), Pinsaguel, Fenouillet (Jeanbernat). Marais de Saône près Besançon; Pyrénées, dans les moyennes montagnes, à Luchon (Jeanbernat).

Var. *laxum*. — Haute-Saône à Larret (Renauld); tourbière de Pontarlier (Flagey); Pont-du-Secours près Besançon (Paillot); Fauga près de la Garonne (Jeanbernat); Tarbes (Renauld).

Var. *pungens* R. — Marais de Saône près Besançon (Flagey); pont de Monteich près Montauban (Jeanbernat).

Var. *gracilescens* R. — Bords de l'Hers près Toulouse (Jeanbernat); Pyrénées-Orientales à Mont-Louis (1600 m.) (Renauld).

Var. *tenue* R. — Tourbière de Pontarlier dans le Jura (800 m.) (Flagey).

Hypnum Wilsoni Sch., R R. — Abondant, en beau développement et muni de quelques capsules, au marais de Saône près Besançon (Flagey). Le savant cryptogamiste M. Lamy, qui a exploré avec tant de soin et de succès le plateau Central, signale cette espèce à Champagnac (Haute-Vienne).

Hypnum uncinatum Hedw. — A. C. dans toutes les montagnes élevées de la France, descend dans les Vosges jusqu'à 500 m. et dans le Nord-Ouest jusque dans la plaine. Ne commence guère à se montrer dans les Pyrénées que vers 1200 m. et s'élève jusqu'à la haute région alpine, par exemple au Néouvieille à 2600 m.

Var. *plumulosum*. — Hautes-Vosges (Boulay); Pyrénées de l'Ariège au Laurenti, sur un tronc pourri (Jeanbernat).

Var. *plumosum*. — Hautes-Vosges (Boulay).

Hypnum fluitans L. — A C. dans le Nord-Ouest (Husnot); C. dans la Haute-Vienne (Lamy); Guéret (Renauld); Ardennes (Gravet). La forme fertile et monoïque assez répandue dans les marécages des Vosges et du Jura (Boulay, Flagey); Pyrénées à Cierp près Luchon, d'après une communication manuscrite de M. Zetterstedt. La forme stérile qui se colore souvent en pourpre (*H. exannulatum*, var. *purpurascens*) est surtout répandue et bien caractérisée dans les montagnes. Hautes-Vosges (Boulay). — A. C. dans la région alpine des Pyrénées, au dessous de laquelle elle descend peu; Mont-Louis, le Capsir (Pyrénées-Orientales), le Laurenti (Ariège), les bords de la haute vallée d'Aran, les Monts-Maudits, le

massif d'Oo (Haute-Garonne), les lacs du Néouvieille, haute vallée de Mercadau (Hautes-Pyrénées), près du Col de Tortès sur la limite des Basses-Pyrénées, de 1600 à 2500 m. d'altitude (Jeanbernat, Renauld). Le mont Blanc (Payot); Alpes du Dauphiné (Ravaud); les monts Lozère (Boulay).

La var. *Rotæ*, sous les glaciers de la Maladetta à 2700 m. d'altitude (Jeanbernat).

La var. *Jeanbernati*, dans les Pyrénées, massif d'Arbas, altitude 1500 m. (Jeanbernat).

Dans tout le Midi, le *H. fluitans* manque aux régions basse et moyenne. Dans le Sud-Est, il ne paraît pas avoir été signalé dans les Alpes de la Durance et du Var, même dans les régions les plus élevées (1).

Hypnum revolvens Sw. — Rare. Normandie, Bretagne (V. HUSNOT, *Flore du Nord-Ouest*); Brest (Ledantec); Hautes-Vosges (Boulay); Dauphiné près de Grenoble (Ravaud); Tourbières du Haut-Jura, lac des Rouges-Truites (Boulay); La Sagne (Flagey). Non signalé encore dans le plateau Central. Rare dans la région alpine des Alpes du Queyras (Husnot) et dans celle des Pyrénées : Crabioules et Tusse de Maupas (Zetterstedt); Maladetta (Jeanbernat). Manque complétement aux régions basse et moyenne du Midi.

Hypnum intermedium Lindb. — Non signalé encore dans le Nord-Ouest où il est probable qu'il se trouve et a été confondu avec le *H. revolvens*. Vosges de la Haute-Saône à Château-Lambert (Renauld); Ardennes (Gravet); Pas-de-Calais (Boulay). Assez répandu dans les tourbières du Jura et particulièrement abondant au marais de Saône près Besançon (Paillot, Flagey). Sur plusieurs points de la région alpine des Pyrénées : Crabioules et Tusse de Maupas, sous le nom de *H. aduncum* (Zetterstedt); Mont-Louis, Pont-d'Espagne (Re-

(1) Au dernier moment, je reçois de M. Philibert le *H. fluitans*, recueilli dans la région alpine des Alpes-Maritimes vers 2000^{m} d'altitude.

nauld); Cirque de Héas (Miègeville); Capsir et haute vallée d'Aran (Jeanbernat). N'a pas été signalé dans le plateau Central ni dans les Alpes. Manque aux régions basse et moyenne du Midi.

La var. *Sendtneri* (*H. Sendtneri, forma typica*, Sch.). Basses Vosges à Wissembourg (Winter); tourbière de la Planée dans le Jura (Flagey); Mont-Louis (Renauld) dans les Pyrénées-Orientales.

Hypnum vernicosum Lindb. — Paraît rare dans le Nord-Ouest; Malesherbes près Paris (Bescherelle); Ardennes (Gravet); Basses-Vosges (Winter, Schultz, Schimper); Hautes-Vosges (Boulay). Commun dans les tourbières du Jura. Haute-Vienne (Lamy); abonde aux environs de Guéret dans la Creuse (Renauld); montagnes de la Lozère à l'Espérou et à l'Aigoual (Boulay). Très rare dans les Pyrénées, au Col de Saucède entre les vallées d'Arrens et d'Ossau (1400 m.) (Renauld); n'a pas encore été signalé dans les Alpes. Manque aux régions basse et moyenne du Midi.

Hypnum Cossoni Sch. R R. — Mortfontaine près Paris (Cosson). C'est la localité classique. Marais de Saône près Besançon (Flagey). Pyrénées au lac de Barbazan (450 m.), au pic de Tausch près du massif du Cagire (1500 m.) et au lac de Paderne dans le groupe des Monts-Maudits (2300 m.) (docteur Jeanbernat).

Au point de vue de leurs exigences pour la nature chimique du sol, on peut classer les *Hypnum* de la section *Harpidium* de la manière suivante :

Le *H. uncinatum* paraît indifférent. Il croît à la fois sur les sols calcaires et siliceux; il est cependant plus abondant sur ces derniers, sans doute parce qu'il y trouve plus d'humidité et de fraîcheur.

Le *H. aduncum* (*Kneiffii*) se trouve sur les sols siliceux purs et souvent sur les sols argileux dont les eaux contiennent en dissolution plus ou moins de carbonate de chaux.

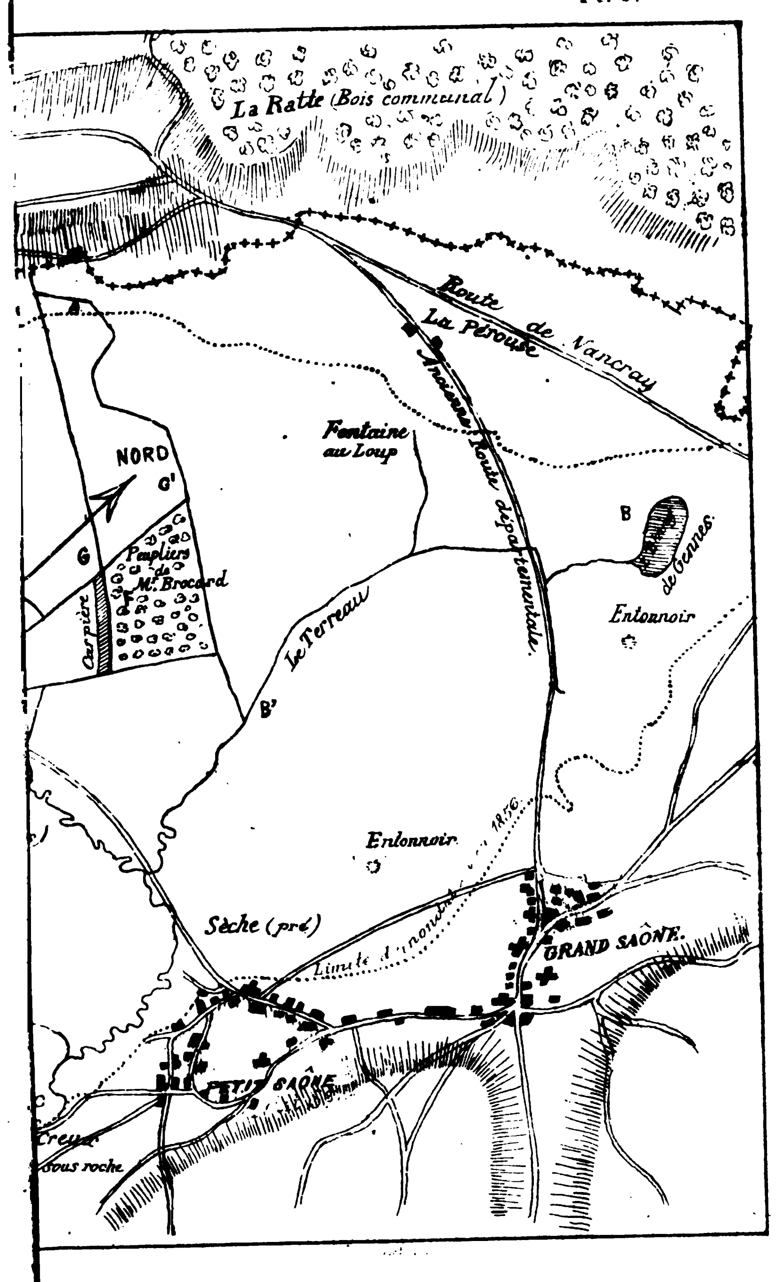
Les *Hypnum lycopodioïdes*, *scorpioïdes* et *hamifolium* habitent les marécages des sols argilo-calcaires et les tourbières des montagnes, surtout dans les chaînes calcaires. Il est donc certain qu'ils ne redoutent pas l'action du carbonate de chaux ; mais, comme ils se trouvent souvent associés, dans les marécages, à des espèces silicicoles, il faut admettre qu'ils peuvent se contenter d'une quantité de carbonate de chaux insuffisante pour éloigner les calcifuges.

Les *Hypnum intermedium, revolvens, Cossoni, Sendtneri* paraissent aussi, quoique à un degré moindre, tolérer une certaine proportion de carbonate de chaux dans le support. De fait, ils sont plus répandus dans le Jura que dans les Vosges ; mais, d'ailleurs, ils ne manquent pas complètement aux sols siliceux purs.

Enfin le *H. fluitans*, surtout la forme *exannulatum* et le *H. vernicosum* semblent bien des espèces silicicoles.

En résumé, on peut dire que les *Harpidium* palustres sont, a l'exception peut-être des *lycopodioides, scorpioides* et *hamifolium*, généralement plus répandus sur les sols exclusivement ou en partie siliceux que sur les sols franchement calcaires, où ils trouvent beaucoup moins communément le genre de station qui leur convient. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que dans les chaînes calcaires, comme le Jura, les marécages reposent habituellement sur une nappe de diluvium argilo-siliceux, et que la tourbe saturée d'acide humique qui favorise au plus haut degré la végétation de nos petites plantes, a pour effet de les soustraire plus ou moins à l'action du carbonate de chaux.

Pl. I.



La Ratte (Bois communal)
Route de Vancray
La Pérouse
Ancienne Route départementale
Fontaine au Loup
NORD
G'
G
Peupliers de Mr. Brocard
Carrière
B
de Gennes
Entonnoir
Le Terreau
B'
Entonnoir
Sèche (pré)
GRAND SAÔNE
PETIT SAÔNE
Creux sous roche

Pl. II

Humnicki

Feuilles.

LISTE DES NOUVEAUX FASCICULES PUBLIÉS.

Treizième fascicule.

601 Thalictrum flavum L.
602 Anemone ranunculoides L.
603 Myosurus minimus L.
604 Ranunculus montanus Willd.
605 Nigella arvensis L.
606 Nymphæa alba L.
607 Papaver hortense Huss.
608 Sisymbrium Columnæ Jacq.
609 Cardamine Mathioli Moretti.
610 Hutchinsia petraea R. Br.
611 Draba aizoides L.
612 Iberis panduræformis Pourr.
613 Dianthus superbus L.
614 Linum gallicum L.
615 Geranium palustre L.
616 Ulex nanus Sm.
617 Fragaria monophylla Duch.
618 — Hagenbachiana Lang.
619 Rosa blanda Jacq.
620 Poterium muricatum Spach.
621 — dictyocarpum Spach.
622 Amelanchier vulgaris Mœnch.
452 *bis* Saxifraga sponhemica Gmel.
623 et *bis* — hirculus L.
624 Seseli coloratum Ehrh.
625 Œnanthe peucedanifolia Poll.
626 Selinum carvifolia L.
627 Dipsacus pilosus L.
628 Petasites albus Gaertn.
629 Solidago Virga-aurea L.
630 Senecio aquaticus Huds.
631 — paludosus L.
632 Gnaphalium uliginosum L,
633 Artemisia leptostachya D. C.
634 Calendula arvensis L.
635 Cirsium setosum Bieb.
636 Centaurea Jacca L.
637 Lappa tomentosa Lam.
638 Carlina vulgaris L.
639 Hieracium Jacquini Vill.
89 *bis* Campanula rotundifolia L.
640 — r. var. velutina D. C.
641 Wahlenbergia hederacea Rchb.
642 Utricularia vulgaris L.
643 Hottonia palustris L.
644 Gentiana germanica Willd.
645 Chlora perfoliata L.
646 Swertia perennis L.
647 Villarsia nymphoides Vent.
648 Pulmonaria ovalis Bast.
649 Verbascum thapsus L.
650 Scrophularia alata Gilib.

Quatorzième fascicule.

651 Rhinanthus hirsutus Lam.
652 — minor Ehrh.
653 Pedicularis sylvatica L.
654 Veronica spicata L.
504 *bis* — montana L.
655 Euphrasia campestris Jord.
656 — ericetorum Jord.
657 Salvia sylvestris L.
658 Lamium purpureum L.
659 Leonurus cardiaca L.

660 Betonica serotina Host.
661 Amarantus sylvestris Desf.
662 Chenopodium murale L.
663 Polygonum lapathifolium L.
664 Euphorbia Lathyris L.
129 *bis* — exigua L.
665 Tulipa sylvestris L.
666 Narcissus pseudo-narcisso-poeticus Bout. et Bern.
667 Epipactis atrorubens Hoffm.
668 Scheuchzeria palustris L.
669 Potamogeton cœspitosus Humnicki.
670 Juncus tenuis Willd.
671 Luzula albida D. C.
672 Cyperus fuscus L.
673 — flavescens L.
674 Eriophorum vaginatum L.
675 Scirpus fluitans L.
676 et *bis* — cœspitosus L.
262 *bis* Eleocharis ovata R. Br.
677 et *bis* — acicularis R. Br.
678 Rhynchospora alba Vahl.
679 — fusca R. et Sch.
680 Carex pulicaris L.
681 — divulsa Gord.
682 — vulgaris Fries.
683 — alba Scop.
684 Phleum asperum Jacq.
685 — Bœhmeri Wibel.
686 Sorgum halepense Pers.
687 Stipa pennata L.
688 Deschampsia flexuosa Gris.
689 Dactylis glomerata L.
690 Danthonia decumbens D. C.
691 Festuca loliacea Huds.
692 et *bis* Bromus racemosus L.
693 — tectorum L.
694 Botrychium Lunaria Sw.
695 Ophioglossum vulgatum L.
696 Osmunda regalis L.
291 *bis* Polystichum Filix-mas Roth.
697 Blechnum spicant Roth.
698 Equisetum sylvaticum L.
699 Lycopodium Selago L.
297 *bis* — inundatum L.
700 Selaginella spinulosa A. Br.

Observations sur quelques plantes des 13e et 14e fascicules.

633 **Artemisia leptostachya** D. C. — Cette plante m'a été signalée vers 1868 par M. Cadoux, herboriste à Besançon. Il la connaissait depuis nombre d'années, et la distinguait très bien à son port et son feuillage et surtout à sa floraison tardive (octobre-novembre). M. Grenier, à qui j'en communiquai des échantillons, la nomma *Artemisia leptostachya* D. C. Depuis, je rencontre fréquemment cette plante dans nos environs ; j'en connais une dizaine de stations.

M. Lamotte a publié un *Artemisia Verlotorum ;* est-ce la même plante?

635 **Cirsium setosum** Bieb. — Continue a être très prospère et abondant dans la seule station qu'il occupe depuis son introduction chez nous, par les fourrages de l'armée en 1870.

Il en est de même du *Sorgum halepense* Pers. qui, quoique très vigoureux et mûrissant parfaitement ses graines, ne se propage pas.

Parmi les quelques plantes introduites, et qui ont résisté aux nombreuses causes de destruction qu'elles rencontrent dans nos environs, nous citerons, avec les deux précédentes : *Ranunculus macrophyllus* Desf., *Sisymbrium Columnæ* Jacq., *Trifolium resupinatum* L., *Cota tinctoria* Gay, *Tragopogon porrifolius* L., *T. crocifolius* L., *Podospermum laciniatum* D. C. *Bromus tectorum* L.

640 **Campanula rotundifolia** L., var. VELUTINA D. C. — Cette plante habite les hauts sommets, sur la terre et les pelouses ; elle a les racines traçantes. M. Grenier, à qui je la fis remarquer au sommet du Mont-d'Or, lors de l'excursion que la Société botanique de France fit en 1869, crut y voir le *C. linifolia* Lam. Cette dernière espèce, que nous rencontrons dans les environs de Besançon au milieu des prairies grasses, est tout à fait différente de la plante du Mont-d'Or et du Poupet, que nous publions aujourd'hui.

641 **Wahlenbergia hederacea** Rchb. — Abonde dans les prairies de Cagnevoivre entre Fahy et Bellefleur, près de Faucogney, et aux bords du chemin de Cagnevoivre à Amage. (juin-juillet.)

M. Vendrely, en examinant quelques échantillons de *Oxycoccos vulgaris* que j'avais récoltés dans la localité ci-dessus, y a reconnu des feuilles de *Wahlenbergia* enfouies dans des sphaignes et récoltées avec l'exemplaire. Cette observation m'engagea à revoir les prairies de Cagnevoivre, où j'ai trouvé en effet, le 10 juillet suivant, la plante en pleine fleur et extrêmement abondante dans les parties que les faucheurs n'avaient pas encore entamées. (Valentin HUMNICKI, *Supplément au Catalogue des plantes vasculaires des environs de Luxeuil* (1877), p. 86.)

661 **Amarantus sylvestris** Desf. — Cette plante, que M. Gre-

nier (*Flore jurassienne*, p. 652) regarde comme *certainement importée*, est extrêmement abondante dans les lieux cultivés de nos environs.

669 **Potamogeton cæspitosus**, V. Humnicki, *Catal. des pl. vascul. des environs de Luxeuil* (Orléans, 1866), p. 60 et 61.

Plante des eaux courantes à souche filiforme très cespiteuse, produisant des tiges nombreuses sous forme de vastes buissons très touffus, entièrement submergés. Tige rameuse, filiforme, subcomprimée. Feuilles sessiles, linéaires, de 2 millimètres de largeur à peu près, (très souvent cette largeur n'est que d'un millimètre et demi à peine. *Supplément*, p. 90), à trois nervures dont la moyenne composée, épaisse et bordée de chaque côté d'un seul rang de cellules allongées; les deux latérales plus rapprochées des bords que de le nervure médiane. Pédoncules assez longs, un peu plus épais que la tige. Epi court de 4-8 fleurs. Fruit de un millimètre et demi, aussi long que large, subsessile, aussi large à sa base qu'au sommet, à section transversale ovale dont la plus grande largeur se trouve à 1/3 du bord externe, à surface presque lisse, laissant à peine voir, à une forte loupe et à l'état frais, quelques inégalités lui donnant l'apparence presque finement tuberculeuse. Stigmate subsessile au sommet du fruit.

J'ai trouvé ce Potamot pour la première fois le 28 juin 1865 dans le ruisseau de la prairie de Banney, à l'est de Luxeuil, où il abondait en 1868 et 1869. Ensuite je l'ai trouvé dans le fossé transversal de la prairie David, à l'est du bois de Banney et dans le ruisseau qui coule sous bois, à l'est de la filature de Breuches. Il abonde également dans le ruisseau du parc des Thermes de Luxeuil.

Ce ne peut être le *P. posillus* L., puisque son fruit est aussi large que long, presque orbiculaire et que les nervures latérales de ses feuilles sont plus près des bords que de la nervure médiane, tandis qu'elles sont à distance égale chez le *P. pusillus*, dont la nervure médiane est, en outre, flanquée de chaque côté d'un large réseau de cellules, et dont le fruit est *obliquement ovale, très atténué à la base.* Ce n'est pas le *P. Berchtoldi* Fieber, dont il a cependant les feuilles, puisque ses nucules sont *plus petits* que ceux du *P. pusillus*, lorsqu'ils devraient être au contraire : « *quarta parte majores illis P.*

pusilli » d'après Reichenbach. Ils ne sont pas non plus : « *rotondoto 5 angulis verruculosis* » (Fieber), du moins ils ne le sont pas à l'état frais.

J'ai pensé d'abord que ma plante pouvait être le *P. rutilus* Wolfg., mais le caractère essentiel : « *fructibus oblongo-ellipticis carinatis* (Fries, Sum. veg. Scand., 1846) lui manque absolument. Ce caractère manque également à la plante que j'ai signalée sous le nom de *P. rutilus* Wolfg. dans mon *Catalogue des plantes nouvelles des environs d'Orléans;* et comme, en outre, il manque à la plante orléanaise cet autre caractère important : « *caule semitereti basi cæspitoso ramosissimo* » (*Ib*), je suis amené à reconnaître que la plante d'Orléans ne peut être le véritable *P. rutilus* Wolfg. Je profite de cette occasion pour lui appliquer le nom de *P. reptans* qui fait ressortir le mieux le caractère qui distingue cette plante de tous les potamots de la section du *pusillus*, et c'est à cause du contraste si caractéristique qu'offre avec lui la plante de Luxeuil que j'attribue à celle-ci le nom de *P. cæspitosus*.

La grande rareté des *P. rutilis* et *Berchtoldi*, qu'il est presque impossible de se procurer, rend difficile toute décision définitive en ce qui concerne cette plante.

670 **Juncus tenuis** Willd. — Ce jonc, qui n'était connu jusqu'à présent en France que dans deux localités de la Loire-Inférieure, couvre très abondamment l'ancienne route de Luxeuil à Saint-Valbert, sur la plus grande partie de sa traversée dans le bois du Banney où je l'ai rencontré pour la première fois en 1859. Il abonde aussi dans le sentier longeant au sud le bois de Chatigny (juillet-août). Il importe de faire remarquer à cette occasion que la tige de ce jonc n'est pas cylindrique comme le disent quelques auteurs, mais bien distinctement comprimée. (V. Humnicki, *Cat.*, p. 62.)

Vendrely.

LA

MÉDECINE MUNICIPALE A BESANÇON

AU QUINZIÈME SIÈCLE

Par M. Auguste CASTAN

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres)

Séance du 9 août 1879.

Parmi les qualificatifs dont le savant Jean-Jacques Chifflet faisait suivre son nom, on peut remarquer celui d'archiatre, ou médecin en chef, de Besançon, sa ville natale (1). Depuis quelle époque existait à Besançon cette fonction municipale et quels en étaient les droits et les devoirs? C'est ce que me révèle une lettre-patente donnée en conseil communal le 20 décembre 1456, oblitérée ensuite par des incisions et jointe, comme pièce justificative, au compte du trésorier et receveur général de la ville pour l'année 1459.

La commune de Besançon était alors parvenue, après deux cent cinquante années de luttes, à gouverner souverainement une ville qui s'appartenait à elle-même et ne reconnaissait qu'à titre de protecteurs le souverain de la Franche-Comté et l'empereur d'Allemagne. Son conseil, annuellement élu par le suffrage à deux degrés, commençait à prendre souci des questions d'édilité et à défendre ainsi la santé publique contre les influences pestilentielles si fréquentes à cette époque. Pour lutter contre ce même fléau, la plupart des grandes cités

---

(1) Joan. Jac. CHIFFLETII, patricii, consularis et ARCHIATRI vesontini, *Vesontio civitas imperialis libera, Sequanorum metropolis*; Lugduni, ap. Claudium Cayne, 1618, 2 part. in-4.

de l'Allemagne avaient à leur solde un *Stadtphysikus,* ou médecin communal. La ville de Besançon, qui entretenait des relations politiques et commerciales avec ces cités, leur emprunta-t-elle l'idée d'une création d'office du même genre, ou bien cette création fut-elle provoquée par le premier personnage qui en bénéficia, c'est-à-dire par noble maître Mathias Albert de Wauer, docteur ès arts et licencié en médecine, citoyen d'Utrecht ou de Maestricht ?

Quoiqu'il en ait été des circonstances qui donnèrent naissance à l'emploi, la patente qui en promulgue la création est très explicite, tant sur le fait de cette création que sur les droits et les devoirs du plus ancien archiatre de la cité bisontine.

Il est dit, en effet, dans cet acte que le gouvernement de Besançon, ayant souci de parer aux accidents de peste et voulant également procurer des soins intelligents à la santé des citoyens, s'est assuré des bonnes mœurs et de la science aussi bien naturelle que médicale de noble et circonspect maître Mathias Albert de Wauer, docteur ès arts et licencié en médecine, lequel a promis de traiter pour un prix raisonnable tous les malades de la ville qui réclameraient ses soins, se réservant néanmoins la possibilité de s'absenter pendant quelques jours, s'il était mandé au dehors, mais toutefois après en avoir obtenu l'autorisation de la municipalité. De plus, comme il importait grandement à la santé publique qu'il ne fût loisible à tous d'exercer la médecine, soit laxative, soit opilative, non plus que la pharmacie, tant par potions, sirops, électuaires, eaux, clystères et embrocations, que par cataplasmes, vésicatoires et emplâtres, la municipalité ordonnait que tous ceux qui voudraient exercer à Besançon la médecine devraient préalablement avoir été examinés par le médecin de la ville, joint aux commissaires municipaux délégués à cet effet ; elle prescrivait en outre que les officines pharmaceutiques seraient inspectées par le susdit médecin, également assisté de commissaires municipaux.

Mais, pensait le conseil gouvernemental, comme nul n'est tenu de faire la guerre à ses dépens, le médecin municipal était déclaré exempt de toutes les charges publiques et appointé d'un traitement annuel de vingt francs, monnaie comtoise.

Or, la monnaie comtoise était d'un tiers inférieure à celle de France : donc le traitement fixe du médecin municipal de 1456 aurait été évalué en monnaie française à la somme de treize livres six sous huit deniers. Pour se faire une idée de l'importance qu'avait cette somme, il est indispensable de savoir que les recettes de la caisse municipale de Besançon atteignaient alors à peine la somme de deux mille francs, ou en monnaie française environ douze cent soixante-six francs. La commune de Besançon affectait donc, en 1456, la centième partie de son revenu à payer un médecin municipal. Le traitement de ce même fonctionnaire est aujourd'hui de deux mille quatre cents francs, tandis que le total des recettes de la ville s'élève à plus de seize cent mille francs : d'où il résulte que le médecin municipal actuel ne perçoit pas la sept-centième partie des revenus de la ville, c'est-à-dire une part plus de sept fois moindre que celle attribuée à son prédécesseur du quinzième siècle. On voit donc qu'en accordant vingt francs de rémunération annuelle au médecin communal, la municipalité de 1456 se montrait largement soucieuse des intérêts de la santé publique.

Le premier titulaire de la fonction était si bien pénétré de ce sentiment, qu'il tint à en consigner l'expression dans sa quittance pour solde, donnée au trésorier de la ville le 30 novembre 1459, c'est-à-dire un peu moins de trois ans après son entrée en charge. Non-seulement il s'y déclarait bien et régulièrement payé, mais il saisissait cette occasion de rendre des grâces immenses aux vénérables gouverneurs et à toute la ville de Besançon, se mettant à leur service partout où sa destinée le conduirait.

Mathias Albert de Wauer abdiqua donc de son plein gré

le poste médical qui avait été créé à son intention. Toutefois sa quittance d'adieu, qui est rédigée en latin, semblerait indiquer qu'il n'avait pas très couramment l'usage de la langue française, et conséquemment qu'il avait pu lui être difficile, à lui hollandais d'origine et de langage, de se créer une clientèle dans une population qui parlait un idiome essentiellement gallo-romain.

Cette difficulté aurait bien pu être la cause de son départ; et, en effet, le moment de ce départ a pour concordance significative l'établissement dans la ville de noble homme messire Léon de Brye, qui prenait la triple qualité de chevalier en armes, docteur en médecine et citoyen de Besançon. Ce nouveau personnage, dont la femme s'appelait modestement Jacquette, s'était empressé d'acheter un important immeuble au bas de la rue des Granges, immeuble qu'il avait presque aussitôt hypothéqué pour un emprunt de la somme de quarante francs. Léon de Brye était français : il faisait parade de titres scientifiques et nobiliaires dans l'acte même par lequel il grevait son immeuble d'une hypothèque; il était donc bien d'allure à séduire la clientèle et à déconcerter le flegme de son confrère de la Hollande.

PIÈCES ANNEXÉES.

I

LETTRES PATENTES DU GOUVERNEMENT COMMUNAL DE BESANÇON, CRÉANT UN EMPLOI DE MÉDECIN DE LA VILLE ET LE CONFÉRANT A MATHIAS ALBERT DE WAUER, MÉDECIN HOLLANDAIS.

1456. — 20 décembre.

(Archives de la ville de Besançon.)

Nos Rectores et Gubernatores inclite Civitatis et Universitatis Bisuntine notum facimus universis quod nos, considerantes bonum Rei publice ac salutem omnium, et ut periculis pestifferis et corporum egritudinibus circunspecte provideri valeat, debite informati de moribus scientiaque naturali et medicinali, tam theorica quam practica, nobilis et circunspecti viri magistri Mathie Alberti de Wauer, in artibus doctoris et medicine licenciati, civis Trajectensis, qui magister Mathias nobis, nomine dicte Civitatis et Universitatis Bisuntine acceptantibus, promisit, fideliter et secundum ejus conscienciam et scientiam, omnes, indifferenter cujuscunque condicionis, status vel etatis existant, ab egretudinibus curabilibus precio racionabili et passi, [secundum] disposicionem et medicinarum virtutem, purgare, curare et eisdem, cum Dei auxilio, sanitatem restituere, et circa premissa, cum illa qua poterit diligencia, vacare bene et fideliter, neutra corpora, si requisierint regimina, errogare, sana preservare : sub tali pacto tamen et condicione quod si contingerit aliquam personam extraneam et forenssem pro predicto magistro Mathia mandare, illo casu ipse magister Mathias poterit ire et ibi morari per aliquos dies, licencia tamen petita et obtenta a nobis seu a successoribus nostris. Et quia non expedit Rei publice quod omnes indifferenter sine cognicione ad practicandum in medicina in dicta Civitate admictantur, et actenus propter quorumdam imperitiam nonnulla scandala mortiffera contingerunt, ea propter ordinamus quod in posterum in dicta Civitate Bisuntina nullus utriusque sexus presumat ministrare medicinam laxativam seu opilativam et farmaciam in corporibus humanis, tam per pociones, sirupos, ellectuaria, aquas, clisteria,

embrocaciones, quam per canthaplasmata et ephetimata et emplastra, necnon eciam per omnia illa que ad phisicum spectant et pertinent, nisi fuerit ydoneus, scilicet doctor medicine, licenciatus seu bachalarius artis medicine, legitime tamen et sufficienter approbatus ac in dicta arte expertus et praticus. Volumus autem quod tales gradum non habentes et qui sunt ignoti et forensses, non experti sive pratici et minime approbati, ac eciam omnes utriusque sexus nullo modo se impediant vel intromictant praticare in dicta arte medicine, nisi primo fuerint approbati. Pro quorum approbacione per presentes deputamus conjunctim ac ordinamus prefatum magistrum Mathiam, phisicum nostrum, ad evocandum seu evocari faciendum coram nobis tales praticare volentes ad certos diem et horam, ipsosque in conspectu et presencia nostra, saltim eorum quos super hoc cnm dicto magistro commictere nos contigerit et deputare, temptandum et examinandum, ut per illud examen et temptamentum ad praticam admictantur per nos admictendi et reprobentur reprobandi. Et insuper, quia plerunque propter mala materialia appothecariorum et medicinalia sepe contingit medicos errare, maxime quia eorum ordinaciones non conficiuntur de bonis drogueriis, recentibus, legalibus et non sophisticis, et quid pro quo non verentur mistere, dampnabiliter tamen preponendo lucrum saluti anime et corporum egrotancium, propterea ordinamus et volumus quod sepedictus phisicus noster habeat cum certis aliis expertis circa hoc per nos deputandis auctoritatem visitandi appothecas appothecariorum Civitatis Bisuntine et interdicendi usum materialium sophisticatorum, dessicatorum et ad usum medicine improborum; et nichillominus quicquid super premissis aut aliquo premissorum repertum fuerit, volumus et ordinamus per dictos nostros commissarios et phisicum sub pena juramenti nobis referri. Quiquidem phisicus noster solenniter juravit ad sancti Dei Euvangelia, coram nobis manibus suis tacta, nomine dicte Civitatis et Communitatis Bisuntine, nobis et successoribus nostris Rectoribus fideliter obedire, et in premissis et singulis et eorum connexis et dependentibus solum Deum pre oculis habere, seque legaliter et publice secundum suum posse gerere. Verum, quia nemo tenetur propriis stipendiis militare, sed dignus est mercenarius mercede sua [vivere], volumus prefatum magistrum Mathiam, phisicum nostrum, esse francum, liberum et inmunem ab oneribus et muneribus secundum juris formam, necnon ordinamus, constituimus singulis annis errogandum per thesaurarium nostrum generalem, pro pensione et nomine pensionis, prefato

magistro Mathie sonmam viginti francorum monete curréntis in Comitatu Burgundie, videlicet medietatem dicte sonme in principio anni, seu tercium, et reliquam anno finito. Et incipit terminus sive annus die prima mensis januarii ultimo lapsa. Mandantes receptori ac thesaurario generali, presenti et futuris, quod de denariis recepte sue habeat et habeant satisfacere dicto magistro Mathie, recipiendo cedulam quictancie ab eodem, quam seu quas allocavimus et deducemus in compotis et racionibus Civitatis, et hoc pro annis et terminis quibus nobis serviet : dictus predictus magister Mathias, cum fide sub juramento prestito nobis data, promisit non recedere a servicio nostro pro duobus annis continuis incipientibus prima januarii prescripta et ultra usque ad revocacionem successorum nostrorum Rectorum et Gubernatorum dicte Civitatis et Communitatis Bisuntine. In cujus rei testimonium, sigillum predicte Civitatis et Communitatis Bisuntine hiis presentibus licteris duximus apponendum. Datum in domo consistoriali predicte Civitatis Bisuntine, die lune ante festum beati Thome apostoli, vicesima mensis decembris, anno Domini millesimo CCCC^{mo} quinquagesimo sexto.

Per mandatum expressum dominorum Gubernatorum :

(Signatum) J. Petrocil. N. (1)

Sceau pendant, en cire verte, aux armes de la ville : Aigle éployée entre deux colonnes, avec la légende en écriture minuscule gothique : **Sigillum — civium — bisuntinorum.**

II

QUITTANCE DONNÉE A LA MUNICIPALITÉ DE BESANÇON, PAR MATHIAS ALBERT DE WAUER, EN RÉSIGNANT SON EMPLOI DE MÉDECIN DE LA VILLE.

1459. — 30 novembre.

(Archives de la ville de Besançon.)

✠ Xpc vincit. — Manifestum sit cunctis hanc quitanciam lecturis, quod ego Mathias de Wauer, arcium doctor et medicine licenciatus, recepi a Johanne de Arbosio, thesaurario alme et inclite Civitatis Bisuntine, viginti francos monete currentis in

(1) Ce notaire, qui occupait le poste de secrétaire municipal, s'appelait en français Jean Pierrecy.

Bourgondia Comitatu : quem peccuniam michi debebat Civitas Bisuntina pro pensione et pro servicio quo servivi predicte Civitati. Et confiteor per hanc quitanciam peccunias suprascriptas integraliter et numeratas recepisse. Et cum hoc dico gracias inmensas venerabilibus dominis Gubernatoribus et toti Communitati Urbis predicte, et offero me jugiter ipsis in omnibus liciter et honeste [servire] ubicunque locorum umquam fuero. In testimonium veritatis et efficacie robur, hanc quitanciam personaliter scripsi et subsignavi, et sigillo meo corroborare decrevi, anno Dominice Incarnacionis millesimo quatercentesimo quinquagesimo nono, die vero tricesima novembris.

(Signat.) MATHIAS DE WAUER, *medicus.*

Petit sceau rond, en cire rouge, plaqué : le champ rempli par un écusson à deux fasces, la première chargée de trois lozanges et la seconde de deux, cet écusson surmonté d'un casque posé de profil, entouré de lambrequins, avec une tête de sanglier pour cimier ; une banderole faisant bordure et portant en écriture minuscule gothique une légende ainsi conçue : **S. mathie. alberti. de wauer.**

III

EXTRAIT DU COMPTE DE JEHAN D'ARBOIS, TRÉSORIER ET RECEVEUR GÉNÉRAL DE LA CITÉ DE BESANÇON, POUR L'ANNÉE 1459.

(Archives de la ville de Besançon.)

Novembre-décembre 1459.

Item payé à maistre Mathias pour ses gaiges de l'an cinquante huit la somme de ving frans monnoie, comme appert par une quictance cy rendue ensemble de ces lettres, lesquelx gaiges Messidissieurs luy ont cassé.

IV

ACTE D'UN EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE CONTRACTÉ PAR LE MÉDECIN LÉON DE BRYE, CITOYEN DE BESANÇON.

1461. — 3 août.

(Archives de l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon.)

Nous Official de la court de Besançon faiçons sçavoir à tous que...

noble homme messire Lyon de Brye, chevalier en armes et docteur en médicine, citien de Besançon, et Jaquette, sa femme..... ont venduz... à vénérables et religieuses personnes les maistres et frères de l'ospital du Sainct-Esperit de Besançon..... la cense ou rendte annuelle et parpétuelle de quarante solx estevenants, monnoye courrant ou conté de Bourgongne....., et ce pour le pris et somme de quarante frans..... Et laquelle cense ou rendte de quarante solx estevenants..... lesditz mariez vendeurs..... ont assigné et assignent..... sur leurs curtil, vergier, maison et vote naguères par eulx acquis....., assis et situés en la cité de Besançon, tant devant la tour de Vayte d'icelle cité que comme contornant en certainne ruate tendant dès le four desdictz acheteurs à la Grant-Rue..... En tesmoingnaige desquelles choses dessusdictes, nous Official dessusdict..... avons fait mettre le seel de ladicte court de Besançon à ces présentes lettres, que furent faictes et données audict Besançon le troisième jour du mois d'aoust l'an Nostre-Seigneur courrant mil quatre cens soixante ung.

VOCABULAIRE ÉTYMOLOGIQUE

DES

PROVINCIALISMES

USITÉS

DANS LE DÉPARTEMENT DU DOUBS

Par M. Charles BEAUQUIER.

Séance du 18 décembre 1879.

SECONDE PARTIE

N

Nailles, s. f. pl. — Les dragées qu'on jette aux enfants à l'occasion du baptême.

Même étymologie que celle de Noël : *Natalia.*

Naisir, v. n. et a. — Moisir, rouir, tremper.

Se dit aussi de la peau ridée par l'eau au bout des doigts. « Quand on a laissé longtemps ses mains dans l'eau chaude, on a les doigts *naisis.* »

« Faire *naisir* le chanvre » pour rouir.

Allemand : *nassen*, tremper, d'où l'instrument de pêche la *nasse.* En arabe, *nada* signifie être humide.

En génevois, *naiser.* Dans le patois de la montagne, *naijeu* se dit de la pièce d'eau où l'on met rouir le chanvre. Dans le vieux français, *neez, neette* a le même sens.

En droit coutumier, le *naisage* était le droit de porter à un étang son chanvre pour le faire rouir. (Bresse.)

Edits de Franche-Comté, 1621 : « Pour obvenir aux inconvéniens qui arrivent de ce que plusieurs mettent *naiser* leur chenefves (chanvre) dans les rivières, fontaines et ruisseaux poissonneux... »

Naque, *Niaque* ou *Naquet*, s. f. — Morve. « Il a la *naque* au nez. »

Etym. : Vieux français, *nasque*, qui a fait *renasquer*, une forme provinciale de « renacler » (génevois). *Renasquer* signifierait faire remonter la morve en reniflant. De *naque* vient *naquet*, morveux, et *naquer*, avoir de la morve au nez. A Montbéliard, on dit *niquer*.

Dans Littré, *naquet* a le sens de valet, laquais.

Laquais, d'après certains étymologistes, serait, du reste, le même mot que *naquet*. Nous n'y voyons pas d'inconvénient; mais au lieu de tirer ces deux mots de l'arabe, pourquoi ne les rapporterait-on pas au sens méprisant de *morveux?*

Le mot *nidus* a une forme italienne, *nidiace* signifiant qui sort du nid. C'est de là qu'est venu *niais*, avec le sens de naïf, de béjaune (bec-jaune). *Niais* a eu pour origine directe un mot bas latin, *nidiacus*, féminin *nidiaca*, qui a dû faire *niaque*, diminutif *niaquet*, avec le sens de *bec-jaune*, d'enfant sortant du nid et qui a toujours le nez morveux.

Naquer, v. a. — Rendre, donner contre son gré. (Montbéliard.)

Vieux français, *naqueter*, contester.

Naqué, adj. — Mouillé, trempé. (Jura.)

Nau, s. f. — Auge, bassin.

Etym. : *Navis*, nef, *nauf*, *nau*. C'est le mot qu'on trouve dans tous les composés de *navis* : *nau*frage, *nau*tique, *nau*tonnier, etc.

Une auge a, en effet, la forme d'un bateau. Dans tous les cas, c'est un vaisseau, une nef, dans le sens de nef ou svaiseau d'église.

Neusiotte ou *Nusillotte*, s. f. — La grande Oseille ou Oseille sauvage, *Rumex acetosa* (L.). On l'appelle aussi *mólotte*. (Voir ce mot.)

Nian-nian, s. m. — Un niais, un idiot, ou qui simule la niaiserie pour mieux tromper.

Niau ou *Nichet*, s. m. — L'œuf qu'on met aux poules dans leur nid pour les engager à pondre.

Etym. : Latin, *nidus;* italien, *nido;* provençal, *niu, nieu;* vieux français. *niau, nieu, niot.*

« Niais » vient aussi de *nidus*. Primitivement ce mot désignait l'oiseau pris au nid, qui n'avait pas encore volé, et par extension l'homme inexpérimenté, naïf. C'est dans le même sens qu'on disait béjaune (bec-jaune), parce que les oiseaux encore au nid ont le bec jaune.

Le mot *niau* s'emploie aussi à Genève. A Belfort et à Montbéliard, on dit *nia*.

Niflet, s. m. — Petit homme maigre, et aussi un nigaud ou niais. Signifie encore, dans le Jura, délicat, difficile sur le manger.

Niguedandouille, *Niquedouille*, *Nigusse*, s. m. — Niais, imbécile. C'est un composé expressif de nigaud et d'andouille.

On dit en Franche-Comté, faire le nigaud et « faire l'andouille, » faire la bête.

Nous trouvons dans le *Pédant joué* de CYRANO DE BERGERAC : « Niquedouille qui ne sçaurait rire sans montrer les dents. »

Littré donne *niguedouille* comme synonyme de nigaud, nigaude.

Usité à Genève. Dans le Languedoc, on dit *nigadouïa*.

Niguedandouiller, v. n. — S'amuser à des riens.

Niguedouillerie, s. f. — Sottise, niaiserie.

Niolerie ou *Niaulerie*, s. f. — Sottise, enfantillage, folie.

« Débiter des nioleries. »

Dans le Jura, *niole* ou *gniole* signifie niais, qui sort du nid (*niau*).

Ce mot vient peut-être aussi de *nieule*, espèce d'oublie très mince comme les pains à chanter, et a pu signifier bagatelle.

Niquer (se), v. pr. — Se moucher avec les doigts. (Montbéliard.)

De *naque*, *naquer*. (Voir ce mot.)

Niquet, s. m. — Petit somme. « Faire un niquet. »

Ce mot ne vient pas, comme on l'a prétendu, de l'allemand *nicken*, branler la tête, dire oui avec la tête, qui a fait, en vieux français, *niquer* avec ce sens, parce que les gens qui dorment assis inclinent, en effet, la tête de haut en bas, comme s'ils approuvaient ce que l'on dit. Il est bien plus naturel de donner pour origine à *niquet* le verbe *niquer,* dormir. Bas latin, *nictare,* dormir d'un œil.

Niquet était usité dans le vieux langage.

Noirin, s. m. — Nom d'un cépage estimé. Le noirin gris est un raisin particulièrement recherché, qui donne un vin d'un bouquet très fin.

Non fait. — Contre partie de la locution « Si fait. »

Dict. de 1755. Aujourd'hui cette locution n'est plus usitée.

O

Obron ou *Oblon* (Montbéliard), s. m. — Le houblon commun, *Humulus lupulus* (L.).

Etym. : *Obron* est le même mot que Houblon, l'*l* se substituant régulièrement à l'*r*, *houbron*, *obron*. En génevois, *obelon*. On disait autrefois une *oblonnière* pour une houblonière.

Œil de serpent, s. m. — Nom de plante : une espèce d'Œillet, le *Dianthus Carthusianorum* (L.).

Œil de souris, s. m. — Le Myòsotis ou *plus je te vois, plus je t'aime*. On l'appelle aussi, en Comté, *Freguissmini*, corruption de l'allemand, « *Vergiss mein nicht,* » ne m'oubliez pas.

Etym. : La traduction du grec *myosotis* est *oreille* de souris et non pas *œil*.

Dans d'autres pays, on appelle le Myosotis : Gremillet, Scorpionne des marais, etc.

Œillé (pain), s. m. — Pain spongieux, rempli de trous, d'*yeux*. (Montbéliard.)

Œillots, s. m. — Petits yeux. « Faire les œillots » se dit des enfants qui commencent à avoir sommeil. Cette expression est aussi synonyme de « faire les yeux doux. »

Œuvre, s. f. — Filasse, chanvre, ce qui garnit la quenouille.

« J'ai assez d'œuvre à ma quenouille » s'emploie pour dire, « j'ai assez d'occupations sans en accepter encore de nouvelles. »

Bouillé cite un proverbe du XVIe siècle qui dit : « Il y a tout plain d'estouppes en ma quenouille. »

Etym. : Même sens qu'*œuvre* ouvrage, *opera, ovra*, qui a fait œuvre et ouvrer, *operare*.

On appelle, en Comté, « poupée d'œuvre » une certaine quantité de chanvre qui garnit la quenouille.

Oï, oï, oï. — Exclamation de douleur.

C'est la même exclamation qui se trouve si souvent répétée dans le *Philoctète* d'Eschyle.

Olive, s. f. — On donne ce nom à différentes plantes qui n'ònt aucun rapport avec l'olive. L' « olive blanche » est le Narcisse des poètes ou Jeannette ; l'*olive jaune* le faux Narcisse.

A Genève, on appelle *olive* la Primevère.

Etym. : Peut-être ce mot vient-il de la couleur jaune-verdâtre de l'olive.

Oquel, s. m. — Un individu sans cervelle, sur qui l'on ne peut compter; importun, quémandeur, chicaneur.

Se dit aussi d'un mauvais cheval, d'une rosse.

Etym. : *Auques*, vieux mot français, signifiant de nulle valeur. Si *auquel* provient de cette racine, il équivaudrait à « un propre *à rien*, » de même qu'on dit un *atout* pour désigner quelqu'un qui est capable de tout.

Aquel, en espagnol, a le sens de *celui-ci* (*icel* en français); l'adjectif démonstratif a souvent un sens péjoratif : « Regardez-moi donc *celui-ci !* »

Le Bourguignon donne à ce mot, qu'on écrit aussi *hoquelle*, le sens de chicaneur, importun. En patois de la montagne, *oquélot*, flâneur. Vieux français, *hocqueleur*, marchandeur, chicaneur. En patois, *ôquelle, ôquela*, et à Montbéliard, *oqueleur* a ce sens.

Oqueler, v. n. — Passer sa vie à fainéantiser, au cabaret, marchander, chicaner.

Ordon ou *Ourdon*, s. m. — Tâche; partie de champ à labourer; un rang de pieds de vigne; une bande de terre. etc. « Avoir fini son ordon. »

Bas latin, *ordo*, ordre, tâche commandée.

Oreillette, s. f. — Corne faite à un livre pour remplacer le signet. (Montbéliard.)

Orval, s. m. — Accident, et plus généralement tout ce qui arrive. Cependant ce mot s'applique d'habitude aux phénomènes fâcheux de l'atmosphère, orages, grêle, gelée.

Etym. : En patois de la montagne, *orvaier* signifie simplement arriver. *Orvale* serait donc formé d'arriver (*arrivale*), comme accident d'*accedere*, arriver.

On trouve dans le bas latin *orvalium* avec le sens comtois. Dans le vieux français, *arvale* a le sens de mauvais dessein.

« Outre ce que de tout temps ladite forest a été gardée pour survenant quelque *orval* de feu, les sujets en être assistez et secourus. » (Ord. de la Franche-Comté, 1590, PÉTREMAND.)

« Formes de ce qu'est à observer pour la garde de la cité de Besançon, tant en cas d'alarme ou *orvalles* de feug, desquelx Dieu la vueille préserver. » (XVIIe siècle.)

Patois de Montbéliard, *orvalu*, adjectif, sujet à s'abimer, à dépérir, à disparaître.

Orveau, s. m. — Nom de plante, *Lithospermum officinale* (L.). On l'appelle aussi, en Comté, *Œil de perdrix* et *Thé.*

Oseille de lièvre, s. f. — La petite Oseille, *Rumex acetosella* (L.). C'est la plante que l'Académie désigne sous le nom « d'Oseille de brebis. »

On dit aussi, en Comté, sans doute par corruption d'*oseille*, « oreille de lièvre. »

Ossaille, s. f. — Tas d'os. S'emploie surtout pour désigner des os de charcuterie, la plate-côte et autres qu'on vend à peu près sans chair. (Montbéliard.)

Ouchener, v. n. — Pleurer, sangloter. Se dit particulièrement du sifflement de la poitrine précédant les pleurs.

Etym. : Vieux français, *hucher,* crier.

Ouille ! — Exclamation, cri de douleur. C'est le même mot que aïe ! avec la substitution si ordinaire de l'*o* pour l'*a*.

Ouille, *Ouillon* et *Ouillotte*, s. f. — Oie, petite oie et, par extension, une femme sotte.

Etym. : La racine est le latin *auca;* italien *oca*, qui a dû avoir pour diminutif *ocella* et *ocelletta*, d'où est venu notre mot comtois. Vieux français, *oue*, oie.

Une petite oie est une *oiellette* ou *ouillotte*. On sait que la forme *otte* est le diminutif comtois au féminin.

Ouistiatia, s. m. — Non d'oiseau, Traquet. On dit encore « Alouette des prés. »

* **Ouvrée** ou *Œuvrée* (Jura), s. f. — Mesure araire qui s'applique spécialement aux vignes. C'est la huitième partie du journal.

Bas latin : *Operata,* ce qu'on travaille; ce qu'un homme peut cultiver en un jour. Vieux français : *Ouvrée.*

L'ouvrée actuelle vaut 4 ares 28 centiares. On compte généralement 25 ouvrées pour faire un hectare.

Dans le patois de Montbéliard, *ouvraie* s'emploie aussi pour signifier un ouvrage fait ou à faire.

P

Pâchenée, s. f. — Coup donné du plat de la main sur les fesses.

Etym. : Bas allemand, *patsch*, même sens.

Pain, 1° s. m. — Dans cette expression : « C'est mon pain, » c'est mon plaisir. (Montbéliard.)

2° *Pain de chèvre.* — Vinetier, *Berberis vulgaris* (L.). (Montbéliard.)

3° *Pain du loup.* — Nom de plante, l'Ellébore. Littré donne ce nom à une espèce de champignon.

4° *Pain d'oiseau* ou *pain de coucou.* — Le *Sedum album* (L.) ou le *Sedum acre*, deux espèces d'orpin ou de joubarbe. A Montbéliard, c'est l'*Oxalis acetosella* de Linné. On donne encore ce nom à la *Briza media* (L.).

* **Palanche**, s. f. — Une forte perche.

Le dictionnaire de Littré contient ce mot, mais avec un sens un peu plus spécial : « Nom que les porteurs d'eau donnent à l'instrument de bois, un peu concave dans le milieu,

qu'ils se mettent sur l'épaule pour porter deux seaux, accrochés aux deux bouts. »

XIIIe siècle :

Mon balai je nomme ma langue
Et mon fourchon et ma *palangue*
Dont touts ordures je baloie.

DUCANGE : *Palanga* ou *palanque*. « *Pallingus*. »

Etym. : Latin, *palanca*, rouleau de bois.

Le terme de charpenterie, *palançons*, vient du même radical : *pal*, pieu, piquet. Vieux français : *Palanche*, ais de bois, levier.

Pallière, s. f. — « Une pallière de vigne, » une rangée de ceps.

Pallière a le même sens et la même origine qu'*espalier*.

Olivier DE SERRES dit : « Telle ordonnance de fruitiers est appelée *espalier* et *palissade*, par laquelle les arbres plantés en haie s'entre-embrassent, s'entre-lient les uns les autres. »

Etym. : Pal, espalier, palissade, palier, pieu sont évidemment dérivés du même radical latin *palus*, pieu.

* **Palot**, adj. — Lourd, maladroit, grossier, qui tombe souvent. (Montbéliard.)

En patois, *polot* se dit aussi d'une grosse pierre, d'un palet avec lequel on joue.

LITTRÉ : Villageois, grossier, rustre. De *pale*, pelle ; *palot*, celui qui se sert de la pelle.

Pamelle, s. f. — Espèce de ferrement, tige de fer plat qui se cloue sur du bois. La *pamelle* se termine ordinairement par une charnière ou par un gond.

C'est une forme de *paumelle*.

Etym. : *Palma*, paume, main, qui tient comme une main.

Au XVe siècle, on trouve *poumelle* : « Deux gonds et une grosse poumelle. »

« Seront amandés arbitrairement si les *pamelles*, équaires, loquets, verrouillets et autres ferremens qu'ils auront mis

dans leurs ouvrages ne sont bien et dûëment posés au rapport des jurés serruriers. » (Ordon. de la cité royale de Besançon, 1689.)

Panaflou, s. m. — Peigneur de chanvre. (Montbéliard.)

Panier *à crocs* ou *à crot*, s. m. — Espèce de panier plat en forme de van dont on se sert pour porter la terre, le fumier ou les gravats.

Son nom vient sans doute de ce que cette sorte de panier s'emploie surtout lorsqu'on travaille avec un croc, ou pour vider un creux. *Crot*, dans le vieux français, signifie creux.

Panner, v. a. (Jura). — Essuyer.

Vieux français : *Pannes*, lambeau, étoffe.

Etym. : *Pannus*, lambeau, chiffon ; *pannosus*, couvert de haillons, d'où *pané*, *panné*, malheureux, en argot d'atelier.

Panosse, adj. — Se dit d'un individu mou, sans énergie, paresseux, indolent.

A Genève, *panosse* signifie du mauvais linge. Le sens comtois, pris au figuré, serait emprunté au même ordre d'idées que cette expression : « Mou comme une *chiffe* » (chiffon).

* **Panouille**, s. f. — Le fruit du maïs, du millet, etc. La rape de maïs telle qu'on la suspend au plancher pour la faire sécher.

Dans le Mâconnais et l'Autunnois, on emploie aussi ce nom pour désigner le *rôt*, le fruit du *Turquie*.

Etym. : *Panoja*. Italien, *panocchia ;* catalan, *panolla ;* latin, *paniculus*, en forme de panache. *Panicule*, terme de botanique.

Le patois jurassien a *panecia* pour signifier la tige de maïs coupée avec ses fruits, son *panache*.

Pansoir, s. m. — Appui de la fenêtre.

C'est la barre où l'on s'appuie le ventre, « la panse. »

Pantenires, *Patenières* ou *Pantières*, s. f. — Double poche

reliée par un cordon et que les femmes s'attachent autour de la taille sous leur jupon.

La *pantière*, terme de chasse, est un filet ou poche. C'est aussi le sac à mailles qui sert aux chasseurs pour mettre leurs provisions de bouche et pour rapporter le gibier. » (LITTRÉ.)

Etym. : Italien, *pantera,* du latin *pantherum,* filet.

On appelle ce filet *pantaine*, dans le Jura, où il est fort en usage pour prendre les grives. Vieux français, *pantonière*.

Pantet, s. m. — La chemise, le *pan* de la chemise.

« Les petits garçons laissent passer leur pantet à travers leur culotte. »

Etym. : Petit pan. Radical latin, *pannus*, morceau d'étoffe. L'origine est peut-être aussi le verbe *pendere ; penditus*, ce qui *pend*... de la chemise. A la fin du XVI[e] siècle, nous trouvons les rideaux appelés des « pantes de lict. »

Paour ou *Baour*, s. m. — « Pétras, » rustre, grossier.

Etym. : Allemand, *bauer*, paysan.

Paperot, s. m. — Le papier sur lequel on a fait cuire les biscuits ou les massepains et que les pâtissiers vendent aux enfants.

Etym. : Papier.

Paradis, s. m. — Décoration qu'on fait dans les églises le jour du jeudi saint.

Etym. : Bas latin, *paradisus* ou paradis. Vieux français, parvis, parc-huiz, devant de l'église. C'est, en effet, devant les églises qu'on faisait ordinairement les reposoirs.

On appelait, au moyen âge, « paradis, » les jardins, les parterres de fleurs. Les croisés avaient rapporté d'Orient ce mode d'ornementation, qu'ils appliquèrent aux châteaux et demeures princières. Le premier « paradis » qui fut établi à Vienne, au château, date de 1458. C'est à la même époque que Mathias Corvin décora de jardins à la mode orientale son château de Visegrad.

Parbouillir, v. n. — Réduire à force de cuire. Se dit aussi des légumes qu'on fait à moitié cuire, blanchir.

Le préfixe *par* indique l'action du verbe poussée à l'extrême, jusqu'au bout. Ainsi *par*faire, *par*fait. On disait *per*lu d'un livre qu'on avait lu jusqu'au bout. Cependant le second sens *parbouillir des légumes* est opposé à celui que nous indiquons, et il est très ancien. Nous trouvons, en effet, dans un Ménagier du XIVe siècle, à l'article Haricot de mouton : « Despeciez le par petites pièces, puis le mettez *pourboulir* une onde, » etc...

Le Génevois dit aussi *parbouillir* et le Provençal *prébouillir.*

Parguer, v. n. — Fumer. Se dit des terres.

C'est vraisemblablement une déformation du mot *parquer,* qui signifie fertiliser une terre en y faisant séjourner un parc de moutons. Ce terme a passé des moutons à la terre elle-même.

Vieux français : *Parger*, *espargier,* fumer, engraisser les terres en y faisant parquer les bêtes à laine. *Pargue*, enclos.

Parmi-terre. — Mitoyenneté, moitié de terre. Il faudrait l'écrire *par-miterre.*

Ce mot se rencontre dans les ordonnances de la cité royale de Besançon.

Par-vers, préposition. — Vers. (Montbéliard.)

* **Patapouf,** s. m. — Gros homme apoplectique. « C'est un gros patapouf. »

Littré ne donne comme étymologie qu'une onomatopée populaire. Nous l'admettons volontiers pour la syllabe finale *pouf,* mais nous trouvons dans *pataud* l'indication du radical *pata*, patte, qui semble indiquer que *patapouf* s'appliquait surtout à un homme massif qui a de « gros pieds, » comme on appelle *pataud* un chien qui a de grosses pattes.

Le Franc-Comtois dit aussi dans le même sens *patoufle.*

Patarou ou *Patarouf.* — Ce mot s'emploie dans cette expres-

sion : « Il est tout en patarou, et qui signifie « il est dans tous ses états, » sens dessus dessous. « Etre hors de soi. »

Pataud, s. m. — « Payer son pataud, » payer sa bienvenue, son *béjaune.*

Pataud, qui se dit des jeunes chiens à grosses pattes, a pu tout naturellement s'employer dans un sens analogue à celui de *béjaune* (bec jaune). On sait que cette dernière expression désigne l'oisillon nouvellement éclos. Niais (*qui sort du nid*) a le même sens.

Dict. de 1755. Cette expression, « payer son pataud, » n'est plus usitée aujourd'hui.

Dans les ordonnances de la cité royale de Besançon, 1689, ce mot est orthographié *patoz*. On sait que cette terminaison *oz* est essentiellement comtoise : *Bolandoz, Eternoz, Tarragnoz*, etc.

Après chaque chapitre concernant un corps de métier, il est dit que l'apprenti reçu maître, devra payer pour *patoz* tant de livres tournois.

Patenailles, s. f. — Panais (*Pastinea sativa* de Linné).

Pastenade est l'ancien nom du panais (Dict. Académie).

Etym. : Latin, *pastinaca*, panais (Columelle). Il y a eu sans doute un diminutif *pastinacula*, qui a fait patenailles.

Provençal, *pastenargo ;* languedocien, *pastenague ;* en breton, *pastounadez ;* en allemand, *pestinak.*

Patrigoter ou *Patricoter,* v. a. — Remuer quelque chose avec les mains ou avec les pieds ; patauger.

« Patrigoter dans le gouillat, » marcher dans les flaques d'eau. Se dit aussi à Genève.

Littré inscrit dans son dictionnaire le mot *patricotage* emprunté à d'Argenson et qui signifie, au figuré, *manigances, intrigues.* On dit aussi en Comté, au figuré, « patrigoter dans de sales affaires » avec le sens de *manigancer.*

La racine de ce mot est *patte,* en provençal *pata*, qui a

donné *patouiller, patrouiller, patauger,* tous trois synonymes de *patrigoter.*

Dans le Hainaut, on dit *patriquer* dont *patricoter* ne serait qu'une forme fréquentative.

A Genève, « se mettre dans le patrigot » signifie se mettre dans l'embarras. En Dauphiné et en Provence, on emploie aussi *patrigot.*

Patrouille ou *Patoigne,* s. f. — Nom de plante, *Bunium bulbocastaneum* (L.).

Espèce de navet à bulbe de châtaigne.

Etym. : Même radical que celui de *patenailles.* Latin, *pastinaca.* Formes probables, *patigne, patègne, patoigne.*

Patte, adj. — Flasque, creux ; se dit des petits radis creux ou mous.

Etym. : *Patte*, chiffon. On dit « mou comme une patte, » et, dans d'autres pays, « mou comme une chiffe. »

Patroigner, v. n. — Patauger. (Montbéliard.) Même sens que *patrigoter.*

Vieux français : *Patoier*, de patte.

* **Pattes**, s. f. — Chiffons. *Pattier*, le marchand de pattes.

C'est un vieux mot français qui a pour origine *pata*, provençal ; *patta,* italien. Vieux français : « Linge vieil, vieux drappeaux, drilles et pattes. »

Pattier, s. m. — Marchand de pattes. « Jurer comme un pattier. »

Pégo, s. m. — Paysan, rustaud, lourdaud.

Etym, : Latin, *paganus*, paysan ; italien, *pagano.*

C'est le même mot qui a fait *païen*, parce que les paysans gardèrent plus longtemps leur idolâtrie ; et *pékin*, terme de mépris employé par la caste militaire, pour désigner les hommes en dehors d'elle. C'est ainsi que les soldats disent

également dans le même sens, « c'est un bourgeois, » habitant des bourgs.

Pec, en vieux français, féminin *pèque*, signifiait lourdaud, imbécile. Molière emploie *pecque*. Provençal, *pega;* portugais, *peco*. En rattachant *pégo* à ce mot, il viendrait de *pecus*, bête, qui avait déjà ce sens en latin. C'est de *pecus*, *pecora* que vient le français *pécore*. Vieux français, *pégoux*, importun, fâcheux.

Peigne, s. m. — Nom d'une plante; espèce de Chardon, *Dipsacus sylvestris;* on le nomme aussi Bénitier et Fontaine des oiseaux.

Etym. : On l'a appelé ainsi, parce qu'on se sert de la tête de cette plante pour carder ou peigner la laine. Chardon à foulon (Chardon lanier).

Peignette, s. f. — Le peigne fin pour enlever la crasse de la tête. Petit peigne.

Peinturluré, part. adj. — Peint de couleurs éclatantes, criardes.

Pèlerin, s. m. — Nom populaire de la Primevère ou Coucou. Ce nom lui vient de sa fleur en forme de gourde.

Peloter. v. n. — Lancer des boules de neige. (Montbéliard.)

Penal, s. m. — Mesure de grains. On disait aussi autrefois *penot*. S'emploie encore comme mesure agraire dans la Haute-Saône; c'est alors la contenance d'un 6e de journal.

Le *penal* était déjà connu à la fin du XIIIe siècle; il est cité dans un acte de cette époque comme mesure, à Fondrement. C'était la moitié de la quarte, ou deux mesures, ou le 12e du bichot. « C'est dans ce sens qu'on l'emploie encore dans les baux de dîmes, de terrage, etc., à Baume-les-Dames, à Belvoir et à Chatillon, où plusieurs siècles avant nous il désignait déjà la même mesure. » (Rech. sur les anciennes monnaies du comté de Bourgogne, 1782.)

Pendrouiller, v. n. — Pendre, pendiller s'emploie avec un sens trivial et péjoratif, comme du reste tous les mots à désinence en *ouille*.

Penelles, s. f. — Prunelle, le fruit de l'Epine noire, *Prunus spinosa*.

On confectionne une excellente liqueur de ménage en faisant infuser dans l'eau-de-vie les noyaux concassés de ce fruit. C'est la *prunellière* que certains liquoristes commencent à exploiter.

On dit le *penellier* ou *prunellier* pour désigner l'Epine noire.

Etym. : Latin, *prunella*, petite prune.

Penguiller, v. n. — Même sens que pendiller.

Penguillon ou *Pendillon*, s. m. — Ce qui est suspendn et remue, comme un lambeau d'étoffe.

* **Penne,** s. f. — Terme de charpentier. Pignon de maison.

Littré lui donne le sens de solive..... « Pour faire des poutres, doubles pennes, simples pennes, recharges, solives et autres ouvrages de charpente. » (Ord. de Lorraine, novembre 1707.)

Pennon, s. m. — Quartier de la ville, (qui suit une bannière). (Jura.)

C'est ainsi qu'on appelait autrefois à Besançon *bannières* les divers quartiers. « Les bannières de Saint-Quentin, d'Arènes, etc. »

Etym. : *Pennon*, étendard; de *pannus*, lambeau d'étoffe, lambel. Bas latin, *penoncellus*, qui a donné panonceau.

Penottier, s. m. — Celui qui fait les mottes de tan, les mottes à brûler. (Montbéliard.)

Penot, en patois, désigne les mottes de tan. Vieux français, *penet*, gâteau ; de *panis,* pain.

Pentecôtes, s. m. pl. — Nom que l'on donne aux *Orchis*,

sans doute à cause de l'époque à laquelle ils fleurissent dans les bois et les prairies.

Pépé, s. m. — Grand-père.

Pépet ou *Paipai*, s. m. — Farine bouillie. Le *paipai* est le mets des enfants qui commencent à manger. De là ce mot de formation enfantine comme *maman*, *papa*, *bonbon*.

Bas latin : *Pappa*, bouillie. *Pappare*, manger des aliments qui n'ont pas besoin d'être mâchés. Allemand, *papp;* italien, *pappa;* anglais, *pap;* Génevois, *papet*.

« Un *paipai* composé de farine blanche et de cinq œufs pondus par une poule noire était offert aux diables qui hantaient les écuries et rendaient le bétail malade, 1697. » (Eph. de Montbél., Duvernoy.)

Pequignot, adj. — Petit.

Etym. : Espagnol, *Pequeño*, (prononcez *pequenio*). Quelques étymologistes prétendent que *péquin*, *pékin*, dont se servent les militaires pour désigner les bourgeois, vient de cette même racine.

Perchette, s. f. — Tringle.

Dict. de 1755 ; hors d'usage.

Percerette ou *Percerotte*, s. f. — La vrille « qui perce. »

Perlimpinpin, s. m. — La Primevère jaune.

L'Académie ne connaît que la « poudre de perlimpinpin » et estime que ce mot est de pure fantaisie.

Nous rappellerons qu'en Comté la Primevère s'appelle *Pèlerin*. Ce mot a pu faire *perlin* avec la désinence enfantine de *pinpin*.

* **Perrière**, s. f. — Carrière de pierre.

Lieu dit « aux Vieilles-Perrières. »

Etym. : Pierre. On disait aussi *Parrière* en vieux français.

Perruque, s. f. — Le *Rhuscotynus*, qu'on nomme aussi Marabout à cause des longs filaments de ses fleurs.

Perneveuille, s. f. — La tige du Chanvre débarrassée de son enveloppe textile.

C'est avec les *perneveuilles* qu'on fait les grandes allumettes soufrées dont on se sert dans les ménages de cultivateurs.

* **Pesettes** ou *Besettes*, s. f. — Vesces, plante fourragère.

Ce nom lui vient de ses grains ronds qui ressemblent à des petits pois.

Littré : « Un des noms provinciaux de la vesce. Du mil, » du tournesol, des pesettes. » (J.-J. ROUSSEAU, Nouvelle Héloïse.)

On les appelle aussi, en Comté, *Voisses* et *vosses*, corruption du mot *vesce*.

* **Pesse**, s. f. — Nom vulgaire du sapin. Le *picea* ou le *Pinus abies*.

Etym. : *Picea* de *pix*, poix, à cause de la résine qui est une espèce de poix.

Pessière, s. f. — Pont-levis des anciens pantalons. (Montbéliard.)

Vient de *pichie*, patois, pisser. En patois, cette pièce s'appelle *pechierre*.

Pételer, v. a. — Demander l'aumône avec insistance (Montbéliard.)

Allemand : *Betteln*, qu'on prononce souvent *petteln*, mendier.

Petteleur, s. m. — Mendiant.

Allemand : *Betteler*.

Petenier, *Peute* ou *Pute*, s. m. et f. — Le Sorbier des oiseaux ou des oiseleurs, *Sorbus aucuparia* L.

Dans d'autres pays, on donne encore au Sorbier les noms suivants : Alliance, Arbre aux grives, Arbre aux merles, Arbre de Rouen.

Pute, petenier ont une analogie marquée avec les mots *pul-*

tier, *putiet* qui désignent, dans certains pays, le Merisier en grappes.

Pétouille, s. f. — Contrebande. Ce terme n'est usité que dans la montagne. (Pontarlier.)

Pétouillon, s. m. — Contrebandier.

* **Pétras,** s. m. — Littré : homme lourd et borné.

Ce mot viendrait du bas breton *pétra,* quoi? qu'on aurait appliqué aux hommes de ce pays et qui aurait fini par signifier lourdaud. Les gens qui ne comprennent pas se font répéter les choses et ont toujours à la bouche le mot *quoi?*

Peuchniotter, *Pignotter* ou *Pechiller*, *Petchiller*, patois. — Manger du bout des dents, en choisissant ses morceaux ; sans appétit.

Le mot *pigne* désigne le fruit caché sous chacune des écailles du cône du pin. *Pignotter* voudrait donc dire arracher des *pignes,* manger comme un oiseau qui détache un à un ces petits fruits. On sait qu'en effet beaucoup d'oiseaux en font leur nourriture, notamment l'espèce singulière qu'on appelle le « bec croisé. »

Ces deux formes comtoises *peuchniotter* ou *pignotter* ne sont certainement que des variétés du mot français *pignocher* qui a le même sens. « Elle m'a fait rester à table, tête à tête avec elle, trois gros quarts d'heure à la voir *pignocher,* éplucher et manger tout ce qu'elle a commencé par mettre au rebut. » (Mme Du Deffand.)

Scheler tire ce mot d'*épine*, comme si c'était *épinocher.*

En dialecte de Sienne, *pilucare,* qui ferait en français *pilocher,* signifie manger un raisin grain à grain. En langage d'atelier, *pignocher* s'emploie pour peindre à petits coups de pinceaux, faire de la peinture léchée.

On dit à Lyon *pillocher* (*pilucare*), à Lausanne *pichogner*.

Etym. : Peigne, *pecten,* peigner, *peignotter* (qui a fait *pigna,*

pignard), démêler les aliments comme on démêle les cheveux avec un peigne. Latin, *pettinare*.

Peuciller, v. a. — Creuser avec les doigts, enlever par petits fragments du bois pourri, par exemple. (Montbéliard.)

Du patois *peuce*, pouce.

Peur. — Dans cette expression « à moi la peur. »

C'est une façon de nier ironiquement. Ainsi l'on dirait : « Si jamais vous me retrouvez dans une pareille affaire, *à moi la peur*. » Cette expression s'emploie dans le même sens que le latin *per-eam*, que je meure !

L'italien dit à peu près avec le sens comtois *peritarsi*. *Me perito*. Il y a là comme un semblant d'analogie que nous mentionnons pour ce qu'il vaut.

Peut, peute, adj. — Laid.

« Peute chatte, beaux minons, » dit notre proverbe.

Peut se dit aussi dans les Vosges.

Etym. : Latin, *putidus* (*puttus*), comme net de *nitidus*. Italien, *putto*. Le vieux français avait *put*. Les hérétiques étaient qualifiés de « pute gent. » Nous ferons observer que *peut* pourrait se prononcer put, comme *eu*, participe du verbe avoir, se prononce *u*, comme *meur* s'est prononcé *mûr*, etc.

Un ancien proverbe disait : *De put œf, put oisel*, « de vilain œuf, vilain oiseau. » Et un autre du XIIIe siècle : « De pute racine, pute herbe. »

Putain est un dérivé de *pute*, avec un sens spécial; peut-être est-ce un cas oblique comme nonnain était le génitif de nonne.

Peut, *put* étaient des synonymes de puant. « Deffense d'appeler larron, traytre ou *puant*, ou appeler femme putain ou puante. » (Charte de 1354, Franchises de Marnay.)

Peut ou *Pute*, s. f. — Le Sorbier des oiseaux. (Voir *Petenier*.)

Pic-grivé. — Pic-épeiche, *Picus major* (L.). *Grivé* est ici pour grivelé. (Montbéliard.)

* **Pie**, s. f. — Plaine cultivée; sole, assolement. « La pie des Varennes. »

Littré mentionne ce mot dans son dictionnaire avec l'explication suivante : « Nom donné, en Franche-Comté, aux » parcelles de l'assolement, aux soles. » « Pie de blé, de trèfle, etc. »

Nous croyons que *pie* a aujourd'hui un sens plus large que celui indiqué par le dictionnaire de Littré. Primitivement, il a dû signifier pièce de terre. *Pezza, pezzo*, en italien; bas latin, *petium; petia*, forme très fréquente, qui a fait *pie* et pièce.

Dans un grand nombre de localités aujourd'hui, surtout dans la Haute-Saône, le territoire des communes est partagé en trois parties ou assolements que l'on met successivement en culture. Chaque partie s'appelle une *pie*. *Pie* a donc un sens restreint : « une *pie* de trèfle, de blé, etc., » et un sens plus général s'appliquant à toute une étendue de territoire cultivé. En Bresse, on appelle *pies* les parts que chacun a dans le sol d'un étang lorsqu'il est à sec.

« Il est ordonné à toutes communautez (communes) ayant accoustumé avant l'année 1636 de semer par certaines *pies* ou cantons, de restablir et garder lesdites pies à l'advenir, comme aussi aux particuliers de les observer, à peine arbitraire, tant envers les communautez que les particuliers. » (Edit du 27 janvier 1648, de Franche-Comté.)

..... « Guieta vendidit... capitulo beate Marie Magdalenes bisuntine pro centum et quadraginta liberis stephaniensium, quandam *petiam* terre sitam en Chamarz... » (1259, Cartulaire de Sainte-Madeleine.)

Pied-boulot, s. m. — Pied-bot. (Jura.)

Etym. : Pied qui se termine en boule, pied arrondi, obtus. (Voir *Bot.*)

Pied-gogo. — Exemple : « Sauter à pied-gogo, » sauter sur un seul pied comme font les enfants.

Pieds-neufs (faire). — Se dit d'une femme enceinte, dans le commencement de sa grossesse.

En dehors de cette expression comtoise, il est curieux de remarquer les autres locutions populaires où ce mot *pied* intervient pour caractériser l'enfant dans le sein de sa mère. Ainsi on dit ailleurs d'une femme enceinte : « Les *petits pieds* font mal aux grands. »

Nous trouvons dans les contes de Bonaventure Desperriers : « L'avis des médecins étoit qu'elle changeât d'air, et ce en attendant que les petits pieds sortissent (qu'elle accouchât). »

Rabelais emploie « faire pieds neufs » dans le sens comtois.

Pied-pou. On dit aussi dans le Jura, *Piape*, *Pipe*, et *Pou-pied*, s. m. — Nom de plante qu'on appelle encore : *Mort aux vaches*, en Comté et ailleurs. C'est la Renoncule scélérate ou *Ranunculus repens*.

Le *Pied-pou* est le fléau des jardins, à cause de la vigueur avec laquelle il se développe et envahit tout. Quand il est en fleur, on l'appelle « Bouton d'or. »

Pied-pou est vraisemblablement une corruption de « pied de poule, » nom vulgaire d'une espèce de Chiendent mentionné par Littré. Ce qui confirme cette supposition, c'est que, dans ce même dictionnaire, la renoncule rampante, notre *Pied-pou*, est appelée « pied de coq. » Ce nom de Pied de poule ou de Pied de coq vient vraisemblablement de la ressemblance de la feuille avec la patte d'un oiseau.

On appelle aussi *pourpier*, en Franche-Comté, le *Pied-pou*.

Etym. : Latin, *pes pulli*, qui a donné *pied-poul*, *pied-pou*.

Le nom de *Renoncule* donné à cette fleur vient déjà de l'analogie qu'on avait remarquée entre ses feuilles et la patte d'une grenouille : *rana, ranuncula*. Le point de départ est toujours le *pied*.

Pigasse, s. f. — Pioche, pic.

On trouve dans l'ancien français *picasse* avec le même sens.

Pigache signifiait aussi *pointe;* de là le nom de *pigache*

donné à ces chaussures à pointes qui furent en usage au moyen âge. On les appela aussi chaussures à « la poulaine, » c'est-à-dire à la *polonaise*. (*Poulaine* est une corruption de ce mot.)

Etym. : Picasse est un grand *pic;* la terminaison *asse* (en italien, *accio*) a le sens augmentatif.

« Rompirent la porte avec force d'ache, *pignesse* et aultres ustensilz de fert. » (Mémoires de Despotots, cogouverneur de Besançon, XVII[e] siècle.)

Pigasser, v. a. — Piocher avec la pigasse.

Pignard, s. m. — Peigneur de chanvre et par extension un Bressand. A la fin de l'automne, on voit arriver dans nos contrées les *pignards*, qui vont de ferme en ferme offrir leur industrie.

La malignité comtoise s'est exercée sur ces étrangers. De là les locutions : « manger comme un pignard, » « sale comme un pignard. » On dit aussi : « ils vont comme des pignards, » c'est-à-dire l'un derrière l'autre, à la queue leu leu.

Pignard n'est, sous une autre forme, que Peigneur, de *peigner*. On appelait *Pignerres* les cardeurs (XVIII[e] siècle). Au XVI[e] siècle, on disait *pigne* et *pigner* pour peigne et peigner.

Pignard, en argot, se dit du postérieur. Vieux français : *Pigneresse*, cardeuse de laine.

Pilegatier ou *Pirgatier*, s. m. — Culbute. (Montbéliard.)

Pilé, s. m. — Millet décortiqué comme de la semoule.

On en faisait une grande consommation, il y a une cinquantaine d'années, accommodé au lait. On criait ces gruaux de millet par les rues de Besançon : « au pilé ! au pilé ! »

Piller, v. a. — A le sens italien de *pigliare*, prendre, dans un grand nombre d'expressions.

On crie aux chiens « pille ! pille ! » apporte ! On dit aussi « se piller le nez. »

Pince-cul. — « Jouer au pince-cul, » jouer au colin-maillard.

Dict. de 1755. Cette expression, qui n'effarouchait pas les dames comtoises du XVIIIe siècle, n'est plus usitée dans ce sens aujourd'hui. On ne l'emploie plus guère qu'en argot pour désigner un bal ou un théâtre du dernier ordre.

Pinçot, s. m. — Pinçon. « Faire un pinçot, » pincer.

Comme le mot *pinçoter* existe dans le sens de pincer souvent, ce verbe vient évidemment de pinçot. *Pinçon* aurait donné *pinçonner*.

Pinot ou *Pineau*, s. m. — Nom d'un cépage. Vieux français.

Pione (faire la). — Se plaindre continuellement, comme fait la pie, qui jacasse toute la journée.

Le verbe *pioner* signifie se plaindre d'habitude.

Pionne, s. f. — Fleur rouge, Pivoine, *Pæonia officinalis* (L.).

Ce mot justifie l'étymologie du nom que les Lorrains donnent au Bouvreuil. Ils l'appellent *pion* ou *pione* à cause de sa couleur rouge.

Etym. : Latin, *peonia* (Péonie, une contrée de la Grèce) a fait Péone, encore usité, et *Pionne*. Vieux français : *Pyone* pour Pivoine.

Piper, v. a. — Parler. « Il ne pipe mot ; » « il ne pipe ni ne mime. » Il ne dit mot et ne fait aucun geste.

Piper, qui signifie siffler, a été appliqué par extension à la parole.

Pique (à la) *du jour.* — A la pointe du jour.

C'est la même métaphore que *pointe.*

Piques, s. f. — Dans cette expression : « Il en a sauté les piques, » il est mort.

« Passer par les piques » signifiait « passer par les armes ; » au figuré, se trouver en des circonstances dangereuses et souffrir des pertes, des dommages.

* **Pique-bois**, s. m. — Le Pic (Pic-vert, Pic-noir).

Etym. : Cet oiseau pique le bois, le frappe pour en faire sortir les insectes qu'il mange.

Pique-mouchet, s. m. — Nom commun de la Mésange charbonnière. « Il n'est pas plus gros qu'un Pic-mouchet » se dit d'un petit homme malingre.

Etym. : Cet oiseau « pique les mouches, » se nourrit d'insectes.

Littré a *Pique-mouche*, désignant le même oiseau.

Piquerez, *Picoré*, *Piconé*, *Picré* ou *Epiquerez*. — Le dimanche des *Piquerez*. C'est le dimanche de la fin du carnaval; le premier dimanche après le mardi-gras, où se montrent encore des masques dans les rues.

C'est, comme nous l'avons vu au mot *Chevanne*, le dimanche des *pois frits*. L'abbé Dartois prétend que ce nom lui vient de l'usage qui astreint les mariés de l'année à donner à *piquer* (manger grain à grain) des pois frits aux garçons de la paroisse.

Pistanquène. s. f. — Mauvais vin, sans alcool; piquette.

Pive, s. f. — Le cône du sapin.

Pivet, s. m. — Même sens que *quénet*. Le petit bâton en forme de fuseau que lancent les enfants. (Montbéliard.)

Peut-être à cause de sa forme qui ressemble à celle de la *pive* (cône du sapin).

Plachonner, v. n. — Manger beaucoup, avec gloutonnerie et de bons morceaux. (Montbéliard.)

Patois, *piachier*. On dit aussi *placher*.

Plachon, s. m. — Goulu, gourmand. Patois, *piachon*.

Plamusse, s. f. — Large claque. « Donner à quelqu'un une plamusse. »

Se dit aussi à la campagne d'une espèce de gâteau, de crêpe.

Vieux français : Roquefort l'écrit *plamuse,* coup de plat de la main.

Plan, s. m. — Dans cette expression : « Il n'y a pas plan, » pour « il n'y a pas moyen. »

C'est un terme d'argot.

Plants maldoux, s. m. — Nom général sous lequel on désigne tous les cépages qui donnent des vins acides, aigrelets.

Plateau, s. m. — Planche épaisse et large. « Un plateau de bois. »

Platelée, s. f. — Le contenu d'un plat. (Montbéliard.) Vieux français.

Platine *de cheminée*, s. f. — La plaque de fer en avant du foyer.

Etym. : Allemand et anglais, *platte.*

Ce mot comtois a la même origine, sans doute, que le terme de marine *platin*, que nous trouvons dans Littré avec le sens de petit banc uni, ou de partie d'une plage qui paraît à basse mer. *Platine* désigne donc simplement quelque chose de *plat* comme plateau. *Platine* signifiait aussi, dans l'ancien français, « fer à cheval. »

Plie, s. f. — Levée au jeu de cartes. « Faire une plie. »

Ce mot s'emploie aussi à Genève et à Lyon. Dans le Languedoc, on dit *plega.* A Rennes (Bretagne), on dit pli, « faire un pli. »

La « cinq plies, » à Montbéliard, sert à désigner une espèce de jeu ressemblant au rams ou rems, où l'on ne peut faire plus de cinq levées.

Etym. : *Pli,* de plier, *plicare.* Quand on fait une levée, on met les cartes l'une sur l'autre, en un petit paquet, comme si on les pliait.

Plongeotte, s. f. — Le bouchon de la ligne à pêcher.

* **Plot**, s. m. — Billot, bloc de bois.

C'était anciennement le billot sur lequel le bourreau décapitait. « De Thou s'étant ajusté sur le *plot*, reçut un coup sur l'os de la tête, qui ne fit que l'écorcher. » (LITTRÉ.)

Etym. : Berry et Genève, *plot*, billot ; bas latin, *ploda*, pièce de bois.

Le Normand dit *blot*, peut-être de bloc, le *p* et le *b* se substituant couramment l'un à l'autre.

« Sur remontrances faites à la cour souveraine du parlement à Dole..... des grandes distractions de fustes (futaies) et *plosts* de laons (voir ce mot) de sappin... » (Ordon. de Franche-Comté, 1657.)

Plouffet, s. m. — Bruit que fait la chute d'un corps dans l'eau. (Montbéliard.)

En patois, *piouffer*, onomatopée, ce qui fait *piouf*.

Plouque, s. f. — Grosse bille. (Montbéliard.).

Etym. : Allemand, *klucke* (klouke) a le même sens.

Plumer, v. a. — Oter la peau, l'écorce. On dit fréquemment dans la campagne, « plumer des pommes de terre. »

Du reste, *peler* ne vient pas comme on pourrait croire de *pellis*, peau. Son origine est l'italien *pelare*, qui signifie précisément arracher les plumes ou les poils. La racine est *pilare*, qui a fait le mot moderne *épiler*. *Peler* a donc étymologiquement le même sens que *plumer*. C'est pourquoi ils s'emploient mutuellement l'un pour l'autre.

Un vieux proverbe disait : « Dure oysel *pele* qui diable ou matoue escourche. » Il *pèle* un dur oiseau celui qui écorche un diable ou un matou.

On lit dans un recueil des Ordonnances de Franche-Comté en 1619, par Pétremand, conseiller au parlement de Dole :

« Voulons et ordonnons être punis ceux et celles qui *plumeront* arbres vifs de nos bois et forests. »

Plumon, s. m. — Edredon.

Plumon est formé comme *édredon*, avec un sens plus général, puisque édredon signifie littéralement ce qui est fait avec les plumes de l'*eider*, espèce d'oie du Nord.

* **Pochée**, s. f. — Ce qu'une poche peut contenir.
« Voulez-vous une *pochée* de soupe ? »

Pochon, s. m. — Grande cuillère à servir le potage ; à Paris, on l'appelle *louche.*

Vieux français : *Poche*, *pocon, pochonne* (*poculum*).

C'était le nom d'une ancienne mesure de grains en Franche-Comté. Un *pochon* de blé équivalait à une coupe.

A Rennes (Bretagne), on appelle *pochon* un sac en papier, une poche.

* **Poêle**, s. m. — La chambre à coucher ; la chambre commune. On écrivait autrefois *poille.*

Littré dit qu'on donne ce nom, en Allemagne et en Hollande, à la chambre où est le poêle. Il aurait pu ajouter qu'il en est ainsi en Franche-Comté. Quand la chambre est au rez-de-chaussée, on l'appelle, à Montbéliard, « poêle bas. »

Etym. : *Poêle*, en patois, se prononce *paille*, racine de *paillier*, d'où l'expression « être fort sur son palier » (ou paillier), c'est-à-dire être fort chez soi, dans son intérieur.

Il est à remarquer, du reste, que le mot poêle, désignant un appareil de chauffage, est inconnu dans nos campagnes. On dit *fournot* ou *fourneau.*

Pôgrener ou *Paugrener* (se), v. imp. — Même sens que se *potringuer*, se médicamenter, se dorloter.

Poirottes, s. f. — Les fruits de l'Aubépine. Epine blanche, *Cratægus oxyacantha* de Linné et *Crategus monogynes* de Jacq.

Ce nom vient de leur forme. Ce sont les *Cenelles.* (Voir ce mot.)

L'arbuste s'appelle *Poirottier* ou *Cenellier.*

Pois-asperge, s. m. — Nom du Pois sauvage, qu'on appelle en Comté et ailleurs, « Pois carré. » C'est le *Tetragonolobus siliquosus* (Roth.). Carré est comme la traduction du *Tetragonolobus*.

Poisser, v. n. — Etre enduit d'une matière visqueuse, comme de la poix.

« J'ai les doigts qui poissent. »

Pomé-ée, adj. — Se dit de la robe de certaines vaches tachetées de rouge et de blanc. De là le nom de *pomée*, en patois *poumée* qu'on donne aux vaches de cette couleur.

C'est le même mot que *pommelé* qui vient de la forme ronde des taches.

Popance ou *Popantze*, s. m. — Gros homme, apoplectique, poussah.

Porche, s. f. — La femelle du porc, comme on dit une *coche*. S'emploie le plus souvent pour désigner une femme sale.

Porte-chenil, s. m. — Pelle ou boîte à ordures, où l'on ramasse les balayures. (Voir *Chenil*.)

Porte-paquet, s. m. — Rapporteur, dénonciateur. (Montbéliard.)

Paquet est pris dans le sens de commérage, cancan.

Portion, s. f. — Dans cette expression du jeu de billes, « se faire une belle portion, » se ménager une belle position pour enlever facilement les billes du carré. (Montbéliard.)

De *portion*, part; se faire une belle part.

Posoir, s. m. — Rayon d'armoire étagère (Montbéliard) où l'on pose quelque objet.

Potringuer (se), v. p. — Se médicamenter.

A Genève, *potringue* se dit d'une mauvaise boisson, d'une drogue. En provençal, *poutringo* a le même sens.

Etym. : De *potus*, boisson, potion, et de l'allemand, *trinken*, boire (*potrinken* (?)).

Potus ou *Potelage*, s. m. — Construction où le bois est mêlé à la pierre.

Potelage vient du primitif *postel* qui a fait *poteau Postelage*, construction de poteaux, construction en bois ; comme on dit *carrelage* pour un assemblage de *carrons*.

Pouih. — Interjection pour Pouah ! Vient de l'allemand *pfui* (pfoui) qui a fait aussi fi !

Poupon de vigne, s. m. — Fruit de l'Alkekenge, *Physalis alkekengi* (L.).

Ce nom lui vient de ce que les enfants en confectionnent une espèce de poupée, comme on fait avec les pétales et la tête du coquelicot. (Montbéliard.)

Pouquand ou *Pacan*, s. m. — Homme fier, paresseux, grossier, rustre.

Pouquander, vivre en fainéant, en libertin.

Dans le sens de rustre, *pacan* serait peut-être un mot dérivé, ainsi que paysan de *paganus*, qui a fait, comme on le sait, païen et paganisme, parce que les paysans sont demeurés longtemps idolâtres, non convertis au christianisme.

Pourette, s. f. — Civette, ciboulette.

Littré a *porrette*, plant de poireau.

Etym. : *Porrum*, poireau ; *porrettum*, petit poireau.

Pourpier, s. m. — Un des noms de la Renoncule rampante ou *Pied-pou* en Franche-Comté.

Etym. : Pourpier ne serait qu'une forme de *Pied-pou* (*pou-pied*), pied de poule. En effet, en Anjou on appelle le pourpier *Pied-pou*, de même que chez nous on appelle le *Pied-pou* pourpier.

Paré, du reste, l'écrit *pourpied*.

Etym. : Du latin, *pulli pes* (poulpied) ; l'*l* se change naturellement en *r*.

Pousse, s. f. — Poussière ; résidu des herbes sèches, criblures de blé.

Même sens que *poussier*.

En patois, *poussot; freguille-poussot* est le nom qu'on donne à un enfant turbulent, comme si l'on disait « agite-poussière. »

Etym. : *Pulvis*, poussière, qui a fait *poulse* et *pousse*.

Pousser, v. a. — Saupoudrer, répandre de la *pousse*, de la poussière.

Pousseroue ou *Bouteroue*, s. m. — Borne qui repousse les roues. Ces sortes de bornes se trouvent d'ordinaire à l'entrée des portes cochères.

En Languedoc, *butorodo*.

Poutet ou *Poutot*, s. m. — Trou.

On dit *lo poutu* en patois.

Radical : Pertuis. Latin, *pertusum*.

Poutot, *Potot*, s. m. — Pot ; petit pot.

Vieux français : *Poutet*. Racine : latin, *potus*.

Prenant, s. m. — Piège pour les petits oiseaux. (Montbéliard.)

Prendre (le mâle). — S'accoupler ou concevoir ; se dit des animaux. « Cette chèvre n'a pas voulu *prendre* le bouc, » ou bien « Cette chèvre demande à *prendre* le bouc. »

Presson, s. m. — Levier en fer dont se servent les carrieurs.

On dit aussi « une presse. »

Prin, *Prime*, adj. — Menu, mince, chétif. (Jura.)

Dans le Diction. comtois de 1755, nous trouvons « parler prin, » parler brièvement, avec affectation. Le Dict. de Roquefort a aussi cette locution.

A Genève, comme dans le Jura, on emploie *prin*-bois, dans le sens de petit bois. Le patois jurassien dit, en parlant d'une

femme qui n'a pas de hanches : « L'é tota *prin*-ma su les hances, » mince sur les hanches. Dans le patois de Mouthe, *prinsellou* désigne un petit bardeau pour couvrir les toits ; de *prin*, mince, et *sellou* pour *esselle, ételle* (assula).

Etym. : Vieux français, *prin;* languedocien et catalan, *prim;* flamand, *pruim*, gentil, mignon.

Prin signifiant mince, et *prin* bois, petit bois, le mot *brin*, dont l'étymologie est inconnue, n'en est peut-être qu'une déformation.

Ordonn. de Franche-Comté, 1619 : « Les cuyrs de vaches seront couchés (recouverts d'une couche) de deux écorces tant *prime* que forte. »

Prôger, v. a. — Faire du volume. Se dit, par exemple, d'un plat avec une sauce. « Le gibier en salmis *prôge* plus que rôti. » Au figuré, se dit de quelque chose qui fait de l'effet.

Racine : Le préfixe *pro* et le verbe *augere*, augmenter ; ou *proficere*, profiter, faire du profit, qui aurait fait *proicere*, *progicere* et prôger. *Prodiguer*, du radical *prodigus*, est peut-être le même mot que *prôger*, avec le sens actif au lieu du sens neutre.

Prôgeon, s. m. — Dans le Jura, c'est ce qui *prôge*, ce qui s'enfle.

Etym. : *Prou*, beaucoup (peu ou *prou*) ; en italien, *pro* a le mêm sens.

Vieux français : *Proege*, profit, avantage.

Prôt ou *Prost*, s. m. — Pied de vigne.

Même sens que *provins*, qui vient sans doute de ce radical.

Prunter, v. n. — Prêter ou emprunter.

Puine, s. f. — Nom d'un arbrisseau : le Cornouiller sanguin, *Cornus sanguinea* (L.).

Ce mot se trouve dans l'Académie, mais avec un sens indéterminé, comme synonyme de mort-bois. On appelle aussi

cet arbrisseau *Savougnot*. L'épithète de sanguin lui vient du rouge vif des feuilles en hiver. La fleur est blanche et les fruits sont noirs.

Nous le trouvons dans le Coustumier général (XVIe siècle) mentionné au nombre des arbrisseaux que la loi consentait à considérer comme mort bois :

« Item quod de cætero de nemoribus mortuis, videlicet gallice des *saulx, espine* et PUINE, aulne, genest et ronces. » C'est un mauvais traducteur de ce passage qui a induit l'Académie à penser que *puine* désignait généralement toute espèce de bois mort, tandis que c'est une espèce particulière, comme l'aulne, le genêt, l'épine, etc.

Etym. : Nous mentionnons simplement à titre d'analogie : *Putfust; putidum fustum*, bois puant. Ducange, *pufustum* (voir *Pinfou*). Dict. de Roquefort : *Puffeux*.

Pulsard ou *Poulsard*, s. m. — Le cépage qui donne les vins d'Arbois. Le raisin est à grains allongés et espacés. On l'appelle aussi *Arboisin* dans certaines localités.

Q

Quaine, *Quainard*, adj. — Boiteux. Se dit particulièrement de ceux qui boitent des deux côtés, en oscillant.

Etym. : *Kahn*, canard. Le canard se dandine en marchant comme ceux qui boitent des deux côtés. En patois, canard se dit *quaine; quainard* est donc bien pour canard.

Quarril, qu'on prononce *quarri*, s. m. — Barril, petit tonneau, quartaut. Le quart d'une pièce de vin, du muid, d'où son nom.

S'il pleut en mars,
Relie tonneau et quarts.

Le *quarril*, à Salins, vaut 75 litres.

Un vieux mot français, *karisel*, espèce de tonneau, avait évidemment pour racine *quarri*, carri ou *karri*.

* **Quarantain** ou *Quarantaine*, s. m. — Sorte de **Giroflée.** Littré donne ce nom à la Mathiole annuelle, dite aussi Giroflée d'été et Violier d'été.

En Comté, ce nom désigne plutôt le *Cheiranthus annuus* (L.), qu'on appelle aussi Violette de Saint-Georges.

Etym. : Grec latinisé, *Cheiranthus*, *Cheirantin*, quarantain. On devrait écrire, d'après l'étymologie, *Charantin*.

Quart (**de**), adv. — De côté, obliquement. « Regarder de quart. » (Jura.) (Voir *Quart en coin* ou *Carencoin*.)

Quartelage, s. m. — Bois de quartier. Le gros bois à brûler que l'on fend d'ordinaire en quatre.

C'est de là que vient son nom.

Etym. : Latin, *ex-quartare ; escarter*, écarteler (écartelage, cartelage).

Quatre-heures (faire les). — Goûter.

En Suisse et dans certains patois de la montagne, c'est faire le *marandon*, marandoner.

Quenet ou *Fiolet*, s. m. — Le jeu du bâtonnet.

Quenil, s. m. (l'*l* ne se prononce pas). — Nom d'amitié qu'on donne aux enfants. « Mon quenil. »

Etym. : *Conil*, conin, petit lapin.

Queniller, v. a. — Chercher partout, fureter. S'amuser en travaillant ou s'occuper de choses inutiles.

Un *quenillot* se dit d'un fureteur, d'un fouille au pot.

Quenillage (Jura), s. m. — Occupation sans utilité. On dit aussi dans le même sens *quenilleries*.

Etym. : Peut-être *conil* (vieux français), lapin ; les lapins fouillent partout pour faire leur terrier.

Queue. — Dans cette expression : « Il y a belle queue, » il y a bien longtemps. (Montbéliard.)

Queue étant l'extrémité d'une chose, « il y a belle queue » signifierait longtemps après ce qui est en dernier lieu.

On emploie encore ce mot dans les locutions suivantes : « Traîner sa queue, » se faufiler quelque part. « Avoir la queue cuite, » s'en retourner la queue entre les jambes, sans avoir réussi.

Queue de casse, s. f. — Le nom d'une mésange à longue queue; littéralement « queue de casserole. »

Queue au loup, s. f. — Une espèce d'Ellébore, *Helleborus fœtidus* (L.).

Quigneux, *Cugneuil* ou *Cognelot*, s. m. — Cadeau que le parrain ou la marraine donnent à leur filleul la veille de Noël. C'est ordinairement un gâteau ou un pain. A Montbéliard, on enfonce un gros sou dans la pâte.

En espagnol, *Quinion* (Quiñon) est un morceau de pain. D'après Littré, ce mot viendrait lui-même de *Cuneus*, coin, quartier, morceau. Dans le vieux français, *Cugnon* ou *Quénieux* avait ce sens. En Lorraine, on dit *Cugnue*. Dans le patois de Plancher-les-Mines (Dict. Poulet), *Queugnot* ou *Queugneut* signifie gâteau ; *Cuigno*, patois de Montbéliard.

Ce gâteau s'appelait encore autrefois *Coiynole*, *Conoignole*. C'était un gâteau pointu des deux côtés, large et creux dans le milieu, afin d'y recevoir un petit enfant Jésus en terre ou en sucre.

Cette forme pourrait indiquer comme étymologie l'espagnol *cuna*, berceau.

En Flandre, l'usage de donner un de ces gâteaux à la veille de Noël est encore très répandu.

Quillot ou *Quillon*, s. m. — Fausset, douzil, petite cheville de bois avec laquelle on bouche les trous faits au tonneau pour donner de l'air au vin.

Etym. : Petite *quille*, par analogie de forme.

Quincené, adj. — Se dit du raisin dont les grains ont souffert par une maturation forcée où contrariée.

Dans le patois de Montbéliard, *équincener* signifie avoir froid, grelotter. On dit aussi *étincené*, peut-être du radical *extinguere*, éteindre, ce qui est éteint, est sans chaleur, souffre du froid.

On trouve dans une charte de 1227 (Dunod) ce nom de *Quincené* comme lieudit d'une vigne aux environs d'Arbois. « Quatuor modios vini censualis de manso *Quincené*. »

Quincher, *Quinsener*, v. n. — Crier.

Se dit des enfants qui pleurent ou qui crient avec une voix de fausset.

Quincheur, s. m. — Crieur.

Quinchée, s. f. — Cri perçant que jettent souvent les jeunes paysans à la fin de leurs chansons. « Riquiqui pour ma bionde » (blonde, amoureuse) est une *Quinchée*.

* **Quinson**, s. m. — Pinson.

Etym. : Peut-être *quinchon*, de *quincher*. Le chant du pinson est perçant. Ce qui confirmerait cette origine, c'est que dans le patois de Montbéliard *quinson*, outre qu'il désigne l'oiseau, signifie encore « cri aigu » et vient directement de *quinsener*, pousser un cri aigu.

Quioupper ou *Clouper*, v. n. — Glousser. C'est une onomatopée imitant le cri des poules.

On dit aussi *clouper* en Normandie, et *cloupionner* dans le même sens.

Quoniam bonus, s. m. — Nigaud, imbécile.

Ces deux mots latins commencent une épître ou un évangile.

R

Rababouiner, v. a. — Gronder, mal accueillir, remettre à sa place. « Je l'ai joliment rababouiné. »

Racine : *Babouin,* singe. On appelait aussi « babouin » une figure que les soldats dessinaient sur la guérite et qu'ils faisaient baiser aux conscrits par forme de *brimade*, de punition. De là, peut-être, *rababouiner*, faire baiser le babouin.

Rabasse, s. f. — Se dit d'une averse; « une rabasse de pluie, » une forte ondée.

Rabibocher, v. a. — Réconcilier. Même sens que *rabobiner*.

« Ils sont rabibochés. »

Ce mot, qui appartient à l'*argot*, est employé dans d'autres pays.

* **Rabobiner** ou *se rabobiner*, v. p. — Se raccommoder. « Ils sont rabobinés » ou « ils se sont rabobinés. »

Se dit aussi à Genève.

Etym. : Bobine ; le fil cassé qu'on remet sur la bobine.

Raboudot ou *Ravout*, s. m. — Le Loir, espèce de rat qui mange les fruits des jardins.

Etym. : On dit aussi *ratgoudot*. *Gou,* en patois, veut dire souris. Dans le bas breton, *goz* signifie taupe.

Rachatouiller, v. a. — Se remonter, récupérer ce qu'on avait perdu. (Montbéliard.)

Etym. : Allemand, *schatulle* (prononcez chatoulle), cassette ; ou racastiller, radouber un vaisseau, ce qui a pu faire *rachastiller* et *rachatouiller*.

* **Rache**, s. f. — La teigne ou une espèce de teigne, la rogne.

Etym. : Provençal, *rasca,* gale; espagnol, *rascar,* gratter; anglais, *rash.*

Rachet, adj. — Teigneux, maigre, décharné.

Racle-cheminée, s. m. — Ramoneur.

Au XVIII[e] siècle, on trouve mentionnée parmi les couleurs celle de « racleur de cheminée. »

* **Raclette,** s. f. — Instrument pour racler dont se servent les ramoneurs.

Raclober, v. a. — Réunir, rassembler en coterie. (Montbéliard.)

Ra-*glober* comme en-*glober.*

Radoux, s. m. — Adoucissement de température. « Après la gelée vient le *radoux.* »

Etym. : *Re*doux. A Genève, on emploie *redoux* dans ce sens.

Radresser, v. a. — Ranger, cacher dans un meuble, resserrer.

Etym. : Radresser, remettre à son adresse, à sa destination. (R'adresser.)

Vieux français : *Radresser, radressir,* remettre droit, dans le bon chemin; sens de redresser.

Raffoillon, s. m. — Un restant, un petit reste, trognon, reliefs d'un repas.

Raffut, s. m. — Bruit, tapage.

Vieux français : *Raffuter,* battre.

Ragaucher, v. a. — Attraper avec la main un objet qu'on vous lance. « On ragauche une paume, une balle à jouer. »

Ragrebiller, v. a. — Recoqueviller.

Se *ragrebiller,* v. p. — « Se ragrebiller les jambes, » replier ses jambes sous soi.

C'est peut-être dans ce mot qu'il faut rechercher la difficile étymologie de *rabougri*. *Ragrebiller* a pu donner un adjectif ou participe *ragrebi* qui, par une de ces interpositions fréquentes, aurait fait *rabegri* et rabougri.

Raguillot, s. m. — Avare.

Railler, v. n. — Crier, geindre, pleurer en criant. (Montbéliard.)

Même mot que râler.

Raim, s. m. — Petite branche, baguette, branchage dont on fait des fagots. « Prendre un raim pour corriger un chien. »

Etym. : *Ramus*, qui a donné *raim*, comme *ramicellus* a fait rinceau, qu'on devrait écrire *rainceau*.

Une ordonnance de Charles V (1376) appelle *rains* de forêts les lieux situés sur la lisière des forêts.

Dans la *Somme rurale*, il est dit qu'on mettait en possession par *rain et par baston*. C'était un des plus anciens signes d'investiture *per virgam et fustem*.

Dans le roman de la Rose :

Quant Narcisse vint à la fontaine
Que li pins de ses *rains* couvroit
Il se pensa qu'il y beuvroit.

Raisinet, s. m. — Les orpins dont la feuille affecte la forme de graines. (Montbéliard.)

* **Raisinier**, s. m. — Nom de plante. Littré désigne ainsi un arbre d'Amérique. En Comté, c'est le *Phytolacca decandra* (L.).

Ramandons, s. m. — Restes de viandes; ce qu'on appelle à Paris l'*arlequin*.

Vieux français : *Ramendeur*, raccommodeur; *ramendure*, raccommodement.

Ramasser, v. a. — 1° Nettoyer en mangeant, un plat, une casserole; finir ce qui reste dans le plat.

2° On dit encore : « Ramasser une maladie, » avec autant de raison du reste que « prendre mal. »

3° « Ramasser un enfant » se dit d'une fille qui devient enceinte.

Dans le premier sens, « ramasser un plat » (nettoyer) a pour racine, sans doute, *remesse*, qui signifie le balai; d'où *remesser*, balayer, nettoyer. C'est le même mot évidemment que *ramasser*.

L'étymologie de *remesse*, balai, est ramon, de *ramus*, rameau, branches, ramilles avec lesquelles on fait des balais. D'où le verbe *ramoner*, nettoyer la cheminée avec un ramon, ou balai de ramilles.

Vieux français : *Ramassée*, verge; « donner de la ramassée, » donner le fouet. *Ramassée* signifie encore ramée, fagot.

* **Rampeau** (être). — Se dit lorsqu'au jeu on est manche à manche, qu'on a gagné chacun une partie et qu'il s'agit de jouer la belle.

Littré donne à ce mot une signification un peu différente.

C'est, dit-il, « une partie de quilles qui se joue en un seul coup de boules ou le second coup de la partie qui se joue en deux coups. »

Hist. XVIe siècle. « Je lui manday que je ne voulois pas qu'il fust fait de luy un *rampeau* du capitaine Arne (qui venait d'être tué) et qu'il suffisoit d'avoir perdu un brave et vaillant capitaine et une compagnie de gens d'armes sans en perdre deux. » (MONTLUC, Mém.)

Vieux français : *Rapeau*.

Rampeau, dans le Jura, se dit d'un jeu de quilles où il s'agit d'abattre, d'un seul coup, trois quilles rangées obliquement par rapport au joueur. Ici le mot vient peut-être de ce que le terrain est en pente, en rampe.

Rancot, s. m. — Râle. « Avoir le rancot de la mort. »

Etym. : Latin, *runchus*, râle, ou *rancare*, rugir comme le lion. Grec, ῥάγχομαι, ronfler. Racine, de rauque.

Vieux français : *Rauquer*. L'*u* et l'*n*, par suite de leur forme à peu près pareille, se remplacent souvent l'un par l'autre : mo*n*stier, mo*u*stier, co*n*vent, co*u*vent.

Rancoyer, *Rancoiller* ou *Rancasser* (Jura), v. a. — **Râler**, avoir une voix qui graillonne. (Voir *Rancot*.)

Rancuser, v. a. — Dénoncer, trahir, accuser.

Certains étymologistes d'imagination ont fait venir ce mot de *Raguse*, « le duc de Raguse qui a trahi la France à Waterloo. »

Rancuser, d'une date évidemment plus ancienne, a la même étymologie, quoique avec un sens un peu détourné, que *récuser*, *re-cusare* ou *re-cudere*, frapper en arrière.

Un *rancuse-poutot*, en patois, signifie un traître.

Racine : *Incusare*, accuser. Vieux français, *raccuser*.

Ranqueni-ie, adj. — Se dit du linge, d'une étoffe mal lavée et de l'odeur du linge sale. Dans ce dernier sens, il est synonyme de *faguenat*.

Ce mot a aussi le sens de ridé, fané, ratatiné, moisi. A Belfort, *rentieumi* s'applique à quelqu'un qui reste continuellement enfermé, à un casanier.

Ranson, s. m. — Nom de plante : Glouteron, *Galium aparine* (L.) ou Caille-lait. Pline l'appelait *Philanthrope*, parce que ses fruits hérissés s'accrochent aux vêtements de l'homme.

Quant à son nom de *Caille-lait*, il paraît qu'il est complétement usurpé. Jamais on n'est parvenu à faire cailler du lait avec cette plante.

Rapondre, v. a. — Rapprocher deux morceaux d'étoffe en les cousant. Relier deux morceaux de fil ou de ficelle, etc., et en général mettre bout à bout.

« Ils portoient échelles qui se replioient et pouvoient être *rapondues* toutes en une. » (Ms d'Angirey, Surprise de Besançon, fin du xvi[e] siècle.)

Etym. : Re-*apponere*, mettre bout à bout, aurait fait *rapponre* et *rappondre*.

Rapponse, s. f. — Rapprochement de deux morceaux d'étoffe ou de fil.

Rapsauder, v. a. — Raccommoder, rapetasser.

Sans doute le même mot que ravauder. « Rapsauder des bas. » *Ravauderie* signifie aussi *bavardage*, absolument comme rapsodie.

Rasure, s. f. — Gratin ; la partie de la bouillie qui s'attache au fond de la marmite et dont les enfants sont très friands. « La rasure de gaudes. »

Etym. : *Radere*, raser, ce qu'on enlève en raclant la casserole. Bas latin : *Rasura*.

* **Rasse**, s. f. — Panier à charbon. Il en faut cinq pour un mètre cube.

Etym. : Bas latin, *rassa*, faix.

Nous ne savons si *rasse* a toujours eu ce sens. Nous trouvons dans un texte comtois du XVIIe siècle : « Au moulin Saint-Paul une papeterie, une *rasse* et des batteurs. » (Mém. de DESPOTOTS.)

Ratasser, v. a. — Remuer, faire du bruit, ne pouvoir se tenir en place. On dit aussi *rabater*. Ce mot vient sans sans doute de s'agiter comme un *rat*.

Rate, s. f. — Souris. « Mouillé comme une rate. » *Ratevolate* (Jura), c'est-à-dire rate-volante, chauve-souris.

Rater, v. n. — Se dit des « rats de cave » employés des contributions indirectes, dans l'exercice de leurs fonctions. (Montbéliard.)

Rateuner, v. n. — Fureter à la façon des rats, qui cherchent quelque chose à ronger.

Etym. : Espagnol, *ratonar*, ronger comme les rats.

Ratiboiser, v. a. — Eliminor, dépouiller. Terme d'argot employé un peu partout. « Il est ratiboisé. »

Etym. : *Rateau*, *ratelé* dans le sens de nettoyer.

Ratotte, s. f. — Petite souris ; terme d'amitié qu'on donne aux enfants : « ma ratotte. »

Rattrouper, v. a. — Ramasser, rassembler. « Rattrouper ses jupons autour de soi » se dit d'une femme qui réunit ses jupes pour éviter la boue.

Racine : *Troupe*. *Rattrouper*, remettre dans la *troupe*, remettre dans un tout, dans un ensemble, une partie échappée qui en était distraite.

Ravauder, v. a. — Marchander.

Ravaudeur-euse, marchandeur, celui qui a l'habitude d'offrir des prix dérisoires.

Le wallon emploie *ravôdeu* dans le même sens, et le génevois *ravaudeur*, comme le comtois.

L'origine de ce mot est peut-être la particule *ra*, indiquant abaissement, et *valoir*, dont un temps, *vaut*, *vaud*, aurait donné *ravaudoir*, offrir moins que la chose ne *vaut*, comme *ravaler*. Autrefois, du reste, le mot *ravaler* s'appliquait aux adjudications publiques dont les prix sont annoncés en descendant, comme se font encore les adjudications de bois.

Ordon. de Franche-Comté : « Il sera procédé par appréciation en haussant et par *ravalement*... Et seront les délivrances faites au dernier enchérisseur ou *ravalant*, etc. » (1656.)

Ravauderie, s. f. — Chose sans valeur ; restes, reliefs de table.

Ravenaille, s. f. — Espèce de Rave, *Raphanus raphanistrum*. On l'appelle aussi *Senove* et *Senogue*.

Ravonner ou *Ragonner*, v. a. — Grogner, réprimander.

Espagnol : *Regañar*, gronder.

Ravonet, s. m. — Radis rouge, petite rave, *Raphanus sativa* (L.), *radicula.*

Ravout, s. m. — Le Loir. (Voir *Raboudot.*)

Rayonnage, s. m. — Un ensemble de planches, de tablettes, de rayons. « Faire poser un rayonnage dans une chambre. »

Rebeuiller, v. a. — Regarder bêtement, en ouvrant de gros yeux. « Qu'est-ce que tu as à me rebeuiller. »

On dit aussi *beuiller.*

Rebis, adj. — S'emploie dans cette expression : « cuit de rebis, » trop cuit. Cuit deux fois, comme *bis*cuit.

Vieux français : *Rebis* dans ce sens.

Rebouler, v. a. — Repousser, refouler. « J'ai été joliment *reboulé.* »

Rebouler, dans le sens neutre, signifie aussi rebondir.

Vieux français : *Reboule,* houlette, bâton à l'usage des pâtres, des bouviers. *Rebouler* signifierait alors littéralement chasser à coups de bâton.

Rebouiller, v. a. — Mettre sens dessus dessous, mettre tout en désordre en cherchant. « Rebouiller un tiroir. »

Usité aussi à Genève. Molière a employé *tribouiller* dans le même sens.

Rebra, s. m. — Détour que l'on fait faire à une voiture. « Prendre le rebra, » se détourner.

Dans le patois de Montbéliard, on dit *bra,* détour et *bratai,* contourner un coin de rue.

Etym. : Ce mot vient sans doute de revirer : REVERA, *rebera.*

Vieux français : *Brast,* tournant d'une rue.

Rebrater (Montbéliard). — Faire tourner une voiture sur place, changer de direction. Prendre le *rebra.* Au figuré, repousser, rembarrer.

Recaler, v. a. — Renvoyer, donner une rebuffade. « Il l'a bien recalé, » remis en place ; *calé*.

Recampir ou *Recamper*, v. a. — Rétablir, guérir, remettre en bon état. (Montbéliard.)

Rechange (à). — Tour à tour.

Dict. de 1755 ; ne s'emploie plus dans ce sens aujourd'hui. Cette expression est très ancienne. « Doré et argenté à rechange » (COTGRAVE) ; « à rechange de place » (Olivier DE LA MARCHE).

Vieux français : *Rechainge* dans le même sens.

Rechigner, v. a. — Singer, imiter, comme font les enfants qui répètent les mots qu'un autre dit, pour le faire enrager.

Un vieux mot *rechigner* ou *rechaner* signifiait faire entendre un bruit, un son. Ce sens se rapprochait du comtois.

Etym. : *Re* (*rursùs*) *canere*, chanter ; rechanter, rechaner ; *ricaner* vient de là. Le ricanement est souvent une imitation de la personne dont on veut se moquer.

Dans l'office burlesque célébré le jour de la fête de l'Ane, on chantait :

Biaux sire asne eh chantez
Belle bouche, RECHIGNEZ
Vous aurez aveine à plantez.

Chigner, dans l'argot parisien, se dit pour *pleurer*.

Le sens académique de *rechigner* est faire la moue.

Rechote ou *Ruchote*, s. f. — 1° Espèce de panier de forme cylindrique, ordinairement en écorce de cerisier et dont on se sert pour cueillir des fruits.

Bas latin : *Rusca*, *ruscia*, écorce ; en languedocien, *rusco*.

Le mot *ruche* a la même racine. Les ruches primitives étaient faites d'écorce d'arbre.

2° Mesure pour les grains équivalant environ à 30 litres. (Haute-Saône.)

Rechtringuer, v. a. — Parer, endimancher. (Montbéliard.) Allemand : *Striegeln* (chtriegeln), étriller, nettoyer.

Rechute, *Recheute*, s. f. — Auvent, toit avancé où les voitures et les instruments de labour sont à l'abri. (Jura.)

Recigner, v. n. — Souper une deuxième fois. (Montbéliard.) Vieux français : *Resseigner ;* latin, re-*cœnare.*

Reclin, s. m. — Instrument qui sert à appeler les oiseaux. « Un *reclin* d'alouettes, de bec-figues, etc. » Ce mot a fait le verbe *recliner,* appeler les oiseaux avec un reclin, qui a le même sens que réclamer.

On dit, en effet, « réclamer la caille, la perdrix, etc. » Des perdrix qui s'appellent entre elles, « *se réclament* ». *Reclin* n'est autre que *reclaim*, la vieille forme de réclame.

En terme de fauconnerie, on appelle réclame le pipeau qui attire les oiseaux. *Reclin* vient de réclamer, comme *appeau* d'appeler.

Dans la traduction en vers des distiques de Caton (XIIe siècle), on lit :

« Ne croi folement ta femme quant sovent de tes sergans (serviteurs) se *claime* (se plaint). »

Etym. : Latin, *clamare.*

Dans Ferry Juliot, l'auteur franc-comtois réédité par Ern. Courbet et que nous avons déjà cité, nous trouvons *reclain* avec le même sens de siffler qu'il a aujourd'hui. Ainsi, « la Belle fille » raconte comment elle se levait à l'appel de son amant :

> Combien de fois à l'insceu de mon père
> (En mesprisant la défense ma mère)
> Me suis levée en ma pure chemise,
> Oyant sonner *reclains* et hauts sifflets.

Et plus loin, p. 48 :

> Tu nous as fait comme fait l'oyseleur,
> Ou bien comment le brigandin voleur,
> Qui tous deux font *reclaims* et doulces suytes
> Pour parvenir enfin à leurs poursuytes.

Nous rencontrons *reclain* avec le sens de réclamation dans une charte de Thierry, duc de Lorraine, à la date de 1285 : « Laisse et octroi... à toujours et sans *reclain.* » (Dunod.)

Recotser, v. n. — Vomir. (Montbéliard.)
Allemand : *Kotzen*.

Récrier, v. a. — Appeler quelqu'un de loin.

Recru, s. m. — Augmentation de la maille d'un tricot.

Redos, s. m. — La première planche du tronc dont une face extérieure par conséquent est ronde.
Vieux français : « Seoir à redos » signifiait être assis dos contre dos.

Redoublé, adj. pris substantivement. — *Un redoublé*, un parvenu. (Haute-Saône.)
Redoublé, dans le langage usuel, a souvent le sens de « considérablement augmenté ; » de là, sans doute, cette expression métaphorique désignant un parvenu.

Redouiller, v. a. — Tromper, mettre dedans.
En Normandie, ce mot a le sens de battre, rosser, qui est à peu près synonyme. Le normand emploie encore une autre forme analogue : *randouiller*.
Etym. : Anglais, *dull, dolt*, niais.

Refus, s. m. — Les os que les bouchers servent avec la viande. Ce qu'on appelle à Paris *réjouissance*.

Regingot, s. m. — Recommencement, refrain. « Le coup de regingot » est, dans les jeux d'enfant, le coup à recommencer.
« Le *regingot* d'une chanson, » le refrain.
Guinguer, nous l'avons déjà dit, signifie jouer ; *reginguer*, rejouer.

Réglisse (des bois), s. f. — Nom de plante, le *Polypodium vulgare* de Linné.

Regressi-ie, adj. — Ridé, ratatiné. « Une pomme regressie. » Au figuré, « une vieille toute regressie. »

Même sens que *regrigné*.

Etym. : *Re-gressus*, qui revient en arrière; retiré.

Regrigné, adj. — Maussade (Voir *Grigne*) et ridé, parce qu'on a le front ridé lorsqu'on est maussade.

Reintri, adj. — Ridé. « Une pomme *reintrie*. »

C'est peut-être le même sens que *rentré*, retiré, resserré sur soi-même.

Etym. : Re-*intratus*.

Rejeiner, *Rejaner*, Montbéliard : *Rejoner*, v. a. — Même sens que *rechigner*, singer, contrefaire quelqu'un.

Etym. : *Rechaner*, re-*cantare*, chanter, contre-imiter le chant, comme on dit « chanter la même antienne. »

En Bresse, on dit *déjainer*.

Rejoufler, v. n. — Se dit de la chair ou de tout autre matière comprimée qui déborde. « Ses pieds sont tellement serrés dans ses souliers que *ça rejoufle*. »

De *joufflu*, gonflé.

Relangard, s. m. — Rapporteur, mouchard.

La racine de ce mot est *langue* (lingua).

Relaver, v. a. — Laver *une fois*. « On relave une assiette » qui n'a pas encore été nettoyée.

« Un relaveur d'assiettes. »

Reluguer, v. n. — Abandonner un travail trop difficile; se décourager. (Montbéliard.)

Latin : *Reliquere*. Reléguer a le même radical.

* **Remanents**, s. m. — Ce qui reste du bois après une coupe; ce qu'on est obligé de laisser sur place. L'abatis de l'ébranchage.

« Les branchages, coupeaux et *remanents* des arbres. (Ord. des Eaux et forêts.)

« Doibvent lidit bourgeois payer deux vaytes (gardes) et li sires le *remenant* (le restant). » (Charte du sire de Neuchatel, 1338.)

Etym. : Latin, *remanere*, rester.

« **Remettre** (la peau sur les gaudes). » — Réparer une faute, une sottise, une maladresse.

La peau de gaude est ce qu'il y a de plus estimé dans ce mets comtois (bouillie de maïs).

Rembouiller, v. a. — Remettre du liquide dans un vase; du vin dans un tonneau pour le tenir toujours plein.

Le mot *ouiller*, usité dans diverses parties de la France et mentionné par Littré, a ce sens.

Le mot *rembouiller* a pour radical *bouille* (remplir la bouille); ou bien *ouiller* avec le préfixe *re-implere*, remplir, jusqu'à l'*ouille*, l'*œil* du tonneau qui est la bonde.

Il est possible aussi que la racine soit le vieux mot *buie* usité dans plusieurs provinces et qui a un sens analogue à celui de *bure*, vase à mettre du liquide.

Le mot primitif eût été alors *rembuier*, et il faudrait écrire « rembouier » au lieu de *rembouiller*.

Remburer, v. a. — Même sens que le précédent. Remettre du liquide dans un vase, pour le maintenir plein.

En vieux français : *Bure, buire* signifient vase.

C'est la même racine qui a formé *burette*. *Remburer* veut donc dire, tenir toujours pleines les *bu*rettes ou la *bure*.

Remettre, v. a. — Louer, donner à bail. « Il a remis ses champs et ses vignes. » Il les a donnés à ferme.

Rempichotter, v. a. — Engraisser, remettre en état. Se *rempichotter*, reprendre de l'embonpoint. Se dit aussi de celui qui regagne ce qu'il a perdu au jeu.

Peut-être la racine est-elle *rampeau*, que nous avons vu plus haut et qui est un terme de jeu.

Rempouiller (se), v. pr. — Même sens que le précédent.

Puisqu'on dit SE DÉPOUILLER, ôter ses vêtements, *se rempouiller* signifierait littéralement les remettre.

Etym. : *Pellex*, *pellicis*, peau. Se rempouiller équivaut à reprendre une nouvelle peau, faire peau neuve. On dit d'un oiseau, après la mue, qu'il « se rempouille. » Vieux français : *Rempoulier*, réintégrer.

* **Renaré.** — Rusé comme un renard.

Rentaire, s. m. — Fermage, revenu. « Toucher un rentaire. »

C'est le même sens, avec le même radical, que *rente.*

Racine : *Reddere*, ce que l'on rend, *redditus*. Provençal, *renta;* italien, *rendita. Rentaire* a dû venir d'une forme *rentaria.*

Le *rentaire* indiquait plus spécialement une rente en nature, en blé.

* **Renter** (des bas). — Remettre des pieds aux vieux bas.

Etym. : Re-*enter*, greffer une partie sur une autre.

Reparant, adj. — Important, considéré. (Montbéliard.)

Vieux français : *Repairer,* reparaître.

Répargnotte, s. f. — Argent épargné, mis de côté, comme *cagnotte.*

Dict. de 1755 ; hors d'usage.

Repiquer, 1° v. n. — Revenir à un plat que l'on aime.

« Repiquez-donc puisque vous l'aimez. »

2° *Repiquer* ou *rempiquer,* v. n. — Se remettre d'une maladie, se fortifier. « Il a joliment repiqué, » il s'est bien rétabli.

Répler, *Répeler*, v. a. — Remplir.

Etym. : **Latin**, ***replere***, remplir.

Cette même racine a formé l'adjectif replet.

Vieux français : *Replein*, rempli.

Requillou, s. m. — 1° Celui qui, au jeu de quilles, rejette les boules aux joueurs.

Etym. : *Re-quilleur*.

2° Un petit filet attaché au bout d'une perche et dans lequel on fait entrer le gros poisson pris à la ligne et qu'on a amené près du bord.

Ce sens vient du vieux mot français *requiller*, ramasser; même racine que « recueillir. »

Le verbe *requiller* s'emploie pour renvoyer les quilles et aussi pour pelotonner une ligne ou une corde autour d'un morceau de bois fendu qu'on appelle encore *requillou*. C'est toujours le sens de recueillir.

Resercir ou *Resarcir*, v. a. — Recoudre, réparer.

Ce mot s'emploie aussi, au figuré, dans le sens de compenser, se rattraper. Ainsi on dira : « Mon vendeur m'a fait payer bon marché sa maison, mais il s'est bien resarci sur les champs. »

Les ordonnances de Franche-Comté portent que les charretiers, rouliers, menuisiers et charrons qui auront coupé des bois dans les forêts seront frappés d'une amende, « outre le dommage et intérêt qu'ils seront tenus de *resarcir* » (1607, Rec. de Pétremand), de réparer.

Etym. : Latin, *re-sarcire*, recoudre.

Resiller, v. a. — Ronger, mordiller comme font les souris. A Montbéliard, on dit *rousiller*.

Etym. : *Rodere*, dont le supin est *rosum*, qui a fait *rosiller*, en patois *reusillie*. Vieux français : *reser*, raser, tondre.

Ressauter, v. n. — Tressaillir.

Resserrer, v. n. — Geler. « Il a resserré cette nuit. »

Le froid fait, en effet, resserrer tous les corps, de là ce proverbe du xve siècle : « De tant plus gelle et plus estraint. »

Ressuite, s. f. — Bonification, appoint en monnaie. (Montbéliard.)

Retendu, part. — Trompé, refait. (Montbéliard.) Une *tendue* est un piége pour le gibier.

Retenue, s. f. — Cheptel. Dans cette expression, « avoir des moutons en retenue. » C'est le bail que fait un propriétaire avec un fermier, par lequel le premier donne un certain nombre de bestiaux à nourrir et partage le profit.

Vieux français : *Retenue, retenure*, entretien. « Avoir des moutons en retenue » signifiait s'engager à entretenir des moutons. *Retenir* avait anciennement le sens d'entretenir, de réparer. C'est ainsi qu'on dit encore « retenir des chemises, retenir des bas, » pour les raccommoder.

Réteunir, v. a. — Remplir d'eau une futaille; ce qu'on appelle en français combuger.

Retirer, v. a. — Ressembler. S'emploie de la façon suivante : « Il retire du côté de son père (Besançon), ou il retire après son père (Montbéliard), pour dire il ressemble à son père.

En patois, *tieres*, TRAITS de ressemblance. *Tiroiller*, *tireiller*, ressembler de visage.

Etym. : Italien, *ritratto*, portrait. On dit dans le peuple : « faire *tirer* son portrait. »

Retourner (se), v. p. — Changer de religion. (Montbéliard.) C'est l'analogue de se convertir; *con-versus*, retourné.

Rétramouler, v. n. — Reculer d'horreur ou de dégoût.

Vieux français : *Tremeler*, trembler; latin, *tremulare, retrò-tremulare*.

Rétricené, adj. — Rétréci, ratatiné. (Montbéliard.)

Même mot, sous une autre forme, que rétréci.

Retro, s. m. — Un coin où l'on se retire, où l'on cache quelque chose.

Les femmes et les chevaux
Ne savent pas leur *retrò*.

C'est-à-dire ne savent ni les uns ni les autres comment ils finiront, où ils termineront leur existence.

Retrò est une variante de l'espagnol *retiro; buen retiro*. En vieux français, on disait *retrait*, *retroy* dans le même sens de lieu retiré.

Reuper, v. n. — Roter. (Montbéliard.)

Reusure, adj. — Qui est couvert d'ordures sèches. Se dit des chemises souillées par les petits enfants. (Montbéliard.) C'est le même mot que *rasuré*, plein de rasure. En patois de Montbéliard, *rasure* se dit *reusure*.

Reutaler, v. n. — Même sens à peu près que *besir* (voir ce mot). Se dit d'une chose qui est restée trop longtemps sur le feu et qui a perdu de son goût. (Montbéliard.)

Revegnotte, s. m. — Ricochet. Se dit du mouvement d'une bille, par exemple, qui ne frappe pas directement, mais en ricochant. Ce mot est employé dans leurs jeux par les enfants. « Cela ne compte pas, c'est de revegnotte » (qui revient).

A Genève, on dit *revenette*.

Revoir (**se**), v. p. — Faire bombance : jouir d'une bonne aubaine. (Montbéliard.) Cette expression vient peut-être de ce qu'on fait généralement bombance lorsqu'on se revoit.

Revolée (**à la**). — A la légère (Montbéliard), à la volée.

Revoler se disait autrefois pour voler. « S'en revoler, » s'envoler.

* **Ribe**, Jura : *Rebate*, s. f. — Moulin à broyer et décrasser le chanvre.

Racine : Allemand, *reiben*, frotter.

Dans l'argot des *Pignards*, *curible* désigne le peigneur qui fait les étoupes.

Ribée, s. f. — La quantité de chanvre qu'on met à la ribe.

Riber, v. a. — Ecraser le chanvre avec la ribe ; frotter.

* **Riblettes**, s. f. — Espèce de pâtisserie.
Littré dit : Tranche mince de bœuf, veau ou porc qu'on sale, qu'on épice et qu'on fait griller.
En Franche-Comté, les *riblettes* sont des tranches de pain grillé.
Vieux français : Omelette au lard. (Dict. Roquefort.)

* **Riblons**, s. m. — Débris de vieux fer.

* **Rincette** ou *Rincelette*. s. f. — Nouveau coup de vin ou d'eau-de-vie qu'on offre soi-disant pour rincer le verre.

Riole, 1° s. f. — Conte, histoire, drôlerie. (Montbéliard.)
2° Espèce d'instrument pour racler.
3° Noce, festin. « Faire la riole, » être en noce.

Rioler, v. a. — Conter, débiter des contes; dire des drôleries.
Etym : Vieux français, *arioler*, prédire; *ariole*, sorcier, devin; latin, *hariolus*, *ariolus*, sorcier, charlatan.

Rioleur, s. m. — Conteur.

Ripopette, s. f. — Mélange de restes de vins. Même sens que *ripopée* du Dict. de l'Académie.

Riter, v. n. — Courir. (Montbéliard.)
Etym. : Allemand, *reiten*, aller à cheval.

Rocher, v. n. — Pleuvoir à verse. (Montbéliard.) (Voir *Rossée*.)

Rofenu ou *Roffeneux*, adj. — Rugueux. « Ce fruit a la peau rofenue. » Même sens que *chailleux*.

Etym. : *Roufle*, teigne, gale. On dit dans le même sens *rugneux;* et dans le patois de la montagne *rogneux*, de *rogne*, gale de la tête.

Vieux français : *Roffée*, gale, teigne.

Rogne, s. f. — Dans cette expression : « chercher rogne à quelqu'un, » lui chercher querelle.

Etym. : *Rogne*, comme on le sait, signifie gale de la tête, teigne. « Chercher rogne » a donc le même sens que « chercher des poux dans la tête, » reprocher à quelqu'un d'avoir de la gale, de la rogne. Italien, *rogna*.

Rognon, s. m. — Dans cette expression : « Le rognon des champs, » « le rognon du pays, » le meilleur de tous les champs du pays.

Rognon a eu anciennement le sens de partie excellente, d'autant mieux que ce mot s'appliquait non-seulement aux reins, mais encore aux testicules. On dit en Franche-Comté, dans ce dernier sens : « le rognon du poulet. »

« Je l'aime comme mes petits rognons. » (populaire.)

O mes fidèles compagnons
Que j'aime plus que mes rognons.
SCARRON.

De ce sens à la métaphore ci-dessus, la transition est naturelle.

Roi de guille, s. m. — Le Roitelet.

La malice populaire s'est complue, dans tous les pays, a qualifier d'épithètes méprisantes ou ironiques le plus petit des oiseaux. En Normandie, on l'appelle le *ré pépin;* dans le Berry, le *roi Bertaud;* en Saintonge, le *roi bédelet.* En italien et en allemand, le *roi des haies*, etc.

Roi de guilles (roi de crottes) est une dénomination qui rentre bien dans le caractère railleur de nos paysans. A moins cependant qu'on ne veuille rapporter le mot *guille* au vieux mot *guiller*, tromper, ce qui ferait du Roitelet le *roi de trom-*

perie, le faux roi. Mais le premier sens nous paraît plus naturel et par suite plus vraisemblable.

Rompu, adj. — Qui a une hernie, une « rupture. »

Roncier, s. m. — L'Eglantier, *Rosa canina* (L.), qui porte la rose sauvage ou rose de chien (Kynorrhod).

Rond-plantain, s. m. — Nom de plante : *Plantago major*. Le petit Plantain est le *Plantago lanceolata* (L.).

Ronde, s. f. — Petite cuve arrondie ou baquet.

On dit aussi *rondotte*, petite ronde.

* **Rondotte**, s. f. — Nom de plante. Littré désigne sous ce nom le *Barbarea vulgaris*. En Comté, c'est le *Ficaria ranunculoides* de Mœnch., ou encore le *Tanrêtre* (voir ce mot), *Glechoma hederacea* de Linné, ou le *Rumex scutatus* (Verjoulot). (Voir ce mot.)

Roper (se), v. p. — Se gratter avec acharnement. « Se roper la tête. »

Racine : Latin, *rapere*, enlever ; italien, *rappare ;* espagnol, *rapar*, qui a aussi la signification de tondre, arracher les cheveux.

En Normandie, la teigne ou la gale s'appelle *ripe*. Se *roper* ou se *riper* signifie donc se gratter comme lorsqu'on a la gale.

Roquiller, v. a. — Boire beaucoup d'eau. (Montbéliard.)

Rorte ou *Rote*, s. f. — Pain en couronne.

Etym. : *Rota*, roue. *Rote*, *rorte*. Ou mieux, italien, *ritorta ;* provençal, *redorta ;* vieux français, *riorte*, *reorte*, *rorte*.

On donne aussi ce nom à la *torche* ou coussinet que les femmes mettent sous lee objets qu'elles portent sur leur tête.

Rose des lacs, s. f. — Le Nénuphar, *Nymphea alba* (L.). On l'appelle aussi « Diane des étangs. »

Rosier d'amour, s. m. — Nom du rosier qui porte la *Rosa rubiginosa* de Linné ; on le nomme aussi Rosier odorant.

Rossée, *Ropée*, s. f. — Grande pluie d'orage

De même qu'on dit une *grêle*, une *giboulée* de coups, on a pu dire inversement une *rossée* de pluie.

Dans le patois de Montbéliard, *rocher* (rosser) signifie pleuvoir à verse. (Voir *Rocher*.)

Rossementon, s. m. — Un coup sous le menton.

Rôt, s. m. — Le panicule du blé de turquie ou maïs, non tout à fait mûr.

Etym. : Ce mot vient de l'habitude qu'ont les enfants de faire rôtir ce fruit sur le gril ou sur des charbons du foyer pour en manger les grains.

Rouchetiner, v. n. — Vagabonder, fainéantiser. (Montbéliard.)

Rouchetineur, s. m. — Vagabond.

Rouchie, s. f. — Femme de mauvaise vie.

Dans l'argot Pignard, *ruchi* veut dire chien ; *rouchie* équivaudrait à chienne.

Roufle ou *Roufe*, s. f. — Croûtes de la tête ; maladie des enfants ; eczéma.

Flamand, *roof*, croûtes d'une plaie. Même sens en anglais, *riff*, *ruff*, avec des composés.

On trouve dans Ferry Julyot, le poète franc-comtois du XVIe siècle, *roffée* avec ce sens de croûtes, plaques eczémateuses.

Roufler, v. n. — Etre en colère en dedans. Se dit aussi du chat qui souffle quand il est furieux. (Montbéliard.)

Littré donne *roufigner* dans ce dernier sens.

C'est le même mot peut-être que *ronfler*, l'*u* et l'*n* se remplaçant souvent.

Rouge-bouclette, s. f. — Rouge-gorge (Montbéliard), l'oiseau.

Rouge de chêne. — Se dit dans le Jura d'un tempérament de fer.

Le cœur du chêne est rouge. On dit du reste partout : « Fort comme un chêne. »

Rouge-poulet. — Dans cette expression : « C'est la chanson de Rouge-poulet, il dit toujours la même chose. »

Les enfants demandent : « Connais-tu la chanson de Rouge-poulet? » Et quelle que soit la réponse, ils ajoutent : « On ne dit pas comme cela. »

Cette locution est usitée aussi à Genève et dans le Dauphiné.

* **Rougeot**, s. m. — Littré : Nom donné, en Bourgogne, au Canard millouin, *Anas ferina* (L.).

Rougeotte, *Rougette* ou *Rougé*, s. f. — Nom de plante, le *Melampyrum arvense*.

On trouve dans l'Académie *rougette* appliqué à un genre de mousses, le genre *Discelium* de Bridel.

* **Roulière**, s. f. — Blouse des rouliers. Grande blouse bleue ordinairement soutachée de blanc aux épaules et par devant.

Rouquer, 1° v. n. — Rebondir fortement comme une pierre qu'on chasse avec un bâton.

2° *Rouquer*, v. a., secouer une porte violemment. (Montbéliard.)

Vieux français : *Rouquet*, bâton ferré.

Rougnasser, v. n. — Bruiner. (Jura.) « Le temps rougnasse, » il est à la pluie.

Route (Jura), s. f. — Bande, armée, troupe de soldats.

Vieux mot français. ***Routier,*** « un vieux routier » vient de là, avec le sens de vieux soldat.

Roux (taches de). — Taches de rousseur. « Elle a la figure pleine de taches de roux. »

A Genève, on dit « un visage plein de *rousses.* »

Etym. : Roux, rouge. Italien, *rosso.*

Ruche, s. f. — Panier d'écorce et principalement d'écorce de cerisier. (Voir *Rechote.*)

Etym. : Bas breton, *rusken,* écorce et ruche d'abeilles ; gaëlique, *rusg*, écorce ; provençal, *rusca*, écorce ; haut allemand, *rusca*, panier, corbeille ; bas latin, *ruscia, rusca,* écorce ; vieux français, *rusque*, écorce d'arbre.

La ruche d'abeilles est ainsi nommée parce qu'elle était faite primitivement avec des écorces. Il en existe encore, du reste, beaucoup de cette façon.

Ruines de Jérusalem, s. f. — Nom de plante, la *Linaria Cymbalaria* de Mill.

S

Sabbatier-ière, adj. — Qui fait du bruit, du sabbat.

Sabbater, v. n. — Faire du bruit.

Sabots du bon Dieu, s. m. — Petite Crucifère commune.

Son nom scientifique, *Calcéolaire*, lui vient aussi de la forme de sa fleur. *Calceolus* signifie pantoufle, chausson.

Sachot, s. m. — Petit sac. C'est la forme comtoise de *Sachet.*

Sadrouillard, s. m. — Sale, qui ne fait rien de propre.

Sadrouille, s. f. — Fille sale.

Sadrouiller, v. a. — Faire salement son ouvrage.

En argot, *soudrillard* signifie libertin (Vidocq). C'est une variante de *sadrouillard*.

Saignotte, *Saignée* ou *Saigne-nez*, s. f. — Nom populaire du Millefeuille, cette plante que les enfants se mettent dans le nez pour se faire saigner.

On l'appelle aussi ailleurs Herbe aux charpentiers ou Herbe aux coupures, parce qu'elle a passé de temps immémorial comme un excellent remède pour les coupures, pour arrêter l'effusion du sang, la *saignée*.

Saint, s. m. — Image.

Dans le principe, à peu près toutes les images représentaient des saints. Ce sont encore des images de ce genre qu'on donne aux enfants dans les écoles et qu'ils mettent dans leurs livres de messe.

« Un livre où il y a des saints » est un livre à images, quand même elles représenteraient tout autre chose que des saints.

Saintible, adj. (Montbéliard.) — Sain, bon à la santé.

C'est un mot du vieux langage.

Saint-longin, s. m. — Un homme lent, qui n'en finit pas.

Saivurier ou *Sévu, Seu, Sou*, s. m. Le Sureau, *Sambucus nigra* (L.).

On l'a appelé autrefois *Séhus*. (1266.)

Etym. : Sève. La tige du Sureau semble remplie d'une sève solidifiée.

Salure (gâteau de) (Montbéliard), s. m. — Gâteau couvert d'une purée de pommes de terre et d'oignons.

Sang (faire). — Locution : faire saigner. « Du premier coup de poing, il a fait sang. »

Nous avons retrouvé cette expression dans une charte du xive siècle :

« Nous voulons que se aucun enfans moindres de d'aaiges

de douze ans se quombattent et *facent sang* li un à l'autre..... n'en soient point tenus en amende. »

Sapine (Jura), s. f. — Grand cuveau où les vendangeurs jettent le raisin.

Etym. : Sapin ; le bois dont est fait cette cuve.

Saquer, v. a. — Renvoyer, donner son compte à un domestique, destituer, refuser un élève à un examen, secouer.

Etym. : Espagnol, *sacar;* vieux français. *sachier*, *saker, sacher* et *saquer*. Le Picard et le Breton disent comme le Comtois, *saquer*. En breton, *saccade* a la même origine, ainsi que *sac* d'une ville. Le verbe *saccager* est une forme augmentative de ce même radical *sac* et *saquer*. Dans le vieux français, le *sac* d'une ville se disait le *saquement.*

Saquer ou *souquer* est aussi un mot d'argot. Même radical que *secouer* dont *saquer* a quelquefois le sens.

Sargot, s. m. — Cahot, soubresaut. « Les sargots d'une voiture. » Au figuré, *sargot* signifie aussi crève-cœur.

Sargoter, v. a. — Cahoter.

En provençal, *sargotar* signifie bredouiller, jargonner.

Nous remarquerons que cette communauté de signification entre les défauts de la marche et les défauts de la parole est assez fréquente. Ne dit-on pas qu'on a fait un *lapsus*, une chute, pour indiquer qu'on s'est trompé de mot. Nous verrons de même un peu plus loin le mot comtois *trateler* (tituber) expliqué par l'italien *tartagliare*, qui veut dire bégayer, bredouiller.

Le radical qui a formé *sargot* et *sargoter* se retrouve assez exactement dans le bas latin *salebrosus* (cahotant) qui, par le changement de l'*l* en *r* et du *b* en *v*, puis en *g,* a bien pu produire notre mot comtois. (*Sarbrosus, sarvosus, sargosus.*)

Sargouler, v. a. — Secouer fortement, sens de *sabouler.* (Montbéliard.)

Sauce, s. f. — Le Saule.

C'est un vieux mot qui est resté dans *marsauce* (voir ce mot) et dans « saussaie » (Dict. Acad.), lieu planté de saules.

Vieux français : *Sauchoie* pour saussaie, de plantation de saules. *Sauciaux,* pieux de bois de saule, et *salz,* saule.

En patois de Montbéliard, on dit *Sace.*

Saulier, s. m. — Saule. (Montbéliard)

Sauvagneux, *Savougnot*, *Sovignot*, *Sauvagnot*, s. m. — C'est un des noms du Troène, comme *fraisillon* ou *frasillon*, ou du *Cornus sanguinea* de Linné, qu'on appelle aussi, en Comté, Puine. (Voir ce mot.)

Savougnot désigne encore une espèce de Viorne, *Viburnum opulus* (L.), qu'on nomme, en Comté, *Mancienne blanche.*

Le *Cornus sanguinea* est le Cornouiller ou Cornier, qu'il ne faut pas confondre avec le Cormier, nom du Sorbier domestique, *Sorbus domestica* (L.).

A Genève, on appelle le Cornouiller sanguin *Savignon.*

Etym. : *Sanguineus*, *sanguinarius ;* formation hypothétique : Sanwinier, sauvignier, sauvigneux. L'*u* se sera substitué à l'*n*, comme dans couvent de *conventus*, moustier de *monasterium*, et le *w* au *g*.

Saver, v. n. — Se dit de la sève qui coule du bois.

Au printemps, quand les enfants font des sifflets avec le bois humide de sève, ils chantent en frappant sur l'écorce pour la faire détacher : « Save, save mon fioutot. » (Sève, sève mon sifflet). Ou bien encore :

> Sève, seve mon fioutot,
> C'est pour la dame du bo (bois).

Dans l'Angoumois, *saber* a le même sens.

Etym. : Latin, *Sapa,* suc, jus.

Saveur, s. f. — Les légumes qu'on met dans la soupe grasse, poireaux, carottes, panais (pour lui donner de la saveur). C'est l'effet pour la cause.

Savignieu ou *Savoignin*, s. m. — Espèce de cépage de vin blanc. Il se trouve surtout dans les bons vignobles d'Arbois. C'est ce plant qui donne le célèbre vin jaune de Château-Chalon. Les feuilles sont petites, peu découpées, les grappes moyennes; les grains de couleur verdâtre à peau épaisse.

Schlitte, s. f. — Traîneau.

* **Schlitter,** v. n. — Aller en traîneau ou conduire un traîneau. (Montbéliard.)
Allemand : *Schlitten.*

Schlitteur, s. m. — Qui aime aller en traîneau.

Schméquer, v. n. — Paraître bon au goût. « Cela me schmèque. »
Etym. : Allemand, *schmecken,* même sens.

Schnébergue, s. m. — Mauvais tabac à priser, souvent fait avec une autre plante que le tabac. (Montbéliard.)
Etym. : C'est un mot de bas allemand alsacien, *schneeberg.*

Schtrauler, v. a. — Aller de ci de là. Même sens et même mot à peu près que *trauler,* peut-être *se trauler.* (Montbéliard.)

Schtrauleur, s. m. — Qui flane en désœuvré.

Sèche, s. f. — Espèce de gâteau sec très cassant.

Séchon, s. m. — Chablis séchés sur pied.
Vieux français : *Séchons,* broussailles.

Seguiller, v. a. — Secouer, maltraiter. « Attends, je vais te seguiller. » Ce mot a aussi le sens de fouetter.

Dans nos patois de Comté, le mot *seguille* signifie une petite corde.

Etym. : En espagnol, *soga,* courroie, *soguilla,* petite corde; en allemand, *seil.*

* **Seille,** *Seillot* ou *Soillot*, s. f. — Seau en bois.

Etym. : Latin, *situla, sitla, sicla;* provençal, *selha.*

Seille est un vieux mot français.

En 1471, le magistrat avait fait acheter à Francfort 55 *soillots* de cuir bouilli et façonner à Montbéliard 84 *soilles* de bois pour en faire usage dans les cas de feu. (Duvernoy, Ephém. de Montbéliard.)

« Après lesditz feugz, le trésorier et maistre des soillots.... » (Ordonn., Besançon, 1522 et 1524.)

Seillier, s. m. — Le rayon, la planche où l'on met les seilles.

Semou, s. m. — Lisière du drap.

« Des chaussons de semou, » pour des chaussons de lisière. On dit aussi *semousse.*

Languedocien, *simoussó*, italien, *cimossa.* La racine est peut-être la même que celle de *cime*, *cimaise*, tête, extrémité, bord supérieur. Le *semou* est la cimaise d'une pièce d'étoffe.

En allemand, *saûm* a aussi le sens de lisière.

Dans le patois de la montagne, *soumou* désigne non-seulement la lisière du drap, mais même celle d'un champ.

Sénager, v. a. — Pressentir, présager, songer, pronostiquer.

Racine : *Signum*, signe, qui a fait seing (*senagium*, *senagire?*), *significare.*

Sénager, dans certaines localités, a aussi le sens de couver une maladie ; avoir les symptômes, les signes d'une maladie, ce qui rentre assez exactement dans le sens du radical *signum.*

Senage se disait anciennement du droit qu'on payait pour mettre une enseigne.

La racine est donc bien *signum.*

* **Senelles** ou *Cenelles*, s. f. — Fruits rouges de l'Epine blanche, *Cratægus oxyacantha* (L.) et *Crat. monogyna* (Jacq.). On les appelle aussi, en Comté, poirottes à cause de leur forme.

Dans certaines parties de la Bourgogne, on dit *Cinelles*. Littré croit que ce mot vient d'une contraction de *coccinella*, cochenille, et de *coccum*, kermès, fruit ainsi nommé à cause de sa couleur rouge.

Vieux français : *Senelée*, haie d'épine blanche, *Cenelle*, *sanelle*, *senelle*.

> « Meures mangent et ceneles
> Boutons, cornilles et pruneles. »
> CHRESTIEN DE TROYES.

Sentibon, s. m. — Thym.

Etym. : *Sentbon* avec *i* euphonique. *Saturcia hortensis* (L.).

* **Sept-œils**, s. m. — Nom de la Lamproie à Montbéliard. Dans Littré, c'est le nom du *Petromyson*, de Lacépède.

Serclette, *Sarclette*, *Serclerette*, *Serclerot*, *Sarclote*, s. f. — Forme comtoise de sarcloir, instrument de jardinage avec lequel on sarcle.

Littré a le mot *sarclet* avec le même sens.

Seret ou *Serat*, s. m. — Ce qu'on retire du petit lait dans la fabrication du frômage.

Racine : *Serum*, petit lait ; *serescere*, tourner en petit lait.

En Suisse, on dit *serac* et *seracée*. J.-J. Rousseau, qui emploie ce mot, l'écrit *céracée*. L'étymologie indique un *s* et non un *c*.

Bas latin : *Seraceus*, *seracium*. Les paysans du Piémont appellent aussi *séré* ce fromage.

Servisant, adj. — Serviable. Cet adjectif est logiquement formé de servir, comme *plaisant* de plaire, *luisant* de luire, *suffisant* de suffire, etc. Dans la conjugaison des verbes en *ir*, le participe présent devrait faire *servissant*, comme *finissant*, *applaudissant*, etc.

Vieux français : *Servise*, service, et *servisable*, serviable.

Serviteur au roi. — Nom qu'on donne à la Huppe (oiseau) à Montbéliard.

Seusses ou *Seucès*. — Associés.

Ce mot s'employait exclusivement pour désigner ceux qui s'associaient dans le but de faire cuire leur pain chez un fournier. Par extension, il désignait aussi les pains de ces associés. Il n'y a pas très longtemps encore qu'on pouvait lire à Battant, sur la façade de certaines maisons : « Four à cuire les seusses. »

On raconte, en plaisantant, que lorsque les Suisses vinrent établir à Besançon leur colonie horlogère, l'un d'eux ayant vu ces enseignes, repartit immédiatement pour son pays. Il avait lu : Four à cuire les Suisses.

Etym. : *Socius*, associé. M. Dartois cite un document de 1361 qui confirme cette étymologie : « Li fourniers doit avoir de celui qui aura plein le four un pain ; et se *soces* cuisent, lidit fournier doit avoir deux pains. » (Ord. des rois de France.) Quand le fournier cuit pour plusieurs personnes associées, il a deux pains.

Dans Ducange, *socina* est employé dans le sens d'association pour cuire au four.

Nous avons trouvé dans les Ordonnances de 1689 :

« Tous citoyens ayant Fourgs qui voudront cuire des seuces, présenteront requête au magistrat pour en avoir permission. » (Ordon. de la cité royale de Besançon, 1689.)

On lit dans les *Rudimenta practica* de Jules Chiflet, manuscrit de la Bibliothèque de Besançon, un article *seusse* ainsi conçu :

« *Seusses*, c'est comme qui diroit *socii*, ce terme signifiant, comme il fait, tous ceux qui sont obligez de cuire leur pain à un certain four. Il est en usage à Besançon plus qu'en nul autre lieu de la province, parce qu'il y a des fours, comme celuy du chapitre métropolitain, celuy du Saint-Esprit, celuy de Sainte-Brigitte, qui est de la grande chantrerie, ceux de Saint-Paul et de Saint-Vincent, auxquels respectivement certains particuliers sont obligez d'aller cuire et non autre part. »

Cuiseurs de seuces. (Règlemeut de 1706.)

* **Signole**, s. f. — Manivelle; ce qui se tourne avec la main; cric à manivelle.

Littré ne donne ce nom qu'au dévidoir construit sur l'axe d'un treuil.

Etym. : Espagnol, *cigonuela*, manivelle; latin, *ciconia*, cigogne, espèce de manivelle (Columelle); *signole* viendrait du diminutif *ciconiola*. Il faudrait écrire alors *Cignole*.

Silé, adj. — Compacte, mal cuit. « Du pain silé » Se dit aussi des pommes de terre non farineuses. (Montbéliard.)

A Besançon, on dit *ciré*; parce que la pâte ressemble à de la cire.

Sillot, s. m. — Espèce d'anis qu'on met dans le fromage. C'est le même mot que *sisot*.

Simer ou *Cimer*, v. n. — Suinter. « Un tonneau *égrali*, *sime*. »

Se dit aussi en Lorraine. En languedocien, *chima*.

Sinquer, v. n. — Souffler avec bruit. « Ce cheval ne peut plus sinquer. »

Etym. : Racine, *singultare*. Une respiration *singulteuse*, en terme de médecine, est une respiration bruyante, entrecoupée.

Sequet ou *suquet*, en patois, signifie le hoquet. Dans le patois de Montbéliard, on dit *sinquener*.

Sisot, s. m. — Nom de plante, *Bunium carvi*. Cette ombellifère est appelée, dans Littré, *Cumin des prés*; en Comté, on la nomme aussi *Cumin* ou encore *Faux anis*.

Etym. : *Seseli montanum* (L.). Le Sison est un genre de la famille des ombellifères à laquelle appartient le Cumin et le Séseli.

* **Sombres**, s. f. pl. — Terres en jachère.

Nous trouvons dans le Dict. de Littré le mot *sombre* comme terme rural signifiant « le premier labour. » Le Poitevin dit « labourer sombre, » pour labourer peu profondément.

On dit aussi chez nous *sombrer*, pour labourer la vigne.

« Les Francoys de Marnay, de Noirontes, de Torpes et Corcondray firent tousiours assez de dommage autour de Besançon, si que l'on n'y sema guères ni ne *sombra.* » (Mém. anonyme, XVe siècle. Doc. inéd. Acad. de Besançon.)

* **Sommière,** s. f. — Tranchée. Les *sommières* sont les plus larges tranchées dans une forêt.

* **Soue,** *Sout* ou *Sou*, s. f. — Etable à porc, toit à porc.

Etym. : Latin, *sus*, porc ; anglais, *sow*, truie.

Rabelais emploie ce mot.

En allemand, *sau* signifie porc.

Un proverbe du XVe siècle dit : « Pourceau gras rompt la sout. »

Sout est peut-être simplement pour *soute*, abri. Ce qui semblerait l'indiquer, c'est que dans le Jura on ne dit pas la *soue* ou la *sout*, mais l'*assout*, ce qui est le même mot qu'*essoute*, terme du moyen âge signifiant abri, comme *soute* (voir ce mot) qui n'en est qu'une variante.

Soufre, s. f. — Nom d'une espèce de poisson blanc de mauvaise qualité, très répandu dans les cours d'eau du pays.

C'est le poisson que Littré appelle *soëf*, du nom qu'on donne dans l'Ain au *Chondrosioma nasus*. On l'appelle aussi *soife*, *soufe* et *sife* dans le Jura.

Souliers du bon Dieu, s. m. — Nom de plante, le *Lotus corniculatus* de Linné.

Soupe. — Dans cette expression : « Faire la soupe » (Montbéliard), balancer un bateau en se penchant alternativement d'un côté et de l'autre.

Souste, s. f. — Carte faible appuyée d'une plus forte.

En provençal, *sousta* a le même sens.

Etym. : Racine, *subtus*, en dessous.

Soute, s. f. — Abri. « Mettre à la soute. » Ce mot n'est plus

usité en français qu'en terme de marine : « la soute aux poudres. »

A Montbéliard, on dit *saute* et *essaute*.

Etym. : Latin, *subtus*, en dessous; vieux français, *essoute*, lieu où l'on se met à l'abri de la pluie; italien, *all' asciutto*, au sec. Dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel, on emploie dans le même sens la *chotta*. Le Génevois dit être à la sioute. Allemand, *schütten*, protéger.

« Aussy furent brusley tous les ornemens de l'église, et n'y demeura place aulcune du bas en hault, où l'on seusse se mettre à la *soutte* contre la pluyc. » (Aucunes choses mémorables, etc. Documents inéd. publ. par l'Acad. de Besançon, vol. VII, p. 22.)

Avantoy pour tenir à la *soulte* les aschielles. (Compte de 1527, Franche-Comté.)

Stoc (avoir du). — Avoir de l'esprit.

Italien : *Avere stocco*.

Le Dict. de 1755 donne à *stoc* le sens inusité aujourd'hui de coffre-fort. Il suffit, du reste, souvent d'avoir de l'argent pour avoir la réputation d'un homme d'esprit.

Suffi-est-il (Montbéliard). — Toujours est-il.

Suissette, s. f. — Petite prune ronde et rouge.

Super (Jura), v. a. — Humer, aspirer. « On supe le lait d'un œuf mollet. »

Le Normand dit aussi *super* pour aspirer. Anglais, *to sip*, boire à petits coups.

Super se dit encore en terme de marine pour une pompe qui aspire l'eau. C'est un vieux mot français.

Etym. : Racine, peut-être *sorbere* (latin).

T

Tabaquin, s. m. — Grande armoire, meuble encombrant.

Tacates, s. f. pl. — Castagnettes (Montbéliard), pour taquettes.

Tacater, v. n. — Secouer des castagnettes.

Tache, s. f. — Emplacement, quantité d'un objet. Dans cette expression : « Savoir la tache, » savoir où une plante, un objet quelconque existe en grande quantité. « Une tache de violettes » un endroit couvert de violettes.
Tache signifiait, dans le vieux français, place, endroit.

Tacon, s. m. — Pièce, morceau rapporté à un soulier, à un vêtement. (Montbéliard.)

* **Taconné**, adj. part. — Battu, pressé, foulé.
Se dit du terrain battu par les pas.
Littré mentionne ce mot seulement comme un terme de typographie signifiant frappé, nivelé. La racine est *tacot*, en Bourgogne le nom du battoir à lessive. *Tacot* vient de *taquer* que nous trouverons plus loin.
Taconné a encore un autre sens, celui d'abîmé, de taché, d'agglutiné. On dit en Comté du pain *taconné,* c'est-à-dire *ciré*, dont la farine a été mal cuite.
Littré mentionne l'expression de « raisin taconné, » dont la peau a été altérée par le soleil. Dans ce sens, la racine serait *tac*, pointe, tache.
On pourrait encore rattacher ce mot, dans son premier sens, au vieux français *tangonner,* qui veut dire aussi fouler, presser. *Tangunare* (basse latinité), (tanconner, taconner).
A Montbéliard comme à Genève, *taconner* ou *rataconner* ou *retaconner* veut dire rapiécer.
On appelle aussi *Taconnier*, dans le Jura, le savetier.

* **Taconnet,** s. m. — Nom de plante. Littré donne ce nom au Pas d'ane. En Comté, il désigne le *Petasites officinalis* de Mœnch.

Talée, s. f. — Coups. « Donner ou recevoir une *talée,* » comme on dit aussi une raclée.

C'est un mot formé de la même racine que *taler* et *talure* (voir plus loin), qui a donné aussi *taloche.*

Etym. : Espagnol, *talar*, couper.

Vieux français, même sens; bas latin, *talare.*

Taler (se), v. p. — Se meurtrir. « On se tale la main. »

Etym. : Espagnol, *talar*, tailler, couper. Une *talure* est une blessure, une *entaille.* Vieux français, *taler*, meurtrir. C'est le radical de *taloche.*

Talevane, s. f. — Pignon, mur mitoyen, mur léger, souvent en pièces de bois imbriquées du côté du *vent* (de l'ouest), le vent de la pluie. Désigne le plus souvent un mur transversal.

Etym. : Le vieux mot *talevas*, bouclier, de *tavola*, pièce de bois (tabula), était le nom d'un grand bouclier carré qui couvrait tout le corps. Une forme *tavolana* aurait pu donner *tavelana* et, par interversion des voyelles liquides, *talevana.* *Tavolaccia*, en italien, signifie un bouclier de bois. *Talbenn*, en bas breton, indique un mur de façade.

Talure, s. f. — Meurtrissure. « Avoir une talure au pied, à la main; » « un fruit qui a une *talure.* »

Tanrêtre ou *Tanrère*, en patois *Terêtre*, s. m. — Le Lierre terrestre, *Hedera Helix* (L.), ou encore le *Glechoma hederacea* ou *Rondotte, anselle.*

On sait que *lierre* vient de *heredra*, qui a fait *ierre*, l'*ierre*, comme on disait autrefois. L'article a été doublé par ignorance de l'étymologie, et nous avons eu *le lierre.*

Dans *tanrêtre,* la terminaison *être* pourrait bien avoir pour origine le latin *heredra.* Mais cette racine ne donnerait pas

l'explication de la première syllabe *tan*. Il faut donc voir dans *tanrêtre* une déformation de *terrestre* qui est le nom d'une espèce de plante très connue qu'on appelle *Lierre terrestre*, Gléchome hédéracé. Dans certains patois, on dit *tarrêtre* au lieu de *tanrêtre*.

On se sert de ce lierre pour lier les vignes. Littré donne le nom de *Terrette* au *Glechoma hederacea*, ce qui confirme bien notre étymologie.

Un proverbe comtois dit : « Quand le *tanrêtre* est bien en fruit, la vendange donne du clair, » c'est-à-dire est abondante.

A l'occasion de l'arrivée du camérier du pape qui apportait à l'archevêque Claude de la Baume le bonnet de cardinal, la municipalité de Besançon décida qu'on ferait « arcs de triomphe de buis ou *terrestre*. » (Délibération municipale du 25 mars 1578.)

Tapage, s. m. — Une grande quantité. Même sens que *tapée* qui ne figure pas non plus dans le Dict. de l'Académie.

« Il a un tapage d'enfants, » une nombreuse famille.

Tapot, s. m. — Toute fleur, feuille ou sac gonflé d'air que l'on fait *taper* avec bruit.

Racine : Espagnol, *topar*, heurter, frapper.

Plus spécialement, le *tapot* désigne une plante, le *Silene inflata* (Sm.). On dit aussi *tacot*, de *taquer*. (Voir ce mot.)

Au figuré, *tapot*, un petit homme replet.

Taquer, v. a. — Cogner. « Se taquer la tête. »

C'est un vieux terme qui n'a laissé de trace dans le français académique qu'au mot *taquoir*, signifiant la pièce de bois sur laquelle on *taque* avec le maillet pour égaliser les caractères dans la forme. (Imprimerie.)

En Bourgogne, le *taquot* est le battoir des lessiveuses. Ce qu'on appelle dans certaines localités comtoises *topeure*.

« Taquer aux œufs, » c'est jouer avec des œufs durs à qui cassera l'œuf de son partenaire. Cet usage enfantin, qui s'ob-

servait aux environs de Pâques, tend tous les jours à disparaître. (Voir *Roulée.*)

Taraux, *Tarauts* ou *Terreaux*, s. m. — Fossés creusés pour planter la vigne, en droite ligne. (Jura.)

Etym. : Bas latin, *terrale, terralium;* vieux français, *terral*, *terrail*.

Tartouille, s. f. — Pomme de terre. (Jura.)

Etym. : Corruption de *Kartoffel* (allemand). On disait aussi anciennement *tartifle*.

Tasson, s. m. — Blaireau (l'animal).

Etym. : Làtin, *taxo-onis*.

L'Académie dit *taisson;* le wallon, le génevois, *tasson;* l'italien, *tasso;* provençal, *taiso;* espagnol, *texon;* allemand, *dachs*. On sait que dans cette langue le *d* se prononce *t*.

Dans le Jura, *tessonnière* se dit du repaire du blaireau.

Tastigoter, v. a. — Prendre et reprendre, fouiller.

C'est une forme fréquentative de tâter, qu'on écrivait autrefois *taster*.

Etym. : *Taxare, taxitare*, toucher, toucher souvent.

Roquefort, dans son Dictionnaire, donne à ce mot le sens de « parler argot. »

Tâtot, s. m. — Un vieux pot cassé, ébréché.

Racine : Latin, *testa*. C'est le même radical qui a fait « têt (Dict. de l'Acad.) et tessons, » morceaux de pots.

Tatouille, s. f. — Correction (*raclée*). « Recevoir une tatouille. »

Un vieux mot français, *tatoiller,* signifiait chatouiller, *titillare*. Comme on dit « chatouiller les côtes, » une litote qui signifie frapper fortement.

Les Belfortains disent *toutouille*.

Taugnée, s. f. — Une raclée, une dégelée de coups. « Il lui a donné une fameuse *taugnée*. »

A Belfort, on dit dans le même sens *tignée* et *se tigner* pour se battre.

* **Tavillons** ou *Tavaillons*, s. m. — Morceaux de bois légers, au moyen desquels on couvre les murs du côté de la pluie.

Littré donne *tavaillon* avec le même sens, mais sans indication d'origine.

Racine : *Tabula,* qui a eu sans doute un diminutif.

Tavillonner, couvrir un mur de *tavillons.*

Tavin, (Montbéliard) *Tavan*, s. m. — Le Taon.

« Quand un moucheron le pique, il se croit que c'est un *tavin*, » dit-on d'un homme qui s'exagère tout.

Etym. : La même que celle de *taon, tabanus.* La forme comtoise est même plus rapprochée du latin. *Tabanus* a fait *tabano* en espagnol, *taffano* en italien. Il existe une vieille forme française *tavan*. A Genève, elle est encore employée. A Neuchatel, on dit *taban.*

Nous n'insisterons pas sur le changement ordinaire du *b* en *v*. Quant à la substitution de l'*i* à l'*a*, les exemples n'en sont pas rares. S*a*nglot de s*i*ngultus, s*a*nglier de s*i*ngularis (porcus).

Teigne, s. f. — Nom de plante : Jusquiame noire, *Hyosciamus nigra* (L.), ou plutôt encore la Cuscute qui s'étend sur les prés et les luzernes, comme la teigne sur le cuir chevelu.

Temer, v. n. — Bouillonner, écumer, déborder.

Etym. : Latin, *tumescere* ou *temere.*

Temps, s. m. — Dans les expressions suivantes : « Il ne fait pas de temps, » pour dire qu'il ne pleut pas, mais pourtant qu'il ne fait pas beau temps. C'est la réponse à : « quel temps fait-il ? » En revanche, « faire du temps, » c'est pleuvoir ou neiger.

Tendons, s. m. pl. — Arrête-bœuf, *Ononis campestris.*

Tendue ou *Tendure*, s. f. — Cloison de planches.

Même sens que *galandure.*

Tenotte, s. f. — Petite cuve à bords élevés où l'on jette les grappes du raisin égréné.

C'est un diminutif du mot *tine* qui se trouve dans Littré et qui a formé *tinel*, *tinaillier*, *tenoille.*

Dans l'argot bellau des *pignards* du Haut-Jura, *tenotte* se dit pour *marmite.* (Glossaire bellau de M. Toubin.)

Tenne, usité autrefois, était une forme de *tine.*

« Tous citoiens seront tenuz avoir ung aulge ou soille à col en leurs maisons selon leur faculté et en temps de bize, vents et inconvéniens, ensemble leurs cuveaux, *tenoilles,* soilles, soillots devant leurdictes maisons remply le tout d'eau...... » (Ordonnance sur le feu, Besançon, 1522-1524.)

Terteler, v. n. — Bavarder. (Montbéliard.)

En patois, *tairtelle*, bavardage. Vieux français, *tartavelle*, crécelle. Voir *trateler* pour le sens de bégayer.

Têt, s. m. — La Salamandre.

Têt est sans doute une abréviation de têtard. La Salamandre ressemble assez, en effet, à la larve des batraciens.

Etym. : *Têt*, *test*, tête, crâne. Le têtard est remarquable par la grosseur de sa tête.

Têtard, s. m. — On donne encore ce nom au *Chavot* (voir ce mot), à cause de sa grosse tête.

Tête. — « Faire la grosse tête, » se vanter devant quelqu'un de posséder ce qu'on n'a pas. (Montbéliard.) Faire l'important, comme on dit le « gros bonnet. »

« Plusieurs bons bourgeois, plusieurs « grosses têtes » qui se croient de bonnes têtes, vous disent avec un air d'importance que les livres ne sont bons à rien. » (Voltaire.)

Tête de moine, s. f. — Nom que l'on donne, en Comté, au fromage de Gérardmer, qu'on appelle à Paris Géromé.

Un des noms populaires du fromage de Hollande, en forme de boule, est « tête de mort. » « Tête de moine » est peut-être une déformation vicieuse de « tête de mort. »

Têtieux, adj. — Têtu. (Montbéliard.)

Têtu, s. m. — Bouture de vigne.

Etym. : Tête, à cause de la bosse autour de laquelle s'ouvrent les yeux du bouton.

Thé, s. m. — On donne ce nom à plusieurs plantes aromatiques, notamment au Mélilot, *Melilotus cærulea* (Lam.), qu'on appelle aussi Baume ; à la Mélisse officinale, à la Véronique officinale.

Le *Thé du Mont-d'Or* est le *Dryas octopetala* de Linné.

Le *Thé suisse*, l'*Alchemilla alpina* (L.).

Tiatia, s. f. — Grive des Alpes.

Ticlet, s. m.— Loquet d'une porte. Au figuré (Montbéliard), langue de femme, bavarde.

Ticloter, c'est faire lever et baisser le loquet de la porte, comme font les enfants pour s'amuser.

En Picardie, on dit *cliquet ;* en Normandie, *cliqueter*. Vieil allemand, *klinke ;* dans le vieux français, *siclet*, *gisclet* ont le même sens.

Ticlette, s. f. — Morceaux de bois secs et plats que les enfants s'amusent à faire claquer l'un contre l'autre en les tenant entre les doigts. Ce sont des espèces de castagnettes primitives.

Ticletter, v. n. — Faire jouer les *ticlettes*.

Tille, s. f. — Bouquet de bois. « Une tille de sapin. »

Nous lisons dans un des derniers numéros du *Journal de Pontarlier :* « A vendre deux très belles *tilles* de bois de sapin parfaitement emplantées et prêtes à être exploitées. »

Tilleux-euse, adj. — Ligneux, filandreux, fibreux.

Les fruits, les légumes sont *tilleux* lorsqu'ils ont des filaments durs à l'intérieur.

Cet adjectif est formé du verbe *tiller*, casser la tige du chanvre ou du bois pour en détacher les filaments textiles.

Tiller, avec ce sens, se trouve dans le Dict. de l'Académie.

* **Tillot,** s. m. — Tilleul.

Littré écrit aussi *tillau*. C'était généralement, dans les villages, l'arbre planté sur la place.

« La tête dudict Jehan Boisot fut mise au-dessus d'une lance sur le *tillot* près de sa maison. » (xvie siècle, Mémoires d'un bourgeois de Besançon.)

« A Valentigney, ils usent de danses et chansons dissolues à l'entour du *tillot*, souvent plusieurs ivrogneries y abondent. » (1562, Visite du Comté de Montbéliard par les commissaires de la Régence.)

Tine, s. f. — Mesure de liquide.

C'est l'équivalent de la côte. Elle tient 50 litres. (Voir *Tenotte*.)

En 1529, quatre *tines* faisaient un muid à Vesoul.

Tinette vient évidemment de ce radical. Vieux français. (V. *Tenotte*.)

Tintin-Lamouillotte, s. m. — Un homme placide, qui marche à pas comptés. « Un papa tranquille. »

Tirants, s. m. — Dans cette expression : « Il n'a ni tirants, ni boutants, » c'est-à-dire ni parents ni amis. Comme on dit les « tenants et les aboutissants. »

Tirant et *boutant* sont deux termes d'architecture qui désignent des pièces de la charpente. *Boutant* est encore usité dans « arc-*boutant*. »

Tire-au-bois (Montbéliard), s. m. — Pauvre, gueux.

Même sens que notre « alleur au bois. » Ce sont les plus pauvres gens qui vont au bois faire leur provision de bois mort.

Tirebouille, s. f. — Culbute. « Faire la *tirebouille*. »

Tirelirier (Montbéliard), s. m. — Cornouillier (arbre).

Tirepoix, s. m. — Tirant, tendon de bœuf qui se trouve dans la viande de boucherie. « C'est dur comme du tirepoix. »

Dans le Dict. de 1755, nous trouvons *tiretaine* avec le même sens.

Tirevauder, v. n. — Tirer de côté et d'autre, bousculer, même sens que *tirevogner.*

Etym. : Tirer et *vaudir,* vieux français, pour *gaudir,* se réjouir, s'amuser en se tirant de côté et d'autre.

Tirevogner, v. n. — Tirer violemment de côté et d'autre. A Genève, on dit *trivougner.*

Tolion ou *Touillon* (Jura), s. m. — Souillon, femme malpropre.

Le Picard dit *touillon* pour torchon. *Tolion, touillon* sont synonymes de *torchon*, qui se dit aussi d'une femme malpropre.

Vieux français : C'est le même mot que souillon ; *touiller,* salir. « Touillé de boue, » pour souillé de boue.

* **Tomme,** s. f.— Fromage. Le mauvais fromage de Gruyère, non encore fait, s'appelle de la *tomme.*

Littré donne la définition suivante : « Nom, sur les deux versants des Alpes du Dauphiné, d'un fromage tendre et blanc comme celui du Mont-d'Or qui, en vieillissant, subit une fermentation plus intense, se durcit et prend alors le nom de fromage. »

Cette définition concorde bien avec la nôtre, en ce sens que la *tomme* est un fromage qui n'est pas fait.

En languedocien, *toumo; toma* indique un fromage frais. Bas latin, *toma*, *thouma.*

Tonitche! — Exclamation d'étonnement. (Montbéliard.)

Tonnoire, *Tournoire,* s. f. — Planche longue et épaisse terminée par un manche court. On s'en sert pour étendre, avec le rouleau, la pâte des gâteaux.

Etym. : *Tournoire,* ustensile sur lequel on *tourne* la pâte. Latin, *tornare,* tourner.

Tope, s. f. — Cylindre creux dont les enfants s'amusent comme d'un pistolet à vent et dans lequel ils enfoncent un piston (bourrou) pour en chasser fortement une balle de liège ou de terre.

La racine de ce mot est sans doute une onomatopée.

Topette, s. f. — Petite bouteille à long col, comme en ont les pharmaciens pour mettre les sirops.

« Une topette de sirop de gomme. »

Etym. : *Topf* (pot), en allemand, *tœpfchen*, petit pot, petit vase, offre un radical auquel on pourrait rapporter *topette*. Nous avons aussi dans le vieux français le mot *topin, toupin;* provençal, *topé*, qui a ce même sens de pot.

Topette s'emploie aussi en Normandie, à Genève et dans le Dauphiné.

Tôpiner, *Taupiner*, v. a. — Tourmenter, secouer. « Finissez donc de me taupiner. » Ce mot vient peut-être des « Francs-taupins, » ces soldats pillards du temps de Charles VII.

Torche-mouton, s. m. — Une espèce de Champignon qui croît sur les pelouses, dans les pâturages, du genre des bolets.

Torchée, *Trochée* ou *Trochet*, s. f. — Le bouquet des rejetons qui poussent autour d'un tronc coupé. « Une torchée de chêne. »

Trochée, qu'on emploie indifféremment pour *torchée*, viendrait de *truncata*, tronchée; comme on dit la *tronche* pour le tronc, *trunca*.

On dit aussi un *trochet* de fruits, pour désigner une grappe, un bouquet de fruits.

Torche avait autrefois le sens de troupe, multitude.

Torcher, (Jura) *Trucher*, v. n. — Pousser dru, avec des rejets nombreux issus de la même racine. « Le blé torche, » c'est-à-dire pousse dru. « Si vous voulez faire *torcher* le blé, il faut que les moutons le tondent. »

Au figuré, un proverbe comtois dit : « Là où le bien vient, il torche ; » c'est l'équivalent du dicton « l'eau va toujours à la rivière. »

Etym. : *Torcher, trucher* ou *troncher*, de *truncus*, tronc ; les rejets poussent autour du tronc coupé. (Voir *Torchée*.)

Torchette, s. f. — Littré donne ce mot comme signifiant une petite poignée de paille (petite torche), ou un ringard de fer avec quoi l'on débarrasse le four de ses scories. Dans les deux sens, c'est un objet destiné à nettoyer.

En Comté, on dit « net (prononcez nette) comme torchette. » C'est une figure grammaticale qui signifie la propreté pour l'objet qui la donne.

Torchette est peut-être aussi un diminutif de *torchon*.

* **Tortillard**, s. m. — Arbre tordu.

Littré donne ce nom exclusivement à l'orme. « L'orme tortillard. »

Tosser, v. a. — Boire, téter.

Dans les Vosges, *tossir*.

Etym. : Sans doute le même mot que *toster* de l'anglais *toast*, boire.

Le radical de toast est peut-être *tosser*. Tasse pourrait aussi avoir la même origine.

Téter et *tosser* sont deux formes très rapprochées ; l'*s* remplace, comme on sait, le *t*.

* **Tôt-fait**, s. m. — Sorte d'entremets qui se fait avec du lait et des œufs. — Se dit aussi à Genève.

Touffe, adj. des deux genres. — Dans cette expression, « il fait touffe. »

C'est l'adjectif de *touffeur*, mot français du Dict. de l'Académie, comme *chaud* est l'adjectif de chaleur.

Touffe est évidemment le simple du composé étouffant.

Etym. : Italien, *tuffo ;* espagnol, *tufo*. Le Lorrain dit *toffe*. Τὺφω, en grec, signifie fumer.

Toupe, s. f., ou *Toupot,* s. m., (Jura) *Tèpe.* — Touffe d'herbe, houppe d'un bonnet.

Piémontais, *tepa*, terrain couvert d'herbes. C'est le radical de *toupet* et de *touffe,* qui ont le même sens. Allemand, *zopf*, *topp*, touffe.

Dans le Jura, tepe; tepe signifie une pelouse, un terrain en friche. (Steppe?)

Le proverbe comtois dit : « Il est aussi rare de voir une belle fille sans amoureux qu'un beau toupot d'herbe sans crotte de chien. » Il est à remarquer, en effet, que les individus de la race canine affectionnent particulièrement, pour l'usage ci-dessus, les touffes d'herbe dans un pré ras.

Tourie, s. f. — Génisse.

Etym. : *Taurie,* femelle du taureau. Latin, *taurea.*

Tourillon, s. m. — Jeune taureau.

Etym. : Sans doute pour *taurillon*, petit taureau.

Tourniole, *Tournole*, *Tournot*, s. f. — Vertige, étourdissement; maladie qui frappe les moutons, les chats, etc., qui les fait tourner sur eux-mêmes. C'est une espèce d'épilepsie.

L'étymologie va de soi, maladie « qui fait tourner » l'animal sur lui-même.

Toute (pour la).— Expression qui signifie «définitivement,» une fois pour toutes. « Revenez-vous dans votre pays pour la toute? » pour y demeurer définitivement, pour toujours.

Tout pic ou *Tout pique.* — Tout à fait.

« C'est le portrait de son père, tout pique. »

Tracas, s. m. — Vieilles mules, vieux souliers.

Dict. de 1755, hors d'usage dans ce sens.

C'est de ce mot qu'on a formé *tracasser*, aller et venir. De *trage,* passage. *Tracht*, allemand.

Une forme patoise de Montbéliard *traiquet* (traquot) signifie savates. On dit « traine-traiquet, » traine-savates.

Trage ou *Traige*, s. m. — Passage d'une rue à une autre à travers des cours de maisons.

Même sens et même origine que *trajet. Tracht* en allemand, *trich* en hollandais. *Maëstrich*, passage de la Meuse.

Etym. : *Trajicere*, traverser, qui a fait *trajet.*

Le mot *triege*, en vieux français, avait le même sens et, comme on le voit, presque la même forme. « El bois n'avoit sente ne triege. » Le bois n'avait ni sentier ni passage. On di sait aussi *trieu.*

Le mot *triage* existe encore dans la langue forestière avec le sens de cantonnement. Les cantonnements ne sont marqués que par des tranchées, des sentiers, des *trages.*

« Le *traige du Point-du-Jour*... afin povoir *treger* communément des rues Grande et de Sainct-Vincent. » (1534.)

Trager, v. n. — Traverser, aller de côté et d'autre.

A Genève, on dit *traguer.*

Etym. : Latin, *trajicere.*

« Ledict superintendant comminera bien à la certe et soubz peine de la vie aux commises et aultres personnages enserrez qu'ilz n'ayent à sortyr desdictes maisons, aller, venir ou *traiger* par ladicte cité... » (Police de la peste, Besançon, 1568.)

Traine-Bois, s. m. — Troène, *Ligustrum vulgare.* (Montbéliard.)

Trancher, v. n. — Tourner, cailler.

« Le lait *tranche.* »

En espagnol, *trencar* a le même sens.

Transmarchement, s. m. — Entrepôt. C'est encore le nom d'une petite place près de la porte Malpas et où était situé un entrepôt.

Etym. : *Trans*, au delà, *marche*, frontière. Ex.: la marche de Gascogne. Le chef de la marche s'appelait *marchio*, marquis.

On entreposait au transmarchement les marchandises qui étaient destinées à l'extérieur.

« Est interdit à tous vassaux et sujets de distraire hors du pays aucunes desdites espèces de monnoye déclarées billon, ni aucune matière d'or ou d'argent, soit en vaisselle, ou fondue, ny d'en *transmarcher* et transporter par le Comté pour les porter ailleurs. » (Edit de Franche-Comté, 5 juin 1620.)

* **Trapon,** s. m. — Trappe à fleur de terre qui sert à fermer extérieurement, sur la rue, l'entrée des caves.

Autrefois, la plus grande partie des maisons de Besançon avaient ainsi l'entrée de leurs caves au dehors, devant la porte du magasin ou de l'allée. Cet état de choses a subsisté jusqu'au règlement de voirie de 1870 qui porte, art. 31 : « Les entrées de caves établies dans les rues et connues sous le nom de *trapons* seront supprimées; il est défendu d'en construire de nouvelles. »

S'emploie aussi à Genève.

Dans le vieux français, *trapan* a le même sens; c'est évidemment le même mot.

Trateler, v. n. — Tituber. Se dit d'un homme ivre.

Etym. : Italien, *tartagliare;* espagnol, *tartalear*, osciller, bégayer. En arabe, *tartara* signifie aussi tituber. En languedocien, *trantoula*, *trantalia.*

Travon ou *Travot*, s. m. — Poutre.

Etym. : *Trabs-trabis*, poutre. *Tré*, mot patois usité dans la montagne, vient encore de là. Vieux français, *travete.*

« La cour a ordonné... que tous *travots* seront de douze pieds de longueur seulement et au dessoubs : et se feront de raissage. » (1572, Ordonn. de Franche-Comté.)

Trebiller, v. a. — Agiter, tourner vivement (les yeux).

C'est évidemment la même racine qui a formé *troubillot* (voir plus loin) et tourbillon. (Voir *Trepiller*.)

Trèfle-jaune, s m. — Nom d'une plante, *Medicago lupulina* (L.).

Tremblement, s. m. — Une grande quantité d'objets quelconques, comme on dit en argot d'atelier une *flotte*, une *flaupée*. « J'en ai tout un tremblement. »

C'est dans le même sens qu'on dit : « Il invoque Dieu, le diable et tout le tremblement. »

Trempe, adj. des deux genres. — Pour trempé ; comme on dit *gonfle* pour gonflé.

« Il pleut à verse, je suis tout trempe. »

Trempotte, s. f. — Forme comtoise de trempette. (Littré.)

« Faire la trempotte, » c'est tremper des morceaux de pain dans du vin sucré.

Trepiller, v. a. — Sauter de joie.

Trepillement, s. m. — Joie, danse, tohu-bohu.

Racine : *Triper*, sauter. *Treper*, vieux français, a donné le fréquentatif *tripiller*, *trepiller*, *trepeiller*, *trepeller*, *trepeter*.

Etym. : Latin, *tripudiare*, sauter.

* **Trés,** s. m. — Morceau de bois pour atteler les bœufs l'un devant l'autre.

Littré a une autre définition : « Nom, à Salins, de l'arbre mort employé comme pièce de charpente. »

Etym. : Ancien français, *tref*, tré ; poutre, du latin *trabes* ; a formé travée.

Les différentes formes patoises de ce mot rendent du reste cette étymologie indiscutable : *travon*, *travot*, etc.

A Genève, *tras* se dit d'une poutre ou solive. On appelle *traláison* la charpente d'un bâtiment.

Tresaller, v. n. (Jura) — Carillonner, sonner les cloches.

Etym. : Vieux français, *treselir* ; même sens *treseller*, *tresiller*, *trisoler*, *trisonner*, sonner à trois cloches, comme on a dû dire *quadrillonner*, d'où carillonner, sonner à quatre cloches.

Tresir, v. n. — Sortir de terre. Se dit des plantes. « Le blé commence à *tresir*. »

Etym. : *Transire,* sortir, passer à travers, passer outre. Le verbe français *transir*, qui a fait *transi*, est le même mot que *tresir* sous une forme plus rapprochée du radical. Il signifie aussi passer à travers, pénétrer, comme *transire.* « Transi, » c'est pénétré par le froid.

Vieux français : *Trésie,* poussée d'herbes abondantes, lieu-dit aux *Planches-Trésies* près Besançon.

Trévoir, v. a. — Voir incomplétement.

C'est le primitif d'*entrevoir*. Latin, *trans videre.*

Trifouiller, v. a. — Prendre à poignée ; secouer, caresser avec fureur. « Comme il *trifouille* cet enfant ! »

Même mot sans doute que le vieux terme *tribouiller*, troubler, agiter ; *tribulare*, d'où tribulation.

Triot, s. m. — Marcs, résidus de la noix, de la navette, du chènevis, etc., lorsqu'on les a pressés pour en extraire l'huile.

« On amorce les nasses avec du *triot* dont les poissons sont très friands. »

On dit aussi *trouillot.*

Etym. : *Tritus,* broyé, écrasé. *Trieu* se disait en vieux français d'un sentier battu. Dans la Suisse romande, *troilli* se dit pour presser, écraser, d'où « treuil. »

Triper, v. n. — Piétiner, écraser en marchant,

« Triper dans le gouillat, » marcher dans des flaques d'eau.

C'est la racine du fréquentatif tripoter.

Etym. : Provençal, *trepar*, sauter. Dans Rabelais, on trouve *treper* dans le sens de *trépigner*, presser avec les pieds. *Trippen* en vieil allemand.

Le Génevois dit *treper* dans le même sens de fouler aux pieds. (Voyez *Trepiller*.)

Triplu, s. m. — L'Alouette lulu, *Alauda arborea* (L.), appelée aussi Cujelier.

Etym. : C'est une onomatopée de son cri comme TURLU par lequel on la désigne encore en Franche-Comté. (Voir ce mot.)

Tripogner, v. a. — Même sens que *triper*.
C'est une forme de *trépigner*.
Etym. : *Tripudiare*, sauter, trépigner.

Trisser, v. n. — Se dit d'un liquide qui jaillit. Même sens que *gicler*.

En italien, *stresciare* signifie couler, jaillir, et *troscia*, écoulement. En allemand, *drusen*, *trusen* se dit des gouttes d'eau de pluie qui tombent.

Peut-être est-ce le même mot, sous une forme un peu différente, que *tresir*, *transire*, qui passe, qui jaillit à travers. Le mot *trisser* s'emploie, en effet, spécialement pour le liquide qui jaillit à travers un trou ou une fente.

Trisseur, s. m. — Qui a la diarrhée. C'est le sobriquet des habitants de Montbéliard.

Trocage, s. m. — Etoffe de grosse toile de coton imprimée. (Montbéliard.)

* **Tronche,** s. f. — Grosse bûche de bois. « La tronche de Noël. »

C'est une forme féminine de tronc. « Le portier seoit sur une tronche de bois au dehors du castel. » (Froissart.)

A Noël, autrefois, on remplissait une grosse bûche de bonbons et de menus cadeaux qu'on distribuait aux petits enfants. C'était l'enfant Jésus ou la tante *Arie* qui étaient supposés les déposer dans la *tronche*.

La *tronche*, en argot, signifie la tête séparée du corps, du tronc.

Etym. : *Truncus*, de *truncare*, couper.

Troquer, v. a. (Montbéliard). — Imprimer la toile.
Etym. : *Drucken*, qui se prononce en allemand *trouken*.

Trosse, s. m. — Grosse étoffe de fil de chanvre. (Montbéliard.) — En patois, *trasse*.
Radical : *Tresse*, brins tressés.

Trottin (être en). — Etre préoccupé, affairé, avoir de l'inquiétude.

* **Trou,** *Tró* (Jura), s. m. — Trognon, morceau. « Un trou de chou, » « un trou de boudin. »

Rabelais : « En ses dents retenait un gros trou de chair. »

Gabriel Meurier, *Trésor des Sentences :*

Rarement est et peu souvent
Vieil bouc sans barbe, chèvre sans *troux*.

Etym. : Tronc, *truncatus*, coupé, qui a fait « tronquer, » et « trognon, » « tronçon, » etc.

Le Berrichon dit aussi *trou* de chou, et le Genevois *tronc* de chou.

Troubillot, *Trebillot* ou *Tourbillot*, s. m. — Toupie à rainures qu'on fouette pour la faire tourner; sabot. Se dit aussi au figuré de quelqu'un de très remuant.

Même racine que tourbillon. Latin, *turbo*, vent violent et tournoyant. Espagnol, *torbellino.*

Le verbe *trebiller,* que nous avons déjà vu, a la même origine.

On trouve dans Beaumarchais le mot *toupiller* dans le sens de tourner sur soi-même, aller de ci de là, *tournailler,* et qui est formé de *toupie*, comme *trebiller* du *trebillot.*

Troubler, v. n. — Pour se troubler. « Quand il pleut, l'eau de cette source *trouble.* » Pour se trouble.

Trouiller, v. a. — Avoir le dévoiement, lâcher des vents.

Trouille, s. f. — Le dévoiement.

Dans Littré, le mot *trouille* ne s'applique qu'aux marcs ou résidus du colza ou de l'olive.

Dans l'ancien français, *trouille* avait le sens de *truble* ou *trouble,* l'engin de pêche.

Trouilloter est aussi un mot d'argot parisien dans le sens de sentir mauvais.

A Genève, *trouillé* a le sens de sali, gâté, écrasé, des « rai-

sins trouillés. » *Trouillon* signifie, dans le même pays, *souillon*. Dans le Maine, *trouille* s'emploie pour salope.

Etym. : *Treuil*, pressoir, qui aurait fait *treuiller* et *trouiller*, écraser.

Trouillet, s. m. — Gros pet. (Montbéliard.)

Trouilleur, s. m. — Péteur.

Trousse, s. f. — Jeu d'enfant. « Jouer à la *trousse*. »

Trousseau, *Trusseau* ou *Triffaut*, s. m. — Nom d'un plant de vigne, qui donne un des vins rouges les plus estimés dans le pays.

Truieries, s. f. — Saletés, cochonneries.

Ce mot s'emploie aussi à Genève.

Tulipe des prés, s. f. — Nom de plante, Fritillaire damier, *Fritillaria meleagris* (L.).

* **Tuner**, v. a. — Mendier, quémander.

Littré dit que ce mot appartient à l'argot du XVIIIe siècle.

Thune, aumône. Le roi de Thune est le roi des Bohémiens (Tunes est pour Tunis).

En dépit de l'ingéniosité de cette étymologie, nous ferons remarquer que l'espagnol a le verbe *tunar* qui signifie vivre en vagabond, fainéantiser, et *tunante*, mendiant.

Autrefois les étudiants espagnols, appartenant en grand nombre aux classes pauvres de la société, parcouraient le pays pendant les vacances, chantant et mendiant. Cette habitude s'est transmise presque jusqu'à nos jours. Cela s'appelait courir la *tuna*, comme on dirait « mener la vie de Bohême. »

Il reste à savoir si *tuner* vient de Tunis ou si le roi de Tunes signifie simplement le roi des mendiants, le roi des *Tuneurs*.

Dans l'argot moderne, la *thune* signifie l'argent, une pièce de cinq francs. *Tune* désigne aussi la maison de Bicêtre, qui est un dépôt de mendicité.

Le dictionnaire de Larchey donne également *tuneur*, mendiant, et *tuner*, mendier.

A Genève, *tune* s'emploie pour débauche. Un glossaire génevois (1820) donne à ce mot, pour étymologie, le grec θοινη, festin.

* **Turlut,** s. m. (Voir *Triplu.*) — Alouette lulu.

Littré désigne sous le nom de *Turlut* une autre espèce d'oiseau, l'Anthe des prés ou Farlouse, *Alauda pratensis* (L.), et sous le nom de « Turlutoir, » le même oiseau que le Turlut comtois, l'Alouette cujelier.

* **Turlutaine,** s. f. (Jura.) — Serinette, mot qu'on répète sans cesse.

Etym. : *Turlu* est une espèce d'onomatopée qui se rencontre dans un grand nombre de mots et dont *turlututu* est l'expression la plus complète.

Turquie ou *Turquier*, s. m. — Le blé de Turquie ou maïs, *Zea mays.*

« Le lièvre s'est remis dans les *turquies*, » dans un champ de maïs. « Un rôt de turquie, » le panicule du maïs.

C'est à tort qu'on a donné ce nom à cette plante qui est originaire d'Amérique. Mais à une certaine époque, dans le peuple, tout ce qui était étranger venait de Turquie, comme autrefois on qualifiait de « sarrasin » toutes les importations exotiques, sans doute en souvenir des croisades.

U

Ursener, v. a. — Hérisser. (Montbéliard.)

Etym. : En patois, *urson* se dit du hérisson. En wallon, *ureson.* Latin, *ericius.*

Userole, *Iserole*, *Oserole* (Montbéliard), s. f. — Erable, *Acer campestre* (L.).

Un proverbe comtois dit que l'*userole* a « laissé mourir de froid sa grand'mère, au coin du feu. » Ce qui signifie que ce bois brûle difficilement. Cependant, en certains pays, on appelle l'*Acer campestre* « bois chaud. »

« Ung buffet... avec une courniche dessus recouverte de bois *dusserable...* » (Inventaire du mobilier de Fernand Gauthiot, seigneur d'Ancier, 1596.)

Etym. : Dans le Dauphiné, on appelle l'érable *izerablo;* en génevois, *iserable.*

Le latin *acer arbor* aurait pu donner *acer arbre*, *azerabre*, *azerale* et *izerable*, comme dans le génevois.

Il existe dans le Midi un petit arbre épineux, l'Azerolier, dont le fruit, l'azerole, rappelle le nom dont nous nous occupons. Mais la nature méridionale de cet arbre exclut toute possibilité d'assimilation.

V

* **Vachelin,** s. m. — Le fromage de Gruyère.

Nous copions dans Littré : Sorte de fromage de Franche-Comté.

Fromage d'Auvergne, de Hollande, vachelins, fromages en boulettes. (Tarif 1664.) || On a dit aussi *vacherin.* « Les vacherins que vous m'envoyez seront distribués en votre nom, dans votre famille. (J.-J. ROUSSEAU.)

Etym. : *Vache.*

Valter, v. n. — Tourner, comme valser.

Etym. : Allemand, *Wælzen,* tourner.

Vamber (mettre en *vambe*), v. n. — Osciller.

« On fait vamber une cloche. »

Le Flamand dit *bombammen*, sonner les cloches (vonvammen), et l'anglais *bob*, mouvoir de côté et d'autre. On sait que le *v* remplace facilement le *b*.

Vandeler, v. n. — Vagabonder, aller de ci de là.

Etym. : Allemand, *Wandeln,* voyager.

Vannotte ou *Vannette,* s. f. — Petite corbeille, corbillon. C'est le petit panier rond, en osier dans lequel on met la pâte du pain avant de l'enfourner. Aussi dit-on « que le pain sent la vannotte » pour désigner cette odeur particulière de la pâte échauffée, ou des cirons qui se mettent dans l'osier.

Etym. : Van, *vanotte,* petit van. Latin, *vannus.* Ou *Bannette* (Dict. Académie), de banne, panier d'osier, petite banne. Dans le Jura, on dit *Bannon* pour *vannotte,* ce qui justifierait le radical *benne*, d'autant mieux que le *b* et le *v* se substituent fréquemment l'un à l'autre.

Varier, v. n. — Changer de couleur. Se dit spécialement du raisin qui commence à mûrir, à devenir noir.

En provençal, *voirar.*

Varloupe, s. f. (Jura) — Femme de mauvaise vie. Coureuse.

Etym. : Var (?) *loupa, lupa*, prostituée, en latin.

Ou weer loop (hollandais), « qui va et vient, » coureuse. Ce mot a fait « varlope, » l'instrument du menuisier, le rabot « qui va et qui vient. »

Varpiller ou *Varpier*, v. a. — Démonter une voiture. Mettre son train de derrière à une grande distance du train de devant, pour y coucher une de ces longues pièces de bois de sapin qu'on ne pourrait transporter autrement.

Le Dict. de Littré a *varpié,* plaque de fer qui se met sur l'oreille de la charrue.

Veilleuse ou *Veuillotte, Lóvrotte*, *Vachotte*, s. f. — Un des noms du Colchique d'automne.

Il n'est peut-être pas de plante qui soit aussi riche en noms que celle-là. En dehors de notre pays, on l'appelle Chiennée, Chenerde, Cul tout nu, Mort aux chiens, Mort aux rats, Safran des prés, Tue chien, etc.

Le mot patois *Lovrotte* vient de *lovre*, veillée. C'est à l'automne que les veillées commencent.

Vélie, s. f. — Le Liseron. *Convolvulus sepium*, Grande vélie. *Liset* ou *ligneul* (voir ces mots).

Convolvulus arvensis, Petite vélie.

Vélie se dit généralement de toutes sortes de plantes grimpantes.

Vélier ou *Véhier*, en patois *Eveuillie*, *Vouaille*, s. m. — Différents noms de la Clématite, qu'on appelle aussi *Fumerotte* ou *Fumerot* et Bois à la vieille. On donne aussi ce nom à une espèce de vigne sauvage.

Cette tige flexible et sarmenteuse sert à lier un arbre, des branches, etc.

Le Génevois dit *vouable*.

* **Vendage**, s. m. — Vente publique. (Montbéliard.)

Ce mot s'emploie aussi en Suisse.

Etym. : Bas latin, *vendagium*. (DUCANGE) *vendage* (XIII[e] siècle.)

Vent-blanc. — Vent du midi. C'est par opposition à la bise qu'on qualifie de *noire*.

Vêprée, s. f. — Soirée, depuis les vêpres à la nuit. (Montbéliard.)

Vêpre. — « Bon vêpre. » Se dit avant la nuit au lieu de bon soir.

Latin : *Vesper*.

Veprenon, s. m. (Jura.) — Goûter de l'après-midi.

Etym. : *Vêpre*, soir.

Veraille ou *Veraire*, s. f. — L'Ellébore blanc, *Veratrum album* (L.).

Le dict. de Littré donne *vératre* dans le même sens, qui est une traduction directe de *veratrum*. *Veraille* n'est qu'une déformation de *veratre*.

Verdasse, s. f. — Sottise, folie. « Faire une verdasse. »
Peut-être pour *berdasse*, *bredasse* que nous avons déjà vu à peu près dans ce sens.

Verdet ou *Verdereau*, s. m. — Le Lézard vert.

Vergogne, s. f. – Outre son sens habituel, *vergogne*, en Comté, se dit d'une personne égoïste, sans cœur.

Verjoulot, s. m. — Espèce d'Oseille, le *Rumex scutatus*, oseille à feuille en forme de bouclier. C'est pour cela qu'on l'appelle aussi *Rondotte*.

Etym. : *Verjus*, verjoulot, petit verjus, à cause de l'acidité de l'oseille.

Verquelure, s. f. — Etoffe grossière laine et coton. (Montbéliard.)

Dès 1485, l'empereur Maximilien autorisait les statuts de la société des tisserands d'Héricourt. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les toiles qu'on y fabriquait s'appelaient *verquelure*, *velours de gueux* et *diablements forts*. (DUVERNOY, Ephémérides.)

Vessou, s. m. — Petite pelle recourbée dont se servent les manœuvres, principalement les vignerons, pour rejeter plus loin la terre enlevée par le pic. On appelle aussi cet ustensile *fossoir*, parce qu'il sert à faire les fosses des vignes.

Veuche, *Voiche* ou *Vouèche*, s. f. — Nom de plante, *Vinea minor* (L.). Espèce de Pervenche.

Etym. : Latin, *vinca*, pervenche, a fait *vinche* et *veuche*, de *vinculum* (*vincle*, *vinche*), qui sert à lier. La tige de la Pervenche, analogue à celle du lierre, peut être utilisée comme lien.

Vicotte, s. f. — Petit pain au lait. Synonyme de *Poutreveck*.

Certains patois de Comté donnent *vouique* et *vouicote*.

Etym. : Il y a dans ce mot le radical *kuck*, gâteau (allemand). C'est-peut-être aussi pour BISCOTTE ou *biscuit*.

Villette, s. f. (l' se mouille). — Petite vrille. Pour *vrillette* qui du reste n'existe pas dans ce sens.

Ce mot est du vieux langage. Il est encore usité en Picardie.

Violette de Saint-Georges, s. f. — Nom d'une espèce de Giroflée, qu'on appelle aussi Quarantain ou Quarantaine. (Voir ce mot.)

Viorbe, s. f. — Escalier tournant.

Dict. de 1755. Ce mot n'est plus usité.

Vioule, s. f. — Imbécile, mollasse; sans doute une forme de *veule* dont il a le même sens.

Etym. : *Vitella*, vache, *vitellus*, d'où veau et l'adjectif vélin. (*Vitellinus*). Mou comme un jeune animal, comme un veau.

Vire-main, s. m. — Tour de main.

Les Suisses disent *viretalon* pour indiquer une petite distance. « De chez moi chez lui, il n'y a qu'un viretalon. »

Viroiller, v. n. — Tourner de côté et d'autre. (Montbéliard.)

Fréquentatif de *virer*, tourner.

Viroilleur, s. m. — Qui va de tous les côtés.

Virole, s. f. — Mal-blanc, panaris, mal d'aventure.

Littré donne *vire* avec le même sens, et il le fait venir de *virer*, parce que le mal tourne autour du doigt.

Virotte, s. f. — La partie supérieure du bas, à partir du pied; se dit aussi des poignets de laine tricotée.

Etym. : *Virer*, tourner. La *virotte* est la partie du bas qui tourne autour de la jambe, le *tour* du bas.

Viser, v. n. — Loucher.

On dit aussi *visouiller*, *visouter*.

Etym. : *Bis oculus*. *Biseuil*, louche.

Viser voulait dire autrefois *regarder*, et *visière* signifiait la vue.

Voindre, s. m. — Cric pour élever un fardeau.

Dict. de 1755. Nous ne connaissons plus ce mot.

Volet, s. m. (Jura.) — Fichu.

Vieux français : C'est le radical de ba-*volet*.

Vouerie, s. f. — Bruit, tapage. « Quelle vouerie faites-vous là ? »

Vouge ou *Vauche*, s. m. — Les saules à racines baignant dans l'eau et sous lesquelles s'abritent le poisson et le gibier aquatique. (Quingey.)

Vieux français : *Vauche*, osier. (Dict. Roquefort.)

Etym. : Le radical est peut-être le même que celui de *veuche*, *voiche*, de *vinculum*, lien. Les saules, osiers ou *avans* ont pour caractère essentiel de servir de liens. *Vinculum* aurait fait *vinche*, d'où « veuche et vauche. »

Vougne, s. f. — « Faire la vougne, » mener une vie crapuleuse.

A Genève, on dit de deux boules ou de deux palets qui se touchent : « ils vougnent. »

Vougner, v. n. — Faire du bruit, « du potin. »

Vougrer, v. a. — Egrener, répandre du grain, détacher la graine. (Voir *Fracher*.)

Vougrou, s. m. — L'instrument pour égrener, pour *vougrer*. C'est ce qu'on appelle, dans les environs de Besançon, le *frâchoir*.

Vouivre, s. f. — Méchante femme, criarde.

La *vouivre* est aussi le serpent fantastique des légendes populaires de Comté. Elle porte une escarboucle au front.

Etym. : Ce mot est une forme de « vipère. » *Vipera*, vuivre (vouivre). Vieux français, *vivre*.

Vipera a formé aussi *g*uivre (un serpent fantastique du moyen-âge), comme *vespa* a donné *g*uêpe. Le *g* et le *v* se substituant l'un à l'autre. Exemples : *G*arde vient de l'alle-

mand *ward*, *varenne* a fait *garenne*, de garder. *Wuillaume*, *Guillaume*, etc.

Dans la Suisse romande, ***vuivra***, grand serpent.

Vrin, s. m. — Purin.

L'urine a toujours été considérée par les anciens comme un liquide purificateur. De là l'assimilation de l'urine (*urein*, *vrein*, puisque le *v* et l'*u* ne sont qu'une seule et même lettre) avec le *purin*.

Rein, en allemand, signifie ***pur***, et ***reinigen***, purifier.

X, Y, Z

Ziller (se) (Jura), v. pr. — S'esquiver, se glisser, disparaître sans bruit.

Zogne, s. f. — Coup, heurt, choc. « Jouer aux zognes, » c'est jouer à ce jeu de billes qui consiste à recevoir sur les doigts les coups de la ***bailliste*** de celui qui a gagné. Dans ce cas, on dit du perdant qu'il a « les zognes. »

Zoguer ou *Zogner*, v. a. — Frapper, donner un coup. « Se zogner la tête, » se cogner la tête.

Zopper, *Soper*, v. a. — Heurter, cogner, chopper.

Etym. : C'est la forme ancienne de chopper. Bas latin, ***assopire***. XIVe siècle : « Comme le cheval eut ***sopé***. » ***Chopper*** s'est aussi dit *souper*. — Italien : *Zoppo*, boiteux.

Zozo, s. m. — Imbécile, niais.

---

* Nous ne terminerons pas ce travail sans remercier les personnes obligeantes qui ont bien voulu nous aider de leur concours et notamment notre savant bibliothécaire M. Castan et M. Vital Bavoux à qui nous devons la plus grande partie des noms de plantes qui figurent dans ce recueil.

C. B.

LA CONFRÉRIE, L'ÉGLISE ET L'HOPITAL

DE

SAINT-CLAUDE DES BOURGUIGNONS

DE LA FRANCHE-COMTÉ

A ROME

NOTICE HISTORIQUE SUIVIE DE DOCUMENTS

PAR

M. AUGUSTE CASTAN

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE

(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres)

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

Séance publique du 16 décembre 1880.

> « Et puis ceste Rome que nous voyons mérite qu'on l'ayme : c'est la ville métropolitaine de toutes les nations chrestiennes. L'Espaignol et le François, chascun y est chez soy. » (MONTAIGNE, *Essais*, livre III, chap. IX.)

Les documents publiés ou résumés dans cet opuscule ont été recueillis, au mois d'octobre 1880, durant un voyage d'études que je fis alors en Italie, sous les auspices de l'Etat, du département du Doubs et de la ville de Besançon.

Au Conseil général du Doubs et au Conseil municipal de Besançon, je ne pouvais offrir un témoignage plus expressif de ma gratitude que cette histoire, à peu près ignorée jusqu'ici, d'une colonie franc-comtoise qui a laissé à Rome, avec d'intéressants souvenirs, quelques propriétés dont la part de revenus disponibles pourrait être revendiquée légitimement au profit de nos œuvres provinciales.

Les archives de la colonie comtoise font partie du dépôt de Saint-Louis des Français, placé sous l'autorité de l'Ambassade de France près le Saint-Siège. En vertu d'instruc-

tions données à ma requête par le Ministère des Affaires étrangères, j'ai obtenu dans ce dépôt toutes les facilités possibles pour mes recherches, et je dois à cet égard remercier vivement M. le commandeur Deshorties de Beaulieu, consul de France et administrateur des établissements français à Rome (1).

Aucun écrivain appartenant à la Franche-Comté n'avait encore compulsé les papiers de la colonie comtoise de Rome : aussi n'avions-nous que des données vagues ou erronées sur les faits et gestes de ce groupe d'émigrés du XVIII[e] siècle. Désiré Monnier écrivit à ce sujet, dès 1845, quatre lettres plus patriotiques qu'instructives (2). Il n'avait eu pour se renseigner que le catalogue des messes fondées en l'église de Saint-Claude et quelques lignes de Piazza sur l'hôpital des pèlerins de la Franche-Comté : encore sa paraphrase de ce dernier texte renferme-t-elle un contre-sens énorme. Piazza disait que la dotation primitive de l'hôpital de Saint-Claude avait consisté en dix actions, ou *luoghi*, d'une société immobilière qui s'appe-

---

(1) M. Deshorties de Beaulieu a bien voulu, depuis mon retour, prescrire, dans l'intérêt de ce travail, diverses recherches et m'en transmettre très obligeamment le résultat. Ces recherches ont été faites par un jeune et intelligent attaché à l'Administration des établissements français, M. Jean Genet, originaire de Notre-Dame-de-Monbriançon (Savoie), élève de l'Ecole nationale française du Palais Poli à Rome.

(2) *Investigations d'un curieux en Italie : Colonie franc-comtoise à Rome, sur deux tombes à Rome, quelques noms du pays, hospice de Saint-Claude des Bourguignons*; quatre lettres écrites à Charles Weiss, en janvier 1845, publiées dans l'*Union franc-comtoise* des 21 et 30 octobre 1847.

lait le *Mont de Sermoneta*, petite ville de la campagne de Rome [1]. Désiré Monnier traduisit *luoghi* par le mot *familles* et crut que *Monte Sermoneta* signifiait *Mont-sur-Monnet*, village des environs de Champagnole en Franche-Comté. Il conjectura dès lors que l'hôpital de Saint-Claude avait été principalement fondé pour « dix familles de transfuges » du village de « Mont-sur-Monnet. »

Notre *érudit* prit, pour ce coup,
Le nom d'un port pour un nom d'homme.

Cette interprétation obtint néanmoins un certain crédit [2]. Elle ne fut pourtant pas adoptée par l'abbé Pierre La Croix, clerc national, qui, dans son travail d'ensemble sur les *Institutions de France à Rome*, consacra trois pages aux œuvres pies de la colonie comtoise [3]. Mais sa notice, extrêmement succincte, est elle-même inexacte sur plusieurs points essentiels : c'est ainsi qu'elle indique comme fondateur et principal bienfaiteur de Saint-Claude de Rome un chanoine Henri Othenin, personnage qui ne fut qu'un simple mandataire de la colonie comtoise et ne compte

---

(1) « E per benefizio universale di detta nazione (della Contea di Borgogna), fù lasciato un legato nell'anno 1662, da Francesco Arrigo, Borgognone, di dieci luoghi del Monte Sermonetta alla medesima chiesa de' santi Andrea e Claudio....., acciò i frutti s'impiegassero per un Ospizio di allogiare et alimentare i poveri pellegrini della sudetta nazione..... » (Carlo-Bartolomeo Piazza, *Eusevologio romano*, seconda impress., 1698, p. 116.)

(2) *Vie des saints de Franche-Comté*, par les professeurs du Collège Saint-François-Xavier de Besançon, t. I (1854), p. 312.

(3) *Mémoire historique sur les institutions de France à Rome*, chap. xiv; Paris, 1868, pp. 96-100.

point parmi ceux qui firent des largesses à la confrérie naissante.

Il était donc à désirer qu'une notice quelque peu précise indiquât les origines véritables de la confrérie, de l'église et de l'hôpital de Saint-Claude de Rome, ainsi que la provenance et l'esprit des libéralités qui ont constitué la dotation subsistante de ces établissements éteints.

NOTICE

I

ORIGINE DU GROUPE NATIONAL DES FRANC-COMTOIS A ROME.

Dans son intéressant *Mémoire historique sur les institutions de France à Rome*, l'abbé Pierre La Croix, clerc national pour la France pendant quarante ans, s'exprimait ainsi : « Vers le milieu du quinzième siècle, après la cessation du grand schisme d'Occident qui avait scindé la chrétienté en plusieurs obédiences....., l'expédition des affaires ecclésiastiques et la collation des nombreux bénéfices dépendant de l'institution canonique du Saint-Siège attirèrent dans Rome, redevenue la ville commune et universelle, une colonie nombreuse de chacune des nations chrétiennes de l'Europe, ecclésiastiques et laïques, *Sequentes Curiam Romanam*, attachés à la Cour de Rome, soit comme prélats, soit comme agents inférieurs, sous les titres de *Scriptores Apostolici*, procureurs, notaires, agents, banquiers et commerçants, sans parler du grand concours de pélerins et voyageurs des diverses provinces et de toute condition, riches et pauvres, que des motifs de piété ou de curiosité amenaient au seuil des Apôtres, *ad limina Apostolorum*, et dans l'antique Capitale du monde romain. C'est alors que se développa dans cette colonie, entre nationaux de la même langue, le besoin de se réunir, et de chercher un appui et des consolations mutuelles dans l'exercice

commun des œuvres de religion et de miséricorde, principalement envers les pèlerins (1). »

La Franche-Comté eut toujours quelques uns des siens parmi ceux que la piété, le goût des arts ou le souci de leurs affaires amenaient et retenaient à Rome (2); mais le nombre des colons de notre province fut longtemps trop restreint pour que ceux qui le composaient constituassent à eux seuls un groupe national. On les vit, au contraire, s'agréger volontiers à une confrérie de laïques, dite *de la Purification*

(1) *Mémoire historique sur les institutions de France à Rome, puisé dans leurs archives et autres documents la plupart inédits*, par Mgr Pierre La Croix, protonotaire apostolique, clerc national pour la France, etc.; *Paris*, 1868, in-8°, pp. 34 et 35.

(2) *Rome et les Franc-Comtois*, par l'abbé L. Besson (aujourd'hui évêque de Nimes), dans les *Annales franc-comtoises*, 4e année, t. VIII, 1867, pp. 372-394. — *Traditions concernant les Franc-Comtois réfugiés à Rome :* n° XI des *Documents* joints à cette notice. — En 1639, dans une enquête concernant la valeur d'une vigne que le cardinal de Granvelle avait possédée à Rome, non loin de Saint-Jean-de-Latran et derrière la *Scala santa*, au lieu dit *Granvela*, on entendit les dépositions d'un certain nombre de Franc-Comtois résidant à Rome, dont voici les noms : Philippe-Eugène d'Achey, baron de Thoraise, âgé de 19 ans; Claude Richardot, alors âgé de 22 ans, devenu prévôt de Saint-Amé de Douai, puis, après avoir quitté l'Eglise, comte de Gamarage et époux de Thérèse de Mérode-Westerloo; Etienne Simonin, de Poligny, frère du prélat qui fut suffragant du siège métropolitain de Besançon avec le titre d'archevêque de Corinthe; Laurent-Jean Brun, protonotaire apostolique, chanoine théologal de Besançon et doyen de la collégiale de Poligny, frère du plénipotentiaire Antoine Brun; Claude Menestrier, savant antiquaire, bibliothécaire du cardinal Barberini; Philibert Fouillot, trésorier en chancellerie de Rome; Henri Othenin et Claude Marlet, chanoines de Besançon; Pierre Charpentier, de la même ville, et Nicolas Tavernier. (*Papiers Granvelle;* suppléments : à la Bibliothèque de Besançon.) — A la même date, le religieux carme François Bidau achevait à ses frais la décoration de la chapelle dédiée à la bienheureuse Madeleine de' Pazzi, en l'église de Santa-Maria-Traspontina (Forcella, *Iscrizioni delle chiese di Roma*, vol. VI, p. 363). — Alors encore le cardinal Barberini comptait parmi ses familiers le salinois Claude Pécaud, qui devint ensuite recteur de l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon et vicaire général de l'ordre du Saint-Esprit par delà les monts. (Castan, *Notice sur l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon*, p. 46.)

des Transalpins, où l'élément français était en majorité (1). Jean Millet, de Fondremand, écrivain apostolique, était en 1538 l'un des dignitaires de cette confrérie : il avait un clerc, nommé Michel Barbier, qui devint chanoine de Besançon en 1543 et abdiqua bientôt en faveur du fils de son ancien patron, Augustin Millet, qui se qualifiait citoyen de Rome (2). Sur la liste des jeunes filles que dota la même confrérie, nous avons aperçu le nom de Marguerite Richard qui épousait, en 1605, Nicolas Menestrey, de Cemboing en Franche-Comté, attaché comme cuisinier à la maison du cardinal Flaminio Plato (3).

Quelques Comtois préféraient entrer dans la confrérie absolument française de Saint-Louis. Ainsi avait fait Antoine Lafrère, d'Orgelet en Franche-Comté, qui eut à Rome, entre les années 1540 et 1577, la réputation d'un habile éditeur d'estampes : son neveu et continuateur Claude Duchet (4) le rejoignit dans la tombe en 1585, et une même épitaphe marque la sépulture qui leur est commune à Saint-Louis des Français (5).

Il était naturel que les émigrés de la Franche-Comté s'associassent aux œuvres confraternelles de la nation catholique dont ils parlaient le langage. Ce bon accord persista jusqu'au moment où la politique impitoyable de Richelieu livra notre

---

(1) Piazza, *Eusevologio*, p. 116 ; P. La Croix, *ouvrage cité*, p. 97 ; *Les établissements français à Rome*, p. 19.

(2) *Registre de comptabilité de la confrérie des Quatre Nations*, de 1531 à 1554, au dépôt de Saint-Louis des Français.

(3) *Liber instrumentorum Societatis Transalpinorum*, 1582-1611 : au dépôt de Saint-Louis des Français.

(4) Les comptes de la confrérie de Saint-Louis des Français mentionnent, dès 1516, la présence dans cette association de Guillaume Duchet, prêtre. Cet ecclésiastique était fils de Jean Duchet, maître ès arts de Paris, notaire et citoyen de Besançon, qui habitait la rue de Glères de cette ville et y mourut au début de l'année 1522. (Archives de l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon, xvii, 3.)

(5) Voir cette épitaphe sous le numéro X des *Documents* qui complètent notre travail.

malheureux pays en pâture au plus farouche des lieutenants de Gustave-Adolphe. L'émigration comtoise prit alors des proportions inouïes, et ceux qui s'expatrièrent alors eurent bien des motifs de faire bande à part et de placer les pénates qu'ils se créèrent à Rome sous le patronage des saints que leur province invoquait aux époques de grande calamité. Les circonstances qui donnèrent lieu à cette émigration sont dépeintes , en termes saisissants, dans *l'Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, par Girardot de Noseroy (1).

« Les livres sacrés, dit cet annaliste, racontent avec larmes les tristes afflictions du peuple juif : Joseph narre la famine qui fut à Jérusalem durant son siège où les mères mangèrent leurs propres enfants ; le siège de Paris sous Henry IV a quelque chose d'approchant ; mais (sans rien enchérir) la famine de nostre Bourgongne en cette année 1638 a passé par dessus tout cela incomparablement. La postérité ne le croira pas : les riches, qui possédoient force chevances et avoient eu au commencement des espargnes, estoient espuisés ; les pauvres paysans estoient retirés dans les villes sans labeur ny employ ; le bled rare partout se vendoit à prix desmesuré ; on vivoit des herbes des jardins et de celles des champs....... Dans les villes les chiens et les chats estoient morceaux délicats, puis les rats estant en règne furent de requise : j'ay veu moy-mesme des gens bien couverts relever par les rues des rats morts jetés par les fenestres des maisons et les cacher pour les manger. Enfin on vint à la chair humaine.... : on descouvrit dans les villages des meurtres d'enfants faits par leurs mères, pour se garder de mourir, et des frères par leurs frères ; et la face des villes estoit partout la face de la mort. En cette occasion les plus courageux résolurent de se tirer du pays durant cette horrible saison et passèrent en pays estranger, où eux et leurs femmes gagnèrent leur vie et celle de leurs enfants par le travail de leurs bras. Les premiers

(1) Edition de 1843, pp. 212-213.

passèrent en Savoye et en Suisse ; autres les suivirent, et les premiers travaillant fortement et fidèlement firent planche à ceux qui les suivirent : ce fut une sortie générale, et ne pouvant la Suisse et la Savoye soustenir tant de gens, la plus grande partie, qui cherchoit les terres de son roy, passa en Italie et s'arresta à Milan. Grand nombre néanmoins passèrent jusqu'à Rome, patrie commune de tous les chrestiens : un curé s'y trouva l'année suivante avec cinq cens de ses paroissiens, auquel le pape donna une église pour leur y administrer les sacrements ; on comptoit qu'ils estoient à Rome dix ou douze mille Bourguignons de tout sexe (1). »

Le mot *Bourguignons* servait alors à désigner les habitants de la Franche-Comté de Bourgogne, ceux qui s'appellent aujourd'hui les *Comtois*. Nos voisins du duché de Bourgogne, depuis leur annexion à la France, avaient cessé d'être réputés Bourguignons à l'étranger : ils y étaient devenus des Français. Les émigrés comtois furent donc connus à Rome sous la qualité de Bourguignons, et la rue principale du quartier où ils s'établirent s'appelle encore *Via Borgognona ;* c'est l'une des belles voies qui relient le *Corso* à la Place d'Espagne.

Une autre rue, parallèle à la première, s'embranche également sur le *Corso* et débouche sur une petite place, en regard d'une façade d'église. Cette seconde rue se nomme *Via di San Claudio*, et l'église qui la regarde est celle dont j'ai entrepris d'esquisser l'histoire.

II

LA CONFRÉRIE DE SAINT-CLAUDE.

Le 19 août 1650, trois personnages appartenant à la Franche-Comté présentaient requête au vice-gérant du cardinal-

(1) Sous le n° I de nos *Documents*, on trouvera un *Itinéraire* du XVII[e] siècle, indiquant la route par laquelle Besançon communiquait alors avec Rome.

vicaire de Sa Sainteté : ils se disaient les mandataires de leurs compatriotes domiciliés à Rome, et demandaient que ce groupe national eût l'autorisation de se réunir en assemblée. Les signataires de la pétition étaient Jean Menecard, chanoine de Saint-Maurice de Salins; Jean Bonnet, prêtre de la même ville, et Hippolyte Collot, de Poligny, docteur ès droits et attaché à la Cour de Rome.

Dix jours plus tard, le 29 août 1650, quarante-neuf nationaux de la Franche-Comté de Bourgogne se réunissaient, en vertu d'une autorisation temporaire, dans la chapelle de la Purification des Transalpins (1). Ils y déclaraient vouloir créer à Rome une confrérie nationale sous l'invocation de saint André et de saint Claude, patrons et protecteurs de la Franche-Comté; ils ajoutaient que cette confrérie, à la fois pieuse et charitable, s'efforcerait de trouver des ressources pour ouvrir une église et ensuite pour fonder un hôpital à l'usage exclusif des indigents de la Franche-Comté qui se trouveraient à Rome. Dans cette réunion constitutive, on avait décerné le premier rang à Jean Ignace Froissard de Broissia, prieur commendataire de Vaux-sur-Poligny, le futur créateur du séminaire des orphelins de Dole. Hippolyte Collot avait été élu secrétaire, et quatre commissaires avaient été délégués pour agir de concert avec lui dans le sens des résolutions de l'assemblée. On avait stipulé qu'aucun de ces commissaires n'aurait le droit de prétendre à la qualité de fondateur de l'œuvre : ce qui n'empêche pas l'un d'eux, Henri Othenin, chanoine de Besançon, d'être généralement indiqué comme l'unique fondateur de Saint-Claude des Bourguignons de la Franche-Comté (2).

Dans une seconde assemblée, tenue à Saint-Yves des Bre-

---

(1) Nous publions ci-après le procès-verbal de cette réunion. (*Documents*, n° II.)

(2) P. La Croix, *Mémoire historique sur les institutions de France à Rome*, p. 97. — *Les établissements français à Rome*, p. 19.

tons le 4 novembre 1650, les nationaux de la Franche-Comté, au nombre de 156, constituèrent des procureurs pour l'acquisition, aux frais de leur groupe national, d'un oratoire destiné aux exercices de la confrérie qu'ils projetaient d'établir. Ces mandataires, en tête desquels était le chanoine Othenin, firent choix d'une petite église que les Bernardins réformés de la province de Piémont possédaient sur la vieille place de Saint-Silvestre et que ces religieux consentaient à aliéner. Cet oratoire fut d'abord amodié, et le groupe national s'y réunit pour recevoir notification d'un acte du 7 mai 1652 qui donnait l'institution canonique à la confrérie de Saint-Claude (1). Séance tenante, il fut procédé à une première élection des officiers annuels de la confrérie, c'est-à-dire de deux recteurs, d'un secrétaire, de six conseillers ou assistants, de deux syndics, de deux visiteurs des pauvres et de deux sacristains (2). Il fut arrêté ensuite que la confrérie se recruterait exclusivement parmi les nationaux de la Franche-Comté et les citoyens de Besançon, ainsi que parmi les enfants mâles desdits nationaux ou citoyens résidant à Rome. On ne tarda pas cependant à faire appel en faveur de l'œuvre aux Comtois qui habitaient Naples, et l'un d'eux, Claude-François de Lallemand, baron de Lavigney (3), fut accrédité pour recevoir les offrandes destinées à la confrérie.

---

(1) Cet acte est publié sous le n° XLIV des *Pièces justificatives* du *Mémoire historique* précité.

(2) Voici la liste des premiers confrères qui furent élus à ces divers emplois : *recteurs*, Henri OTHENIN, chanoine, et Quentin GRIFFON; *trésorier*, Etienne SIRE; *secrétaire*, Pierre RICHARD; *assistants*, Antoine BROUILLARD, le chanoine Jean MIGET, Jacques MARGUET, Claude COLLETTE, Jean-Louis BIDAU, François HENRY; *syndics*, Pierre CUINET et Claude MASSON; *visiteurs des pauvres*, Pierre VILLAIN et Jean ISABEY; *sacristains*, François-Hubert BENJAMIN et Anatoile PERRON. En dehors de ces officiers, dont les services étaient gratuits, la confrérie ne tarda pas à créer deux emplois rétribués : celui d'agent comptable (*esattore*) et celui de fabricien (*fabbriciere*).

(3) Claude-François de Lallemand, baron de Lavigney, était à Naples, pour le service de l'Espagne, capitaine d'une compagnie de

Le groupe national de la Franche-Comté eut à cœur de consolider son œuvre (1): aussi la caisse de Saint-Claude fut-elle rapidement assez riche pour payer un chapelain (2). Puis les ressources ne tardèrent pas à être suffisantes pour que la confrérie cessât d'être en location. L'oratoire de la vieille place de Saint-Silvestre fut acquis le 3 avril 1656, moyennant la somme de onze cents écus. L'autorisation d'y recevoir des sépultures fut obtenue le 28 juin 1659. Dans le même temps, la confrérie achetait trois maisons contiguës à son église et entreprenait la réédification de l'une d'elles : ces dépenses étaient rendues possibles par des garanties financières que souscrivaient les plus riches d'entre les confrères (3).

L'un de ceux-ci fit mieux encore. Il se nommait Abraham Bondona et était né à Gigny, en Franche-Comté (4). Ayant acquis à Rome une charge d'écrivain des brefs apostoliques (5), il s'était allié à une romaine et en avait eu deux

---

120 cuirassiers, avec brevet de mestre-de-camp; il avait en outre la qualité de gouverneur de Faucogney en Franche-Comté. (La Chesnaye des Bois, *Dictionnaire de la noblesse*, 2ᵉ édit., t. VIII, p. 385.)

(1) Dans les deux années comprises entre le 1ᵉʳ juillet 1656 et le 31 juillet 1658, le nombre des messes payées par les confrères avait été de seize cent quarante-quatre. (Archives de Saint-Claude : registre 125.)

(2) Le premier chapelain de Saint-Claude fut Pierre Othenin, probablement neveu du chanoine de ce nom. La confrérie, par délibération du 1ᵉʳ juillet 1668, lui accorda, en raison de ses infirmités, une pension de six jules par mois. A partir de 1678, la confrérie créa un emploi de deuxième chapelain et confesseur : le premier qui occupa ce poste se nommait Pierre-Louis Vuillin et était originaire de Baume-les-Dames; son salaire fut fixé à trois écus de monnaie romaine par mois, en outre de son logement de deux chambres situées au-dessus de l'église. Le principal chapelain était alors l'abbé Claude Fatelay, de la Chapelle-d'Huin.

(3) La plupart des sommes ainsi souscrites furent abandonnées à la confrérie, moyennant des assurances de messes perpétuelles.

(4) « Le dernier gignacien de ce nom est mort en 1815 : il était sabotier. » (Renseignement fourni par M. l'abbé Jules Marquiset, curé de Gigny.)

(5) Dans la première phrase de son testament olographe en date du 24 août 1656, Abraham Bondona indique son lieu d'origine ainsi que

enfants jumeaux, un fils et une fille. Le garçon mourut très jeune; la fille ne survécut que quelques mois au mariage qu'elle avait contracté, en 1659, avec Claude-François Louvet, d'Arbois, docteur et écrivain apostolique. Le père, qui mourut l'année suivante, avait prescrit par testament que si sa fille décédait sans postérité, la part revenant à cette fille dans sa succession serait dévolue à la confrérie de Saint-Claude, qui ferait perpétuellement célébrer trois messes par semaine pour le repos de son âme. A la suite d'assez longs procès, la confrérie obtint du chef de cet héritage trois maisons dans la *Via de' Pontefici*, dont une très importante, que l'administration des établissements français a fait naguère reconstruire.

III

L'HOPITAL DES PÈLERINS DE LA FRANCHE-COMTÉ.

En achevant quelques-unes des maisons qui avoisinaient son oratoire, la confrérie avait eu pour but d'assurer une installation à l'hôpital qu'elle projetait d'établir (1). La dotation de cet asile ne devait pas se faire attendre. Elle fut fournie par un Franc-Comtois dès longtemps fixé à Rome,

---

la durée de ses services près la chancellerie apostolique. Ces indications sont ainsi conçues : « Io Abrahamo Bondonato, Borgognone della diocesi di Lione in Francia, del luogo de Gigny nella Contea di Borgogna, habitante in Roma dell' ultimo del Pontificato della felice memoria di Clemente VIII, essendomi sempre essercitato in Cancellaria apostolica in San-Lorenzo-in-Damaso, come anco he essercitato il mio officio de scrittore di brevi apostolici, del primo (overo 28) anno della felice memoria di Gregorio papa XV sino al terzo anno di nostro signore Innocentio X. » (Arch. de Saint-Claude des Bourguignons, portefeuille 99.)

(1) « De emenda domo quondam Francisci Ranucii, eorum ecclesie contigua, ad effectum ut, crescentibus piorum et devotorum nationalium aliorumque Christi fidelium eleemosinis, eorum ecclesia augeri, ac inibi hospitale, juxta primam et devotam eorundem nationalium intentionem, edificari possint. » (*Acta congregationis generalis S. Claudii*, 24 jul. 1659.)

où l'on avait italianisé son nom : les uns l'appelaient *Francesco Arrigo*, d'autres *Francesco de Borgogna;* il se nommait en réalité François Henry et sortait du village de Montarlot-lez-Champlitte (1). Sa fortune consistait principalement en actions de ces sociétés immobilières que les Italiens appellent des *Monti*. Par son testament, qui datait du 26 janvier 1654, François Henry léguait à la confrérie de Saint-Claude dix actions du *Mont* de Sermoneta, près de Rome, *(dieci luoghi di Monte Sermoneta)*, pour que les revenus en provenant servissent à l'entretien d'un hôpital où les pauvres pèlerins comtois seraient logés et alimentés pendant trois jours, conformément à ce qui se pratiquait dans la généralité des hospices de Rome. Une cinquantaine d'autres actions devaient, après la mort de sa nièce Jeanne Henry, accroître la dotation de l'hôpital de Saint-Claude. Le testateur voulait que cet établissement fût régi par quatre administrateurs perpétuels que déléguerait la confrérie (2).

Depuis que ces dispositions avaient été écrites, François Henry s'était avisé sur le tard de contracter un mariage dont il ne semble pas qu'il ait été grandement satisfait; car son codicile, en date du 14 août 1662, n'attribue à sa femme qu'une pension viagère, réduisant même cette libéralité à cent écus pour le tout si elle venait à se remarier, et lui interdisant en tout cas de retourner vivre dans sa famille.

François Henry mourut au mois de septembre 1662. Son legs fut recueilli par la confrérie, qui se pourvut auprès de l'autorité pontificale pour avoir la permission d'annexer un

(1) Le lieu d'origine de François Henry est ainsi précisé dans un acte relatif à l'ouverture de l'hôpital : « Franciscus Arrighus, filius quondam Andreæ, ex loco *Montalo*, Lingonensis diocesis, in comitatu Burgundiæ. »

(2) Nous publions ci-après (*Documents*, n° V) les clauses du testament de François Henry qui concernent la dotation de l'hôpital de Saint-Claude. Elles avaient été assez bien résumées par PIAZZA : *Eusevologio* (1698), p. 116.

hôpital à l'oratoire de Saint-Claude. Cette permission fut obtenue le 8 octobre 1663 (1). Mais les ressources ne parurent point suffisantes pour faire fonctionner l'établissement. La mort de Jeanne Henry, nièce du testateur, survenue le 13 septembre 1667 (2), rendit disponible le complément de dotation nécessaire. Toutefois l'hôpital ne fut ouvert que le 6 juin, jour de la fête de Saint-Claude, de l'année 1671 (3). Il était à propos que la confrérie s'exécutât, car François Henry, mort depuis 1662, avait stipulé que si l'hôpital comtois ne fonctionnait pas dans un délai de dix ans à partir du jour de son décès, ses libéralités seraient recueillies par l'hôpital de la Sainte-Trinité des Pèlerins.

La confrérie de Saint-Claude avait cédé à l'administration de l'hôpital, moyennant loyer, une maison qui s'appuyait contre le flanc méridional de l'oratoire et avait sa façade sur une rue appelée *Via del Mortaro*. Au-dessus de la petite porte constellée de têtes de clous, par laquelle on pénètre dans cette maison, les administrateurs de l'hôpital avaient fait placer, conformément à la volonté du fondateur, une inscription qui existe encore et se lit ainsi :

HOSPITIO
PER.LI.POVERI
PELLEGRINI
BORGOGNONI
CONTEA

C'est-à-dire : « Hospice pour les pauvres pèlerins Bourguignons de Comté. »

Cette inscription occupe le milieu d'un cartouche en pierre

---

(1) L'autorisation d'ouvrir l'hôpital fut accordée par un rescrit de l'archevêque de Patras, vice-gérant de Rome, en date du 8 octobre 1663.

(2) Elle fut inhumée à Saint-Marc de Rome.

(3) Voyez ci-après (*Documents*, n° VI) la formule d'ouverture du registre destiné à inscrire les noms des pèlerins hébergés par l'hôpital.

grise, qui imite une pancarte de parchemin retenue diagonalement par deux clous. En tête de la pancarte était une couronne royale d'Espagne, et en bas le blason de la Franche-Comté entouré du collier de la Toison d'Or : ces insignes héraldiques ont été biffés avec le marteau.

Les administrateurs de l'hôpital fonctionnaient chacun pendant un trimestre (1) : ils avaient sous leurs ordres un hospitalier et un confesseur. Les pèlerins de l'un et de l'autre sexe étaient reçus dans deux dortoirs distincts et pouvaient y coucher pendant trois nuits consécutives. Il était alloué à chacun d'eux un *jule* par jour, c'est-à-dire trente et un sous et demi pour trois jours, comme indemnité de nourriture : les pèlerins qui étaient prêtres avaient droit à cinq *jules*, ou cinquante-deux sous et demi. Pour être reçu dans l'hôpital de Saint-Claude, il fallait appartenir à la nation comtoise et à la religion catholique : le passeport était d'ordinaire un billet de confession : les pèlerins qui n'en avaient pas devaient, avant de quitter l'asile, s'être confessés au prêtre commis à cet effet (2).

Pendant près d'un demi-siècle, la confrérie de Saint-Claude ne fut instruite des affaires de l'hôpital que par les comptes annuels des quatre administrateurs élus à vie pour gérer l'établissement. Mais on en vint à penser que les deux institutions gagneraient à être gouvernées par les mêmes administrateurs. Après de vives discussions, ce nouveau régime fut inauguré en 1718 (3).

---

(1) Les quatre premiers administrateurs avaient été élus par la confrérie le 15 juillet 1663. Ce furent : Jean-Ignace Froissard de Broissia, chanoine de Besançon et prieur de Vaux ; Hippolyte Collot, docteur ès droits et attaché à la cour de Rome ; Thiébaud Voissart, également docteur ès droits et attaché à la cour de Rome ; Jean Bonnet, de Salins, prêtre.

(2) *Règlement de l'hôpital de Saint-Claude*, arrêté le 11 novembre 1677 et transcrit en tête d'un registre de comptabilité de l'établissement. (Archives de Saint-Claude, reg. 38.)

(3) A la suite de longs débats, les administrateurs inamovibles de

IV

UNE SECONDE ÉMIGRATION COMTOISE A ROME

Dans les premières années qui suivirent sa création, l'hôpital de Saint-Claude eut à soulager les misères d'un nouveau flot d'émigrés comtois. Alors, en effet, la Franche-Comté, envahie par des armées puissantes, vit succomber toutes ses forteresses et put se regarder comme définitivement conquise par la France. Ce résultat, absolument inévitable, ne fut pas ratifié par ceux qui le subirent comme il l'a été depuis par ceux qui en bénéficient. Sous la tutelle nominale de l'Espagne, la Franche-Comté se gouvernait par des institutions qui lui appartenaient en propre et dont le fonctionnement était remis à des corps constitués qui se recrutaient exclusivement dans le pays. Bien que l'Espagne fût impuissante à défendre ce territoire contre les armées qui venaient s'y entrechoquer sans cesse, la Franche-Comté ne dédaignait pas une situation qui la classait parmi les pays libres et lui donnait le droit de faire sonner bien haut son

---

l'hôpital furent supprimés, et, par une délibération du 13 février 1718, la congrégation générale statua qu'à l'avenir le conseil d'administration de la confrérie et de l'hospice réunis aurait à sa tête quatre officiers : un premier recteur, qui serait en même temps premier administrateur de l'hospice; un second recteur également second administrateur; un troisième administrateur et enfin un quatrième administrateur. Chaque année le premier recteur et administrateur sortait du conseil et les trois autres officiers montaient chacun d'un rang : de sorte que la congrégation générale, au lieu d'élire comme par le passé deux recteurs, n'eut plus à désigner annuellement qu'un quatrième administrateur nouveau.

La réunion des ressources de l'église et de l'hôpital en une seule masse fut résolue, en congrégation générale, le 9 mars 1721 et confirmée le 3 mai suivant. A partir de ce moment, les dépôts de fonds provenant du groupe national durent être faits sous cette mention collective : *Chiesa ed Ospedale di S. Claudio de' Borgognoni.*

antique vocable de *nation séquanaise*. Pendant trois mois de l'année 1668, elle avait été livrée aux agents de l'administration française, et il lui suffisait de cette expérience pour avoir la certitude qu'aucune de ses chères franchises ne trouverait grâce devant les principes centralisateurs du gouvernement dont elle allait recevoir les ordres. De nation qu'elle cessait d'être, la Franche-Comté devenait une simple province; mais, en revanche, elle pourrait compter désormais sur une protection efficace de son territoire et sur une participation directe aux avantages d'un grand centre de civilisation. Il fallut du temps néanmoins pour que la Franche-Comté estimât ces compensations à leur juste valeur. Sous le coup des brutalités de la conquête, un grand nombre de Comtois émigrèrent, et le groupe national de Rome, formé jadis par les victimes de la politique de Richelieu, ne put que faire un fraternel accueil à ceux qui protestaient contre les violences de la récente annexion. Dans le cours de l'année 1674, l'hôpital de Saint-Claude eut à héberger 272 indigents de la famille comtoise ; en 1675, ce chiffre fut porté à 278 (1).

L'accroissement du nombre des confrères détermina la papauté à déclarer église nationale l'oratoire de Saint-Claude et à ériger en archiconfrérie l'institution qui y tenait ses assemblées. Cette double faveur avait été sollicitée et obtenue, en 1677, par l'un des hommes qui ont le mieux mérité de la colonie comtoise de Rome, Jean-Ignace Froissard de Broissia, qui joignait aux titres de chanoine de Besançon et d'abbé commendataire de Cherlieu la qualité de camérier du pape Innocent XI.

On connaît les démêlés de ce pontife avec Louis XIV et l'opposition qu'il éprouva de la part du clergé gallican. Ces démêlés commencèrent en 1678, et ils ne furent pas étrangers à une manifestation anti-française que fit alors à Rome le

---

(1) Registre des pèlerins hébergés par l'hôpital comtois de Rome : n° 43 des Archives de Saint-Claude.

groupe national des Comtois. Ce fut à propos de la fête de saint Claude de cette même année 1678. La confrérie députa quatre de ses membres pour convier à cette solennité, comme protecteurs légitimes du groupe national, l'ambassadeur d'Espagne Don Gaspard de Haro et Guzman, les cardinaux espagnols Nithard et Portocarrero, et Don Nicolas Antonio, agent général de la Cour d'Espagne à Rome. Mais trois mois plus tard l'Espagne adhérait au traité de Nimègue, par lequel la Franche-Comté était déclarée province française.

Plusieurs membres de la confrérie de Saint-Claude avaient des intérêts dans cette province et tenaient à ne pas y être traîtés en proscrits par l'administration française (1). Or c'était parmi ceux-là que se recrutait principalement le corps des officiers de la confrérie. La manifestation qui venait d'avoir lieu leur parut dangereuse, et ils désirèrent en prévenir le retour : à cet effet ils tinrent des réunions particulières, et ainsi la direction de la confrérie ne tarda pas à être soustraite aux mouvements passionnés de la masse qui constituait le groupe national. A partir du mois d'octobre 1678, les affaires de la colonie comtoise furent étudiées et souvent conclues dans des congrégations secrètes où les officiers de la confrérie appelaient les personnes dont l'avis leur paraissait dési-

(1) La susceptibilité de l'administration française est nettement accusée dans une délibération de la municipalité de Besançon ainsi conçue : « Du vendredy 21 aoust 1676. — Son Excellence (le gouverneur duc de Duras) ayant fait sçavoir à Messieurs qu'il trouvoit fort mauvais que les enfants et servantes crient et chantent par les rues *Vive l'Espagne!* mesme pendant que l'on fesoit des feux de joye par ses ordres, et que les escholiers escrivent la mesme chose sur les murailles du collége, ce qu'il ne pouvoit pas souffrir, et qu'il feroit maltraitter les premiers qui y seroient surpris, mesme puniroit les pères pour les enfants, Messieurs ont résolu d'advertir tous les citoyens, par les commandeurs de chasque bannière mandez à cet effect, de se contenir, et les escholiers, par les fiscaulx qui pour ce iront dans chasque classe Au surplus, MM. Belin et Cabet ont esté députez pour aller asseurer S. E. que Messieurs n'approuvent et n'authorisent point de pareilles choses, et les empescheront autant qu'il se pourra. »

rable. Dès lors les congrégations générales ne délibérèrent plus que sur des questions élaborées dans les congrégations secrètes (1).

Ce conseil gouvernemental fonctionnait depuis quinze mois, quand le marquis del Carpio, ambassadeur d'Espagne, notifia officiellement à la colonie comtoise de Rome le mariage du roi Charles II, son maître, avec la nièce du roi de France Louis XIV. C'était déclarer implicitement que l'Espagne tenait pour irrévocablement consommée l'annexion de la Franche-Comté à la France. Les émigrés comtois durent accepter à leur tour le fait accompli. Par une délibération du 14 janvier 1680, ils décidèrent qu'une souscription serait ouverte parmi eux pour organiser une réjouissance en l'honneur de cet événement.

Dès l'année suivante, la colonie comtoise accueillait avec une respectueuse sympathie l'envoyé de la Cour de France, l'aimable cardinal César d'Estrées (2), qui venait d'être pourvu de la princière abbaye de Saint-Claude en Franche-Comté. L'église de la colonie comtoise, placée sous le même vocable, fut prise en gré par le prélat, qui ne manqua pas, tant qu'il fut à Rome, d'y venir solenniser la fête de saint Claude.

---

(1) Les procès-verbaux qui restent de ces congrégations secrètes commencent au 3 octobre 1678 et se terminent au 11 juillet 1728. (Archives de Saint-Claude, registre 48.)

(2) A l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, fils du dauphin de France, la congrégation secrète de Saint-Claude envoya féliciter le cardinal d'Estrées, ambassadeur à Rome du Roi Très-Chrétien, en même temps qu'elle décidait que la façade de l'église comtoise serait illuminée en signe de réjouissance (20 août 1683).

V

DOTS POUR LES JEUNES FILLES COMTOISES DE ROME

Cette fête de saint Claude, qui se célèbre le 6 juin (1), attirait à l'église nationale des Comtois un grand nombre de visiteurs. Le principal tableau de l'église, œuvre estimable de Louis Gentil, de Bruxelles, représentait saint André et saint Claude (2): on aimait à le voir dans un encadrement de lumières et de fleurs (3). Il se faisait du reste, à la porte de l'église, une abondante distribution d'images à l'effigie du saint évêque de Besançon (4).

Le programme de cette solennité devait s'enrichir d'une cérémonie qui avait le don d'exciter au plus haut degré la curiosité publique. Deux membres de la confrérie de Saint-Claude, Etienne Sire et Claude Barberot (5), léguèrent chacun un capital destiné à fournir annuellement des dots à quelques jeunes filles pauvres de la colonie comtoise. En conséquence, la congrégation secrète de la confrérie fut ap-

---

(1) « GIUGNO VI. — S. Claudio, vescovo di Bisanzon in Borgogna. Festa solenne alla sua Chiesa de' Borgognoni, appresso S. Maria in Via. » (PIAZZA, *Santuario overo Menologio romano perpetuo per la visita delle chiese di Roma*, 1675, in-12, I, p. 188.)

(2) *Descrizione di Roma moderna*. t. II (1708), p. 429.

(3) A partir de l'année 1722, les portraits du Pape et du Roi de France figurèrent dans l'église comtoise le jour de la saint Claude.

(4) C'était une gravure sur cuivre assez grossière, qui représentait saint Claude, en costume pontifical, assis dans un fauteuil, tenant sa croix archiépiscopale de la main gauche et bénissant un enfant de la main droite. Un exemplaire colorié de cette estampe est collé sur le premier feuillet du registre coté 27 aux Archives de Saint-Claude, à Saint-Louis des Français. On distribuait jusqu'à deux mille exemplaires sur papier de cette image. Quelques épreuves sur satin ou taffetas étaient destinées aux visiteurs de haute distinction.

(5) Voir les articles qui concernent *Etienne Sire* et *Claude Barberot*, dans nos *Indications biographiques*. (*Documents*, n° IV.)

pelée à faire chaque année deux séries de choix et suivant deux modes particuliers d'élection. Les dots fondées par Etienne Sire valaient chacune seize écus et 15 baïoques, c'est-à-dire environ 85 francs : elles étaient au nombre de quatre et les destinataires étaient choisies d'après les propositions de commissaires délégués par la congrégation. Les dots résultant du legs Barberot n'étaient que de 13 écus et 15 baïoques, c'est-à-dire d'environ 69 francs : six jeunes filles étaient proposées annuellement pour les obtenir, et le sort désignait seulement deux d'entre-elles. Il y eut donc chaque année, à partir de 1688, six jeunes comtoises favorisées d'un subside dotal par l'entremise de la confrérie de Saint-Claude. Ces élues recevaient de plus un habillement complet, ainsi qu'un certificat honorable en tête duquel se voyaient les images de saint André et de saint Claude (1). Les six jeunes filles, revêtues de leurs habits neufs, venaient processionnellement à l'église, le jour de la saint Claude, pour la remise solennelle des diplômes qui constataient leur élection (2).

Le principal fondateur des dots, Etienne Sire, avait stipulé que sur les six mille écus romains légués par lui et disponibles après la mort de sa femme, une somme de mille écus serait employée à l'achèvement du maître-autel de l'église comtoise, et que cinq cents écus serviraient à l'acquisition de six chandeliers et d'une croix d'argent pour ledit autel.

(1) Par délibération du 5 mars 1719, la congrégation générale décida que les jeunes filles comtoises venues à Rome à l'âge de douze ans ou plus devraient, pour être admises au bénéfice du subside dotal, produire un certificat du curé ou de l'autorité civile de leur lieu d'origine, attestant que jusqu'à leur départ elle n'avaient donné lieu à aucun reproche du côté des mœurs.

(2) Quelques jeunes filles ainsi dotées n'étaient comtoises que par un de leurs auteurs. Nous citerons comme exemples : « Stefana Wey, figlia del *quondam* Giovanni et di Francesca Borgognoni (24 mai 1693). » — « Margaritha, figlia di Dionisio Castane e Claudia Borgognoni (3 juin 1703). » (*Registro delle congreg. secrete di S. Claudio.*) Le père de la première de ces jeunes filles, feu Jean Wey, était Alsacien; le père de la seconde, Denis Castan, appartenait probablement au Rouergue.

VI

LA NOUVELLE ÉGLISE DE SAINT-CLAUDE.

Malgré cet embellissement et plusieurs autres, l'oratoire qu'occupait depuis 1652 la confrérie de Saint-Claude n'était plus en rapport avec l'importance que l'institution avait prise. De 1709 à 1712, la confrérie, sans cesse enrichie par des donations pieuses, avait ajouté à son domaine quatre maisons voisines du vieil oratoire. Deux de ces maisons, bonnes à être démolies, avaient été aussitôt transformées en un bel immeuble, d'après les plans d'un jeune architecte italien, Giovanni-Domenico Navona, élève de Contini, qui lui-même était l'un des disciples du trop fameux cavalier Bernin. La confrérie avait été satisfaite du talent et des procédés de cet artiste : aussi prit-elle la résolution de lui demander le plan d'une nouvelle église. Navona présenta, en 1726, plusieurs plans, entre lesquels la congrégation secrète choisit celui qui ne comportait que trois autels. En même temps, il était fait acquisition, au profit des dépendances de la future église, d'un filet d'eau de Trévi, *l'Aqua Virgo* de l'ancienne Rome, dont la pureté et la fraîche saveur sont incomparables.

Pour asseoir l'église projetée, un morceau de terrain public était nécessaire. Le gouvernement pontifical l'accorda volontiers, mais un particulier se prétendit lésé par cette concession. L'esprit souple et conciliant du cardinal de Polignac, chargé des affaires de France, sut tourner cet obstacle (1), et la confrérie fut maintenue dans le bénéfice du rescrit, en date du 17 mai 1726, par lequel Benoît XIII avait autorisé l'empiè-

---

(1) Une largesse de trente écus fut faite à Sebastiano Cipriani, architecte de la chambre pontificale, pour reconnaitre le concours qu'il avait prêté aux démarches concernant le morceau de place publique nécessaire à l'assiette de la nouvelle église (25 avril 1728).

tement reconnu indispensable. Le cardinal de Polignac exigea-t-il, pour prix de son intervention, que la nouvelle église procéderait d'un architecte de nationalité française? C'est ce que semblerait faire croire le congé subitement donné à Navona et son remplacement comme architecte de l'église par un jeune pensionnaire de l'Académie de France, Antoine Deriset, originaire de Lyon [1]. Cet artiste, heureux de saisir une occasion immédiate de manifester son réel savoir, consentit à travailler gratuitement pour la confrérie.

Dès la fin d'avril 1728, il était constaté que les entrepreneurs de la bâtisse avaient donné bon commencement aux fondations: il devenait dès lors possible de fixer au 6 juin suivant, c'est-à-dire au jour de la fête de saint Claude, la cérémonie de pose de la première pierre.

Le cardinal de Polignac venait précisément de faire cesser le désaccord qui, pendant près d'un demi-siècle, avait existé entre la cour pontificale et le clergé gallican. Il désirait que le pape Benoît XIII, dont il était l'ami, témoignât sa satisfaction de ce résultat par une marque publique d'estime donnée à la France. Il supplia donc le souverain pontife de venir poser lui-même la première pierre de l'église que la Franche-Comté française élevait en l'honneur de ses patrons. Benoît XIII accepta de faire cette cérémonie et y trouva l'occasion de prononcer un discours à la louange de la nation française. Le récipient ménagé dans la première pierre fut muni d'une inscription sur lame métallique, où il était parlé du pape, du roi Louis XV, de la nation séquanaise, du saint patron de la nouvelle église, le tout accompagné de dates précises. Le souverain pontife déposa en outre dans la logette une ampoule d'huile sainte, trois *Agnus Dei* de grandes

---

(1) L. Dussieux, *Les artistes français à l'étranger*, 3e édit., 1876, p. 494. — Ad. Lance, *Dictionnaire des architectes français*, t. I, pp. 213-214. — Eug. Muntz, *Artistes employés à Saint-Louis des Français*, dans les *Nouvelles archives de l'art français*, 1876, p. 377

dimensions, ainsi que plusieurs médailles, sans préjudice de celles que le cardinal de Polignac eut mandat d'insérer au nom de la France (1).

L'église était à peine achevée, qu'il fallut en ouvrir le caveau funéraire pour abriter la dépouille mortelle de l'homme qui avait le plus honoré la confrérie comtoise par ses vertus et ses talents. Nous voulons parler de Pierre-Etienne Monnot, né en 1658 à Orchamps-Vennes, dans les hautes montagnes de la Franche-Comté. Il avait débuté comme sculpteur sur bois à Besançon et s'y était fait recevoir citoyen. On vénérait dans cette ville, sous le vocable de *Notre-Dame du Cordon bleu*, l'un des ouvrages de sa jeunesse (2). En 1695, il était à Rome, associé aux travaux que le sculpteur français Pierre Le Gros exécutait dans les deux grandes églises des Jésuites. Une notoriété personnelle ayant récompensé ses efforts, il avait été directement chargé de sculpter, pour Saint-Pierre de Rome, le magnifique tombeau du pape Innocent XI, puis deux statues colossales pour la grande nef de Saint-Jean-de-Latran. En 1715, il avait entrepris à Cassel, sous les auspices du landgrave de Hesse, une œuvre d'architecture et de statuaire, que l'on appelle le *Bain de Marbre* et qui passe pour l'une des merveilles artistiques de l'Allemagne. Après la mort de son Mécène, il s'était empressé de regagner Rome (3), et tout

---

(1) « Nell' anno 1728, Benedetto XIII solennemente misse la prima pietra fondamentale per la nuova chiesa di S. Claudio dei Borgognoni, pronunziando un erudito sermone. Nella lamina ch' era dentro la detta pietra, leggevasi una iscrizione riguardante il Papa, il re Luigi XV, e la Nazione Borgognona, ed il Santo in onore del quale si erigeva, colla respettiva epoca. Inoltre, Benedetto XIII pose nella detta pietra, fatta a guisa di cassetta, una pigna dorata, un' ampolla d'olio santo, tre *Agnus Dei* grandi, ed alcune medaglie, oltre quelle che vi pose il cardinal Polignac, ambasciatore di Francia. » (Moroni, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*, t. XI, p. 236; t. LIII, p. 12.)

(2) L'abbé Suchet, *Notre-Dame du cordon bleu*, dans les *Annales franc-comtoises*, 3e année, t. V, 1866, p. 160.

(3) Une *Notice sur le sculpteur Monnot* a été publiée en 1869 par Lancrenon, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*,

nous porte à croire que si sa vie eût été plus longue, la nouvelle église de Saint-Claude renfermerait quelque gage de l'attachement réel qu'il portait à la confrérie franc-comtoise. Une place exceptionnelle fut faite dans le dallage de cette église au marbre destiné à perpétuer le souvenir du grand artiste. L'épitaphe latine que l'on y lit peut être traduite en ces termes :

« A la mémoire de Pierre-Etienne Monnot, d'Orchamps-Vennes, au comté de Bourgogne, citoyen de Besançon, architecte distingué de son temps, sculpteur fameux par des ouvrages exécutés avec une rare perfection, également chéri des siens et de ses concitoyens, qui vécut soixante-quinze ans : tempérant, doux, irréprochable dans ses mœurs, il mourut le 4 août 1733 ; ses fils Nicolas et Joseph, les plus affligés de la douleur commune, ont élevé à leur père bien-aimé ce monument dans une place généreusement accordée par la nation comtoise (1). »

VII

DÉCADENCE DE LA CONFRÉRIE COMTOISE DE ROME.

L'église dessinée par Antoine Deriset (2) a pour formule la croix grecque surmontée d'une coupole. Celle-ci se raccorde, au moyen de pendentifs avec quatre piles de support. Entre ces massifs, décorés de pilastres corinthiens, l'architecte a ménagé, sous de larges arcatures, quatre enfoncements rec-

---

4e série, 5e vol., pp. 357-365. Quelques indications nouvelles sur cet artiste se trouvent dans le groupe IV de nos *Documents*.

(1) Le texte latin de cette épitaphe figure, sous le no IX, dans nos *Documents*.

(2) La bibliothèque de Besançon possède le plan et deux dessins en élévation de cette église : ce fut un cadeau fait au bibliothécaire Charles Weiss, par l'abbé Pierre La Croix, auteur du *Mémoire sur les établissements français à Rome*.

tangulaires et symétriques où se logent trois autels et un porche. La façade, conçue dans le style adopté par les Jésuites, a un écu fleurdelysé dans son fronton supérieur : au-dessus de la porte, un second écusson, qui a disparu, renfermait vraisemblablement les armoiries de la Franche-Comté. Dans la frise centrale, on lit, en grandes lettres peintes sur la pierre, cette inscription :

COMITATVS BVRG. SS. ANDREÆ AP. ET CLAVDIO EPIS. NATIO DIC.

C'est-à-dire : « A saint André apôtre et à saint Claude, évêque, la nation du comté de Bourgogne a dédié ce temple. »

Sur un cartouche oblong, qui est compris dans l'encadrement de la porte, on lit en caractères gravés une date ainsi conçue :

AN. DO. MDCCXXIX.

Le tableau qui décorait l'ancien oratoire avait été relégué dans la sacristie de l'église neuve, où il est encore (1), et les trois chapelles de cet élégant sanctuaire s'étaient enrichies de peintures commandées à des artistes en renom (2). Le tableau du principal autel représente une *Apparition de la Vierge à saint André et à saint Claude*. Cet ouvrage lourd et maniéré de Pietro Barberi a pour couronnement un *Père Eternel*, dû au pinceau facile d'Antonio Bicchierari. Sur l'autel que l'on trouve à droite est une *Vision de saint Charles Borromée*, peinture assez ferme de Placido Costanzi. En face, on voit

(1) La voûte de la sacristie de Saint-Claude est ornée de peintures à fresques exécutées par Giuseppe Pesci : elles représentent le blason de la Franche-Comté posé sur une croix de saint André et entouré d'anges qui portent la mitre et la crosse du patron principal de l'église.

(2) « Il quadro dell' altare maggiore con S. Andrea, S. Claudio e la Vergine Santissima fu dipinto da Pietro Barberi, ed il Padre Eterno di sopra da Antonio Bicchierari. Quello, che vi era prima, e che è nella sagrestia dipinta nella volta da Giuseppe Pesci, è opera di Luigi Gentile Fiamingo. Il quadro di S. Carlo, in una delle capelle laterali, è opera di Placido Costanzi, e quello incontro con Cristo risuscitato è di Mons. Troy. » (*Roma antica e moderna*, 1765, in-8°, t. II, p. 245.)

une *Résurrection du Christ*, exécutée en 1740, par Jean-François de Troy (1), peu de temps après son installation comme directeur de l'Académie de France à Rome. Cette composition d'un jet vigoureux et d'une exécution pittoresque (2), compte parmi les ouvrages estimés de l'un des artistes les plus féconds de l'école française du dix-huitième siècle (3). Sur les pendentifs qui accostent la coupole, quatre figures d'Evangélistes ressortent en haut relief et ont chacune pour appoint un écusson à couronne royale où se répètent les armoiries de la Franche-Comté. Ces sculptures furent terminées en 1743 (4), par Pierre de l'Estache (5), l'auteur des quatre statues qui peuplent les niches de la façade de Saint-Louis des Français.

---

(1) Ce tableau est ainsi signé et daté : « J.-F. DE TROY, DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE FRANCE, 1740. »

(2) On a écrit que le tableau peint par de Troy pour Saint-Claude était une copie de la Résurrection de Carlo Vanloo, qui décore la chapelle du Saint-Suaire, à la cathédrale de Besançon. (Th. BELAMY, *Rome, nouveaux souvenirs*, p. 141.) Il y a seulement quelque analogie entre les deux compositions qui sont contemporaines.

(3) « Un tableau de la Résurrection qu'il fit pour l'église nationale de Saint-Claude, et qui se trouve vis-à-vis d'un autre tableau d'un des premiers professeurs de Rome, lui fit beaucoup d'honneur par la préférence qu'il obtint sur ce dernier. » (*Vie de J.-F. de Troy*, par le chevalier DE VALORY, dans les *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, publ. en 1854, t II, p. 269.) — Voir en outre : Ch. BLANC, *Histoire des peintres; école française*, t. II, *J.-F. de Troy*, p. 14.

(4) Mandat de soixante-dix écus délivré à Pierre de L'Estache, sculpteur, « per residuo e finale pagamento de scudi cento per quatro statue fatte e poste nella chiesa » : 24 février 1744. (*Délibérations de la congrégation générale de Saint-Claude :* registre coté 47.)

(5) Pierre de l'Estache, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, avait été chargé *par intérim* des fonctions de directeur de cette institution pendant les derniers jours de l'année 1737 et les sept premiers mois de 1738. (LECOY DE LA MARCHE, *L'Académie de France à Rome*, articles 1, 4. 6 et 7, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 2e période, t. I et II, 1869. — Eugène MUNTZ, *Artistes employés à Saint-Louis des Français*, dans les *Nouvelles archives de l'art français*, 1876, pp. 378-382.)

Des niches existent aussi, mais au nombre de deux seulement, dans la façade de notre Saint-Claude. La confrérie ne se hâta pas de les faire remplir. Elle eut peut-être à cet égard le pressentiment qu'elle disposerait un jour d'un sculpteur issu de la Franche-Comté et capable de relever, pour l'honneur de cette province, le ciseau tombé des mains de Pierre-Etienne Monnot.

Ce sculpteur, qui se fit quelque peu attendre, s'appelait Luc-François Breton (1) : il était né à Besançon en 1731 et avait travaillé de menuisier et de sculpteur sur bois avant d'entrer dans l'atelier d'un véritable artiste, le statuaire Claude-François Attiret, de Dole. Ayant fait ensuite un séjour à Marseille, il s'y était épris d'admiration pour l'œuvre de Puget ; puis il avait eu l'occasion d'être transporté gratuitement à Rome. Là, il avait dû modeler des ornements pour vivre, sans cesser toutefois d'étudier les grandes œuvres. Après quelques années de cette laborieuse existence, Breton se crut assez fort pour entrer dans les concours ouverts par l'Académie de Saint-Luc. Il y obtint, en effet, le grand prix de la première classe de sculpture et fut couronné au Capitole le 18 septembre 1758 (2). Le peintre Natoire, alors directeur de l'Académie de France à Rome, prit intérêt à ce lauréat improvisé et obtint du gouvernement de Louis XV la permission de le recevoir comme pensionnaire à la villa Médicis. Breton sut reconnaître ce bienfait en travaillant à devenir un maître. Sa première œuvre importante lui fut commandée par un jeune homme de Besançon qui, avant de s'ensevelir à l'abbaye de Septfonds, voulait doter l'église de

(1) Sur cet artiste on peut consulter une notice de J.-L. Callier, dans les *Mémoires de la Société d'agriculture du Doubs* (1801), une étude de M. Ch. Baille, dans la *Revue littéraire de la Franche-Comté* (1863-64), et la sixième édition du *Catalogue des musées de Besançon*, par Lancrenon et Castan (1879). On trouvera en outre, dans le groupe IV de nos *Documents*, les actes de baptême et de décès de cet artiste.

(2) Voir le n° XII des *Documents* publiés à la suite de ce travail.

Saint-Maurice, où il avait reçu le baptême, d'un maître-autel où l'on admirerait deux anges adorateurs en marbre blanc : ce sont ceux que la Révolution a fait passer sur le grand autel de la basilique métropolitaine. Breton était venu dans sa ville natale, en 1765, pour recevoir cette commande, puis il avait regagné Rome pour l'exécuter. Ce fut à ce moment qu'il entra dans la confrérie de Saint-Claude. Ses anges terminés et expédiés à Besançon, il put se mettre à la disposition de ses compatriotes de Rome pour décorer la façade de l'église nationale de la Franche-Comté. Cette façade avait besoin de deux statues : or l'église avait deux patrons et la confrérie comptait parmi ses membres deux sculpteurs, Luc Breton, de Besançon, et Antoine Grandjacquet, originaire de Reugney. Un saint André fut commandé au premier de ces artistes et un saint Claude au second : 270 écus romains furent alloués pour chaque statue exécutée en pierre de travertin (1). Ces deux ouvrages entrèrent en 1771 dans la façade où ils se trouvent encore aujourd'hui (2). A propos du saint André de Breton, Natoire écrivait au marquis de Marigny : « Il y a longtemps qu'un pareil morceau n'a été fait à Rome (3). »

Et pourtant l'auteur de ce morceau ne tarda pas à dire adieu aux retentissants succès pour goûter des jouissances plus intimes. Il revint à Besançon en 1772 et y ouvrit, de concert avec le peintre Melchior Wyrsch, une école gratuite

---

(1) Grandjacquet se fit adjuger un supplément de vingt écus ; mais Breton, avec sa rude fierté, se contenta du prix convenu, c'est-à-dire de 270 écus. (*Rincontro del Banco di S. Spirito della V. chiesa di S. Claudio de' Borgognoni*, 1770-71 ; Archives de Saint-Claude, reg. 53.)

(2) Dans la composition de sa statue de saint André, Breton s'est visiblement inspiré de celle du même apôtre faite par François du Quesnoy, pour Saint-Pierre de Rome. Le saint Claude de Grandjacquet est dans la manière des docteurs que Bernin a donnés pour supports à la chaire de Saint-Pierre.

(3) *Feuilles hebdomadaires de la Franche-Comté* : 16 décembre 1782. Le musée de Besançon possède le petit modèle en plâtre de cette figure. (Lancrenon et Castan, *Catalogue*, 6e édit., 1879, n° 744.)

de peinture et de sculpture qui éleva grandement le niveau des arts industriels en Franche-Comté (1).

Grandjacquet ne quitta pas Rome; mais chargé d'une nombreuse famille, il renonça de bonne heure aux travaux d'art. La confrérie de Saint-Claude l'avait créé son secrétaire en 1769, et il la représentait encore en 1793, quand le cardinal de Bernis, autorisé par un bref apostolique, prononça la réunion de toutes les propriétés des établissements français de Rome, afin d'en faire un fonds unique de secours à distribuer aux émigrés de la France (2). Grandjacquet put voir, en 1796, ces mêmes propriétés passer dans le domaine pontifical, en vertu de l'article 17 du traité de Tolentino qui cédait au Saint-Siège tous les droits de la France sur les fondations religieuses qu'elle avait à Rome. Il eut enfin la douleur d'être témoin, en 1798, d'une dévastation complète de l'église et de l'hospice de Saint-Claude, par les patriotes français et italiens qui venaient d'instituer à Rome la République Tibérine (3).

VIII

ANNEXION DES PROPRIÉTÉS DE SAINT-CLAUDE A L'ÉTABLISSEMENT DE SAINT-LOUIS DES FRANÇAIS.

Quand la confrérie et l'hospice furent victimes des événements que nous venons de rappeler, ces deux institutions étaient en pleine décadence. Le courant d'émigration qui les avait fait naître s'était arrêté depuis que notre province jouissait, sous l'égide de la France, d'une sécurité qu'elle

(1) L'histoire de cette institution municipale a été esquissée par M. Francis Wey : *Melchior Wyrsch et les peintres bisontins*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3ᵉ série, t. VI, 1861, pp. 25-52. Voir en outre l'article *Ecole de dessin*, du volume intitulé *Besançon et ses environs* (1880).

(2) P. La Croix, *Mémoire*, p. 50.

(3) *Les établissements français à Rome*, pp. 20, 27 et 28.

n'avait pas encore connue. Les recrues qui arrivaient à la colonie comtoise de Rome étaient loin de compenser les extinctions qui se produisaient parmi les individus et les familles de l'ancien groupe national. La confrérie existait, mais les confrères étaient sur le point de lui faire défaut. Dans les premières années du fonctionnement de la confrérie, les congrégations générales réunissaient une moyenne de quarante personnes : en 1769, neuf personnes seulement s'y rencontraient ; on avait cessé dès lors de tenir les procès-verbaux de ces assemblées (1). Néanmoins l'administration des propriétés de la confrérie fut continuée d'une façon régulière (2), et les obligations qui dérivaient des fondations pieuses ou charitables s'accomplirent jusqu'à la catastrophe de 1798.

Les biens-fonds de la colonie comtoise n'ayant pas été atteints par cette bourrasque, le ministre plénipotentiaire Cacault put, en 1801, les réclamer et les obtenir du pape Pie VII, à l'effet de reconstituer l'ancien patrimoine des pieux établissements français de Rome (3). La colonie comtoise de Rome crut un instant qu'elle allait redevenir maîtresse du domaine de l'ancienne confrérie et du ci-devant hospice de Saint-Claude : il n'en fut rien. Toutes les propriétés rendues à la France furent confiées à une administration cen-

---

(1) L'ancienne congrégation de Saint-Claude a laissé deux registres des procès-verbaux de ses assemblées. 1° *Registre des congrégations générales*, commençant au 29 août 1650 et finissant au 3 mai 1769 : les actes y sont rédigés en langue latine jusqu'à l'année 1681 inclusivement, et depuis ils sont formulés en langue italienne. 2° *Registre des congrégations secrètes*, commençant au 3 octobre 1678 et finissant au 11 juillet 1728 : tous les actes y sont en langue italienne. Ces deux registres portent les numéros 47 et 48 dans les Archives de Saint-Claude.

(2) Par contrat du 27 juillet 1771, la confrérie fit un placement de cent écus romains au 4 %, sur une maison *Via di Panico*, n° 18, qui appartenait alors à Simon et Pierre Martin, père et fils, de Salins en Franche-Comté. Cet immeuble demeure ainsi grevé du cens annuel de 21 l. 50, que doit le sieur Pagnoncelli.

(3) *Les établissements français à Rome*, p. 32.

trale qui établit son siège à Saint-Louis des Français (1). La colonie comtoise fut cependant admise à fournir une députation qui, depuis 1802 jusqu'en 1814, donna son avis sur la gestion des biens et l'emploi des revenus de la dotation de Saint-Claude (2). Le gouvernement de Louis XVIII supprima ces députations spéciales (3). Néanmoins on continua, comme on le fait encore aujourd'hui, à distinguer, dans le budget général des établissements français de Rome, les sources de recettes et les obligations de dépenses dérivant de chacune des institutions annexées.

Sur les revenus de Saint-Claude, l'administration des établissements français entretenait un chapelain assisté d'un clerc pour la desserte de l'église comtoise (4). Une occasion

(1) P. La Croix, *Mémoire*, p. 51.

(2) Une députation comtoise se forma, en 1802, pour l'administration des propriétés de l'église et de l'hôpital de Saint-Claude. Le règlement qu'elle élabora fut approuvé, le 17 septembre 1802, par le cardinal Lorenzana, visiteur apostolique des pieux établissements français à Rome. Mais cette députation n'eut pas d'existence indépendante : elle ne fut qu'une section du centre administratif de Saint-Louis des Français, où d'ailleurs elle tenait ses assemblées. Jusqu'en 1814, époque voisine de sa suppression, elle eut pour secrétaire et administrateur imposé Charles de l'Estache, avocat et membre de l'administration exécutive des établissements français. Voici les noms et qualités des Franc-Comtois qui la composaient vers la fin de son existence : François Baudot, recteur de l'église de Saint-Claude; Jean-Antoine Besançon, rentier; François Morel, graveur; François Conscience, maître-serrurier; Gaspard Grandjacquet, comptable à la chambre apostolique; Antoine Serrette et Nicolas Lombard, maîtres d'hôtel de grandes maisons; François Fumey, valet de chambre; Joseph Barbaud, employé à l'administration des sels et tabacs. — Les procès-verbaux, assez insignifiants, des séances de cette députation commencent au 31 juillet 1802 et finissent au 21 octobre 1814 : ils sont tous de la main de l'avocat Charles de l'Estache; leur registre porte le numéro 119 dans les Archives de Saint-Claude.

(3) *Requête du recteur et des députés de l'église nationale de Saint-Claude à Mgr* de Pressigny, *ancien évêque de Saint-Malo, ambassadeur du roi Louis XVIII près le Saint-Siège* (depuis archevêque de Besançon). (Archives de Saint-Louis des Français, carton 122.)

(4) En 1836, la Société de Saint-Vincent-de-Paul, fondée à Paris trois

s'offrit, en 1843, d'exonérer le budget de ces frais de desserte. Le pape Grégoire XVI faisait la demande de notre église nationale pour des prêtres polonais qui venaient de fonder à Rome une congrégation séculière dite de la Résurrection de Jésus-Christ (1). Cette demande fut accueillie, sous la réserve que celui des prêtres polonais qui aurait la qualité de recteur de Saint-Claude appartiendrait toujours par son ordination à l'un des diocèses de France (2). La congrégation polonaise a fait revivre la dignité du culte dans l'église de Saint-Claude ; mais, sous ses auspices, le monument se peuple de tombes qui en modifient singulièrement l'accent national. En effet, sur treize épitaphes que l'on peut lire dans cette église, dix concernent des personnages de nationalité polonaise. Toutefois la tolérance est ici de bonne règle; car l'église de Saint-Claude est conséquente avec ses origines en donnant asile aux sépultures d'un groupe d'exilés.

IX.

LE DOMAINE ACTUEL DE SAINT-CLAUDE ET L'EMPLOI DE SES REVENUS.

En dehors de cette église et de ses dépendances immédiates, le domaine actuel de Saint-Claude comprend trois maisons à Rome, un cens foncier et des titres de la rente italienne. Le tout produit annuellement un revenu de 33,225 francs 35 centimes (3).

---

années auparavant, obtint l'autorisation de créer à Rome, dans l'église de Saint-Claude des Bourguignons, une congrégation qui fonctionne encore à Saint-Louis des Français. (Moroni, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*, t. XXVI, pp. 229-230; t. XLV, p. 236.)

(1) Moroni, *Indice generale*, t. II, p. 192.

(2) P. La Croix, *Mémoire*, p. 99.

(3) *Etat des recettes et des dépenses actuelles de Saint-Claude*, n° XIII de nos *Documents*.

Le budget de Saint-Claude a pour charges : le paiement des impôts qui sont très lourds en Italie ; les frais d'entretien des immeubles ; le service de 989 messes et des six dots fondées (1); une pension viagère à l'ancien recteur de Saint-Claude, qui est extrêmement âgé ; enfin le règlement des intérêts d'une somme de cent mille francs empruntée pour reconstruire l'une des maisons. Ces dépenses réunies se montent à 18,678 francs 41 centimes. Le budget de Saint-Claude se solde donc par un excédant annuel de recettes qui s'élève à 14,546 francs 94 centimes.

Cet excédant sert à amortir la dette de cent mille francs, à contribuer aux frais généraux d'administration, à distribuer des secours aux Français pauvres.

En admettant que l'on consacre 5,000 francs par an à amortir la dette de cent mille francs et que les ressources de Saint-Claude contribuent pour 3,000 francs aux frais annuels de l'administration des établissements français de Rome, il tombe chaque année de ce chef environ 6,600 francs dans la caisse des secours à distribuer aux nécessiteux se rattachant de près ou de loin à la France.

L'emploi de cet excédant est-il conforme aux sentiments de ceux qui avaient doté l'église et créé l'hôpital de Saint-Claude des Franc-Comtois ? L'histoire de ces institutions est là pour fournir une réponse absolument négative. En effet, les actes constitutifs de la confrérie et de l'hospice de Saint-Claude stipulent formellement que les nationaux de la Franche-Comté et les citoyens de la ville de Besançon seront seuls

---

(1) « Le revenu des *luoghi di Monte* a sensiblement diminué depuis longtemps. La Société a fait faillite une première fois, et puis les terrains rendaient fort peu à cause des inondations incessantes qui faisaient perdre la récolte. Il a donc fallu diminuer le chiffre des dots. Aujourd'hui les quatre dots *Siry* sont de 7 écus et 1/2, soit 40 l. 31 chacune ; et les deux dots *Barbaro*, de 6 écus 18, soit 33 l. 21 chacune : ce qui forme en totalité la somme de 227 l. 66. » (Renseignement communiqué par l'Administration des établissements français à Rome : lettre du 8 février 1881.)

admis à participer aux avantages des deux institutions. On peut affirmer d'ailleurs qu'aucun de ceux qui ont procuré ces avantages n'aurait été susceptible de la moindre intention charitable envers la généralité des Français.

Aujourd'hui que les pèlerins voyagent en chemin de fer et qu'il n'existe plus de colonie franc-comtoise à Rome, il ne saurait être cas de rétablir l'hôpital et de reconstituer la confrérie de Saint-Claude. Quelle destination légitime pourrait dès lors être donnée à la quotité disponible des revenus de ces anciens établissements? A cette question j'essaierai de fournir une réponse par voie d'analogie. L'administration des établissements français de Rome a la tutelle de deux fondations qui permettent aux conseils municipaux de Bastia et de Lille d'envoyer de jeunes artistes faire des études en Italie (1). La Franche-Comté ne possède aucune ressource de ce genre, et pourtant elle ne manque pas de sujets qui seraient aptes à en profiter. Avec les fonds disponibles de Saint-Claude, il y aurait de quoi créer trois pensions annuelles de 2,200 francs chacune, et dont le chiffre pourrait être porté plus haut à bref délai. Pourquoi les conseils généraux de nos trois départements comtois ne demanderaient-ils pas au gouvernement français de faire bénéficier leurs ressortissants d'un aussi précieux avantage? Ainsi pourrait renaître, dans un esprit de gratitude envers la France, la confrérie que nos pères avaient fondée à Rome pour mettre à l'abri des orages le culte des souvenirs nationaux de la Franche-Comté.

---

(1) *Fondation Sisco, de Bastia (Corse)*, et *Œuvre pie Wicar, de Lille (Nord)*, dans le *Mémoire* de P. La Croix, pp. 103-109.

DOCUMENTS

I

ITINERARIUM ROMANO-BISONTINUM.

(Copie de la main de Jules CHIFLET, à la Bibliothèque de Besançon.)

De Rome à la Turre de Bachana (1).
De la Turre de Bachana à Soutre (2).
De Soutre à Viterbe (3).
De Viterbe à Montefiascone (4).
De Montefiascone à Bulsenne (5).
De Bulsenne à Aquapendente (6).
De Aquapendente à la Paigle (7).
De la Paigle à Santo-Grico (8).
De Santo-Grico à Monterone (9).
De Monterone à Sienne (10).

---

(1) Baccano, bourg situé à 6 lieues au nord-ouest de Rome.
(2) Sutri, petite ville, sur le Pozzuolo, à 9 lieues au nord-ouest de Rome.
(3) Viterbe, ville située à 15 lieues au nord-ouest de Rome.
(4) Montefiascone, ville située à 18 lieues au nord-ouest de Rome.
(5) Bolsena, ville située à 21 lieues au nord-ouest de Rome.
(6) Acquapendente, ville des anciens Etats de l'Eglise.
(7) Gîte situé au passage de la Paglia, l'un des affluents du Tibre.
(8) San-Quirico, petite ville de Toscane.
(9) Monteroni-d'Arbia, bourg du district de Sienne.
(10) Sienne, capitale de l'ancienne république de ce nom.

De Sienne à Pontgibon (11).
De Pongibon à la Tavernelle (12).
De la Tavernelle à Florence (13).
De Florence au Pont in Sieve (14).
Du Pont à Florenzola (15).
De Florenzola à Starghelasino (16).
De Starghelasino à Planoro (17).
De Planoro à Bologne (18).
De Bologne à Modena (19).
De Modena à Reggio (20).
De Reggio à Parme (21).
De Parme à Borgo-San-Donino (22).
Dèz le Bourg-San-Donino à Florenzola (23).
De Florenzola à Plaisance (24).
De Plaisance à Lodi (25).
De Lodi à Marignan (26).
De Marignan à Milan (27).
De Milan à Nogenta (28).
De Nogenta à Novare (29).

(11) Poggibonsi, ville du district de Sienne.
(12) Barberino-di-Via-d'Esca, bourg de la Toscane, berceau de la famille des Barberini.
(13) Florence, l'Athènes des arts modernes.
(14) Pontassieve, bourg situé au confluent de l'Arno et du Sieve.
(15) Fiorenzuola, village situé dans l'Apennin.
(16) Scarga-l'Asino, village situé sur le versant oriental de l'Apennin.
(17) Pianoro, bourg du district de Bologne.
(18) Bologne, l'une des grandes villes de l'Italie.
(19) Modène, ancienne capitale du duché de ce nom.
(20) Reggio, seconde ville de l'ancien duché de Modène.
(21) Parme, ancienne capitale du duché de ce nom.
(22) Borgo-San-Donino, ville de l'ancien duché de Plaisance.
(23) Fiorenzuola, ville située entre Parme et Plaisance.
(24) Plaisance, ancienne capitale du duché de ce nom.
(25) Lodi, ville du Milanais.
(26) Malegnano, id.
(27) Milan, la capitale du Milanais.
(28) Magenta, bourg du Milanais.
(29) Novare, ville des anciens Etats sardes.

De Novare à Vercelle (30).
De Vercelle à Santia (31).
De Santia à Yvrée (32).
D'Yvrée à Bar (33).
De Bar à Sainct-Vincent (34).
De Sainct-Vincent à Aouste, ou Augusta (35).
De Aouste à Sainct-Remy (36).
De Sainct-Remy au Mont-St-Bernard (37).
Du Mont-St-Bernard au Bourg-St-Pierre (38).
Du Bourg-St-Pierre à Martigny (39).
De Martigny à Sainct-Mauris-en-Chablais (40).
De Sainct-Mauris à Villeneuve (41).
De Villeneuve à Vevay sur le lac de Lausanne (42).
De Vevay à Lausanne (43).
De Lausanne à Joigne (44).
De Joigne à Usie (45).
D'Usie à Vuillafans (46).
De Vuillafans à Besançon.

---

(30) Verceil, ville des anciens Etats sardes.
(31) Santia, id.
(32) Ivrée, id.
(33) Bard, village de la vallée d'Aoste.
(34) Saint-Vincent, bourg de la même vallée.
(35) Aoste, l'ancienne *Augusta Prætoria.*
(36) Saint-Remy, village situé au pied du Grand-Saint-Bernard.
(37) Célèbre hospice situé à 2581 mètres au-dessus du niveau de la mer.
(38) Saint-Pierre, village du Val d'Entremont.
(39) Martigny, petite ville du Bas-Valais.
(40) Saint-Maurice, siège de la célèbre abbaye d'Agaune.
(41) Villeneuve, village situé à la pointe orientale du Léman.
(42) Vevey, bourg sur le bord du lac Léman.
(43) Lausanne, ancienne ville épiscopale, devenue la capitale du pays de Vaud.
(44) Jougne, bourg du département du Doubs, qui commande l'un des principaux passages ouverts du côté de la France à travers les Alpes.
(45) Nom d'une seigneurie de la région de Pontarlier, qui comprenait les quatre villages de Sombacourt, Bians, Goux et Evillers.
(46) Vuillafans, bourg de la vallée de la Loue.

II

PROCÈS-VERBAL DE L'ORGANISATION EN CONFRÉRIE DU GROUPE NATIONAL DES FRANC-COMTOIS A ROME.

(1650, 29 août.)

(Archives de Saint-Claude des Bourguignons : registre 47.)

« Ad majorem sanctissime et individue Trinitatis, Patris et Filii ac Spiritus-Sancti, gloriam; ac beate Marie semper Virginis, necnon sanctorum Andree apostoli et Claudii archiepiscopi Bisuntini, Comitatus Burgundie tutelarium et patronorum, honorem et reverentiam. Amen.

» Divino Dei omnipotentis, Patris et Filii ac Spiritus-Sancti, implorato presidio, hodie vigesima nona mensis augusti anni sanctissimi Jubilei millesimi sexcentesimi quinquagesimi, ac festivitas decolationis sancti Joannis-Baptiste precursoris a sancta Matre Ecclesia catholica et apostolica ac romana solemni ritu celebrata, auxilio ejusdem gloriosissime Virginis Marie ac eorumdem sanctorum Andree et Claudii meritis suffragantibus, sub sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Innocentii divina Providentia Pape Decimi beneplacito, sive ejus illustrissimi et reverendissimi domini Vicesgerentis licentia a DD. Joanne Menecard, canonico secularis ac collegiate ecclesie Sancti-Mauritii oppidi Salinarum, Bisuntine diocesis, ac Joanne Bonnet, presbitero dicti oppidi, ac Hippolyto Collot, J. U. D., clerico oppidi Polignei, dicte diocesis, romanam curiam sequente, petita et per eos obtenta, regnante serenissimo principe Philippo Quarto, Hispaniarum Indiarumque Rege Catholico ac Comitatus Burgundie Comite, multis ex eodem Comitatu Burgundie originem trahentibus devotionis zelo ductis satagentibus, Burgundiones ex predicto Comitatu ipsius Burgundie duntaxat originem trahentes infrascripti, in ecclesia ejusdem beate Marie *Purificationis* nuncupate *Nationis Transalpinorum de Urbe* con-

gregati, ad ejusdem Dei omnipotentis laudem et gloriam Urbisque predicte decorem et pauperum Burgundorum subventionem unam inter se dumtaxat societatem, cujus particulares pietatis et misericordie opera indesinenter exerceant, sub eodem sanctissimi domini nostri Pape beneplacito, constituere, ac deinde, favente Domino, devotorum sociorum piis largitionibus et eleemosinis, ecclesiam in qua divina officia per idoneos sacerdotes ab eminentissimo Cardinali Summi Pontificis pro tempore existentis dicte Urbis Vicario approbandos, ad nutum societatis sic constituende ponendos et amovendos, ac denique, crescentibus piorum sociorum aliorumque benefactorum largitionibus et eleemosinis predictis, hospitale in quo pauperes Burgundi-Comitatenses dumtaxat ne per Urbem vagentur recipi debeant construere deliberarunt. Quamquidem laudabilem ac piam deliberationem ad actum quamprimum reduci cupientes, iidem Burgundiones, et precipue infrascripti, videlicet : Perillustris D. Ignatius de Broissia, prior de Vaul; R. D. Joannes Menecard, canonicus supradictus; D. Hippolytus Collot, supradictus; R. D. Simon Bressan, presbiter; R. D. Joannes Bonnet, supradictus; D. Joannes-Baptista Linglois; R. D. Nicolaus Maillet, decanus; R. D. Jacobus-Ludovicus Mairot, prior des Bouchoux; R. D. Claudius Fatelay, presbiter; R. D. Henricus Othenin, canonicus Bisuntinus; D. Habraamus Bondonatus; D. Petrus Froissard de Broissia; D. Joannes Froissard de Broissia; D. Claudius Osanne; D. Stephanus Siri; D. Quintinus Griffonius; D. Petrus Richard; D. Claudius Villains; D. Petrus Cuinet; D. Claudius-Antonius Colette; D. Albertus Barberet; D. Hugo Garnier; D. Federicus Geliot; D. Philibertus du Mont; D. Antonius Poulanchet; D. Claudius Tisserand; D. Joannes-Baptista de Salins; D. Petrus Simonnot; D. Petrus Villains; D. Christophorus Rouget; D. Joannes-Ludovicus Bido; D. Claudius-Renatus de Goux; D. Claudius-Antonius Reud; D. Joannes Miget; D. Simon Tisserand; D. Claudius Genero; D. Franciscus-Humbertus

Bejamain; D. Petrus Magniu; D. Anatolius Perron; D. Claudius Masson; D. Desiderius Quetot; D. Franciscus de Bourgongne; D. Franciscus Logre; D. Joannes-Carolus Daillo; D. Federicus Joliot; D. Franciscus Griset; D. Philippus Ballet; D. Nicolaus Costa; qui sic ita congregati infrascripta mature discutierunt, vigore tamen sumpte licentie, cujus tenor talis est, videlicet a tergo :

« *Illustrissimo et Reverendissimo Domino domino Vicegerenti,*
» pro universitate Nationis Burgundorum-Sequanorum seu
» Comitatus Burgundie dumtaxat incolarum, universitas que
» currenti anno sanctissimi Jubilei Rome degit, non tam ex-
» terarum nationum æmula quam studio pietatis et religionis
» fervida, dum firma auspicia optate congregationis nationalis
» de licentia Sanctissimi in Urbe procurare meditatur, Illus-
» trissime Dominationi Vestre supplicat quatenus libere ac
» de suo consensu nonnullas super his congregationes habere
» possit, in quibus communibus conciliis et singulorum votis
» matura deliberatione stabiliat quibus modis quamque Sanc-
» tissimi acceptis pia et justa desideria consequi possit. Hac
» vero gratia ab Illustrissima Dominatione Vestra prestola-
» bunda, Deum Opt. Max. pro ejusdem incolumitate depre-
» catur. » — « Conceditur in Ecclesia B. M. V. *Purificationis*
» *Ultramontanorum*, de consensu tamen rectoris et deputa-
» toris illius societatis, per duos menses, ac ab hac die 19 au-
» gusti 1650. A Rivaldus, V. Gs. » — « Prorogatur ad alios
» duos menses ut supra, etiam in Ecclesia Sancti-Ivonis, hac
» die 31 octobris. A. Rivaldus, V. Gs. »

» *Primo* quod, pro recipiendis votis super rebus in dicta congregatione discutiendis, quendam deputatum, uti officialem, quasi *consecretarium* nuncupatum fore facturum, eumque dicti domini nationales congregati videlicet dominum Hippolytum Collot publice eligerunt.

» *Secundo,* posthabitis circa premissa multis ac maturis colloquiis, iidem domini nationales congregati decreverunt ex presentibus quatuor esse eligendos qui *deputati* vocarentur, qui

tamen nomen fundatorum pii operis hujusmodi sibi minime arrogarent; quique insimul, una cum assistentia et presentia dicti consecretarii, accitis etiam tribus vel quatuor aut pluribus nationalibus, ad eorum beneplacitum statuerent quid melius super premissis esset faciendum, idque ab ipsis deputatis in proxima generali congregatione referendum foret. Unde, receptis per dominum Hippolytum COLLOT ab uno quoque suprascriptorum nationalium votis, inter ceteros electi fuerunt, videlicet :

» R. D. Joannes MENECARD supradictus, cum votis 33, et sic primus deputatus acclamatus;

» R. D. Henricus OTHENIN, cum votis 26, et sic secundus deputatus;

» D. Stephanus SIRI, cum votis 24, et sic tertius;

» D. Quintinus GRIFFONIUS, cum votis 23, et sic quartus.

» Hisque peractis, Deoque Opt. Max. debitis gratiis redditis, domini nationales in pace abiere.

» *Ego Hippolytus* COLLOT, *tanquam secretarius deputatus.* »

III

LISTE CHRONOLOGIQUE DES PRINCIPAUX OFFICIERS DE LA CONFRÉRIE DE SAINT-CLAUDE.

(1652-1793.)

1652. *Recteurs*, Henri OTHENIN, chanoine de Besançon, et Quentin GRIFFON.

Trésorier, Etienne SIRE. *Secrétaire*, Pierre RICHARD (1).

(1) Les recteurs étaient généralement renouvelés tous les ans; mais le trésorier et le secrétaire étaient fréquemment continués dans leurs charges. Quand nous ne les mentionnons pas en même temps que les recteurs, il y a lieu de comprendre que ceux précédemment inscrits n'avaient pas été changés.

1653. *Recteurs,* Quentin GRIFFON et Etienne SIRE.
Trésorier, Jean-Louis BIDAU. *Secrétaire,* Hippolyte COLLOT, docteur ès droits et attaché à la cour de Rome.

1654. *Recteurs*, Abraham BONDONA, écrivain apostolique, et François HENRY.

1655-58. *Recteurs,* Jean-Louis BIDAU et Alexandre DU BOIS.
Trésorier, Claude FATELAY, prêtre.

1659. *Recteurs*, Thiébaud VOISSART, docteur ès droits, attaché à la cour de Rome, et Abraham BONDONA.

1660-61. *Recteurs*, Etienne SIRE et Quentin GRIFFON.
Trésorier, Nicolas COSTE.

1662. *Recteurs,* Jean BOUCHET et Thiébaud VOISSART.
Trésorier, Jean BONNET, prêtre.

1663. *Recteurs*, Jean-Ignace FROISSARD DE BROISSIA, chanoine-trésorier du chapitre métropolitain de Besançon, et Hippolyte COLLOT.
Trésorier, Jacques MARGUET. *Secrétaire*, Quentin GRIFFON.

1664. *Recteurs*, Thiébaud VOISSART et Claude FATELAY.

1665. *Recteurs,* Claude FATELAY et Claude CHAPUISET.

1666. *Recteurs*, Claude CHAPUISET et Nicolas COSTE.

1667. *Recteurs,* Nicolas COSTE et Etienne MARCHANDET.

1668. *Recteurs*, Quentin GRIFFON et Claude FATELAY.
Secrétaire, Jean BONNET.

1669. *Recteurs*, Claude CHAPUISET et Quentin GRIFFON.

1670. *Recteurs,* Claude-François LOUVET, d'Arbois, docteur ès droits et écrivain apostolique, et Nicolas COSTE.
Trésorier, Nicolas LUC. *Secrétaire,* Etienne SAILLARD.

1671. *Recteurs*, Quentin Griffon et Claude Fatelay.
Trésorier, Jacques Marguet.

1672. *Recteurs*, Quentin Griffon et Claude-François Louvet.
Trésorier, Claude Chapuiset. *Secrétaire*, Anatoile Panier.

1673. *Recteurs*, Claude-François Louvet et Claude Chapuiset.
Trésorier, Quentin Griffon.

1674. *Recteurs*, Claude Chapuiset et Quentin Griffon.
Trésorier, Jacques Marguet. *Secrétaire*, Jacques-Antoine Redoutey, citoyen de Besançon, notaire apostolique.

1675. *Recteurs*, Quentin Griffon et Jean Bole, prêtre.

1676. *Recteurs*, Jean Bole et Henri Lambert, tous deux prêtres.
Trésorier, Claude Chapuiset.

1677. *Recteurs*, Jean-Claude-Joseph Froissard de Broissia, seigneur de Montagna, et Anatoile Panier.

1678. *Recteurs*, Anatoile Panier et Claude Chapuiset.
Trésorier, Jacques Marguet.

1679. *Recteurs*, Quentin Griffon et Didier Quetod, argentier.
Trésorier, Nicolas Clerc.

1680. *Recteurs*, Didier Quetod et Claude Chapuiset.
Secrétaire, Claude-Etienne Perroux.

1681. *Recteurs*, Claude Chapuiset et Vincent Maupré.
Secrétaire, Guillaume Micaud.

1682. *Recteurs*, Vincent Maupré et Jean-Baptiste Sirguey.

1683. *Recteurs*, Jean-Baptiste Sirguey et Nicolas Clerc.
Trésorier, Vincent Maupré.

1684. *Recteurs,* Nicolas Clerc et Jean Bole, prêtre.

1685. *Recteurs,* Jean Bole et Guillaume Micaud.
Secrétaire, Etienne Colombot.

1686. *Recteurs,* Guillaume Micaud et Claude Chapuiset.

1687. *Recteurs,* Claude Chapuiset et Poncet Vermot.
Trésorier, Nicolas Clerc.

1688. *Recteurs,* Poncet Vermot et Georges Marmier.

1689. *Recteurs,* Georges Marmier et François Varéchon.

1690. *Recteurs,* François Varéchon et Poncet Vermot.

1691. *Recteurs,* François Varéchon et Georges Marmier.

1692-1693. *Recteurs,* Georges Marmier et Ignace Fatelay.

1694-1695. *Recteurs,* Ignace Fatelay et le prieur Claude Beuque.

1696. *Recteurs,* Claude Beuque et François Varéchon.
Trésorier, Georges Marmier.

1697. *Recteurs,* François Varéchon et Poncet Vermot.

1698. *Recteurs,* Poncet Vermot et Pierre-Etienne Monnot, sculpteur.
Trésorier, Claude Beuque.

1699. *Recteurs,* Pierre-Etienne Monnot et Nicolas Clerc.

1700. *Recteurs,* Nicolas Clerc et Poncet Vermot.

1701. *Recteurs,* Poncet Vermot et Jean-Baptiste Deschard.

1702. *Recteurs,* Jean-Baptiste Deschard et Nicolas Clerc.

1703. *Recteurs,* Nicolas Clerc et Jean-Baptiste Briot.

1704. *Recteurs,* Jean-Baptiste Briot et Pierre-Etienne Monnot.

1705-06. *Recteurs*, Pierre-Etienne MONNOT et Poncet VERMOT.
Secrétaire, François VARÉCHON.

1707. *Recteurs*, Poncet VERMOT et Noël MILLET.
Secrétaire, Ignace FATELAY.

1708. *Recteurs*, Noël MILLET et Nicolas CLERC.

1709. *Recteurs*, Nicolas CLERC et Claude THIÉBAUD, ce dernier remplacé bientôt, sur sa demande, par Jean-Baptiste BRIOT.

1710. *Recteurs*, Jean-Baptiste BRIOT et Pièrre-Etienne MONNOT.

1711. *Recteurs*, Pierre-Etienne MONNOT et Jean-François LOMBARD.

1712-1715. *Recteurs*, Jean-François LOMBARD et François VARÉCHON.

1716. *Recteurs*, François VARÉCHON et le prieur Claude BEUQUE.
Trésorier, Jean-Baptiste BRIOT.

1717. *Recteurs*, Claude BEUQUE (mort dans l'année, remplacé par Nicolas CLERC) et Philippe ROLLET.
Trésorier, Jean-François LOMBARD.

1718. *Recteurs*, Nicolas CLERC et Ignace FATELAY.
Secrétaire, Joseph BRIOT, de Belleherbe (plus tard préfet de la Daterie apostolique).

1719. *Recteurs*, Ignace FATELAY et Marc JOUSSERANDOT.
Trésorier, Jean-Ange VUITENEY.

1720. *Recteurs*, Marc JOUSSERANDOT et Jean-Baptiste DESCHARD.
Secrétaire, Jacques DESCHARD.

1721. *Recteurs,* Jean-Baptiste DESCHARD et Jean-François LOMBARD.

1722. *Recteurs,* Jean-François LOMBARD et Joseph BRIOT.
Trésorier, Jean BAUDOT. *Secrétaire,* Ignace FATELAY.

1723. *Recteurs,* Joseph BRIOT et Jean-Ange VUITENEY.
Trésorier, Pierre MAUGAIN. *Secrétaire,* Jean-Claude LOMBARD.

1724. *Recteurs,* Jean-Ange VUITENEY et Marc JOUSSERANDOT.
Trésorier, Joseph BRIOT. *Secrétaire,* Claude-Simon LANCRENON, de Lods.

1725-26. *Recteurs,* Marc JOUSSERANDOT et Jean BAUDOT.
Trésorier, Jacques PAQUET. *Secrétaire,* Jean-Claude LOMBARD.

1727. *Recteurs,* Jean BAUDOT et Jacques DESCHARD.
Secrétaire, Claude-Simon LANCRENON.

1728. *Recteurs,* Jacques DESCHARD et Joseph BRIOT.
Trésorier, Jean BAUDOT.

1729. *Recteurs,* Joseph BRIOT et François DURAND.

1730. *Recteurs,* Joseph BRIOT (sur renonciation de François DURAND) et Philippe JEANNIN.
Secrétaire, Hilaire RENAUD.

1731. *Recteurs,* Philippe JEANNIN et Marc JOUSSERANDOT.
Secrétaire, Claude-Simon LANCRENON.

1732. *Recteurs,* Marc JOUSSERANDOT et Jean-Baptiste CLAUDET, prêtre.

1733. *Recteurs,* Jean-Baptiste CLAUDET et Hilaire RENAUD.
Trésorier, Marc JOUSSERANDOT. *Secrétaire,* Jean-Baptiste VARÉCHON.

1734. *Recteurs*, Hilaire RENAUD et Noël ROY.
Trésorier, Pierre MAUGAIN. *Secrétaire*, Claude-Simon LANCRENON.

1735. *Recteurs*, Noël ROY et Joseph BRIOT.
Secrétaire, Hilaire RENAUD.

1736. *Recteurs*, Joseph BRIOT et Philippe JEANNIN.

1737. *Recteurs*, Philippe JEANNIN et Marc JOUSSERANDOT.
Secrétaire, Claude-Simon LANCRENON.

1738. *Recteurs*, Marc JOUSSERANDOT et Pierre DESCHARD.
Trésorier, Philippe JEANNIN.

1739-1741. *Recteurs*, Pierre DESCHABD et Hilaire RENAUD.
Trésorier, Marc JOUSSERANDOT.

1742. *Recteurs*, Marc JOUSSERANDOT et François BARTHELET.
Trésorier, Joseph BRIOT. *Secrétaire*, Hilaire RENAUD.

1743. *Recteurs*, François BARTHELET et Noël ROY.

1744. *Recteurs*, Noël ROY et Claude-Simon LANCRENON.

1745. *Recteurs*, Claude-Simon LANCRENON et Philippe JEANNIN.

1746. *Recteurs*, Philippe JEANNIN et Claude-Etienne BOUVOT.

1747. *Recteurs*, Claude-Etienne BOUVOT et Pierre DESCHARD.

1748. *Recteurs*, Pierre DESCHARD et Jean-Baptiste PERRIN, prêtre.

1749. *Recteurs*, Jean-Baptiste PERRIN et François BARTHELET.
Secrétaire, Antoine MELIN, prêtre.

1750. *Recteurs*, François BARTHELET et Jean-Baptiste CLAUDET, prêtre.

1751-1752. *Recteurs*, Jean-Baptiste CLAUDET et Hilaire RENAUD.

1753. *Recteurs,* Hilaire RENAUD et Claude-Etienne BOUVOT.

1754. *Recteurs,* Claude-Etienne BOUVOT et Jacques LANCHY.

1755. *Recteurs,* Jacques LANCHY et Claude-Simon LANCRENON.

1756-1760. *Recteurs,* Jean-Baptiste CLAUDET (par suite du décès de LANCRENON) et Pierre DESCHARD.

1761-1762. *Recteurs,* Pierre DESCHARD et Jean-Pierre BRIOT.
Trésorier, Pierre DESCHARD.

1763-1764. *Recteurs,* Jean-Pierre BRIOT et Hilaire RENAUD.
Trésorier, Jean-Pierre BRIOT.

1765-66. *Recteurs,* Hilaire RENAUD et Joseph AYMONIN, prêtre.
Trésorier, François SILVAN, de Dole.

1767. *Recteurs,* Joseph AYMONIN et François SILVAN.

1768. *Recteurs,* François SILVAN et Claude BORDEAU.

1769. *Recteurs,* Claude BORDEAU et Jean-Ignace LOMBARD, de Bouverans.
Secrétaire, Antoine GRANDJACQUET, sculpteur.

. . . .

1771. *Trésorier,* Jean-Ignace LOMBARD. *Secrétaire,* Hilaire RENAUD.

. . . .

1784. *Recteurs,* Jean-Antoine BESANÇON et Jean LANCHY.

1785. *Recteurs,* Jean LANCHY et Charles LOMBARD.

1786. *Recteurs,* Charles LOMBARD et Jean BARBAUD.

. . . .

1793. Antoine GRANDJACQUET et François MOREL, députés de l'église de Saint-Claude des Bourguignons.

IV

INDICATIONS BIOGRAPHIQUES RELATIVES A QUELQUES-UNS DES MEMBRES DE LA CONFRÉRIE DE SAINT-CLAUDE.

(1650-1800.)

1650 (1). — Jean-Ignace FROISSARD DE BROISSIA, prieur de Vaux, Fay et Laval, abbé commendataire de Cherlieu en Franche-Comté, chanoine et grand-chantre du chapitre métropolitain de Besançon, camérier du pape Innocent XI, mort le 19 mai 1694. Par son testament du 10 mars 1689, « il donna une partie de ses biens pour servir à la fondation, dans la ville de Dole, d'un séminaire ou collège semblable au collège Salviati, à Rome, dans lequel seraient élevés dix-huit jeunes petits garçons orphelins de père et de mère, nés en légitime mariage et baptisés au comté de Bourgogne. » (ROUSSET, *Dictionnaire des communes du Jura,* t. II, pag. 588.) Le 1er juillet 1668, la confrérie de Saint-Claude constatait qu'il avait quitté Rome, et le 23 novembre 1670, elle le savait pourvu, en qualité de commendataire, de l'abbaye de Cherlieu, en Franche-Comté, et occupé de régulariser l'administration de cet important bénéfice. Six mois après l'annexion de la Franche-Comté à la France, il repartait pour Rome et, à ce propos, faisait envers la municipalité de Besançon une gracieuse démarche qui est ainsi relatée dans les délibérations communales : « Du mardy 6 novembre 1674. — *Compliments.* — M. DE BROISSIA, abbé de Cherlieu et grand-

(1) La date ainsi mise en vedette indique l'année dans laquelle le nom du personnage dont il s'agit a figuré, pour la première fois ou pour l'unique fois, sur les procès-verbaux des réunions de la confrérie de Saint-Claude.

chantre de l'insigne chapitre, ayant visité M. le président pour faire compliment à Messieurs et leur faire sçavoir qu'il s'en va à Rome où il leur a offert ses services, Messieurs ont commis le sieur avocat fiscal pour l'en aller remercier et luy souhaitter bon voyage. »

1650. — Jean MENÉCARD, chanoine de Saint-Maurice de Salins. C'est à cet ecclésiastique que se rapporte l'extrait suivant des comptes de la ville de Salins : « Un mandement de vingt francs fut délivré, le 10 février 1628, « à messire Jehan Menecard, prestre, pour les frais » particuliers faits en la salle des Cordeliers, pour la » représentation de la mort tragique de Crispe, fils de » Constantin-le-Grand. » (ROUSSET, *Dictionn.*, t. VI, p. 427.) Jean Menecard mourut vers 1660, chanoine du chapitre métropolitain de Besançon.

1650. — Jean-Baptiste LINGLOIS, d'une famille noble de Besançon qui a fourni un savant jurisconsulte et deux poètes latins, faisait alors à Rome ses études de jurisprudence et y fut reçu docteur ès droits : sur la présentation de son diplôme, la municipalité de Besançon l'admit au nombre des avocats, le 12 février 1657.

1650. — Etienne SIRE (les documents italiens l'appellent *Siri* ou *Siry*) avait un père nommé Jacques et était originaire de la portion de la Franche-Comté qui appartenait au diocèse de Langres (1). Son testament, reçu par le notaire Abenantes, le 14 janvier 1663, est actuellement dans les minutes du notaire Pomponi. Il y déclarait vouloir être inhumé dans l'église de *San-Lorenzo in*

(1) Cette partie de la Franche-Comté qui relevait du diocèse de Langres est représentée aujourd'hui par le morceau de l'arrondissement de Gray qui est sur la rive droite de la Saône. Un homonyme du principal fondateur des dots de Saint-Claude, Colombet *Syre*, « originel de Gray, » fut reçu citoyen de Besançon le 8 novembre 1674.

Lucina (1). Il léguait à Saint-Claude des Bourguignons 6000 écus (l'écu romain valant 5 fr. 37 centimes), dont 1000 pour achever le maître-autel de l'église et 500 pour acheter six chandeliers et une croix à placer sur ledit autel. Le reste devait être employé à acquérir des *luoghi di Monte* (2), avec le revenu desquels on ferait célébrer une messe quotidienne pour lui et pour son épouse, et l'on distribuerait, le jour de la saint Claude, quatre dots de vingt écus chacune, plus cinq écus pour le trousseau (3), à des jeunes filles pauvres, nées en Franche-Comté ou issues de parents appartenant à cette province. La veuve d'Etienne Sire, usufruitière de cette succession, est appelée dans les actes italiens *Maddalena Tavanetti :* elle était née à Rome d'un père originaire de la Franche-Comté et dont le nom devait être *Tevenet;* elle mourut le 21 mars 1688, et ce fut seulement à partir de cette année que la distribution des dots eut lieu dans l'église comtoise de Rome.

---

(1) Il y fut inhumé, en effet, et sa veuve également, vingt-cinq ans après, ainsi qu'en témoignent les actes suivants, qui ont été obligeamment extraits à mon intention du *Liber mortuorum* de San-Lorenzo in Lucina, par M. le curé Raffaello De-Caris.

Fol. 122. — « A di 28 marzo 1663. — Il signore Stefano Siliri (*sic*), della Borgogna della Contea, figlio del *quondam* Giovanni Borgognone, marito della signora Maddalena Tavanetti, Romana, di anni 70, morì nella communione di S. M. C., a strada Ferrantina, dopo aver ricevuto tutti li santissimi Sagramenti e la raccomandazione dell' anima, fu sepolto in questa nostra chiesa. »

Fol. 155. — « A di 21 marzo 1688. — Maddalena Tavanetti, Romana, in età di anni 84, figl. del *quondam* Nicolo Borgognone, vedova del *quondam* Stefano Siri, Borgognone, morì nella communione della S. M. C., nella casa Ferrantina, ricevè tutti li santissimi Sacramenti, e fu sepolta in questa nostra chiesa. »

(2) Les *luoghi di Monte, lieux de Mont*, étaient des actions de sociétés immobilières.

(3) Ces dots furent, dès le début, réduites à seize écus et 15 baïoques, c'est-à-dire à environ 85 livres : aujourd'hui elles ne sont plus que de 7 écus et demi, ou 40 livres 31 centimes chacune.

1650. — Jacques-Louis Mairot, de Baume, prieur des Bouchoux, depuis 1638.

1650. — Henri Othenin, de Vesoul, chanoine du chapitre métropolitain de Besançon, était déjà à Rome en 1639. Il était occupé, en 1650, à y défendre les droits qu'il prétendait avoir sur les prieurés de Saint-Marcel et de Vaucluse, contre les prétentions rivales de Marin Boyvin, fils du célèbre président du Parlement de Dole. En même temps qu'il coopérait à la création de la confrérie comtoise, le chanoine Othenin publiait, sous le voile de l'anonyme, un pamphlet en langue latine, que le Parlement jugea « rempli d'invectives injurieuses et calomnies atroces, non seulement contre des personnes de haute intégrité et de grand mérite, mais encore contre les ordonnances du pays faites par S. M. » En conséquence ce libelle, déclaré « diffamatoire, calomnieux, impie et pernicieux au public, » fut « mis ès mains de l'exécuteur de la haute justice, pour être par lui brûlé sur un échafaud au milieu des halles dudit Dole, au premier jour de marché » : ce qui fut exécuté au mois de juin 1657 (*Documents inédits sur l'histoire de la Franche-Comté,* t. VI, pp. 544-548). L'un des personnages attaqués dans ce pamphlet était Jean-Simon Froissard de Broissia, ancien procureur général, père de l'un de ceux qui travaillaient avec le chanoine Othenin à l'organisation en confrérie du groupe national des Comtois à Rome.

1650. — Claude-Antoine Reud, d'une ancienne famille de Besançon, devint chanoine du chapitre métropolitain en 1667, et mourut le 8 novembre 1683.

1650. — Jean Miget, de Pontarlier, « chanoine de Saint-Jean de Besançon, prieur de Jussey et de la Loye, étant allé à Rome, y passa pour un grand canoniste, fut fait

chanoine de Sainte-Marie-Majeure et y devint avocat consistorial. En cette qualité, il travailla à la canonisation de saint François de Sales. On croit qu'il a donné pendant son séjour à Rome des ouvrages de sa jurisprudence. » (DROZ, *Histoire de Pontarlier*, p. 111.)

1650. — Jean BÉSARD. Serait-ce le fameux luthiste de Besançon, qui avait fait à Rome son éducation musicale et s'était acquis en Allemagne une grande célébrité? A partir de l'année 1617, nous avions perdu sa trace : l'aurions-nous retrouvée, en 1650, dans le second des procès-verbaux de la confrérie comtoise de Rome? (Voir ma *Note sur Jean-Baptiste Bésard, de Besançon, célèbre luthiste,* dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs,* 5e série, t. I, 1877, pp. 25-32.)

1650. — Nicolas JODIMET, d'une famille de Besançon dont le nom s'écrivait indifféremment *Godimel*, *Goudimel*, *Jodimel* et *Jodimey*, et qui vivait, durant le XVIe siècle, des métiers de boulanger et de fournier. A cette famille appartenait le compositeur Claude Goudimel, qui ouvrit à Rome, de 1540 à 1550, la première école de musique populaire et eut pour disciple Palestrina (Voir mes notices sur *Claude Goudimel* et *Guillaume du Fay,* dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 4e série, t. X, 1875; 5e série, t. III, 1878; 5e série, t. IV, 1879.)

1655. — Jean CHASSIGNET, devenu chanoine du chapitre métropolitain de Besançon en 1667, mort le 17 juin 1680, appartenait à une famille de Besançon qui a laissé des souvenirs honorables. Jean-Baptiste Chassignet, contemporain de Malherbe, devina comme lui la véritable forme du vers français et publia, de 1594 à 1613, trois volumes de poésies. (A. CASTAN, *Besançon et ses environs,* pp. 288-289.)

1661. — Jean-Baptiste Boisot, de Besançon, alors âgé de vingt-trois ans, faisait son premier voyage d'études en Italie, auquel il consacra trois années. « Etant à Rome, dit Moréri, il y acquit la protection du cardinal Azzolini, qui le présenta à la reine Christine de Suède et qui voulut même l'attacher auprès de cette princesse, dans le dessein de le pousser aux importants emplois de la prélature. ... Il partit de Rome, après avoir obtenu du pape, à la recommandation de la reine et du cardinal dont on vient de parler, les prieurés de la Loye et de Grande-Cour, situés en Franche-Comté, où il retourna après avoir parcouru l'Allemagne. » L'abbé Boisot commençait dès lors à former cette bibliothèque qu'il légua en 1694 à sa ville natale, pour qu'elle devînt un dépôt public. (H. Tivier, *L'abbé Boisot*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 4e série, t. IX, 1875; A. Castan, *Besançon et ses environs,* 1880, pp. 331-338.)

1661. — Claude Girod, de Noseroy, docteur ès droits, avait brillamment concouru, le 10 décembre 1668, pour la place de professeur en droit canon à l'Université que Besançon essayait alors de créer. La municipalité de cette ville, par délibération du 13 novembre 1669, l'admit gratuitement au nombre des citoyens.

1661. — Claude-François Coillot, de Poligny, obtint à Rome le grade de docteur ès droits et revint en Franche-Comté. Son frère et lui furent au nombre de ceux qui défendirent vaillamment Besançon, en 1674, durant ce siège que commandait le roi de France et dont Vauban dirigeait les attaques. La municipalité de Besançon, par délibération du 13 septembre 1674, leur en décerna un témoignage qui est ainsi conçu : « Les sieurs Claude-François Coillot, docteur ès droits, et

Jean-Charle Coillot, alphère (1), de Poligny, frères, ont été admis gratuitement au nombre des citoyens et presté le serment requis, en considération des services par eulx rendus à la cité (où ils se trouvèrent engagés pendant le siège en hommes de cœur et d'honneur), et particulièrement par ledit Jean-Charle qui receut un coup de mousquet au coude à l'attaque de la contrescarpe d'Arènes, dont il reste estropié. » Claude-François Coillot, réinstallé à Poligny, fut maire de cette ville pour l'année 1684. (CHEVALIER, *Hist. de Poligny*, t. II, p. 335.)

1662. — Hiacynthe de LASSAU, l'un des bienfaiteurs de l'église de Saint-Claude, est indiqué, dans les délibérations de la confrérie, comme originaire de *Molard* en Franche-Comté. C'est évidemment *Molay* qu'il faut lire : en effet la terre de ce nom, située dans la Haute-Saône, fut possédée aux XVe, XVIe et XVIIe siècles, par une famille de Lassau, venue du Dauphiné et alliée à plusieurs familles de l'aristocratie comtoise. (L. SUCHAUX, *Dictionnaire des communes de la Haute-Saône*, t. II, p. 72.)

1668. — Pierre ALVISET, fils d'un notaire de Besançon, avait été témoin dans cette ville d'un duel ayant occasionné la mort d'un homme. Sur une requête que présenta son père, la municipalité, par délibération du 30 juin 1667, le renvoya de la poursuite exercée contre lui, le condamnant seulement à deux amendes de 60 sous chacune, tant pour port d'armes indues que pour tapage nocturne. A la suite de cette escapade, il partit pour Rome et fut présent aux assemblées des confrères de Saint-Claude depuis le 8 avril 1660 jusqu'au 23 juin 1675.

---

(1) Alphère, mot emprunté à la langue espagnole, signifiait *porte-étendard*.

1670. — Joseph Baudot. Serait-ce le peintre Joseph-Etienne Baudot, né à Moncey, reçu citoyen de Besançon le 2 août 1659 et mort dans cette ville le 4 mai 1684? (*Besançon et ses environs*, p..140.)

1671. — Nicolas Langrognet, de Vesoul, fut maire de cette ville en 1683, 1692 et 1699. (Suchaux, *Galerie nobiliaire*, t. I, p. 324.) Ayant obtenu une place de conseiller au Parlement de Franche-Comté, il fut reçu citoyen de Besançon le 5 mars 1712, par une délibération ainsi conçue : « Messire Nicolas Langrognet, de Vesoul, conseiller au Parlement, ayant fait prier Messieurs du Magistrat, par M. le Maire, de le recevoir au nombre des citoyens de cette cité, ils luy ont accordé sa demande et ont ordonné au secrétaire de luy en expédier des lettres. »

1672. — Claude Barberot, dans son testament reçu par le notaire Belletti, le 11 août 1672, est appelé *Barbaro*, fils de Jean, et indiqué comme originaire de *Sarzè*, diocèse de Besançon. *Sarzè* est indubitablement la transformation italienne du nom de lieu franc-comtois *Chargey*. Mais il existe en Franche-Comté deux villages ainsi dénommés : Chargey-lez-Autrey et Chargey-lez-Port. Or, la localité dont Barberot était issu appartenant au diocèse de Besançon, ce ne pouvait être Chargey-lez-Autrey, qui se trouve dans la portion comtoise de l'ancien diocèse de Langres : il s'agit donc de Chargey-lez-Port. Claude Barberot léguait à la confrérie de Saint-Claude 14 1/2 *luoghi di Monte*, dont le revenu devait servir à donner annuellement deux dots (1) à des jeunes filles pauvres de la colonie comtoise. La con-

---

(1) Ces dots, qui étaient originairement de 13 écus et 15 baïoques, c'est-à-dire d'environ 69 francs chacune, se trouvent aujourd'hui réduites à 6 écus 18 baïoques, ou 33 livres 21 centimes chacune.

frérie ne fut mise en possession de cette libéralité qu'après la mort de la veuve du testateur Jeanne Jacquet (*Giovanna Giacchè*), survenue au mois de décembre 1687. Le testament de Claude Barberot existe à Rome dans l'*Archivio di Stato.*

1677. — Jean-Claude-Joseph FROISSARD DE BROISSIA, seigneur de Montagna, devenu chevalier d'honneur au Parlement de Franche-Comté et chevalier de Saint-Georges, créé marquis de Broissia par lettres-patentes du mois d'octobre 1691, mort à Neublans en 1750. « Sa charité pour les malades, dit le bénédictin D. PAYEN, l'a fait auteur d'un traité sur la peste et d'un recueil de remèdes pour plusieurs maladies. Il a encore composé un livre de prières, qui est le fruit et la preuve de sa piété. » (*Bibl. séquanoise,* ms. de la Bibl. de Besançon.)

1678. — Charles-Jean-Baptiste DE LOISY, reçu maître-orfèvre à Besançon le 24 avril 1680, appartenait à la famille bisontine qui, pendant le XVII[e] siècle, fournit à la ville une série non interrompue de graveurs sur cuivre et d'orfèvres. (Voyez l'article *de Loisy*, par Charles WEISS, dans la *Biographie universelle.*)

1678. — Antoine-Sébastien DE SCEY, de la famille comtoise de ce nom qui peut faire « la preuve par titres d'une suite presque continuelle de générations depuis le commencement du X[e] siècle. » (DUNOD, *Histoire du Comté*, t. III, p. 211.)

1685. — Claude-Pierre MARCHAND, seigneur de la Châtelaine, près d'Arbois. (ROUSSET, *Dictionnaire des communes du Jura,* t. II, p. 8.)

1685. — Philippe COLIN DE CHAFFOIS, écuyer, maire de Pontarlier en 1695. (DROZ, *Hist. de Pontarlier,* p. 170.)

1694. — Claude-Jean-Baptiste BEUQUE, de Dole, docteur en

théologie et titulaire d'un prieuré en Franche-Comté, était le frère de Denis Beuque, protonotaire apostolique et recteur de l'important hôpital du Saint-Esprit de Besançon. De 1698 à 1717, le prieur Claude Beuque fut l'agent le plus actif des affaires de la confrérie de Saint-Claude. Lorsqu'il mourut à Rome, dans les premiers jours d'avril de l'année 1717, la congrégation générale décida qu'il serait célébré un service solennel pour son âme, sans préjudice des dix messes basses qui lui étaient dues en qualité d'officier défunt de la confrérie.

1698. — Pierre-Etienne MONNOT, né à Orchamps-Vennes en 1658, avait sans doute fait quelque apprentissage de sculpteur sur bois quand il quitta son village pour acquérir, le 7 septembre 1676, la qualité de citoyen de Besançon : la municipalité n'exigea de lui qu'une pistole, c'est-à-dire un peu plus de seize francs (1). Il retrouva exactement cette somme, en 1682, comme salaire des dessins qu'il fournit alors pour la décoration de la chapelle de l'hôtel de ville de Besançon (2). Vers cette même époque, il alla se perfectionner à Dijon, en travaillant sous les auspices et dans l'atelier de Jean Dubois, sculpteur d'un certain mérite (3). Revenu à Besançon, en 1687, il y produisit une image de la Vierge, qui devint le prétexte de l'établissement d'une confrérie dite de Notre-Dame du Cordon bleu. « Il étoit, dit un mémoire du temps, aussi bon chrétien qu'habile ouvrier, et sa vie étoit aussi pure que ses mains étoient adroites (4). » Toutefois son instruction

(1) Registres municipaux de Besançon.

(2) A. CASTAN, *Les sceaux de la commune, l'hôtel de ville et le palais de justice de Besançon*, dans les *Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 1870-71. p. 491.

(3) TICOZZI, *Dizionario*, t. II, p. 468.

(4) L'abbé SUCHET, *N.-D. du Cordon bleu*, dans les *Annales franc-comtoises*, t. V, 1866, p. 161.

littéraire laissait fort à désirer : il ne parvenait que très difficilement à tracer une signature. Nous en avons la preuve sur des quittances datées du 17 juin 1687 et du 26 avril 1689 : elles sont relatives au paiement des retables qu'Etienne Monnot avait exécutés pour l'église de Pelousey, aux frais de Jeanne Auger, veuve de l'apothicaire Jacques Souquet, à qui l'hôpital Saint-Jacques de Besançon doit l'un de ses plus importants domaines (1). Tels furent les humbles débuts d'un artiste dont l'Italie et l'Allemagne devaient bientôt se disputer les œuvres.

1710. — Nicolas Luc, fondateur de deux chapellenies dans l'église de Saint-Claude, en 1710, appartenait probablement à la famille de ce nom qui existait à Poligny et sur laquelle l'historien Chevalier a écrit un article généalogique (t. II, p. 401-402).

1718. — Joseph Briot, prêtre du diocèse de Besançon, était de Belleherbe, près de Maîche. Il entra dans les bureaux de la Daterie apostolique, c'est-à-dire de la juridiction qui expédie les provisions des bénéfices ecclésiastiques ainsi que les dispenses. La duchesse douairière de Toscane, veuve du dernier des Médicis, l'avait chargé de la gestion de ses affaires, et il avait obtenu, en 1739, la commande du prieuré de Romainmotier. Devenu préfet de la Daterie, il fit créer une paroisse dans son village natal et donna 6000 francs pour l'église que l'on y construisit en 1766 : il envoya de Rome trois tableaux pour l'ornementation de cet édifice. D'après son portrait qui existe à la cure de Belleherbe, le R. P. capucin Raphael (Louis Baille) a bien voulu faire un dessin pour la collection iconographique de la Bibliothèque de Besançon. Joseph Briot mourut à Rome,

---

1) Archives de l'hôpital Saint-Jacques : papiers des Souquet.

dans une maison voisine de Saint-Claude des Bourguignons, le 4 juillet 1781, âgé de quatre-vingt-douze ans (1). On lui fit de pompeuses funérailles dans l'église nationale des Comtois, et la place où il y repose est marquée par une modeste épitaphe en langue latine, que lui-même sans doute avait composée. (*Documents*, n° IX.)

1721. — Claude-Simon LANCRENON, l'un des administrateurs dévoués de la confrérie de Saint-Claude, était sans doute le fils de Claude-François Lancrenon qui obtint, en 1698, pour l'église de Lods, sa patrie, un os du bras de saint Arator, accompagné d'un authentique délivré par le vicaire-général du Pape. Cet ossement se conserve encore à l'église de Lods, dans un reliquaire exécuté de nos jours aux frais de la veuve du peintre Lancrenon. (*Notice sur le peintre Lancrenon*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 4e série, t. IX, 1874, pp. 12-13.)

1731. — Etienne-François GALOIS, originaire de Poligny, était curé de Saint-Louis des Français à Rome, en 1733. (Eug. MUNTZ, *Artistes employés à Saint-Louis des Français*, dans les *Nouv. arch. de l'art franç.*, 1876, p. 379.) Il devint chanoine du chapitre métropolitain de Besançon en 1734, eut la qualité de vicaire-général de

(1) L'église de Saint-Claude étant comprise dans la circonscription paroissiale de Santa-Maria-in-Via, c'est dans le *Liber Mortuorum* de cette dernière église que se trouve l'acte de décès et d'inhumation de Joseph Briot. Le R. P. Alessio CARONI, curé de ladite paroisse, a bien voulu m'envoyer copie de cet acte qui est ainsi conçu : « Die 4 julii 1781. — Illustrissimus et reverendissimus DD. Josephus BRIOTTI, filius q. Jacobi, a Bellerbe, Bisuntinæ diœcesis, in comitatu Burgundiæ, Prior Romanmuthier, Præfectus Datariæ Apostolicæ, et ex-procurator gentis Mad. Duc. Hetruriæ, ætatis suæ nonaginta duorum circiter annorum, in domo condita, sita in Platea S. Claudii Burgundionum, omnibus consuetis Ecclesiæ sacramentis munitus, ultimisque precibus

l'archevêque entre les années 1746 et 1772, celle de vice-chancelier de l'Université de Franche-Comté à partir de 1748; il mourut en 1774. (*Almanachs de Besançon et de la Franche-Comté.*)

1761. — Joseph Aymonin, prêtre du diocèse de Besançon, était, en 1774, curé de Saint-Louis des Français à Rome; il dressa, le 28 novembre de cette année, l'acte de décès du sculpteur Pierre de l'Estache, l'auteur des quatre figures d'Evangélistes qui décorent les pendentifs de la coupole de Saint-Claude des Bourguignons. (Eug. Muntz, *Artistes employés à Saint-Louis des Français*, dans les *Nouvelles archives de l'art français*, 1876, p. 380.)

1766. — « Luc-François Breton (dit son élève et biographe Jean-Louis Callier) est né en Franche-Comté dans l'an 1731, de François Breton et de Catherine Obinguen, qui, après avoir changé plusieurs fois le lieu de leur établissement, vinrent de Pontarlier se fixer à Besançon, où ils moururent bientôt, laissant leur fils en bas âge, mais dont un oncle prit soin. Il paraît qu'on se borna à lui enseigner à lire et à écrire, en attendant qu'il fût assez fort pour apprendre un métier. Soit goût, soit convenance, on choisit celui de menuisier... » (*Mémoires de la Société d'agriculture du Doubs*, ans VIII et IX, p. 121.)

---

ejus anima Deo commendata, in communione S. M. E. spiritus Deo reddidit. Cujus corpus hora secunda noctis, more nobilium, ad ecclesiam S. Claudii Burgundionum translatum, in eadem, post solemnem cadaveris expositionem expletisque funeribus, die sequenti sepultum fuit. Sacramentalem ejus confessionem audivi ego infrascriptus proprius parochus, 28 junii proxime elapsi; eadem die a me ipso sacratissimo viatico refectus fuit; die vero 29 supradicti a me pariter infrascripto extrema unctione roboratus fuit, atque sub mei ipsius adsistentia eadem supradicta die animam suo reddidit Creatori. — Ita est : *fr. Alexander M.* Assandri, *parochus S. Mariæ in Via.* »

Voici, d'après les Registres de l'Etat civil de Besançon, les actes de baptême et de décès du statuaire Luc Breton :

Paroisse de Saint-Maurice. — « Luc-François, fils du sieur François Breton, procureur au bailliage de Besançon, et de demoiselle Catherine Obinguen, sa femme, est né le six d'octobre mil sept cent trente un, et a été baptisé le même jour dans l'église paroissiale de Saint-Maurice; il a eu pour parrain le sieur Luc Breton, avocat au parlement, et pour marraine demoiselle Marguerite-Françoise Clémençot, épouse du sieur Nicolas Garnison. (*Signé*) Breton, M.-F. Clémençot, L. Breton, Dalloz, prêtre de l'oratoire, *curé.* »

« L'an huit de la République française une et indivisible, le quatre ventose, à cinq heures du soir, par devant moi Jean-Etienne Martin, administrateur municipal de la commune de Besançon, département du Doubs, officier public chargé de constater les naissances et décès des citoyens, sont comparus les citoyens Antoine-Melchior Nodier, âgé de soixante-deux ans, commissaire du gouvernement près les tribunaux civil et criminel du département du Doubs (1), et Jean-Nicolas Dormoy, âgé de quarante-deux ans, substitut dudit commissaire, demeurant à Besançon, lesquels m'ont déclaré que le citoyen Luc-François Breton, âgé de soixante-neuf ans, statuaire, natif de Besançon, fils de furent François Breton et de Catherine Obinguen, décédés, sans aucuns autres renseignements, est mort le jour d'hier à dix heures du soir, dans son domicile, rue des Granges, section du Capitole. D'après cette déclaration, je me suis transporté audit domicile, je me suis assuré du décès dudit citoyen Luc-François Breton, et j'en ai rédigé le présent acte, que lesdits

(1) Père du littérateur Charles Nodier.

citoyens Antoine-Melchior Nodier et Jean-Nicolas Dormoy ont signé avec moi. (*Signé*) DORMOY, NODIER, MARTIN. »

1766. — Guillaume-Antoine GRANDJACQUET, de Reugney, était né trois mois et quelques jours avant Luc Breton : ils entrèrent ensemble dans la confrérie de Saint-Claude, exécutèrent chacun une statue pour le portail de l'église de ce nom, moururent à moins d'un an de distance l'un et l'autre, le premier à Rome, le second à Besançon. Je dois à l'obligeance de M. P. Grandjacquet, maire de la commune de Reugney, l'acte de baptème suivant de son parent le sculpteur : « Guillelmus-Antonius, filius Claudii-Stephani GRANDJACQUET et Joannæ-Franciscæ Troutet, conjugum de Reugney, natus est et baptisatus die decima nona junii anno Domini millesimo septingentesimo trigesimo primo : cujus susceptores fuere Guillelmus Vallet et Maria-Antonia Grandjacquet, uterque de Reugney. (*Signé*) VERTEL, *prêtre.* » De son côté, M. le curé Raffaello DE-CARIS a bien voulu m'adresser l'acte d'inhumation du même artiste, extrait du *Liber mortuorum* (fol. 23) de la paroisse de San-Lorenzo in Lucina, à Rome. Cet acte est ainsi conçu : « A di 22 febraio 1801. — Sign. Antonio GRANJAQUET, Rom., di anni 70, fil. del q. Gaspere (1), e marito della signora Girolama Girod, com., mori al Merangolo, munito di tutti i santi sac., nella communione de S. M. C , e fu in questa chiesa sepolto, assistito del Padre Flischler. »

---

(1) Le sculpteur Grandjacquet ayant un fils du nom de Gaspard, on a été induit ainsi, mais à tort, à l'inscrire lui-même comme fils de Gaspard.

V

CLAUSES DU TESTAMENT DE FRANÇOIS HENRY, DE MONTARLOT-LEZ-CHAMPLITTE, CONCERNANT LA FONDATION DE L'HOPITAL DES PÈLERINS DE LA FRANCHE-COMTÉ A ROME.

(1654 — 26 janvier.)

(Archives de Saint-Claude des Bourguignons : registre 37.)

« Nel nome della Santissima Trinità Padre, Figlio et Spirito-Santo, e della gloriosissima Vergine Maria, hoggi che siamo alli venti-sei di gennaro dell'anno 1654, io Francesco Arrigo, figlio del quondam Andrea, del contado di Borgogna...

» *Item*, per ragion di legato, lascio dieci luoghi di Monte Sermoneta alla chiesa di SS. Andrea et Claudio della Natione Borgognona Contea : quali detti dieci luoghi di Monte voglio et ordino che s'habbino ad impiegare, cioè li frutti, in uno ospitio per allogiare et alimentare li poveri pellegrini della sudetta Natione per tre sere, conforme all'altri hospedali di Roma, per quanto comportano li frutti di detti dieci luoghi di Monte; e quando herediteranno gl'altri luoghi di Monte, per morte di madonna Giovanna Arriga, voglio che impieghino tutti i frutti di quelli nella sudetta opera; essendosene bisogno e sia obligata mettere sopra la porta dove alloggiaranno detti pelegrini una lapide con queste parole : *Ospitio per li poveri Pellegrini Borgognoni.* Et in evento che detti Monti si estrassen, voglio che si rinvestino in effetti non vacabili. E voglio che si deputino dalla compagnia di detta Natione quattro huomini, i quali debbano amministrare detta entrata; et in caso che di questi quattri ne morisse uno, voglio che ne deputi un altro in suo luogo, e cosi di mano in mano; e debbiamo rendere buono e fedel conto ogn'anno di detta amministratione; e de più voglio che detti dieci luoghi di Monte stiano a multiplico per insino a tanto che si fà detto ospitio.....

» Instituisco..... herede Giovanna Arriga, mia nipote carnale, figlia del quondam Martino Arrigo, mio fratello carnale; e voglio che la sudetta Giovanna sia usufruttuaria mentre vive di tutti li luoghi di Monte che restaranno, pagati però tutti li legati da me spontaneamente fatti.....; e morta che sara detta Giovanna Arriga, mia herede, voglio et ordino che tutti li luoghi di Monte che restaranno, pagati però li legati fatti da me, vadino alla chiesa de' SS. Andrea e Claudio, ad effetto di impiegarli nel sudetto ospitio per li poveri pellegrini della sudetta Natione. »

VI

EXTRAIT DU REGISTRE DES ENTRÉES DE L'HOPITAL DES PÈLERINS DE LA FRANCHE-COMTÉ A ROME.

(1671-1676.)

(Archives de Saint-Claude des Bourguignons : registre 43.)

In nomine sanctissime et individue Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus-Sancti. Amen. — Si comincia ad aprire l'Hospicio delli poveri Pellegrini della Borgogna Contea, questo giorno, 6 giugno, festività di S. Claudio, arcivescovo di Bisanzone, l'anno di gratia M. DC. LXXI, conforme la dispositione del fondatore Francesco Arrigo, nationale; li nomi e cognomi de' quali Pellegrini si notaranno come appresso :

Joseph Cocagne (1), Borgognone.

(1) Ce premier des pèlerins comtois hébergés à Saint-Claude de Rome était probablement originaire de Dole. En effet, dans un contrat d'échange de terrains entre l'hôpital du Saint-Esprit de Dole et les Minimes qui s'établissaient aux abords de cette ville, le 27 juillet 1635, on voit figurer comme experts : Bonaventure Cocagne, Claude Cocagne l'ancien, son frère, et Claude Cocagne le jeune, son fils, tous trois habitant le faubourg de la Bedugue-lez-Dole. (Archives de l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon.) Claude-François Cocagne fut curé d'Arbois

A di 6 di detto mese.

1° Si è ricoglito Giacomo Joly, del luogo di Vesey, del Contado di Borgogna.

A di 30 detto.

2° Antonia Guyot, de Mortaud.
3° Stefano-Marco Guyot, di detto luogo.

A di 29 lug°.

4° Claodio Hannequin, de Gray.
5° Francesco Gigandet, de Gray.

A di 30 detto.

6° Claudio Gaultier, de Gray.

A di 6 agosto.

7° Renaldo Jaquelin, di Bisenzone.

A di 14 detto.

8° Claudio Gandillon, de Moiran.
9° Gio-Francesco Perrier, di detto luogo.

. . . .

1671.

D. Giovanni-Battista Vernier, sacerdote.

. . . .

1672.

Claude de la Croix, de Salins.
Claudio Bousson, de Salins (1).

---

entre les années 1699 et 1721. (Bousson de Mairet, *Annales d'Arbois*, pp. 444 et 467.)

(1) Il fonda dans l'église de Saint-Claude, en 1700, une messe hebdomadaire et perpétuelle.

Gio-Nicolo MAILLOT, del luogo de Villaufans, dioc. di Bisanzone.

. . . .

1673.

Luigi DORO, de Mons-soub-Vaudré.

. . . .

1674.

Fra Dorotheo DE MESMAY, del luogo de Mesmay.
Claudio-Francesco DE MESMAY, del luogho de Mesmay.
Pietro COULON, di Bisenzone.
PATEL, di S. Claudio, sacerdote.
Pietro MARMIER, del luogho de Frasne.
Gioanni-Batista LA GRANFAME, del luogho de Besançon (1).
Pietro SOYTEUR, de Besançon.
Claudio PARRENIN, du Russé.

. . . .

1675.

Reveran don Christofano PELISIONER, d'Arlay.
Il reveran Nicolo BOURELIER, de Besanson.
Nicolo FISALIX de Mutiautepière.
Francesco MONOT, du Planbis-dernier-Vene, e Pietro MONOT, suo filiolo.
Benedetto DUBOCLEY, de Moutier-Haute-Pierre.
Reverendo Dionisio GROSHENRI, sacerdote di Bisanzone (2).

(1) D'une famille qui exerçait la pharmacie à Besançon dans la première moitié du dix-septième siècle, et qui compta ultérieurement parmi ses membres des médecins et des avocats d'un certain mérite.

(2) Denis Groshenry, prêtre, chapelain de Saint-Jean-Baptiste de Besançon, fit donation à l'hôpital des mendiants de cette ville, le 16 janvier 1716, de deux vignes à Arguel, lieu dit à *Mercurot*.

Fra Berrardo BRESSAN, romito a S. Lupo nella Contea di Borgogna (1), del luogo de Mombarey.

Simon CUINET, de Saragiose (2).

Il reverendo signore Jacomo-Antonio BARBE, curato di Vaudré.

. . . .

1676.

Giacommo ALMANDET, sacerdote di Bisanzone.

. . . .

VII

LISTE DES BIENFAITEURS DE L'ÉGLISE ET DE L'HOPITAL DE SAINT-CLAUDE (3).

(1658-1744.)

1658. Jean ISABEY : legs de dix écus.

1660. Abraham BONDONA, de Gigny : sa succession qui valut à la confrérie trois maisons dans la *Via de' Pontefici,* dont une très importante, à charge de trois messes par semaine.

1662. François HENRY, de Montarlot-lez-Champlitte : dotation d'un hôpital pour les pauvres pèlerins de la Franche-Comté.

1663. Jean MIGET, de Pontarlier, docteur ès droits, chanoine de Besançon, attaché à la Cour de Rome : legs de

---

(1) L'ermitage de Saint Loup était sur le territoire de Refranche (canton d'Amancey).

(2) Sarrageois, village du canton de Mouthe.

(3) Cette liste, dressée d'après des documents qui malheureusement s'arrêtent à l'année 1769, a pour complément un *Catalogue* des messes fondées en l'église de Saint-Claude, que nous publions ci-après.

quatre *lieux de Mont*[1], à charge d'une messe par semaine.

1663. Etienne SIRE, originaire de la région franc-comtoise qui relevait du diocèse de Langres : legs de 6000 écus, dont 1000 pour achever le maître-autel de Saint-Claude, 500 pour le meubler d'une croix et de six chandeliers d'argent, 4.500 pour fondation d'une messe quotidienne et de quatre dots annuelles en faveur des jeunes filles comtoises de Rome.

1664. Claude et Pierre GROSRICHARD : donation d'un *lieu de Mont*, à charge d'une messe mensuelle.

1666. Quentin GRIFFON et sa femme Catherine : donation de cent écus, à charge d'une messe mensuelle.

1666. Antoine TARPIGNET : legs de deux *lieux de Mont* et un quart, à charge de vingt-trois messes par an.

1667. Jean CHARBONNIER, de Salins[2] : legs de 25 écus à charge de deux messes par an.

1667. Jacques MARGUET : don de cent écus, en 1667, et de 500 écus en 1673, à charge de cinq messes par mois, à partir de sa mort.

1668. Hyacinthe DE LA SAU : donation de 1800 écus, à charge d'une messe quotidienne. En 1675, il instituait la confrérie son héritière universelle.

1671. Guillaume ROUGNON : legs d'un *lieu de Mont*, à charge de vingt messes par an (réduites à quinze).

1672. Claude BARBEROT, de Chargey-lez-Port : legs de 14 1/2 *lieux de Mont*, pour fondation de deux dots annuelles

---

(1) Actions de sociétés immobilières.

(2) Il avait été le second mari d'Anne-Marie Costaguti, veuve en premières noces du marquis Gregorio Serlupi, laquelle survécut à son deuxième époux.

en faveur des jeunes filles pauvres de la colonie comtoise de Rome.

1672. Thiébaud VOISSARD, docteur ès drois, attaché à la Cour de Rome : legs d'un *lieu de Mont*, sans charge.

1673. Antoine GIROD : legs de 246 écus, à charge de 48 messes par an.

1674. Jeanne LETONDOR : donation de 200 écus, à charge de deux messes par mois, à partir de son décès.

1674. Anatoile GUYOT : don de cent écus, à charge d'une messe mensuelle depuis son décès.

1675. Claudine VERMOT, dite Groshuguenin, de Morteau, veuve de Jean Boband : legs de deux *lieux de Mont* et de 50 écus en monnaie, à charge d'une messe par chaque semaine.

1677. Georges LONGCHAMP : legs de 200 écus.

1677. Jean-Baptiste RONDON, de Salins : legs de 200 écus.

1678. Didier QUETOD, argentier comtois, et Antoinette CORNIER, sa femme : don d'un calice en argent avec sa patène.

1679. Marie GABRIEL, lorraine, veuve du franc-comtois Claude PAGOT : don d'une lampe d'argent à l'église de Saint-Claude.

1679. Hugues et Claude PETIT, frères : don de trois reliquaires, de dix candélabres et d'une croix en cuivre.

1679. ANONYME COMTOISE : legs de 400 écus.

1679. Jacques GIROD, maître d'hôtel du cardinal Cibo : legs pour fondation d'une chapellenie.

1681. Poncet D'HOUTAUD : substitution en faveur de Saint-Claude, dans le cas où ses neveux et héritiers décéderaient sans postérité.

1682. Jacques Cuinet, frère lai des Clercs réguliers de la Mère de Dieu, à *Santa-Maria-in-Campitelli* : legs de cent écus, à l'effet de célébrer des messes jusqu'à épuisement de la somme.

1682. Jean Vuiteney : legs de deux *lieux de Mont*, à charge d'une messe mensuelle et d'un service anniversaire; plus vingt écus pour une chasuble de damas blanc.

1684. Claude Marchand : legs de trois *lieux de Mont*, à charge de soixante messes basses par an.

1685. Pierre Tatu : legs de cinquante écus, dans le cas où son frère Adrien l'aurait précédé dans la tombe, à charge d'une grand'messe et de quarante messes basses.

1685. Françoise Tot : legs de deux *lieux de Mont*, à charge de quarante-cinq messes par an.

1686. Adam Clerc : legs de cent écus, à charge d'une messe mensuelle.

1687. Antoinette Vicaire : legs d'un *lieu de Mont*, à charge de dix messes par an.

1687. Gabriel Vuiteney : don de vingt écus, à charge de deux messes par an pour l'âme de Nicolas Jeanroy.

1688. François Boragine : legs de cent écus pour distribuer, en une fois, dix subsides dotaux à des filles pauvres de la colonie comtoise.

1688. Claude Chapuiset : legs d'un *lieu de Mont*, à charge d'une messe mensuelle.

1688. Poncien Sabar : legs d'un *lieu de Mont*, à charge d'une messe mensuelle.

1689. Antide Caton : legs de 200 écus, à charge de deux messes par an.

1691. Agathe HUGONIN : legs de deux *lieux de Mont,* à charge de quinze messes par an.

1696. Claude MICHEL : legs de 200 écus.

1698. Nicolas CURIE : legs de quinze écus, à charge d'une messe annuelle.

1698. Etienne MOVILLARD : legs d'un *lieu de Mont*, à charge d'en employer le revenu à faire célébrer des messes.

1700. Vincent MAUPRÉ : legs de deux *lieux de Mont,* à charge de deux messes par mois.

1700. Denis MARGUET : legs de 200 ducats, à charge de vingt-cinq messes par an.

1700. Guillaume PETIT : legs d'un *lieu de Mont,* à charge d'une messe mensuelle.

1700. Claude BOUSSON, de Salins : legs d'un *lieu de Mont*, à charge d'une messe par semaine.

1702. Jean CANTIBO : legs d'un *lieu de Mont*, à charge de dix messes par an.

1707. Georges MARMIER : legs par substitution en faveur de Saint-Claude, à charge de deux messes par mois.

1707. Thiébaud MARMIER : legs de 200 écus.

1708. Noël MILLET : don d'une relique de saint André.

1708. Noël CUCET : legs d'un *lieu de Mont*, à charge de six messes par an.

1709. Etienne GUILLEMIN : legs de 150 écus.

1710. Nicolas LUC : fondation testamentaire de deux chapellenies dans l'église de Saint-Claude.

1711. Jeanne FUCHARD : legs d'un *lieu de Mont*, valant 116 écus, et d'un lit pour l'hôpital, à charge d'une messe mensuelle.

1712. François LOGRE : héritage comprenant, entre autres valeurs, une chambre sur le flanc de l'église de Saint-Jérôme des Esclavons, immeuble vendu en 1713 par la confrérie.

1712. Sébastien PELLETIER : legs de 250 écus, à charge de célébration de messes.

1715. Elena-Francesca PIAZZA : legs de plusieurs *lieux de Mont* en faveur d'une église : son mari, Nicolas CLERC, qui en a l'usufruit, les destine à Saint-Claude, à charge de trois messes par semaine ; il meurt le 21 octobre 1722.

1715. Claude LONGCHAMP : fondation d'une chapellenie à Saint-Claude, avec don des objets pour la desservir.

1717. Claude BEUQUE, de Dole, prieur : legs d'un *lieu de Mont,* à charge d'une messe mensuelle.

1725. Poncet CASEAU, de Pontarlier : legs de quatre *lieux de Mont*, à charge d'en employer les revenus à célébrer des messes.

1737. François GUYOT : legs de plusieurs *lieux de Mont*, à charge : 1° de quinze messes par an pour lui et pour Simone JEANNIN ; 2° de quinze messes pour Claude GUYOT ; 3° d'une messe mensuelle pour Claudine GUYOT.

1744. Catherine BUFFI : legs de trois *lieux de Mont*, à charge de messes mensuelles.

VIII

CATALOGUE DES MESSES FONDÉES EN L'ÉGLISE DE SAINT-CLAUDE, DRESSÉ AU XVIII[e] SIÈCLE ET CONSERVÉ DANS LA SACRISTIE DE CETTE ÉGLISE (1).

(1660-1798.)

SINGULIS DIEBUS.

Hyacinto de LASSAU, Nicolao BUSSI atque Anna GABOTTO, suisque majoribus (2).
Stephano SIRI, suis (3).
Claudio LANCIANI, suis (4).
N° 392.

SINGULIS HEBDOMADIS.

Joanne MIGET (5).
Scipione MURATORI (6).
Abrahamo BONDONATO (7).

---

(1) Ce *Catalogue* m'a été communiqué par un effet de la gracieuse obligeance de la Congrégation polonaise qui dessert l'église de Saint-Claude des Bourguignons. Presque tous les noms qui se trouvent dans ce document ont été accommodés à l'italienne. Pour retrouver leur physionomie natale, c'est-à-dire leur formule comtoise, il suffira, au moyen de la concordance des dates, de se reporter aux indications correspondantes de la *Liste* que j'ai dressée des bienfaiteurs de Saint-Claude. Toutefois le *Catalogue* contient quelques noms de plus que la *Liste*, car les documents qui ont servi à composer celle-ci s'arrêtent à l'année 1769; c'est ce motif qui m'a décidé à publier le *Catalogue*, malgré son incorrection.

(2) 1668.

(3) 1663.

(4) 1715.

(5) 1663.

(6) La desserte de cette fondation fut imposée à la confrérie de Saint-Claude, lors du contrat d'acquisition de l'oratoire cédé par les Bernardins réformés de la province de Piémont.

(7) 1660.

Claudia VERMOT (1).
Claudio BUSSON, suisque (2).
Helæna-Francesca PIAZZIA, suisque (3).
N° 432.

SINGULIS MENSIBUS.

Jacobo MARGUET (4).
Eodem.
Claudio ac Petro GROSTIGNARD, suaque (5).
Anatolio ac Petro GAYOT, suisque (6).
Joanne LETONDE, suisque (7).
Concepto DOUTAUA (8).
Pontiano SABAR (9).
Joanne WIETTENEY, suisque (10).
Quintino GRIFFONI ac Catharina uxore sua (11).
Claudio CEPUSETTI (12).
Vincentio MAUPII (13).
Guillelmo POLET (14).
Georgio MARMIER (15).
Abrahamo BONDONATO (16).

---

(1) 1675.
(2) 1700.
(3) 1715.
(4) 1667.
(5) 1664.
(6) 1674.
(7) 1674.
(8) 1681.
(9) 1688.
(10) 1682.
(11) 1666.
(12) 1688.
(13) 1700.
(14) 1700.
(15) 1707.
(16) 1660.

Agatha Ugonin (1).
Adamo Claré (2).
Joanna Fuchard (3).
Claudio-Joanne-Baptista Bauguvé, suis (4).
Claudio-Stephano Serret, suaque mente.
Catharina Baffi, suaque mente (5).
Joanne Boudo, suaque mente.
Carolo-Andrea Milizia (6).
Josepho Briotti (7).
Jacobo Lancé, suisque.
Petro-Stephano Monot, suaque uxore ac mente (8).
N° 243.

MISSÆ PRIVATÆ ANNUÆ.

Nicolao Jeanrois (9).
Nicolao Curiet (10).
Sebastiano Pelletier (11).
Claudio-Simone Lancrenon (12).
Joanne-Petro Briotti, suisque.
Anatholio Bolard.
N° 28.

---

(1) 1691.
(2) 1686.
(3) 1711.
(4) 1717.
(5) 1744.
(6) C'est le nom d'un prêtre, originaire d'Oria, en Italie, qui mourut à Rome en 1738 et fut inhumé dans l'église de Saint-Claude.
(7) 1781.
(8) 1733.
(9) 1687.
(10) 1698.
(11) 1712.
(12) 1756.

MISSÆ ANNUÆ *ad libitum*.

Antonio TORPIGNETTI (1).
Joanne CHARBONIER (2).
Guillelmo ROGNON (3).
Claudio BARBAROT (4).
Dionisio MARCHETTI (5).
Claudio MARCHAND, suaque mente (6).
Francesca TOT (7).
Antonia VICARIA (8).
Agatha UGONIN (9).
Anzideo CANTON (10).
Stephano MOVILARD (11).
Francesco LOGRÈ (12).
Antonio GIRO (13).
Natale CUCET (14).
Claudia GUJO (15).
Pontio CASSIO (16).
Benefica anonima (17).
Gabrieli VITTERIÉ, suisque (18).

---

(1) 1666.
(2) 1667.
(3) 1671.
(4) 1687.
(5) 1700.
(6) 1684.
(7) 1685.
(8) 1687.
(9) 1691.
(10) 1689.
(11) 1698.
(12) 1712.
(13) 1673.
(14) 1708.
(15) 1737.
(16) 1725.
(17) 1679.
(18) 1687.

Simona GIANNINI (1).
Francesco GUJO, suaque mente (2).
Claudio GUJO, suaque mente (3).
Janne CANTIBO (4).
N° 289.

MISSÆ ANNUÆ CANTATÆ.

Francesco LOGRE (5).
Joanne WITTENEY, suisque (6).
Petro-Stephano MONOT, suaque uxore ac mente (7).
Sebastiano PELLETIER (8).
Josepho BARBAUD, suaque mente.
N° 3.

COMPENDIUM GENERALE.

Singulis diebus..................	392
— hebdomadis.............	432
— mensibus................	243
Privatæ annuæ..................	28
Annuæ *ad libitum*................	289
Cantatæ.........................	3
	1387
Sull' avanzo delle rendite.........	16
	N° 1403

(1) 1737.
(2) 1737.
(3) 1737.
(4) 1702.
(5) 1712.
(6) 1682.
(7) 1733.
(8) 1712

IX

ÉPITAPHES DE L'ÉGLISE DE SAINT-CLAUDE, ANTÉRIEURES AU XIXe SIÈCLE

Extraites des *Iscrizioni delle chiese di Roma*, da Vincenzo Forcella, t. III, pp. 187-188.

(1733-1781.)

Epitaphe du sculpteur Pierre-Etienne Monnot.

MEMORIÆ
PETRI . STEPHANI . MONNOT
ORCAMPTENVENNIS
EX . BURGUNDIÆ . COMITATU . DOMO . BISANTIO
ARCHITECTI . SUI . ÆVI . INSIGNIS
SCULPTORIS . CÆLATIS . AFFABRE . OPERIBUS
MEMORABILIS
VIRI . DE . SUIS . ET . CIVIBUS . BENE . MERENTIS
QUI
VIXIT . ANNIS . LXXV
FRUGI . COMIS . MORUM . INTEGER
DECESSIT . PRID . NON . SEXT . A . MDCCXXXIII
COMMUNI . MŒRORE
NICOLAUS . ET . IOSEPH . MŒSTISSIMI
LOCO . LIBENTER . A . NATIONE . DATO
POSUERUNT
PATRI . PIENTISSIMO

Dalle en marbre, dans le principal compartiment de la rosace centrale du pavé de l'église de Saint-Claude.

Epitaphe de l'abbé Charles-André Milizia, *d'Oria (Italie).*

CAROLVS ANDREAS
MILITIA VRITANVS
PRESBITER . VIR . PROBVS
ET MORVM SVAVITATE
AMICIS
ACCEPTISSIMVS

VIXIT . A . LXIII . M . XI.
OBIIT VIII IDVS DECEMBR.
A . D . MDCCXXXVII

Dalle en marbre, près du grand autel, à droite, dans le pavé de l'église de Saint-Claude.

Epitaphe de Joseph Briot, *préfet de la Daterie apostolique.*

D . O . M .

CUJUS RECLUDUNTUR
ISTHIC OSSA
JOSEPHI BRIOTTI
ANIMAM FRATER
PRECIBUS ADJUVA
OBIIT
QUARTO NONAS JULII
MDCCLXXXI

Dalle en marbre, dans la rosace centrale du pavé de l'église de Saint-Claude, à gauche en regardant le maître-autel.

X

Epitaphe de l'éditeur d'estampes Antoine Lafrère, *d'Orgelet, et de Claude* Duchet, *son neveu et successeur.*

(1577-1585.)

D O M

ANTONIO LANFR*ER*IO BVRGVND*O*
ORGELETTO OPPIDO AGRI BISVNTI*NI*
ORTO VIRO PIETATE I*n* D*e*VM INTEGRI*TATE*
ET FIDE ERGA HOMINES . INGENIO . AC
FORTVNIS ORNA*TO AD* IMITAN*DA*
ILLVSTRANDA *AC PROPA*GANDA
ANTIQUITATIS *RERVMQ* . *ALI*ARVM . VR*BE*
ET ORBE INSIGNI*V MONV*MENTA N*ATO*
EADEMQ *TABVLIS AENEIS* CVDEN*DA*

INCOMPARABILI EX HAC LVCE SVBTRACTO
ANNO . D . MDLXXVII XIII KAL . AVGVS
ET STEPHANO DVCHETTO EIVS PRONEPOTI
VITA FVNCTO
ANNo MDLXXXIII
ET CLAVDIO . DVCHETTO EIVSDEM
ANTONII NEPOTI ARTE ET VIRTVTE
PATRVI AEMVLO ET AEQVALI EVASVRO
MORTE IMMATVRA PRÆVENTO .
ANNO MDLXXXV NONIS DECEMBRIS
MARGARITA . CLAVDII . DVCHETTI
CONIVX . PRÆGNANS . RELICTA . ET
IACOBVS GVERARD MARGARITÆ
FRATRER . FVTVRÆ . SOBOLIS . TVTOR
EX TESTAMENTO . INSTITVTVS
MOESTISSIMI . NON . SINE . LACRYMIS
BENEMERENTIBVS . PP .
ANNO SALVTIS . M . D . LXXXVI

Dalle de marbre, dans le pavé de la nef de droite de Saint-Louis des Français, tout près de la porte de la sacristie. Cette épitaphe, très détériorée, a été transcrite, à l'aide d'une ancienne copie, et publiée par M. Vincenzo FORCELLA, dans le t. III (p. 26) de ses *Iscrizioni delle chiese di Roma*.

XI

TRADITIONS CONCERNANT LES FRANC-COMTOIS RÉFUGIÉS A ROME.

« Les chroniques bisontines rapportent que certain *Bousbot* (c'est-à-dire un habitant du quartier situé sur la rive droite du Doubs, un *Trasteverino*, dans l'espèce) étant venu à Rome, à l'occasion du jubilé, se trouvait à l'hospice de *Saint-Claude*, lorsque le Saint-Père vint servir à table, par humilité, les pèlerins qui s'y étaient réunis. Le Pontife, dans sa pieuse tournée, s'arrête près du *Bousbot*, met quelque chose dans son assiette, puis lui frappant amicalement sur l'épaule :

« *Magnate, magnate* (dit-il), *signor Borgognone* (1). » Sur quoi le digne citoyen d'Arènes ou de Battant, se retournant vers son auguste interlocuteur, et soulevant à demi son bonnet, d'un air souriant et charmé de tant d'affabilité : « *Hé, hé, grand machi! vous ête bin bon; i mainget prou, monsieu lou Pape* (2). » Quiconque a vu le jour sur les bords du Doubs admettra, sans hésiter, cette anecdote, qu'il trouvera parfaitement caractéristique de nos vieilles mœurs locales et qui se voit imprimée je pense, aujourd'hui, pour la première fois. » (Th. BELAMY, *Rome, nouveaux souvenirs;* Paris, 1860, t. I, pp. 139-140.)

« LE CARDINAL COBRISSA. Un particulier, nommé Aubry, était allé à Rome, et était parvenu à entrer au service d'un cardinal. Le bruit étant venu au pays qu'il y faisait bien ses affaires, deux ou trois de ses compatriotes, très liés avec lui, pensèrent qu'avec son aide ils pourraient marcher sur ses traces. Les voilà partis pour la capitale du monde chrétien, à pied et rigoureusement vêtus du costume national. Ils arrivent, mais ils ne connaissent point l'adresse d'Aubry; précaution inutile, selon eux : un cardinal est un personnage facile à trouver, et d'ailleurs Aubry devait être parfaitement connu à Rome. Aussi, aux premières personnes qu'ils rencontrent, ils demandent : « Où reste le cardinal *Cobrissa* (qu'Aubry sert (3))? » Les individus interrogés ouvrent de grands yeux; on s'assemble autour d'eux, et un des assistants, qui savait le français, leur demande qui ils sont et d'où ils viennent. A cette question, ils lèvent fièrement la tête et répondent tous à la fois : « Nos tsins (4) d'Arbois, d'Arbois même! » Là s'arrête l'histoire; on ne sait pas s'ils retrou-

(1) Mangez, mangez, monsieur le Bourguignon.

(2) Hé, hé, grand merci! vous êtes bien bon, je mange assez monsieur le Pape.

(3) *Sert* se dit *sa* dans les patois jurassiens.

(4) Nous sommes.

vèrent Aubry, ou s'ils revinrent à Arbois aussi avancés qu'à leur départ. » (BOUSSON DE MAIRET, *Annales de la ville d'Arbois*, 1856, p. 55.)

XII

LUC BRETON COURONNÉ AU CAPITOLE.

Le succès remporté à Rome par Luc Breton, en 1758, est ainsi relaté dans les *Feuilles hebdomadaires de la Franche-Comté* (numéro du lundi 23 décembre 1782) :

« M. Breton remporta le premier prix de sculpture proposé par l'Académie d'émulation que Clément XI avoit établie pour la peinture, pour la sculpture et pour l'architecture, et que Benoît XIV venoit de restaurer.

» C'est dans la grande salle du Capitole que se fait cette distribution avec le plus grand appareil (1). Le protecteur de l'Académie, un grand nombre de cardinaux, les ambassadeurs des différentes cours, les académiciens des Arcades et les professeurs des diverses académies sont présents. On prononce un discours, tant à la gloire des fondateurs et du protecteur, que sur l'utilité des arts admis au concours. Les aca-

(1) Dans une lettre en date du 22 juillet 1750, Jean-François DE TROY parlait ainsi de la cérémonie qui se faisait au Capitole pour la distribution des prix proposés par l'Académie de Saint-Luc : « La fonction que l'on fait pour délivrer les prix aux jeunes écoliers qui les ont mérités est fort auguste. Le pape fait choix du meilleur orateur pour faire un grand discours à l'honneur des trois beaux-arts. Les meilleurs poètes de l'Académie de l'Arcadie (c'est ainsi qu'elle se nomme) sont invités pour y réciter des pièces de vers, à l'honneur des élèves qui ont remporté les prix. M. Vanloo, qui a eu cet avantage en son temps, et avec tant d'honneur, pourra, Monsieur, vous faire un détail mieux circonstancié. Cette cérémonie se fait dans une grande salle bien parée, au Capitole, où il y a des places marquées tout autour pour la noblesse. Ce sont les cardinaux qui délivrent les prix aux jeunes gens qui les ont mérités; cela est précédé d'une grande musique. » (LECOY DE LA MARCHE, *L'Académie de France à Rome*, 7e article : *Gazette des Beaux-Arts*, 2e période, t. II, 1869, pp. 363-364).

démiciens des Arcades récitent des sonnets et des vers italiens ou latins qu'ils ont composés sur le même sujet. Dans la relation imprimée de la distribution de 1758, on lit en titre, page 141 : PREMIATI NELLA I CLASSE DALLE SCULPTURA (*Prix de la première classe de la sculpture*). — PRIMO PREMIO, LUCA BERTON DA BISANSONE (*Premier prix*, *Luc Breton*, *de Besançon*). Le sujet de ce prix avoit été d'exprimer l'action intrépide de L. Metellus, grand pontife, sauvant le *Palladium* de l'incendie qui consumoit le temple de Vesta, l'embarras des Vestales pour défendre des flammes ce dépôt précieux confié à leur garde, et la consternation du peuple qui, étant accouru, regardoit comme certaine la perte du monument sacré d'où dépendoit la fortune et la conservation de Rome. Pour s'assurer du talent de chaque concurrent, on lui avoit encore donné à exécuter, dans l'espace de deux heures et sans sortir de la salle, un sujet d'histoire. Celui que M. Breton eut à rendre fut de représenter l'archange Raphaël ordonnant à Tobie, avec lequel il voyageoit, de pêcher un poisson dont il tireroit le fiel pour guérir les yeux de son père, qui étoit aveugle.

» Nous observerons que la même relation annonce que le troisième prix de la seconde classe d'architecture avoit été déféré à François de Mesmay, de Dole, dans le comté de Bourgogne. Les talents de cet artiste le firent ensuite appeler à Madrid, où il est mort il y a deux ans. »

Les indications qui précèdent sont extraites d'une relation originale imprimée sous ce titre :

Delle lodi delle Belle Arti : orazione e componimenti poetici detti in Campidoglio in occasione della festa del concorso celebrata dall' insigne Accademia del disegno di S. Luca, essendo principe di essa il signor Placido COSTANZI : *l' anno M DCC LVIII : alla Santità di N. Signore Clemente XIII.* In Roma, M DCC LVIII, appresso Niccolò e Marco Pagliarini, provisori di libri di Sua Santità, con licenza de' superiori. — In-4, XVI-110 pages.

La bibliothèque de la ville de Besançon (Sc. et A., n° 2269)

possède l'exemplaire de ce livret que Luc Breton avait rapporté de Rome et sur le titre duquel on lit de sa main l'annotation suivante : « Donné par l'Académie de St-Luc, avec le premier prix de la sculture, dans la grande salle du Capitolle à Rome, le 18 septembre l'an 1758, à Luc Breton, de Besançon. »

XIII

ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES ACTUELLES DE L'ÉTABLISSEMENT DE SAINT-CLAUDE DES BOURGUIGNONS.

(1880.)

RECETTES.

1. Loyer de la maison Via del Pozzetto........	14.038	»
2. — Via del Mortaro.......	2.370	»
3. — Via dei Pontefici......	15.480	»
4. Cens dû par le sieur Pagnoncelli..........	21	50
5. Consolidé italien........................	1.315	85
	33.225	35

DÉPENSES.

1. Impôts, savoir : Contributions foncières....	7.225	37
— id. des eaux....	354	25
— Richesse mobilière........	836	53
— Mainmorte...............	86	60
2. Messes fondées n° 989..................	1.303	»
3. Dots fondées............................	227	66
4. Frais de réparation des immeubles, environ	3.000	»
5. Pension viagère à l'ancien recteur de l'église de Saint-Claude......................	645	»
6. Intérêts sur la somme de 100.000 empruntée à la Caisse d'épargne de Rome pour		
A reporter.....	13.678	41

Report.....	13.678	41
reconstruire la maison Via dei Pontefici.	5.000	»
Excédant de recettes (1)...................	14.546	94
	33.225	35

(1) L'excédant des recettes sert à amortir la dette à la Caisse d'épargne, à contribuer aux frais d'administration et à distribuer des secours aux Français pauvres.

Le service de l'église de Saint-Claude ayant été confié anx soins des religieux polonais appartenant aux diocèses français, les frais de culte et de traitements ont sensiblement diminué, ce qui a permis d'augmenter le nombre des secours.

TABLE DES MATIÈRES

NOTICE.

DOCUMENTS.

LES SAVANTS MODERNES DE LA FRANCHE-COMTÉ

ALEXIS PETIT

PHYSICIEN, NÉ A VESOUL LE 2 OCTOBRE 1791

NOTICE SUR SA VIE ET SES ŒUVRES

Par M. A.-F. BOULLET

DOCTEUR ÈS-SCIENCES

INSPECTEUR HONORAIRE DE L'ACADÉMIE DE PARIS.

Séance du 15 décembre 1880.

Pendant que MM. d'Auxiron et de Jouffroy s'illustraient par leurs essais sur l'application de la vapeur à la navigation, un savant de notre province, dont le nom occupe une place honorable dans les annales scientifiques du monde, prenait rang parmi les hommes remarquables qui ont posé les premières assises de la science moderne.

Alexis Petit, membre de la Société philomatique, professeur à l'Ecole polytechnique et au collège royal Bourbon, était né à Vesoul (Haute-Saône), le 2 octobre 1791. C'est une des gloires de notre pays, un nom que l'on citera toutes les fois que l'on voudra prouver l'excès de précocité que peut acquérir l'intelligence humaine dans certaines organisations privilégiées.

Pour lui, en effet, les difficultés que rencontrent les enfants pour apprendre à lire, à écrire et faire leurs études classiques n'existèrent pas. Il était savant à l'âge où les mieux doués commencent ordinairement leurs études.

Elève de cette Ecole centrale de Besançon où se sont formés en peu de temps les plus illustres enfants de notre pro

vince, il comptait parmi les plus jeunes, et il étonnait ses maîtres par son aptitude extraordinaire à l'étude des sciences exactes; car, disent ses biographes, à dix ans et demi il possédait toutes les connaissances nécessaires pour être admis à l'Ecole polytechnique.

Un intervalle de six années le séparait encore de l'âge réglementaire pour le concours; il en profita pour perfectionner ses études et entreprendre déjà des questions scientifiques importantes. Appelé à Paris par le savant Hachette, son protecteur d'abord et ensuite son ami, il fut élève et plus tard répétiteur dans une institution fondée par des professeurs de l'Ecole polytechnique et destinée à y préparer des jeunes gens. Seize ans arrivèrent : il se fit inscrire pour le concours et fut reçu le premier de toute la promotion. Il conserva sa supériorité pendant ses deux années d'école et fut classé hors cadre à sa sortie : on donna le premier rang d'élève à celui qui s'était placé immédiatement après lui. Ces résultats justifient ce qui peut paraître extraordinaire dans la précocité intellectuelle d'Alexis Petit et font prévoir les hautes destinées scientifiques auxquelles il paraît appelé.

Il n'a point failli au mandat que la Providence lui donnait en le dotant si richement; mais, hélas! sa carrière a été brisée presque aussitôt qu'ouverte, et il est mort laissant à peine ébauchés des travaux qui auraient immortalisé son nom!

A sa sortie de l'Ecole, il passa du titre d'élève à la dignité de maître et devint répétiteur d'analyse mathématique : il avait alors dix-neuf ans! L'année suivante, il fut nommé répétiteur de physique et en même temps professeur de physique au lycée Bonaparte.

De tels débuts montrent quelle valeur scientifique possédait déjà notre savant compatriote et quelle estime avaient pour lui les maîtres et les grands vulgarisateurs de la science.

Jusqu'à vingt ans, il suivit les routes battues des concours, les sentiers plus ou moins connus des aspirants aux sommités scientifiques, mais aucun travail original émanant de son

propre fonds ne l'avait encore recommandé au monde savant. Il débuta par une thèse pour le doctorat ès sciences, dont la soutenance fut un triomphe. Il étonna ses juges et charma son auditoire par la facilité et l'élégance de son élocution. Pour lui, savoir, c'était savoir dire, et il possédait cet art à un haut degré de perfection. Un homme dont le souvenir est vénéré parmi nous, qui l'avait connu et aimé, le regretté M. Weiss, me disait en parlant de Petit : c'était le Cicéron de la science !

Il avait choisi pour sujét de thèse *la théorie mathématique de l'action capillaire*, sujet ardu, difficile à aborder, et dans lequel son puissant esprit d'analyse a porté une lumière éclatante. Partant de ce principe que la modification de la forme moléculaire et la force expansive du calorique produisent les divers états d'agrégation de la matière, il en conclut que l'élévation ou la dépression des liquides dans les espaces capillaires en résultent immédiatement, et que, pour en trouver la loi, il suffit de tenir compte de cette cause modifiée par la courbure des surfaces.

Les faits physiques qu'il invoque ne sont pas suffisants pour faire connaître la loi suivant laquelle s'exerce l'attraction moléculaire qu'il étudie, mais ils l'assujétissent à être représentée par une fonction de la distance, qui diminue avec une grande rapidité, de manière à devenir insensible aux plus petites distances sensibles, et qui devient finie lorsque la distance est nulle.

Quand il a déterminé la nature de la fonction et qu'il peut la comparer à une exponentielle négative, il est sur la voie qui le conduira au but cherché ; il n'y a plus que des calculs à suivre et il est peu de difficultés qu'il ne surmonte en cette matière.

Ce qui le préoccupe, c'est de conserver à son raisonnement toute la généralité possible et de n'y introduire aucune hypothèse restrictive sur la nature des différentes fonctions qui représentent les attractions. Il se contente de les assujettir à

la condition commune de devenir insensibles pour les plus petites distances perceptibles, et de devenir nulles lorsque la distance est nulle. Il s'occupe d'abord de l'élévation et de la dépression des liquides dans les tubes capillaires, et il arrive à une formule qui, traduite en langage ordinaire, donne les résultats suivants :

1° Dans les tubes de même matière plongeant dans un même fluide, la hauteur moyenne du liquide soulevé est proportionnelle au contour de la base du tube et réciproque à la surface de cette base.

2° Si les bases des différents tubes sont circulaires, les contours sont proportionnels aux rayons, et les surfaces, aux carrés de ces mêmes rayons : ainsi les hauteurs moyennes sont réciproques aux rayons des bases. La même loi se conserve pour des tubes prismatiques dont les bases sont des polygones réguliers d'un même nombre de côtés.

Ces résultats de formules élégantes et de calculs habilement conduits ont fixé les lois des phénomènes d'élévation et de dépression qui se complètent par le remarquable théorème suivant :

Il y aura élévation toutes les fois que le double de l'intensité de l'attraction de la matière du tube sur le fluide sera plus grand que l'attraction du fluide sur lui-même, et il y aura dépression dans le cas contraire.

Si l'intensité d'attraction de la matière du tube sur le liquide est précisément égale à la moitié de celle de ce dernier sur lui-même, le fluide ne sera ni élevé ni déprimé.

Enfin cet important travail se termine par une étude rigoureusement faite de l'équation générale de la surface des fluides renfermés dans des espaces capillaires. Notre auteur, après l'exposé de cette savante analyse, constate la conformité remarquable des résultats de l'observation et de ceux auxquels le calcul l'a conduit. Il ajoute que cette coïncidence assure d'une manière incontestable la légitimité de l'hypothèse qui sert de fondement à sa théorie.

Docteur ès sciences à vingt ans, répétiteur de physique à l'Ecole polytechnique et professeur au collège Bourbon, sa situation, son mérite et la réputation que lui faisaient ses travaux et son enseignement, lui valurent des amitiés illustres et le firent rechercher dans le monde savant. Il était l'ami et le collaborateur du grand astronome Arago; il en devint le beau-frère par son mariage avec Mademoiselle Carrier, sœur de Madame Arago et fille d'un ingénieur distingué des ponts et chaussées.

Les liens de famille contribuèrent à rapprocher encore l'intimité des deux savants, et ils s'associèrent pour un travail important sur les variations du pouvoir réfringent des corps dans les divers états d'agrégation de la matière qui les compose, quand la température varie.

Ce que l'on appelle pouvoir réfringent est l'expression de la force avec laquelle une certaine masse de matière, prise pour unité, attire les molécules lumineuses dans le système de l'émission. Il semble que cette force devrait être constante pour une même substance, quel que fût l'état d'agrégation auquel on l'amène, puisque son évaluation, réduite à une même masse, est indépendante des changements de densité. On avait reconnu que cette constance n'a pas lieu pour le cas où des éléments chimiques viennent à former une combinaison nouvelle; nos expérimentateurs se sont assurés qu'elle n'existe même pas dans le cas où la substance observée, en conservant le même état de combinaison chimique, change seulement de mode d'agrégation par l'influence de la chaleur.

Ils ont également trouvé que le pouvoir réfringent des vapeurs est moindre que celui des liquides dont elles sont formées; ils en ont conclu des résultats que les découvertes postérieures ont pleinement confirmés. C'est que le système de l'émission auquel on appliquait le calcul de l'attraction n'a *point de réalité*, parce qu'il faudrait admettre que la même masse n'exerce pas toujours la même attraction.

Cette conclusion, que les faits et les expériences modernes ont justifiée de tous points, était audacieuse il y a soixante ans, car elle renversait tout un système scientifique très en honneur à l'époque des travaux que nous analysons, et fort commode pour rendre compte des phénomènes lumineux. Elle prouve, du reste, la clairvoyance et la sagacité du savant qui l'a posée, et montre qu'il pénétrait sûrement dans les mystères de la science. S'il avait vécu la vie moyenne des hommes, il eût étonné le monde par ses découvertes scientifiques.

Le cours de physique dont Petit était chargé à l'Ecole polytechnique lui fournit l'occasion d'exercer son génie scientifique à des vues et à des méthodes nouvelles sur les propriétés générales du mouvement. Il a fait sur ce sujet un savant mémoire qui fut présenté à l'Académie des sciences en 1818 et dont nous allons donner un court résumé.

Parmi les propriétés générales du mouvement, celle qu'on désigne sous le nom de principe des forces vives est plus spécialement appropriée qu'aucune autre au calcul des machines. Cela résulte de ce que les forces vives fournissent, dans chaque cas, l'évaluation la plus naturelle du moteur et de l'effet produit. L'équation qui détermine la relation entre ces deux quantités donne la solution directe et immédiate du seul problème qu'on ait besoin de considérer dans la pratique.

Cette remarque est d'une importance tellement grande, que notre auteur s'étonne du peu d'efforts tentés jusqu'à lui pour multiplier les applications de ce principe et les étendre à la théorie des machines qui, considérée à ce point de vue, était toute à créer.

Comme les données physiques ou théoriques faisaient défaut pour les cas généraux, on pouvait, en attendant qu'elles fussent complétées par des expériences et des études spéciales, prendre des questions simples et suffisamment déterminées pour en obtenir la solution complète.

C'est de l'examen de ces cas particuliers que Petit s'est oc-

cupé dans ce travail; mais afin d'en rendre l'explication plus claire, il le fait précéder de considérations relatives au genre de mouvement que l'on doit considérer dans les machines, et à la manière de mesurer les forces qui leur sont appliquées, ainsi que l'effet qu'elles produisent.

Voici le point nouveau de cette question : en observant attentivement les circonstances qui accompagnent la production du mouvement dans les machines, on reconnaît bientôt que la vitesse, d'abord infiniment petite, augmente graduellement pendant un temps ordinairement très court, après lequel le mouvement peut être considéré sensiblement comme uniforme. Pour concevoir la raison de ce fait, il faut remarquer que le moteur, exerçant à l'origine un effort nécessairement plus grand que celui de la résistance, doit faire naître un petit mouvement qui s'accélère ensuite peu à peu. Mais alors cette accélération produisant presque toujours une diminution dans l'effort du moteur, ou une augmentation dans celui de la résistance, et quelquefois des deux en même temps, il arrive que le rapport des deux forces s'approche de plus en plus de celui qui convient pour leur équilibre, en sorte que la machine ne se mouvant plus qu'en vertu de la vitesse acquise, conserve à cause de l'inertie un mouvement uniforme. L'expérience journalière a confirmé cette explication, et suivant qu'une machine est en équilibre ou en mouvement, les forces qui lui sont appliquées produisent deux sortes d'effets que l'on doit distinguer l'un de l'autre.

Dans l'état d'équilibre, on n'a jamais à considérer que l'intensité de ces forces, mais dans celui de mouvement, il faut avoir égard à un élément de plus, c'est l'espace qu'ont à parcourir les points d'application. Aussi, lorsque la résistance est un poids, l'effet produit quand la machine est en équilibre est mesuré par le poids soutenu; mais quand elle est en mouvement, cet effet dépendant à la fois du poids qu'elle entraîne et de la hauteur dont elle l'élève, il doit naturellement être exprimé par le produit de ces deux facteurs.

L'expression d'un pareil effet peut toujours se ramener à une force vive : ainsi M représentant la masse du poids élevé à la hauteur H, l'effet sera représenté par gMH. La lettre g représente l'intensité de la pesanteur. Or, en appelant V la vitesse acquise par un corps grave qui tombe de la hauteur H, on a $V^2 = 2gH$ et $gMH = \frac{1}{2} MV^2$.

Tous les genres de résistance peuvent être considérés de la même manière, et on trouve que l'effet produit dépend d'un certain nombre de facteurs tellement combinés que cette expression peut se transformer en une force vive, c'est-à-dire un produit d'une masse par le carré de la vitesse.

Ce qui se dit de la résistance s'applique au moteur. Son expression peut toujours aussi se réduire à une force vive.

En résumé, le calcul de toute espèce de machine se réduit définitivement à la détermination du rapport entre la force vive employée et la force communiquée. Ce rapport connu, on en déduit les conditions d'équilibre des machines et les conditions à remplir pour faire rendre à chacune le plus grand de tous les effets qu'elle peut produire. Toutes les machines, mues par les fluides, peuvent se ramener à ce principe, avec la restriction qu'elles parviennent au mouvement uniforme. De là la conséquence suivante : la force vive communiquée à la résistance est égale à celle que possédait le moteur, diminuée des forces vives perdues dans les changements brusques de vitesse, et de celle que le moteur conserve après avoir exercé son action.

Nous arrivons à l'époque où l'on se préoccupait beaucoup d'établir sur des bases solides la théorie de la chaleur. La découverte de ses lois les plus simples et de ses propriétés générales tenait à l'étude comparée de la marche des thermomètres construits avec des substances prises dans les trois états dont la matière est susceptible, et à la détermination des quantités de chaleur correspondantes.

Plusieurs savants d'une certaine notoriété avaient déjà

abordé ce sujet. Les essais de Deluc et de Crawford renfermaient une série de résultats importants, mais trop limités pour que l'on pût en tirer des conséquences générales.

Dalton avait poussé plus loin ses recherches, et, en se plaçant à un point de vue plus élevé, avait essayé d'établir des lois générales applicables à la mesure de toutes les températures; mais ses résultats étaient entachés d'inexactitude. Dulong et Petit se sont alors proposé de rechercher les lois du refroidissement des corps plongés dans un fluide élastique d'une nature quelconque, de densité et de température variables. Ce fut l'objet d'un travail très important qui a valu à ses auteurs le prix de physique décerné par l'Académie des sciences en 1828.

Ce mémoire comprend d'ingénieuses et toutes nouvelles recherches sur l'appréciation des températures dans la dilatation des liquides et des gaz, pour la mesure desquelles Petit a imaginé le thermomètre à poids, instrument aussi simple qu'ingénieux, et dont les résultats ont une précision toute mathématique. C'est à l'aide de cet appareil que nos savants ont démontré par l'expérience l'inexactitude des lois de Dalton, et qu'ils en ont modifié les résultats dans ce qu'ils avaient de contraire à l'exactitude des faits.

La partie la plus importante de ce travail remarquable est, sans contredit, l'étude sur les lois du refroidissement dans l'air et dans les gaz. La pensée qui a guidé ces recherches, autant que l'esprit sagace qui a imaginé les procédés et les appareils nouveaux pour ces études délicates, sont connus et admirés de tous les savants; pour cette raison, nous ne les décrirons pas et nous nous bornerons à résumer les lois qui forment la conclusion de ce beau travail, dans l'ordre où les auteurs eux-mêmes les ont formulées.

1re *Loi.* Si l'on pouvait observer le refroidissement d'un corps placé dans un espace vide terminé par une enceinte absolument dépourvue de chaleur ou privée de la faculté de rayonner, les vitesses de refroidissement décroîtraient en pro-

gression géométrique lorsque les températures diminueraient en progression arithmétique.

2e Loi. Pour une même température de l'enceinte vide dans laquelle un corps est placé, ses vitesses de refroidissement pour des excès de température en progression arithmétique décroissent comme les termes d'une progression géométrique diminués d'un nombre constant. Le rapport de cette progression géométrique est le même pour tous les corps et égal au nombre 1,0077.

3e Loi. La vitesse du refroidissement dans le vide pour un même excès de température croît en progression géométrique, la température de l'enceinte croissant en progression artithmétique. Le rapport de la progression est encore 1,0077 pour tous les corps.

4e Loi. La vitesse du refroidissement due au seul contact d'un gaz est entièrement indépendante de la nature de la surface des corps.

5e Loi. La vitesse du refroidissement due au seul contact d'un fluide varie en progression géométrique, l'excès de température variant lui-même en progression géométrique. Si le rapport de cette seconde progression est 2, celui de la première est 2,35, quelle que soit la nature du gaz et sa force élastique. Cette loi peut encore s'énoncer en disant : que la quantité de chaleur enlevée par un gaz est proportionnelle à l'excès de la température du corps élevé à la puissance de 1,233.

6e Loi. Le pouvoir refroidissant d'un fluide diminue en progression géométrique lorsque sa tension diminue elle-même en progression géométrique. Si le rapport de cette deuxième progression est 2, le rapport de la première est 1,366 pour l'air, 1,301 pour l'hydrogène, 1,431 pour l'acide carbonique, 1,415 pour le gaz oléfiant.

On peut encore présenter cette loi de la manière suivante :

Le pouvoir refroidissant d'un gaz est, toutes choses égales d'ailleurs, proportionnel à une certaine puissance de la pres-

sion. L'exposant de cette puissance qui dépend de la nature du gaz est 0,45 pour l'air, 0,315 pour l'hydrogène, 0,517 pour l'acide carbonique, et 0,501 pour le gaz oléfiant.

7e *Loi*. Le pouvoir refroidissant d'un gaz varie avec sa température, de telle manière que si ce gaz peut se dilater en conservant toujours sa même force élastique, le pouvoir refroidissant sera autant diminué par la raréfaction du gaz, qu'il est augmenté par son échauffement, en sorte qu'il ne dépend en définitive que de sa tension.

On voit par l'énoncé de chacune de ces propositions que la loi du refroidissement, qui se composerait de toutes les lois précédentes, doit être très compliquée. On ne peut pas la traduire en langage ordinaire; mais une formule mathématique l'exprime et permet d'en discuter toutes les conséquences. C'est son extrême complication qui l'a rendue aussi longtemps inabordable aux recherches des physiciens, et il a fallu le talent et la puissance d'investigation de Dulong et Petit pour entreprendre et mener à bien ce travail long et difficile.

L'étude des lois du refroidissement avait donné à notre savant l'idée d'en faire l'application à la constitution moléculaire de la matière et d'en déduire ce qu'il appelle la théorie corspusculaire.

Parmi les propriétés de la matière auxquelles ces considérations sont applicables, il a choisi celles qui dépendent de l'action de la chaleur. Les résultats obtenus sont relatifs aux chaleurs spécifiques. La dénomination de cet élément important a été l'objet de travaux considérables de physiciens renommés. Il s'agissait de vérifier l'exactitude des lois établies et de démontrer par des méthodes nouvelles et simplifiées si, comme l'avaient avancé Irvine et Crawford, la quantité de chaleur contenue dans les corps est proportionnelle à leur capacité. Les mêmes travaux devaient également chercher à vérifier l'hypothèse de Dalton, qui prétend que les quantités de chaleur, unies aux particules élémentaires des fluides élastiques, sont les mêmes pour chacun d'eux.

Dans ces recherches, comme dans toutes celles qu'il a entreprises, Petit a toujours procédé par les moyens les plus simples et avec des précautions qui défient la critique. Son procédé, basé sur les lois du refroidissement, se déduit de ce fait : qu'il existe entre les vitesses de refroidissement des différents corps placés dans les mêmes circonstances, et les chaleurs spécifiques de ces mêmes corps, des relations à l'aide desquelles le rapport des capacités peut se déduire de celui des temps du refroidissement.

En opérant sur des substances variées et dans les conditions les plus propres à éloigner les causes d'erreur, Dulong et Petit sont arrivés à formuler cette loi importante de la matière : « Les atomes de tous les corps simples ont exactement la même capacité pour la chaleur. »

Cette voie nouvelle ouverte à la science pour reconnaître les conditions de l'existence du calorique dans les corps, sa liaison avec leurs particules constitutives et peut-être sa nature même, fut le dernier travail important auquel Petit prêta son concours.

Heureux jusque-là de tous ses légitimes succès, entouré de l'estime du monde savant, qui fondait sur cet esprit supérieur des espérances justifiées par des débuts éclatants, aimé pour ses qualités personnelles et son excellent cœur, il croyait pouvoir compter sur les joies de la famille et sur un avenir de bonheur certain. Hélas ! ce bonheur ne dura que quelques jours. Après deux ans de mariage, sa femme mourut sans laisser d'enfants. Ce coup fatal le frappa mortellement lui-même ; car atteint presque subitement d'une maladie de poitrine, il fut, dans l'espace de quelques mois, ravi à sa famille, à ses amis et à la science. Il mourut le 21 juin 1820, à l'âge de 29 ans.

LES ETUDES HISTORIQUES DANS LA SUISSE ROMANDE

LOUIS VULLIEMIN

Par L. PINGAUD

Séance publique du 16 décembre 1880

Il y a cent vingt ans, Voltaire, réfugié sur les bords du lac de Genève, disait : « Nous autres Lausannais — il se croyait de Lausanne alors, comme jadis il s'était cru de Londres ou de Berlin — nous sommes du pays roman, et point Suisses; ceux de Lausanne diffèrent plus des petits cantons que Paris des Bas-Bretons. » A la rigueur le spirituel écrivain avait raison; car il trouvait autour de lui, sous les gouvernements les plus divers, une société française de langue, et ayant, quoiqu'elle en dît, Paris pour capitale intellectuelle; à Genève, une petite république déchirée par de pitoyables dissensions; dans le Valais, le régime ecclésiastique; à Neuchâtel, la suzeraineté du roi de Prusse; à Lausanne, la tutelle des baillis bernois. Fribourg seul gardait, en commun avec les montagnards de Schwytz, les souvenirs de Granson et de Morat. L'esprit catholique, l'esprit huguenot, l'esprit philosophique se disputaient ce coin du vieux monde latin. Voltaire avait raison : ce n'était plus la Suisse, et malgré Jean-Jacques, ce n'était pas encore la France.

Les temps sont bien changés : les révolutions contemporaines de la nôtre, qui ont détruit l'antique confédération, ont fait surgir une Suisse romande. Le pays de Vaud, opprimé pendant deux siècles et demi, est devenu le canton

de Vaud : Genève et le Valais ont trouvé place dans l'union helvétique; Neuchâtel a brisé les derniers liens qui l'attachaient à la Prusse. Ici et là les dissidences religieuses subsistent, les partis politiques n'ont point abdiqué; mais tous chérissent du même cœur le champ du père de famille, quelle que soit l'heure à laquelle chacun a été appelé. Si le présent les divise quelquefois, le passé les unit; et dans ce culte rétrospectif pratiqué avec une louable émulation, le sentiment national se fortifie, s'épure et se perpétue.

Un des principaux auteurs de cette renaissance par l'histoire a été Louis Vulliemin, mort l'année dernière, et que plusieurs Comtois s'honorent d'avoir connu. Sa vie publique a commencé avec celle de la Suisse nouvelle, et elle a duré plus d'un demi-siècle, car son premier ouvrage est de 1828, et l'avant-veille de sa mort, il corrigeait encore les épreuves d'un nouveau volume. Dans un livre qui porte ce simple titre : *Souvenirs*, il a exposé l'œuvre de sa jeunesse laborieuse, œuvre modeste mais féconde, et qui, de ce côté du Jura, peut solliciter à juste titre l'intérêt.

Il naquit le 7 septembre 1797 à Yverdon, aux bords du lac de Neuchâtel. La Suisse touchait à une grande crise de son existence : elle allait subir autant de révolutions successives que la France, et Vulliemin a fait remarquer non sans malice qu'il n'est pas un de ses frères ou sœurs qui ne soit né sous un gouvernement différent. Il grandit du moins sous le régime plus durable de l'Acte de médiation. « Les temps, dit-il, étaient ceux où le nom de Napoléon remplissait l'univers. On le prononçait au lever, on l'avait sur les lèvres en s'endormant. Les semaines paraissaient perdues où l'on n'avait pas reçu la nouvelle d'une bataille... »

Le jeune Vulliemin n'était pourtant élevé ni dans le culte de la guerre, ni dans celui de l'homme qui en personnifiait le génie. La liberté dans une petite patrie, tel fut de bonne heure son idéal, et le Léman lui apparut, ainsi qu'à beaucoup de ses compatriotes, comme une mer au-delà de laquelle

commençait un autre monde. Elevé d'abord sous la direction et selon la libre méthode de Pestalozzi, il passa ensuite aux colléges de Thun et de Lausanne, et là sa première passion fut évidemment celle de l'histoire : Tite-Live et Tacite s'imposèrent à sa jeune imagination. Ses dernières études, et jusqu'à ses récréations, accusent les influences toutes germaniques qui l'entouraient. « Je fis ma philosophie à l'école des Ecossais, puis des Allemands ; d'Eschenmayer, qui construisait la science sur le nombre 3, de Troxler, qui la faisait reposer sur le quaterne, puis de Kant, de Schelling. Durant le cours de ces études, nous étions, mon frère et moi, pensionnaires de M. le pasteur Chavannes-Porta .. Près de là, les dames Monge avaient une pension de demoiselles. Les jardins étaient attenants. Tous les dimanches soir, les deux pensions se réunissaient, et, s'armant de son archet, M. Chavannes nous faisait sauter au son du violon. Tous les mois nous représentions une pièce de théâtre... »

A Lausanne, Louis Vulliemin était élevé comme au milieu d'une grande famille : à Thun, il fit l'épreuve d'un genre de vie différent, à côté de condisciples d'un autre esprit et d'une autre race. Autour de lui, Welches et Allemands se livraient à des luttes continuelles ; malgré sa jeunesse, il y prit part et fut des plus ardents à la mêlée ; mais l'amour du peuple dont il parlait la langue n'entrait pour rien dans son zèle. Notez ce trait de caractère : il tenait à faire face à l'Allemagne, mais dans le champ clos de la Suisse et en tournant le dos à la France. La première fois qu'il vit notre pays, ce fut durant ses vacances d'été, qu'il passait à Baulmes, non loin de notre frontière, et un jour, en se promenant, du village de Sainte-Croix il poussa jusqu'à la bourgade des Fourgs : « Sainte-Croix, dit-il, était un grand et beau village ; les Fourgs, le premier village que l'on rencontre en France, était un amas de maisons couvertes en bois et de chétive apparence ; mon père ne manqua pas de nous rendre attentifs à ce contraste. » De cette boutade patriotique en quatre

lignes je me borne à rapprocher les quatre volumes de notre ancien confrère M. Tissot sur les Fourgs ; ils suffiront sans doute à nous défendre.

Devenu homme, Vulliemin resta fidèle aux impressions de sa jeunesse et aux leçons de ses maîtres ; et la pensée supérieure qui lui a dicté tous ses travaux se fit jour de bonne heure en lui. On peut la formuler ainsi : Derniers venus dans la patrie helvétique, les Suisses romands en déterminent le caractère original et définitif ; par leur présence, par leur influence, ils l'empêchent de devenir une marche allemande ; ils donnent un démenti quotidien à ces théories fatalistes suivant lesquelles l'unité de langue, la communauté de religion ou des limites soi-disant naturelles constituent le signe infaillible de la nationalité. Ils font dériver celui-ci d'un faisceau de volontés libres, d'un concert d'habitudes héréditairement transmises, et ils la définissent à la française, avec l'homme qui a été au lendemain de nos désastres l'âme de la France vaincue et mutilée. « Notre nationalité, a dit un jour M. Thiers, c'est ce que le temps a fait de nous, en nous faisant vivre pendant des siècles les uns avec les autres, en nous inspirant les mêmes goûts, en nous faisant traverser les mêmes vicissitudes, en nous donnant pendant des siècles les mêmes joies et les mêmes douleurs. (1) »

Or, ce sentiment de la nationalité qui, malgré la différence de langue, a rendu si pénible la séparation de l'Alsace avec la France, nos voisins s'en sont fait toujours gloire en face de leurs confédérés allemands, et c'est pour le fortifier et l'étendre que, dès 1818, Vulliemin et ses amis cherchaient les moyens de nouer des relations stables entre tous les étudiants suisses, sans distinction de canton ni d'origine. La fondation de la célèbre association de Zofingen leur donna bientôt raison. Mais alors, à en croire les étudiants de Zurich, on eût dû la fermer aux Welches, et quand ceux-ci vinrent y

---

(1) Discours au Corps législatif, 14 mars 1867.

prendre place, quelques-uns crurent s'épargner l'humiliation d'une semblable compagnie en saluant les Vaudois du nom de Burgondes; c'était les rattacher, bien malgré eux, au vieux tronc germanique. Ils déclinèrent vivement cet honneur et se présentèrent à leurs camarades comme fils, non d'une même race, mais d'une même patrie. Un jeune Bernois, Stœhli, prit leur défense. « Nous nous représentions, dit-il, les mœurs des Vaudois comme celles de la France; après un long séjour fait au milieu d'eux, je déclare qu'ils sont moins français que nous ne sommes germanisés. A nous donc les premiers de renoncer à des relations qui divisent la Suisse. Nous ne sommes pas une succursale des *Burschenschaften* de l'Allemagne, nous sommes une association suisse et pas autre chose. » Vulliemin qui rapporte ce petit discours ajoute : « Seuls, quelques étudiants enrôlés dans les *Burschenschaften* et qui en portaient les insignes sur leur personne n'accédèrent pas à cette résolution, et sortirent de la salle en jetant à l'assemblée un geste de colère et de dédain. » Ce trait suffit à montrer combien l'idée qui est la raison d'être de la Suisse était mieux comprise à Lausanne qu'à Zurich : nos Vaudois avaient conquis de la meilleure façon, dans la patrie commune, leurs lettres de naturalisation irrévocables (1).

Ce n'était pas assez : il leur fallait en outre recueillir leurs titres de noblesse nationale. Or où en était parmi eux l'intelligence et l'étude du passé ? A l'académie de Lausanne, il n'y avait ni chaire d'histoire locale, ni chaire d'histoire générale; presque seul le doyen Bridel, pasteur à Montreux, s'appliquait

(1) En 1868, raconte M. Eugène Secrétan dans sa notice sur Vulliemin publiée par la *Gazette de Lausanne*, lors du jubilé de Zofingen, L. Vulliemin prononça un discours sur Guillaume Tell qui lui valut de la part de ses auditeurs une ovation chaleureuse : « Qui donc acclamaient-ils? Un vieillard jeune de cœur? L'un des fondateurs de Zofingen? Assurément; mais par dessus tout l'historien national, le Vaudois qui avait réussi à comprendre, à faire aimer la Suisse dans son ensemble. »

sans prétentions critiques à disputer à l'oubli les traditions nationales. Genève, la métropole calviniste, paraissait un peu moins indifférente à ses origines; encore son principal historien, Sismondi, travaillait-il en France et pour la France. Partout ailleurs, le bel-esprit voltairien avait tué le goût des études sérieuses. Ce rivage pittoresque du Léman, d'où les seigneurs et les moines avaient depuis longtemps disparu, était devenu pour une foule cosmopolite un lieu de pélerinage littéraire. Chacun y visitait son sanctuaire préféré : celui-ci le bosquet de Julie où avait battu le cœur de Jean-Jacques, celui-là le berceau d'acacias où Gibbon avait écrit la dernière page de son histoire romaine, cet autre les ombrages où Corinne avait passé, la pierre où Childe-Harold avait inscrit son nom. Mais des temps plus anciens nul ne se souciait, jusqu'au moment où un groupe d'érudits vint en plaider la cause, avec pièces à l'appui, devant l'opinion, et ressaisit une tradition qui était une force pour la patrie.

Vulliemin s'employa plus que personne à cette heureuse réaction. Tout en se destinant au ministère ecclésiastique, il traduisait en français les premiers volumes de l'historien national, Jean de Müller. Depuis, l'histoire fut pour lui comme un second Evangile qu'il annonça, soit dit sans faire tort à sa mémoire, plus volontiers que l'autre. Il en est un peu de lui, toute proportion d'ailleurs gardée, comme de David Livingstone; chez l'un et l'autre la science a gagné ce que la religion a perdu. Ils ont conquis plus d'admirateurs à leur nom que d'âmes à Dieu, et c'est en définitive sous l'horizon borné d'ici-bas qu'ils ont poursuivi, conquis et propagé la vérité.

On s'étonnerait toutefois si, dans les jugements de Vulliemin, si dans le tour particulier de son style, on ne retrouvait la marque de ses croyances et de son premier état. Il fut mêlé aux polémiques religieuses qui ont longtemps agité le canton de Vaud; sa collaboration préférée fut acquise aux re-

vues protestantes de Suisse et de France. Pour juger les événements et les hommes, il se plaçait à la porte du temple huguenot; mais de là il semblait voir loin et haut. Ce n'est pas lui qui eût recherché, comme notre Saint-Simon, s'il est permis à un chrétien d'écrire et de lire l'histoire, et particulièrement celle de son temps, et qui se fût seulement rassuré, comme le grand seigneur janséniste, par l'exemple de l'inspirateur invisible des Ecritures, je veux dire le Saint-Esprit. Historien, il ne demanda de lumières qu'à sa raison et de lumières qu'à l'étude. Passons donc sur son séjour comme pasteur à Chexbres et à Nyon, sur la part qu'il prit à la fondation d'une église évangélique et d'une faculté de théologie libres. Mieux vaut le suivre dans les voyages qu'il entreprit pour ressaisir, à travers les bibliothèques et les archives, la trace de ses compatriotes et de ses ancêtres.

A Zurich, à Saint-Gall, dans les principales villes de la Suisse allemande, il s'en alla recueillir des documents, noua des relations utiles, et reçut de précieux encouragements. A Paris, les Chabaud-Latour, les Gasparin lui ouvrirent leurs maisons; mais il apprit surtout à connaître le monde littéraire dans le salon d'un homme qui était à la fois pour lui un coreligionnaire et un maître, M. Guizot. « Parfois, dit-il, M. Guizot s'y livrait à un travail sans cesser de prendre part à la conversation. Jamais en même temps il ne perdait de vue sa mère. La voyait-il engagée dans une conversation qui pouvait la fatiguer, il s'approchait et se chargeait de l'interlocuteur. Qui n'a pas vu M. Guizot dans son intérieur de famille ne le connaît pas. »

A cette silhouette du futur homme d'Etat, qu'une main filiale a transformée récemment en portrait, tout en lui conservant son cadre intime, ses lignes austères mais charmantes, joignons le passage où le rival politique de Guizot, l'historien de la révolution, se montre avec son ambition précoce, son esprit ardent, disputé entre la spéculation et l'action. Thiers conduisit le jeune étranger déjeuner chez Tortoni, le promena

à travers Paris, l'éblouit de sa parole plus lucide que pénétrante, lui développa à grands traits sa philosophie historique, et, avec l'accent d'un homme que les événements (on était en 1825) entraînent malgré lui : « Pour moi, je suis las de ce train de guerre... Combien coûte, sur vos rivages, une maison blanche à contrevents verts, verger autour, comme la rêvait Rousseau ? Je me la donnerai un jour ; je vous y attends, et c'est là que nous reprendrons le cours de cet entretien. » Promesse vaine, que le vent des tempêtes politiques emporta et fit oublier bien vite ! M. Thiers ne devait jamais goûter au pied des Alpes ce repos studieux dont le mirage l'a poursuivi sans cesse. Il y vint seulement en 1851, après le coup d'Etat qui l'avait arraché violemment à son foyer comme à la vie publique ; il y revit plusieurs fois Vulliemin, devenu à son tour, sous son étroit horizon, un « historien national ; » mais il n'y acheta point de maison et se hâta de plier sa tente d'un jour dès que les portes de la patrie lui furent rouvertes. Deux fois encore, en 1873 et en 1875, Thiers, chef du parti républicain, devait reparaître sur ces rivages chers à Rousseau. En tout cas, l'hôtel qu'il habitait alors à Ouchy ne ressemblait guère à une seconde édition des Charmettes ; c'était le centre d'une cour populaire et cosmopolite. Cependant, à peine installé, il ne manquait pas de prévenir Vulliemin qu'il était visible pour lui tous les jours à certaines heures. J'ignore dans quelle mesure il fut répondu à cette invitation affectueuse. Nul n'appréciait mieux que Vulliemin, nul n'a mieux défini « les flots de cette parole coulant sans efforts, toujours vive, nette, accentuée, transparente comme un ciel du midi..., et ce don que personne ne possède comme lui de ramener la question la plus compliquée aux termes les plus simples. » Mais les deux interlocuteurs de 1825 se trouvaient si éloignés l'un de l'autre au terme de leur carrière : Vulliemin achevant de vivre dans sa villa de Mornex, en tête-à-tête fidèle avec les choses d'autrefois ; Thiers voué à la politique jusqu'à son dernier soupir et ne préparant plus que sa propre

histoire devant la postérité! Le temps était bien proche où ces amis d'un moment, qui avaient tant de fois jugé les autres, celui-ci du haut de la tribune, celui-là du fond de son cabinet, allaient subir, les mains diversement pleines, le double jugement de Dieu et des hommes (1).

Après son premier voyage à Paris, Vulliemin avait renoncé à la prédication évangélique et suivi presque exclusivement sa studieuse vocation. Toutefois sa première œuvre importante nous montre encore en lui le pasteur calviniste plus que l'écrivain. On était en 1835, c'est-à-dire au deux-centième anniversaire de l'établissement du protestantisme dans le pays de Vaud, et de la réunion de ce pays à la Suisse. Comment fêter ce centenaire? Soutenu par quelques hommes zélés, Vulliemin proposa la publication d'un journal qui devait durer deux ans, autant de temps qu'avait jadis duré à Lausanne la crise religieuse, et qui devait en ressusciter, en coordonner tous les souvenirs. Son offre acceptée : il rédigea le *Chroniqueur*, qui paraissait deux fois par mois, et eut plus de treize cents abonnés.

Le goût de l'histoire se répandait : les temps étaient mûrs pour l'institution d'une société savante vouée au culte désintéressé du passé. On n'en connaissait point alors d'autre en Suisse que celle des Antiquaires de Zurich, et encore datait-elle de quelques années à peine. Dès 1834, Vulliemin donne pour conclusion à deux articles publiés sur l'étude de l'histoire nationale le vœu d'une création semblable dans le pays de Vaud; et le 6 septembre 1837, il présidait une réunion d'environ cinquante personnes d'où sortit la Société d'histoire

---

(1) M. Eugène Secrétan, en me transmettant les renseignements qui précèdent, ajoute ce détail intéressant : Après la mort de M. Thiers, Vulliemin écrivit à sa veuve; il ne comptait sur aucune réponse, pensant bien que des milliers de lettres semblables à la sienne avaient dû être écrites. Il en reçut une pourtant, charmante et pleine d'affection. Mme Thiers connaissait Vulliemin depuis ses séjours en Suisse, et surtout elle n'ignorait pas combien il était apprécié et aimé de son mari.

de la Suisse romande. Ce fut lui qui insista, et avec succès, pour que cette société, au lieu d'être limitée aux Vaudois, s'ouvrît à tous les cantons de langue française. Ce fut lui encore qui en rédigea le règlement et qui, jusqu'en 1855, devait en diriger les travaux, en conduire les délibérations, en constater les succès.

De son côté, après avoir traduit Jean de Müller, il s'imposa avec son ami le professeur Charles Monnard, la tâche de le continuer, et reprit, comme un bénédictin d'autrefois, le cours de ses laborieux voyages. En 1837, il visita Gênes et Turin, et il se souvient que là, pour obtenir l'accès des dépôts publics, la recommandation du ministre de Prusse lui a beaucoup plus servi que celle du ministre de France. Celui-ci était pourtant lui-même un historien : c'était M. de Barante. A Milan, où régnait l'Autriche, une police ombrageuse s'attacha à ses pas; les bibliothèques lui furent seules ouvertes, et les meilleures protections ne le firent pas arriver jusqu'aux archives. Du moins durant ce voyage il conquit mieux que des documents précieux, c'est-à-dire d'illustres amis : à Turin, le doux et héroïque prisonnier du Spielberg, Silvio Pellico, uni désormais à lui par l'honneur et le charme réciproques d'une affectueuse correspondance; à Milan, César Cantu, alors au début de sa renommée, qui s'étonnait de la surprise du jeune Suisse devant les rigueurs du gouvernement autrichien. « Consolez-vous, lui disait-il, et n'oubliez pas qu'après mon premier livre, j'ai été emprisonné pendant un an; après ma délivrance, quand j'ai demandé les motifs de ce traitement inusité, on m'a répondu qu'on n'avait rien à me reprocher, qu'on avait simplement voulu me donner un avertissement pour l'avenir. »

A Paris, l'accueil fait à Vulliemin fut tel qu'il pouvait le souhaiter, car deux hommes éminents, Michelet et M. Mignet, gardaient, l'un le dépôt des archives nationales, l'autre celui des affaires étrangères. M. Mignet, en particulier, le guida avec une parfaite courtoisie dans ce sanctuaire où ont

dormi si longtemps tant de trésors inaccessibles, et où plus tard Vulliemin lui-même devait trouver porte close. Comme en Italie, il fut le bienvenu auprès des hommes les plus opposés entr'eux par leurs talents et leurs doctrines : il connut Sainte-Beuve et Mickiewicz, Michelet et Montalembert. Les relations agréables et élevées qu'il avait ainsi contractées à Paris ont malheureusement contribué à lui faire croire que la France n'est rien en dehors de sa capitale. On lit dans ses *Souvenirs* cette phrase malencontreuse, aussi banale qu'inexacte, lieu commun des touristes d'outre-Rhin : la France, c'est Paris. Ne s'est-il donc plus souvenu qu'en ce temps de recherches désintéressées, il avait rencontré en province, ici même, avec une cordiale hospitalité, une vie intellectuelle sérieuse, et un champ d'étude qui était loin d'être stérile ?

Il vint en effet à Besançon en 1840, à l'occasion du Congrès scientifique de France. C'était pour lui l'occasion de connaître un pays avec lequel la Suisse avait toujours eu des rapports assez étroits, et il lui parut tout naturel d'interroger sur ce point ses collègues. Presque séance tenante, il reçut la réponse, avec pièces justificatives, aux questions qu'il avait posées. L'érudit qui lui donnait si vivement la réplique était Charles Duvernoy (1). Les relations plus ou moins cordiales qui avaient jadis existé entre Francs-Comtois et Suisses devinrent le prétexte de relations, celles-ci très cordiales, entre ces deux interprètes des vieux âges. Nos voisins de l'autre côté du Jura n'ont pas toujours été à notre égard des alliés très empressés ou des ennemis très généreux ; mais après tout leur hésitation à nous recevoir autrefois dans leur confédération leur est aujourd'hui un titre à notre gratitude, car elle

(1) *Congrès scientifique de France*, 8e session tenue à Besançon. — Septembre 1840, p. 115-116, 142-152. Aux séances générales, Vulliemin lut un fragment de sa continuation de Jean de Müller, intitulé : *Une insurrection de la campagne Bâle en* 1591 (p. 221-224).

nous a valu de devenir Français : et c'est tout ce qu'il faut retenir ici d'une histoire où l'on pourrait puiser plus d'un thème à des récriminations réciproques.

En 1840, les représentants de la science dans les deux pays pensaient de même. Il n'y eut entre eux échange que de bons procédés : le nom de Vulliemin fut inscrit sur la liste des correspondants de l'académie de Besançon, et des noms comtois furent bientôt adoptés par la Société d'histoire de la Suisse romande. Un respect commun du passé réconciliait et unissait, en dépit de frontières toujours debout, deux petits peuples sans existence politique propre, et dont la rivalité séculaire s'était évanouie et transformée en une pacifique et laborieuse émulation.

Quand Vulliemin fit paraître, peu de temps après, ses Additions à Jean de Müller, c'est-à-dire l'histoire de la Confédération durant le seizième siècle, les Suisses allemands firent bon accueil à son livre ; ils acceptèrent sans trop de mauvaise grâce cette manifestation de la science *Welche* prenant possession d'un domaine qu'ils se croyaient exclusivement réservé (1). En France aussi, de bons juges lui rendirent témoignage ; mais nul hommage ne paraît l'avoir touché davantage que celui d'un voisin, d'un ami de la veille. Dans le journal *le Franc-Comtois*, Duvernoy rappela son récent passage à Besançon, loua ses connaissances, sa méthode, son style, et pour

(1) Dans un article de la *Bibliothèque universelle* (T. LVIII, 1845), où il analyse avec pénétration le caractère de l'homme et de l'historien, M. Amiel montre avec quel art Vulliemin a su encadrer cette œuvre fragmentaire en apparence dans une idée générale, et lui donner cette unité qui est la marque des livres durables : « Il a vu dans ces deux siècles le déroulement d'un grand drame... La décapitation de Berthelier en 1519 décrite dans les premières pages, et l'arquebusade de Fatio en 1707 racontée dans les dernières, sont les deux bornes entre lesquelles se meut le livre. Berthelier meurt pour l'indépendance de sa cité à l'égard du duc et de l'évêque, c'est-à-dire de la féodalité et de l'Eglise, les deux libertés que devait bientôt conquérir la Réforme. Fatio meurt pour la souveraineté du peuple, que seulement trois quarts de siècle plus tard devait proclamer pour le monde la France de 89. »

mieux faire valoir sa réputation naissante, il l'entoura de ses auxiliaires à la Société d'histoire, de ceux qui commençaient à dresser l'inventaire de la Suisse française : c'étaient Frédéric de Gingins, Hisely, Frédéric et Louis de Charrière. Sous leur impulsion, une voie nouvelle s'ouvrait en effet aux investigations ; la Société transportait ses assises annuelles à travers le pays romand, de ville en ville, de château en château ; et ainsi, dans un cadre fait à souhait pour les yeux et la pensée, replaçait une à une devant les contemporains les images de leurs premiers ancêtres.

Lorsqu'on parcourt la volumineuse collection qui porte son nom, on ne peut qu'admirer et la variété des matières traitées, et la solidité des travaux. Tous les siècles sont représentés, même ces âges préhistoriques pour lesquels témoignent encore les vestiges mystérieux des habitations lacustres. L'Helvétie celtique et romaine a été l'objet de recherches nouvelles ; pour le moyen-âge, de nombreuses et importantes monographies, des publications de cartulaires et de nécrologes ont fixé le souvenir sanglant des envahisseurs burgondes, ou le souvenir plus pacifique des moines, pionniers, là comme partout ailleurs, de la civilisation chrétienne. Il y a même des ouvrages, comme l'*Essai sur la féodalité* d'Edouard Secrétan, dont partout et toujours les amis du moyen-âge devront tenir compte.

Si la Société romande se recommande par ses mémoires, l'esprit qui l'anime n'est pas moins digne d'attention. Par ses origines, elle était presque exclusivement vaudoise et protestante ; mais, en gardant Lausanne pour centre, et attirant à elle des adhérents de Saint-Maurice et de Fribourg comme de Genève, elle a répudié toute préoccupation de parti et toute passion de secte : la tolérance qui y fait loi entre les personnes y inspire l'impartialité dans les recherches et la mesure dans les jugements. Là, le vicaire apostolique de Genève chassé de son siège se retrouve auprès des fidèles de Calvin ; abbés ou pasteurs, chacun y met la vérité historique en

dehors et au-dessus des polémiques stériles. Lorsque Vulliemin et ses émules, il y a bientôt cinquante ans, publiaient le *Chroniqueur*, ils étaient encore cantonnés dans leur petite église : depuis, leur vue a percé plus loin ; ils ont compris qu'une nation doit savoir respecter chez elle l'œuvre des siècles tout entière, sous peine de paraître en quelque façon commettre un suicide. Ils ont ouvert la porte à tous, et dans le présent et dans le passé : de là l'importance, la popularité légitime, la durée de leur Société ; de là aussi l'émulation qu'ils ont suscitée et la fondation successive de seize autres sociétés d'histoire sur le sol suisse, dont trois à Genève, à Fribourg et à Neuchâtel (1).

Cependant Vulliemin, en dépit d'une santé délicate, continuait et poussait en tous sens ses recherches et ses découvertes particulières. Il n'y a pas eu un moment perdu dans sa longue vie, et son œuvre est multiple et variée : à côté de récits historiques et biographiques, on y trouve jusqu'à des chrestomathies pour l'enfance et des guides à l'usage de l'étranger. A eux seuls, les articles qu'il a envoyés soit à des feuilles politiques, soit à des revues littéraires, soit à des recueils religieux, donneraient de son ouverture d'esprit et de son activité la plus favorable idée (2). Il avait songé, dit-on, à écrire une vie de Charlemagne : ramené par la réflexion à une conscience exacte de ses forces, il se choisit des héros plus modestes, et au lieu d'élever des statues, sculpta des médaillons dont ses contemporains ont peut-être exagéré le prix, mais dont ils n'eussent pas suffi à assurer le succès. Parmi ses

---

(1) La Société des antiquaires de Zurich existait depuis 1832. Dans la Suisse romande, la Société d'histoire et d'archéologie de Genève date de 1837, celle de Fribourg de 1840, celle de Neuchâtel de 1864. La Société générale d'histoire suisse fut fondée à Baden en 1840.

(2) V. la bibliographie ci-jointe. M. Eugène Secrétan a présenté, le 21 août 1879, à la Société d'histoire de la Suisse romande un *Répertoire raisonné des publications de Louis Vulliemin*, inséré depuis dans la *Bibliographie et chronique littéraire de la Suisse*, 1879, n°s 9 et 10.

livres, les meilleurs sont sans contredit ceux qu'il a consacrés à ses éminents compatriotes, à Pidou, à Steinlen, au doyen Bridel, et principalement sa notice sur Chillon.

Quiconque a parcouru les bords du lac de Genève a visité cette vieille demeure des ducs de Savoie, devenue le pacifique arsenal du canton. C'est pour les Suisses du Léman comme la Bastille conquise, mais non détruite, conservée au contraire ; à côté des hôtels ouverts aux touristes des deux mondes et des sites immortalisés par la poésie, comme un témoin des âges lointains, une leçon d'histoire féodale. Quelques hommes, dans le récit de Vulliemin, personnifient chaque période de cette histoire : aux temps barbares, c'est le comte Wala, le cousin de Charlemagne, le conseiller méconnu et disgracié de Louis-le-Pieux ; aux temps chevaleresques, c'est le comte Pierre de Savoie, le conquérant du pays de Vaud, héros populaire et presque légendaire ; au seizième siècle, c'est le prisonnier transfiguré par Byron, Bonivard, le prieur philosophe, contemporain de Calvin ; plus près de nous, ce sont les romanciers et les poètes de passage, et les victimes de la tyrannie anonyme des révolutions. Ainsi ces murs qui élèvent entre les pentes abruptes de la montagne et la plaine bleue du lac leur ombre inoffensive vivent pour nous, en quelque sorte, de la vie des hôtes qu'ils ont reçus. Un mot que Vulliemin connaissait bien, car il est des Saintes Ecritures : *Lapides clamant*, est devenu presque à la lettre sous sa plume une vérité.

Notre historien n'a cherché qu'à son corps défendant ses sujets à l'étranger, et seulement pour prouver qu'entre la France et l'Allemagne il n'avait pas, il ne voulait pas avoir de préférence. C'est ainsi qu'à la veille de la guerre de 1870, dans ses articles intitulés *L'Allemagne et la liberté*, il jugeait l'œuvre prussienne avec un calme qu'un Français peut comprendre, mais qu'il ne saurait partager ; et bientôt après, au bruit du canon de Sedan, il traçait tranquillement, les yeux

sur son passé domestique, les premières pages de ses *Souvenirs*. Un sentiment délicat ne lui a pas permis de les achever; il a craint, en touchant aux hommes et aux choses de ce temps, d'être malgré lui infidèle à la vérité ou injuste envers autrui.

Mieux valait mettre à profit toutes ses connaissances, toutes ses études pour rédiger un manuel populaire d'histoire nationale. Ce fut l'occupation préférée de sa vieillesse, occupation laborieuse encore, car il tenait à s'assimiler les découvertes d'une génération postérieure à la sienne, et habituée déjà à le regarder comme un ancêtre (1). Malgré une maladie qui le minait depuis trois mois, il disputait encore à la souffrance ses derniers jours, ses dernières heures. Enfin, se sentant plus faible, contraint au repos qui ne devait pas finir, il passa de sa table de travail à son lit, et là s'endormit, les mains croisées, les yeux cherchant le ciel. La fin de cette paisible existence arriva le 10 août 1879. Il avait quatre-vingt-deux ans.

Certes, si Vulliemin n'est point l'égal des Macaulay, des Ranke et des Guizot, il n'en eut pas moins la plupart des qualités essentielles de l'historien. Ne nous plaignons pas trop des admirations excessives qu'il a suscitées parmi ses compatriotes, car elles lui ont donné de vaillants émules, et ont assuré la durée du mouvement intellectuel provoqué par ses travaux. A l'étranger, nulle part son talent ne saurait être mieux apprécié qu'en Franche-Comté, sur ce sol où jadis une petite nation s'est librement épanouie, et aime encore à se survivre dans son histoire. En effet, ce que nos voisins faisaient hier sous l'impulsion de Vulliemin et de bien d'autres, Dunod, Chevalier, Droz, les bénédictins de Saint-Vincent l'ont entrepris il y a plus d'un siècle; et, parmi leurs successeurs, s'il en est un qui rappelle plus particulièrement l'historien

(1) Sur ce dernier ouvrage, voir la *Revue politique et littéraire* du 20 avril 1878.

de Chillon, c'est un homme dont il fut le contemporain, le coreligionnaire et l'ami, Charles Duvernoy. Comme lui, Duvernoy avait fait son éducation historique à l'école de l'Allemagne, et il alla chercher l'histoire à ses vraies sources trop longtemps délaissées; comme lui, il fut du seizième siècle par ses croyances, par son zèle à éclaircir les origines de la réformation protestante; comme lui enfin il eut deux patries, le pays de Montbéliard et le pàys comtois, si différents à certains égards, unis néanmoins l'un à l'autre par des liens indissolubles. J'accorde volontiers que le laborieux interprète des papiers Granvelle était bien au dessous du continuateur de Jean de Müller par l'instinct de l'art, par le souci de la forme et du style : tous deux, en revanche, durant leur longue vie, ont également et justement dédaigné cet idéal chimérique d'un historien n'appartenant à aucun temps et à aucun pays; ils ont été des hommes de leur temps, sans sacrifier le passé au présent, leurs convictions à un scepticisme commode, et leur terre natale à l'humanité. De telles existences, si elles ne mènent pas par le grand chemin à la gloire, laissent en somme derrière elles des semences fécondes et des leçons bonnes à méditer. En deça comme au-delà du Jura, avoir cherché la vérité, c'est avoir encore servi la patrie.

LOUIS VULLIEMIN

BIBLIOGRAPHIE (1)

I

ÉCRITS PUBLIÉS A PART.

1. 1828. Discours tenu à la seconde assemblée de la Société évangélique de Nyon (publié à Genève).
2. — Mémoire sur les écoles de petits enfants (publié par décision de la Société vaudoise d'utilité publique).
3. — Essai sur l'Evangile; — Lausanne, in-12 de 270 pages.
4. 1829. Considérations sur les mœurs des chrétiens pendant les trois premiers siècles; — Lausanne, in-12 de 380 p.
5. 1833. Histoire de la Suisse à l'époque de la Réformation (continuation de Jean de Müller par J.-J. Hottinger, trad. en français par Vulliemin); — Paris, Zurich, 2 vol. in-8.
6. 1834. Notice sur F.-A.-A. Gonthier; — Lausanne, in-12 74 p. (en collaboration avec son frère Charles Vulliemin); 2e édition, 1838; 3e, suivie de Lettres de Gonthier à ses amis et de quatre discours inédits; — Lausanne. 2 vol. in-12 de 150 et 138 p.
7. 1835-1836. Le Chroniqueur, recueil historique et journal de l'Helvétie romande; — Lausanne, in-4, 48 livraisons semi-mensuelles.
8. 1835-1838. *Histoire de la Réformation en Suisse* par Abraham Ruchat, nouvelle édition avec appendices et une notice sur la vie et les écrits de Ruchat; — Lausanne, 7 vol. in-8. (Les trois derniers volumes comprennent une partie de cette histoire jusqu'alors inédite).

---

(1) M. Albert DE MONTET, de Vevey, m'a donné, pour cette partie bibliographique de mon travail, un concours dont je ne saurais trop le remercier.

9. 1837-1851. *Histoire de la Confédération suisse* par Jean de Müller, traduite de l'allemand et continuée jusqu'à nos jours par Charles Monnard et Louis Vulliemin; — Lausanne, 18 vol. in-8. Le tome X traduit de Hottinger et les tomes XI, XII et XIII (partie originale) sont de Vulliemin.

10. 1843 La reine Berthe, feuille de l'an; — Lausanne, in-4 avec lithographie de Hébert, d'après Lugardon. — Reproduit dans l'*Album de la Suisse romande*; Berne, 1856.

11. 1845. Le 14 février, simple récit de la révolution du canton de Vaud; — Lausanne, in-8 de 54 pages.

12. 1846. Lettre à M. Fazy-Pasteur à propos de la crise religieuse dans le canton de Vaud; — Lausanne, in-8 de 16 p.

13. 1847-1849. Der canton Waadt geographisch, statistich und historisch geschildert, etc.; — Zurich, 2 vol. in-8 de 480 et 236 pages. — Cet ouvrage, écrit par Vulliemin en français, traduit en allemand par M. Wehrli-Boisot, fait partie de la collection des *Tableaux de la Suisse* par Huber.

14. 1848. Lausanne, guide de l'étranger; — Lausanne, in-12 (2e édit., 1853).

15. 1849. Tableau du canton de Vaud: — Lausanne, in-12 de 380 p. (Résumé de l'ouvrage cité plus haut (no 13)). Une seconde édition parut en 1862 sous ce titre : Le canton de Vaud, tableau de ses aspects, de son histoire, de son administration et de ses mœurs.

16. 1851. Chillon, étude historique, avec fac-simile de l'écriture de Bonivard et de Byron, plan de Chillon et quatre vues gravées par Martens; — Lausanne, in-8 de 340 pages. 2e édit. in-18, 1855; 3e édit. in-12, 1863.

17. 1852. Adresse au Conseil fédéral pour demander la révision de la dette imposée aux sept cantons du Sonderbund (en collaboration avec M. Hottinger, au nom de la Société suisse d'utilité publique).

18. 1852. Discours d'ouverture de la Faculté libre de théologie du canton de Vaud, prononcé le 19 octobre 1852; — Lausanne, 16 pages.

19. 1852. Réponse aux observations de M. Dufournet; — Lausanne, 8 pages.

20. 1853. Lettre à la commission des études de l'Eglise libre; — Lausanne, 12 pages.

21. 1855. Le doyen Bridel, essai biographique; — Lausanne, in-12 de 340 pages.

22. 1860. Un magistrat suisse, Auguste Pidou, Notice historique; Lausanne, in-12 de 344 pages.

23. — **La Suisse dans la question de Savoie; — in-8 de 38 p. (Ecrit à la demande du Conseil fédéral).**
24. 1863. **Aimé Steinlen, Notice biographique; — Lausanne, in-12 de 220 pages.**
25. 1864. **Menton, son climat, sa géologie et ses grottes (en collaboration avec MM. Ch. Gaudin et Fr. Forel).**
26. 1871. **Souvenirs racontés à ses petits enfants; — Lausanne, in-12 de 308 pages.**
27. 1872-1876. **Histoire de la Confédération suisse; — Lausanne, 2 vol. in-12 de 379 et 403 pages.**

II

MÉMOIRES HISTORIQUES, ARTICLES DE REVUES, COMPTES-RENDUS.

Dans l'ARCHIV FUR SCHWEIZERISCHE GESCHICHTE

28. T. V, VI, VII, VIII, L'histoire suisse dans les rapports des ambassadeurs de France avec leur cour (1648-1658).
29. T. VIII, Pierre de Savoie (Discours prononcé par Vulliemin comme président de la Société suisse d'histoire, à Morat le 1er août 1850).

Dans les MÉMOIRES ET DOCUMENTS DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA SUISSE ROMANDE

30. T. I. Règlement constitutif de la Société.
31. T. VIII, Coup d'œil sur les publications de la Société.
32. — Pièces relatives au régiment d'Ernst et à la retraite du capitaine Sterky en 1792.
33. T. XIII, Coup d'œil sur les publications de la Société, de juin 1849 à août 1853.

Dans l'ALBUM DE LA SUISSE ROMANDE

34. T. I, p. 173, Bernardine.
35. T. III, p. 117, Notice sur Ch. Monnard (complété dans l'Almanach le *Bon Messager,* 1866).
36. T. VI, p. 37 et 53, L'industrie dans le canton de Vaud.
37. — p. 148, Trois lettres de Jean de Müller.

Dans le MUSÉE SUISSE

38. T. I. p. 5, 29, 46 et 64, La Tour de Gourze.
39. T. II, p. 19, Coup d'œil sur les historiens de la Suisse.
40. — p. 28, Mind, le peintre de chats.

Dans les ACTES DE LA SOCIÉTÉ SUISSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

41. Notice biographique sur André Gindroz.

Dans le NOUVELLISTE

42. Janvier 1834, De l'étude de l'histoire nationale (2 articles).

Dans le JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE D'UTILITÉ PUBLIQUE

43. 1867, p. 25 et 49, Hirzel ou de l'origine de la Société suisse d'utilité publique.
44. — p. 228, Rapport sur le concours ouvert sur les moyens de développer dans notre jeunesse le sentiment du respect.

Dans la REVUE SUISSE

45. 1838, p. 380, Mœurs des cantons catholiques de la Suisse.
46. 1839, p. 455, Les réfugiés italiens au XVI[e] siècle.
47. 1842, p. 81, Guerre des paysans en Suisse.
48. 1845, p. 796, De la révolution dans l'église du canton de Vaud.
49. 1847, p. 95, Du caractère du canton de Vaud et de ses mœurs au commencement du XIX[e] siècle.
50. 1853, p 226, Les Suisses en Russie.
51. 1856, p. 265, 310, 459, Le droit public fondé sur l'histoire, d'après l'ouvrage de M. Bluntschli.
52. — p. 430, Sur les *Œuvres d'Adolphe Lèbre*.

Dans la REVUE CHRÉTIENNE

53. 1854, T. I, p. 461, Sur l'*Histoire d'Angleterre depuis l'avènement de Jacques II*, par Macaulay.
54. 1855, T. II, p. 65, Sur l'*Histoire de la République d'Angleterre et de Cromwell*, par Guizot
55. — T. II, p. 385, 482, 530, 577, William Penn.
56. 1856, T. III, p. 295, Le Christianisme, unité dans la liberté, à propos du tome I de l'*Histoire d'Espagne* par Rossœw-Saint-Hilaire.
57. 1857, T. IV, p. 40, Sur l'*Histoire du protectorat de Richard Cromwell et du rétablissement des Stuarts*, par Guizot.
58. — T. IV, p. 656, Sur l'édition de *Pascal*, par Astié.
59. 1858, T. V, p. 533, Sur l'*Histoire de Guillaume III*, par Macaulay.
60. 1859, T. VI, p. 26, Des commencements de l'Eglise chrétienne, à propos de l'*Histoire des trois premiers siècles de l'Eglise*, par E. de Pressensé.
61. — T. VI, p. 385, William Penn et M. Macaulay.
62. 1860, T. VII, p. 617, Sur *Charles-Victor de Bonstetten*, par Steinlen.

63\. 1861, T. VIII, p. 761, Macaulay.
64\. 1862, T. IX, Sur *Corneille, Racine et Molière*, par M. Eug. Rambert.
65\. — T. IX, p. 754, Sur l'*Histoire de Louvois*, par M. Camille Rousset. (Cf. t. IX, p. 481).
66\. 1867, T. XIV, p. 77, La Réforme française et ses commencements d'après les publications d'A. Herminjard.
67\. 1868, T. XV, Id. id.
68\. 1870, T. XVII, Id. id.

Dans la Bibliothèque universelle

69\. 1843, T. XLV, p. 15, Guillaume Tell, mythe et histoire.
70\. 1848, T. IX, p. 205 et 363, et 1849, T. X, p. 269, Sur les *Mémoires de Roverea*.
71\. 1849, T. XII, p. 269 et 455, Un premier prisonnier de Chillon.
72\. 1850, T. XIII, p. 180, Elisabeth-Christine, reine de Prusse.
73\. — T. XIV, p. 39, Rapport sur le concours Haldimand.
74\. 1851, T. XVII, p. 350, Les Marches et les îles du duché de Schleswig-Holstein
75\. — T. XVIII, p. 273 et 419, Id. id.
76\. 1852, T. XIX, p. 5, L'Eglise dans les commencements de la société moderne, d'après le *Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne*.
77\. — T. XIX. p. 405, L'Eglise romaine en Suisse.
78\. — T. XX, p. 17, Des origines du système bénéficiaire chez les Francs.
79\. 1853, T. XXIV, p. 453, Sur l'*Introduction à l'histoire du* XIX*e siècle*, par Gervinus.
80\. 1854, T. XXV, p. 177, Sur l'*Histoire de l'architecture sacrée dans les évêchés de Genève, Lausanne et Sion*, par Blavignac.
81\. 1855, T. XXIX, p. 154, Du devoir, à propos de l'ouvrage de M. Jules Simon.
82\. — T. XXIX, p. 487, Du droit et du devoir, à propos de l'ouvrage de M. Ch. Monnard.
83\. 1856, T. XXXI, p. 293, Sur l'*Histoire du comté de Gruyère*, par J. Hisely.

Dans la Bibliothèque universelle et Revue suisse

84\. 1858, T. I, p. 320, Sur l'*Histoire du comté de Gruyère*, par Hisely.
85\. — T. II, p. 413, M. de Chateaubriand et M. Guizot.
86\. — T. III, p. 5, Des gens de lettres en Suisse.
87\. — — p. 495, Sur les *Comptes des dépenses du clocher de Saint-Nicolas à Fribourg*, par Blavignac.

88. 1858, T. III, p. 648, Sur *Les grands jours de l'Eglise apostolique*, par Trottet.
89. — T. III, p. 649, Sur *Les trois premiers siècles de l'Eglise chrétienne*, par E. de Pressensé.
90. — T. III, p. 670, Sur *De la justice en politique*, par E. Tallichet.
91. 1859, T. IV, p. 347, Sur l'*Essai sur la Bible*, par A. Curchod.
92. — — — Sur l'*Histoire des origines et de l'établissement du christianisme*, par Célestin Dubois.
93. — T. IV, p. 348, Sur *De la propriété littéraire*, par Cérésole.
94. — T. V, p. 636, Sur *Berthelier*, par Olivet.
95. — — — Sur *De la philosophie de l'éducation*, par Roger de Guimps.
96. — T. VI, p. 34, Sur *Naples et les Napolitains*, par Vernes.
97. — — p, 161, Sur la *Topographie ecclésiastique*, par Desnoyers.
98. — T. VI, p. 162, Sur le *Budget des cultes en France*, par Jourdain.
99. — T. VI, p. 314, Sur l'*Histoire des classes agricoles*, par C. Dareste de la Chavanne.
100. — T. VI, p. 493, Sur *Hermas et Simonides*, par Jallabert.
101. 1860, T. VII, p. 167, Sur les *Scènes des Alpes*, par F. Oyex.
102. — — p. 224, Sur l'*Histoire d'Angleterre*, par E. de Bonnechose.
103. — T. VIII, p. 554, J.-J. Hottinger.
104. 1861, T. X, p. 110, Sur l'*Esprit d'Alexandre Vinet*, par Astié.
105. — T. XI, p. 593, Sur *Des habitations lacustres en Suisse*, par Troyon.
106. 1862, T. XIII, p. 326, Sur *Le Christianisme des premiers siècles*, par E. de Pressensé.
107. — T. XIII, p. 370, Sur la *Chrestomathie des prosateurs français du* XIVe *au* XVIe *siècle*, par Ch. Monnard.
108. — T. XIV, p. 534, Sur *Le Christianisme et l'esprit moderne*, par Arbousse Bastide.
109. — T. XV, p. 106, Paracelse.
110. 1863, T. XVI, p. 436, Une nouvelle philosophie de l'histoire.
111. — T. XVIII, p. 5, Menton.
112. 1864, T. XXI, p. 369, Un nouveau poète suisse.
113. 1865, T. XXII, p. 5, J.-J. Porchat.
114. — — p. 471, Les derniers voyages en Palestine.
115. — — — La révolution et la conscience.
116. — T. XXVII, p. 527, Frédéric Troyon.
117. 1867, T. XXVIII, p. 488, Sur les *Mémoires d'une enfant*, par Madame Michelet.
118. — — p. 492, Sur *Au bord de la mer*, par Mme de Gasparin.

119. 1867, T. XXIX, p. 321, 558. Pierre le Grand et l'amiral Le Fort (suite et fin au t. XXX, p. 57).
120. 1868, T. XXXIII, Sur *Le Grütli*, par Bordier.
121. — Sur les *Mémoires d'exil*, par Mme E. Quinet.
122. 1870, T. XXXVIII, p. 317, Sur l'*Histoire du peuple de Genève*, par A. Roget. (Cf. T. XL, p. 495; T. XLVII, p. 568; T. LXII, p. 187).
123. — T. XXXVIII, p. 321, 510, L'Allemagne et la liberté.
124. — T. XXXIX, p. 481, Sur *Die Schweizerischen historischen Volkslieder des funfzehnten Jahrunderts*, par Gérold Meyer.
125. 1871, T. XL, p. 155, Un magistrat génevois (*Mémoires de J.-L. Rieu*).
126. 1872, T. XLIII, p. 371, Sur *Hutten's letzte tage*, par C.-F. Meyer.
127. 1873. T. XLVI, p. 181, Sur la *Relation historique et critique de la guerre franco-allemande*, par F. Lecomte. (Cf. T. XLVII, p. 562; T. LI, p. 380; T. LII, p. 395).
128. — T. XLVII, p. 141, Antoine Court.
129. — — p. 189, Sur *Forschungen über die Feudalzeit im Kurischen Rhætien*, par W. de Juvalt.
130. — T. XLVII, p. 383, Sur *Engelberg*, par Ferd. Meyer.
131. — — p. 764, Sur *Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz*, par Rahn.
132. — T. XLVIII, p. 382, Sur *Trois discours sur l'unité de l'Eglise*, par E. de Pressensé.
133. 1876, T. LV, p. 181, Sur *Les Dialectes grecs dans leurs formes de mots*, par Dufour.
134. — T. LV. p. 185, Sur *Vallorbes*, par Vallotton.
135. — — — Sur l'*Aide-Mémoire de l'Annuaire officiel*.
136. — T. LVI, p. 190, Sur le *Théâtre de famille*, par Berthe Vadier.
137. 1877, T. LVIII, p. 175, Sur la *Galerie suisse*, par Eug. Secrétan.
138. — — p. 185, Sur *Geschichte der evangelischen Flüchtlinge im Schweiz*, par Mœrikoffer.
139. — T. LVIII, p. 190, Sur le *Dictionnaire biographique des Génevois et des Vaudois*, par A. de Montet.
140. — T. LIX, p. 756, Sur la *Guerre d'Orient en* 1876-1877, par F. Lecomte.
141. 1878, T. LXI, p. 190, Sur *François Teissier*, par J. Faure.
142. — — p. 564, Sur *Aïol*, chanson de geste, publiée par J. Normand et Gaston Raynaud.
143. — T. LXII, p. 181, Sur *Milton und seine Zeit*, par Alfred Stern.
144. — — p. 190. Sur *Alma Mater* et *Hommes d'hier*, par Gaberel.

Dans Le Chrétien évangélique

145. 1858, p. 15, 106, La sortie d'Egypte selon les historiens de l'antiquité.

146. 1859, p. 1, 25, 145, 273 et 297, Chrysostôme à Antioche.
147. — p. 68, Sur *Les Horizons prochains*, par Mme de Gasparin.
148. — p. 144, Origine de l'établissement du Christianisme en Suisse.
149. — p. 552, Histoire de la Réformation à Neuchâtel.
150. 1860, p. 446, 489, 521, Chrysostôme à Constantinople.
151. — p. 46, 489, Notice sur la Bourse française.
152. — p. 66, Sur le *Cours d'études historiques*, par Cuvier.
153. — p. 205, Sur *Les Bassoutos*, par Casalis.
154. — p. 300, Sur *Ch. V. de Bonstetten*, par Steinlen.
155. — p. 454, Sur *Critica della scienza*, par Mazzarella.
156. 1861, p. 153, 197, La Réforme en Italie.
157. — p. 496, Les Juifs, leurs doctrines et leur morale pendant les deux siècles antérieurs à l'Eglise chrétienne.
158. — p. 586, Les Almanachs chrétiens de l'an 1862.
159. — p. 621, Sur *Du matérialisme au point de vue des sciences naturelles*, par Büchner.
160. 1862, p. 74, Sur *La Bible imprimée à l'usage des aveugles*, par Hirzel.
161. — p. 144, L'Institutrice.
162. — p. 208, Sur *Corneille, Racine et Molière*, par E. Rambert.
163. — p. 390, Augustin.
164. — p. 669, Coligny.
165. — p. 670, Sur *l'Orphelin*, par U. Olivier.
166. — p. 671, Th. Platter.
167. 1863, p. 294, Sur *Œneo Paleario*, par J. Bonnet.
168. — p. 673, Sur *Les Tristesses humaines*, par Mme de Gasparin.
169. 1864, p. 229, Sur *La Russie orthodoxe et protestante*, par F. de Rougemont.
170. 1865, p. 34, Discours.
171. — p. 103, Sur *Sont-ce là tes fils*, poésie traduite de Gerok.
172. — p. 171, Sur *Récits du* XVIe *siècle*, par J. Bonnet.
173. 1866, p. 91, Sur *Notre victoire en ce monde, c'est notre foi*, par Juste Heer.
174. 1867, p. 644, et 1869, p 517, Sur *Della critica*, par Mazzarella.
175. 1868, p. 549, Sur *Genève et les bords du Léman*, par Rodolphe Rey.
176. 1869, p. 21, Charles Ritter le géographe, fragment biographique.
177. 1870, p. 26, 75, 130, Marnix de Sainte-Aldegonde.
178. 1872, p. 249, Sur les *Lettres d'O. Heer sur l'Italie*.
179. 1873, p. 400, Sur *La Réforme au château de Saint-Privat*, par J. Bonnet.
180. — p. 400, Sur les *Complaintes et cantiques de l'Eglise fidèle*.
181. 1878, p. 300, Sur *Deutsche Litteraturgeschichte*, par R. Kœnig.

Vulliemin a en outre rédigé quelques cahiers du *Journal d'éducation à l'usage des instituteurs et des pères de famille*.

Il a dirigé avec Ch. Monnard le *Courrier suisse*, du 1er septembre 1841 au 1er août 1845.

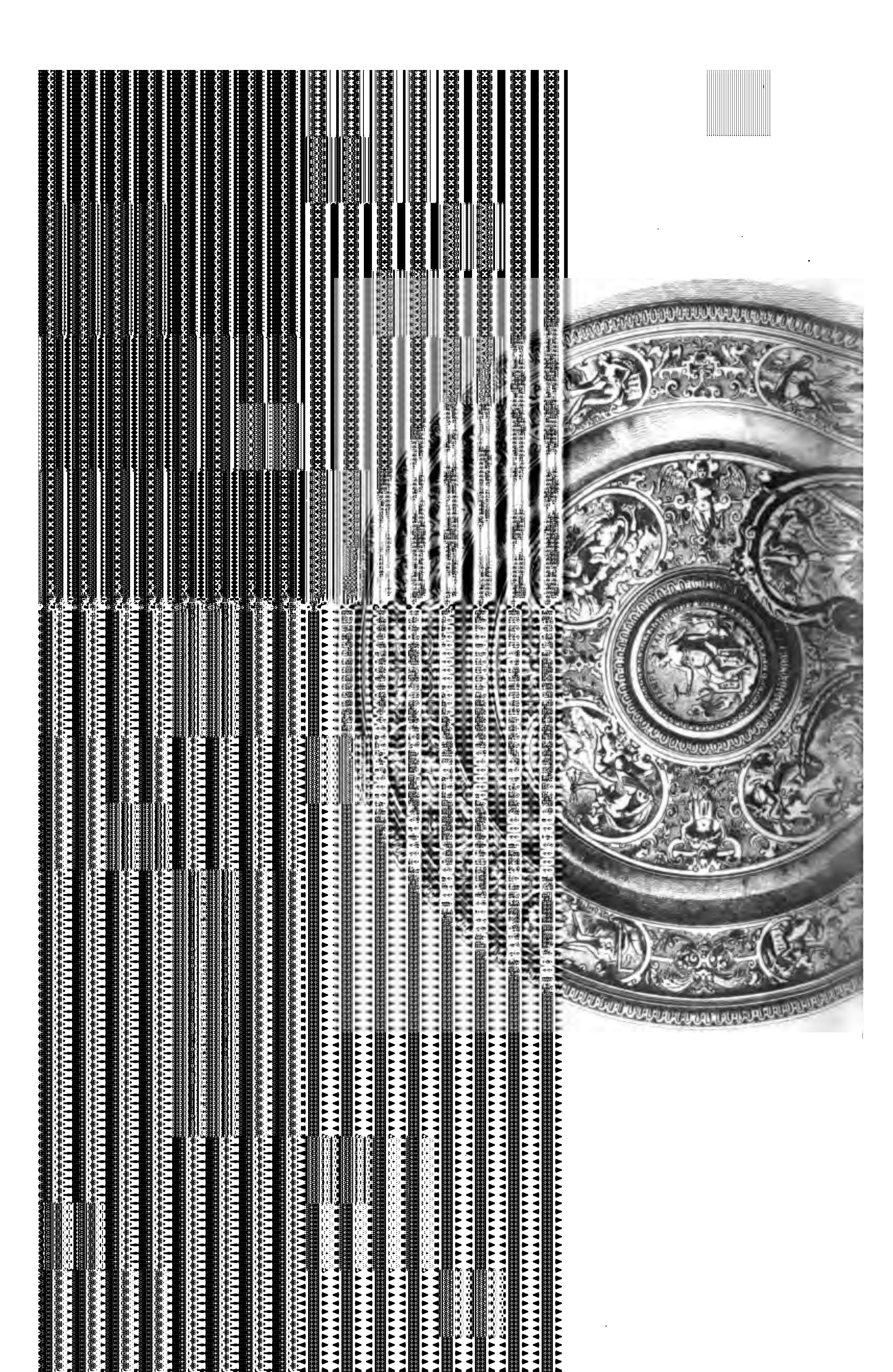
Il a publié chaque année un article dans l'almanach *Le Bon messager*. Nous citerons entre autres :

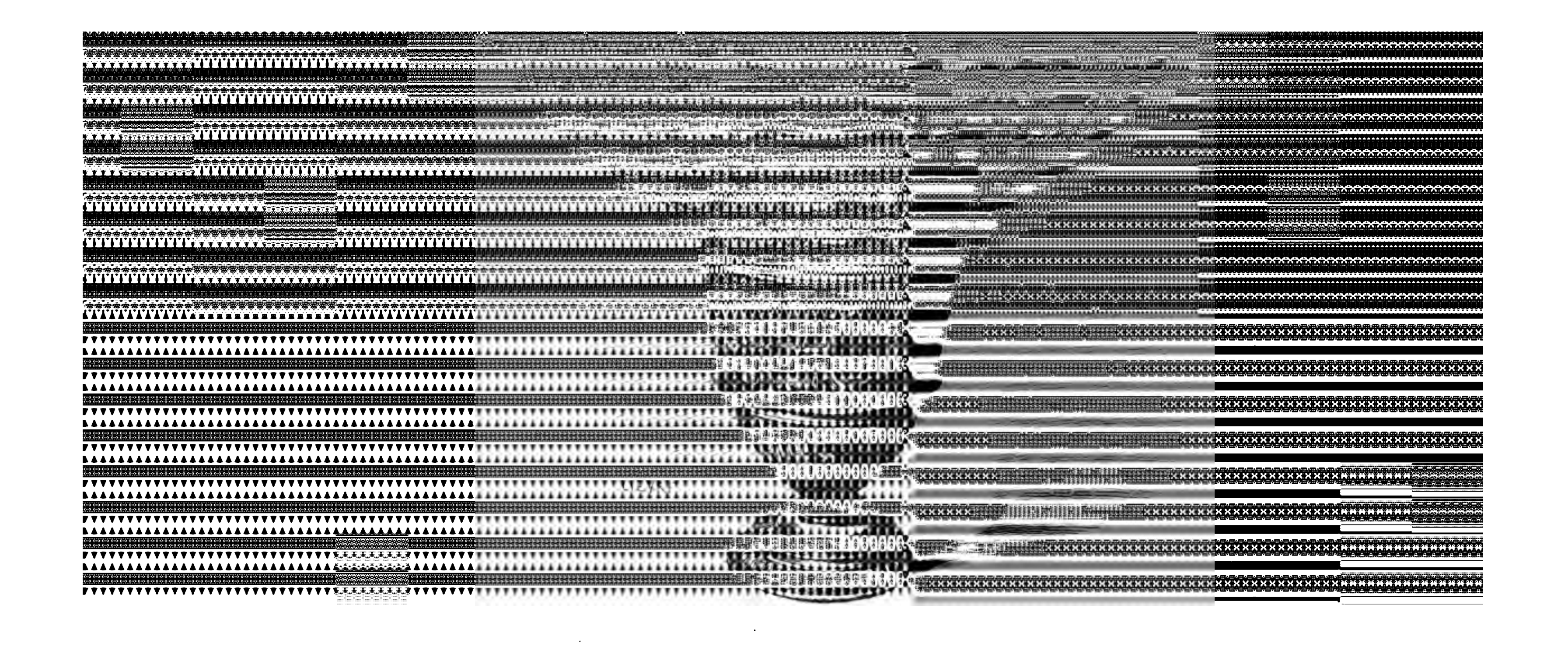
1847, Les Réfugiés de France dans l'Hôtel de ville de Lausanne.
1852, L'Inondation.
1861, Davel.
1862, L'Incendie de Glaris.
1864, Le Val de Bredetto.
1866, Ch. Monnard.
1867, Le Musée Troyon.
1869, Alexandre Vinet.

Il a écrit dans le *Pays* et dans la *Gazette de Lausanne* les articles signés L. V. et fourni deux biographies (La Reine Berthe, Conrad Gesner, t. I) à la *Galerie suisse* de M. Eugène Secrétan.

Enfin il est l'auteur de l'article Cromwell dans l'*Encyclopédie der theologischen Wissenschaften*, de Herzog.

M. Eugène Rambert prépare la publication de sa correspondance.





A. Salmon, Imp. Paris.

L'AIGUIÈRE D'ARGENT
DU CISELEUR FRANÇOIS BRIOT
DE MONTBÉLIARD (1)

Décrite par M. Alfred DUCAT

CONSERVATEUR DU MUSÉE DES ANTIQUITÉS DE BESANÇON.

Séance publique du 16 décembre 1880.

Une Société nouvelle, l'*Union centrale des Arts appliqués à l'Industrie*, composée d'esprits chercheurs et sérieux, a pensé qu'il n'est pas suffisant, pour l'éducation des ouvriers-artistes, d'ouvrir de loin en loin de grandes expositions universelles; il lui a semblé qu'il serait utile, ainsi que cela se fait déjà pour les œuvres d'art proprement dites, d'avoir toutes les années des expositions partielles qui permettraient, successivement, l'étude comparative des produits anciens et modernes de chacune des spécialités de l'art industriel.

A cet effet, elle a divisé en neuf séries l'ensemble des objets à exposer; puis elle a inauguré son salon nouveau cette année même (1880), en choisissant, pour la première des séries, *le Métal*.

L'essai a parfaitement réussi : l'orfévrerie, autrefois si fort en honneur parmi nous, a su reprendre son rang, et l'on peut affirmer que bientôt elle comptera encore parmi les éléments de la prospérité nationale.

---

(1) La planche jointe à ce travail est extraite du bel ouvrage de M. Edouard Lièvre sur la *Collection Sauvageot au Musée du Louvre*. En conséquence d'une demande faite à l'auteur par l'obligeante maison Christofle, nous avons gracieusement obtenu l'autorisation de faire exécuter un tirage de cette planche, pour accompagner, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, notre description de l'aiguière de Briot.

Notre ancienne Franche-Comté, ainsi que le pays de Montbéliard, qui, aujourd'hui réunis, ne cessent de participer aux grandes fabrications de la métallurgie, avaient eu, dans les siècles précédents, des serruriers et des ciseleurs émérites. Malheureusement, les noms de ceux-ci ne sont plus guère connus que d'un petit nombre de personnes, et les musées franc-comtois ne possèdent presque rien qui rappelle ces hommes de talent et de goût.

Pour commencer à combler cette regrettable lacune, la Commission d'archéologie de Besançon, sur des indications données par le plus érudit de ses membres (1), vient d'acquérir la reproduction de l'un des beaux ouvrages en métal de la fin du xvie siècle : une aiguière et son plateau. Ces deux objets, outre leur valeur spéciale, ont pour nous d'autant plus d'intérêt qu'ils sont dus à François Briot, de Montbéliard, parent de plusieurs artistes portant le même nom de famille (2), et en particulier de Nicolas Briot, tailleur général et graveur des monnaies sous Louis XIII, célèbre inventeur du balancier dont l'emploi, d'abord contesté, est devenu ensuite universel.

La ville de Montbéliard, justement fière de conserver les noms de ses célébrités, a acheté pour son musée un exemplaire aussi fidèle que le nôtre du même objet d'art.

Avant de décrire ce remarquable travail, nous rappellerons que l'original était en argent, et que cette circonstance lui a valu le sort d'être fondu, en 1804, à la Monnaie de Rouen. Le souvenir même en serait à jamais perdu si, avant l'anéantissement de l'œuvre première, quelques moulages en étain n'en avaient été pris et n'étaient arrivés dans les collections publiques de Paris (3). Grâce à ces épaves, quelques ama-

---

(1) M. Auguste Castan, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

(2) Jal *Dictionnaire de biographie et d'histoire*, 2e édit., 1872, p. 285.

(3) Musée du Louvre : *Collection Sauvageot*, n° 279, aiguière de Briot; n° 280, un plateau analogue avec des différences d'ornementation.

Musée de Cluny : n°s 5189-5190, aiguière avec son bassin en étain, décorée de figures et d'ornements en relief, exécutée par François Briot,

teurs ont retenu ou appris à connaître le nom de François Briot; mais, tout récemment encore, on ne savait rien de sa vie et l'on ignorait le pays de ses origines.

A diverses reprises, des critiques éminents, tels que MM. Chabouillet, Paul Mantz, Jules Labarte, Jal, etc., avaient exprimé leurs regrets de ne pouvoir donner que des conjectures sur la vie de celui dont ils appréciaient bien hautement la valeur d'artiste.

Enfin, l'année dernière, à la section des Beaux-Arts du congrès de la Sorbonne, le secrétaire honoraire de notre Société, M. Castan, a lu un mémoire tendant à démontrer que François Briot était de Montbéliard, et que cette ville avait été le théâtre des premiers essais de Nicolas Briot pour l'invention du balancier monétaire (1).

La question des origines de notre aiguière ayant été ainsi étudiée, nous dirons à notre tour quelques mots sur l'histoire de ce genre de travail pendant la période de la Renaissance.

A cette époque, l'existence des corporations dites *maîtrises* conservait à la main-d'œuvre son individualité (2). Maintenant, au contraire, par le fait de la perfection des machines, la main de l'ouvrier tend à s'affranchir, chaque jour, du travail intelligent et personnel. Espérons que les expositions industrielles, répétées annuellement, appelleront l'attention des chefs d'ateliers sur ce point si important.

---

orfèvre et sculpteur français du XVIe siècle (*suit une description assez détaillée et conforme à celle ci-dessus*). — Nos 5191-5192, aiguière avec son bassin; ces deux objets ont été dorés. La décoration du bassin est la même que pour le numéro précédent; la panse de la buire, seule, présente quelque variété dans les sujets : ici, c'est l'histoire de Suzanne surprise au bain par des vieillards, le jugement et la lapidation des imposteurs.

(1) *Les origines montbéliardaises du ciseleur François Briot et du monnayeur Nicolas Briot :* mémoire publié dans le journal l'*Art*, no du 14 septembre 1879; dans le recueil des *Lectures d'art faites à la Sorbonne en* 1879, pp. 110-118; dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 5e série, t. IV, 1879, pp. 114-126.

(2) VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire du mobilier*; art. *Orfèvrerie*.

Les plus grands artistes de la sculpture italienne, tels que Brunelleschi, Donatello, Verrocchio, etc., ont été orfèvres (1). Et, cependant, que de difficultés matérielles s'ajoutent aux conceptions de l'esprit, dans cette branche des Beaux-Arts! La patience et l'énergie y sont nécessaires, depuis le moment où l'on procède aux essais du modelage jusqu'à celui où l'on arrive aux opérations délicates de la coulée du métal, à celle du repoussage et enfin aux retouches qui donnent à l'œuvre son dernier fini! François Briot a été de ceux qui ont su vaincre tous ces obstacles; nous pouvons donc parler des résultats qu'il a obtenus et essayer d'analyser la pensée qui a présidé à son magnifique travail.

Ainsi que dans la plupart des compositions artistiques ou littéraires de la Renaissance, l'imagination de l'auteur avait réuni, dans un même ensemble, des emblèmes et des motifs allégoriques empruntés à la fois au christianisme et à la mythologie. Il les avait disposés de manière à les subordonner tous à une idée principale, philosophique, donnant un sens à l'ordonnance générale. C'est ainsi qu'étaient ces légendes naïves et ces fables dont le récit a charmé nos aïeux, et dans lesquelles tout se résumait et avait sa spirituelle application dans la phrase finale que l'on intitulait : *Moralité.*

Pour justifier l'amalgame de traditions antiques et de croyances chrétiennes qui constituaient la religion artistique du XVIe siècle, il suffirait de se rappeler que « l'art est un miroir reflétant les choses et les hommes contemporains (2). » Or, sans rappeler l'histoire de la brusque transition que subirent dans ce siècle les Beaux-Arts aussi bien que les Lettres, nous constaterons que, depuis le plus splendide édifice que l'on ait élevé, jusqu'aux plus simples objets qui se rattachent au mobilier, tout porte l'expression du double courant d'idées qui s'étendait sur l'Europe. Les murs mêmes du Vatican en

---

(1) *Galerie des hommes célèbres de l'Italie,* 1838.
(2) *Revue d'Architecture,* par César DALY.

ont été pénétrés, et aucun des immortels chefs-d'œuvre qui les recouvrent n'a échappé à la loi générale.

Mais pourquoi rechercher jusque-là? Si nous regardons autour de nous, ne devrons-nous pas être étonnés de reconnaître que, de nos jours, ce mélange se continue et que l'on ne cesse pas d'utiliser les emblèmes du paganisme? Le palais de la Bourse et l'hôtel de la Banque ne sont-ils pas surmontés du caducée de Mercure? Les portes des arsenaux ne continuent-ils pas à s'ornementer des trophées de Mars et de la tête de Méduse? Les académies ne conservent-elles pas, pour leurs sceaux, la figure de Minerve? Enfin l'un de nos grands poètes (1), voulant faire comprendre le rôle important que remplit la marine, ne s'est-il pas exprimé ainsi :

Le trident de Neptune est le sceptre du monde?

François Briot n'a fait qu'interpréter et appliquer ce même genre d'idées.

L'aiguière, si on la regardait isolément, manquerait d'ampleur, en ce qu'elle aurait un pied trop fin et presque insuffisant pour les dimensions de la partie supérieure du vase. Mais elle est parfaite tant qu'elle surmonte son vaste bassin, car le milieu surélevé de celui-ci lui fait un élégant support. La réunion des deux objets forme une composition tout à fait magistrale et d'un magnifique effet.

La hauteur du vase seul, anse comprise, est de trente-un centimètres. La panse est de forme ovoïdale : elle est subdivisée en trois zones horizontales, dont chacune porte trois sujets. Dans la zone supérieure, chaque compartiment est orné d'une tête très fine, posée en mascaron et occupant le centre d'un cartouche dont deux chevaux ailés, à la crinière flottante et à la croupe fantastique, forment les supports.

Dans la zone inférieure, des satyres grimaçants, ayant éga-

---

(1) Victor Hugo.

lement des ailes, se lient à une ornementation assez délicate, enrichie par des guirlandes enlacées.

La zone centrale, un peu plus importante que cette dernière, présente, dans des médaillons entourés aussi d'ornements et de rinceaux, les symboles des trois grandes vertus chrétiennes, celles dites *théologales*, savoir : la *Foi* qui élève l'âme; l'*Espérance* qui fait naître et soutient le courage; la *Charité* qui unit, enflamme les cœurs, et sans laquelle toute autre vertu est comptée pour rien. Des attributs caractéristiques forment l'accompagnement des figures.

La *Foi* repose sur la croix, mais ses ailes à demi déployées montrent qu'elle n'appartient pas à la terre : d'une main elle tient les *Ecritures*, sur lesquelles arrive un rayon de la lumière céleste; devant elle s'élève un autel sacrificatoire; sous l'un de ses pieds est une tête de mort, qu'elle paraît vouloir dominer et prendre pour appui, en s'élançant vers les régions supérieures.

L'*Espérance* est à genoux: les flots de la mer viennent battre près d'elle; mais à ses côtés est l'ancre de salut; ses yeux, exprimant la confiance, regardent le Ciel.

La *Charité* est assise et élève d'une main le cœur emblématique; elle soutient, réunis, deux petits enfants, et semble prête à partager entre eux les nombreux fruits d'une corne d'abondance.

Sur le col de l'aiguière, on remarque deux mascarons à cornes de boucs; puis, sur l'anse, est un buste de femme, disposé en forme de cariatide Une double moulure, avec godrons, forme la seule décoration du pied. Celui-ci, ainsi que nous l'avons dit, se complète, lorsqu'il est posé sur le bassin, par d'autres moulures concentriques enrichies de décors analogues aux précédents, les répétant même ou y ajoutant.

Le plateau, d'un diamètre de près de quarante-cinq centimètres, est d'une ordonnance et d'un effet plus splendides encore que ce qui vient d'être expliqué. Trois divisions en composent également la disposition générale. La division ex-

trême, formant une large frise sur le rebord du bassin, porte huit cartouches séparés entre eux par des lignes ornées, encadrant des têtes humaines, ainsi que des chevaux ailés, des oiseaux, des serpents, des fleurs et des fruits; chaque motif se rapporte à l'un des grands sujets principaux près duquel il est placé. Dans ceux-ci, il en est sept qui caractérisent les sept arts libéraux, ces anciennes bases de la classification des sciences et des arts. Quant au huitième, il est dédié à *Minerve* dont il donne la figure, pour signifier que l'entendement humain, quelque complet qu'il soit, ne prend toute sa valeur que s'il est accompagné de la divine Sagesse. Cette pensée a pu être inspirée à Briot par quelques passages des *Proverbes de Salomon*. En effet, notre sculpteur appartenait à l'une de ces nombreuses familles qui, depuis l'époque de la Réforme et longtemps après, faisaient de la Bible leur lecture quotidienne. Dans une traduction de ces sentences, publiée à Paris en 1625 par Nicolas Guillebert, on remarque les passages suivants dont la forme est originale et qui s'appliquent bien à la même idée :

Ch. XIV, p. 33. — La ſcience deſtituée de la ſageſſe n'eſt qu'une geſne d'eſprit.....

Ch. XV, p. 2. — La ſcience n'a rien d'excellent, ſinon ce que la ſageſſe luy communique. C'eſt la langue du ſage qui ſçait donner la grâce et l'aſſaiſonnement aux graues diſcours.

..... etc.

Dans ce principal motif, ayant pour inscription *Minerva*, on voit cette déesse majestueusement posée : elle est assise, sa tête est couverte du casque, l'égide protège sa poitrine, ses mains s'appuient sur une lance et sur un bouclier ; à ses pieds, sur un livre, se dresse le hibou, symbole de la prudence.

Les noms inscrits sur les sept autres compartiments sont, d'un côté : *Grammatica*, *Dialectica* et *Rhetorica*, se rapportant

au *Trivium*, c'est-à-dire aux trois voies menant à la vérité; puis de l'autre : *Astrologia, Geometria, Arithmetica* et *Musica,* rappelant le *Quadrivium*, ou les quatre voies de sciences (1).

Jetant un coup d'œil sur chacun des sujets, on reconnait, pour la première série :

1° La *Grammaire,* sous la forme d'une femme appuyée sur la page élémentaire, contenant l'alphabet : elle tient une fontaine artificielle, d'où découlent des jets nombreux, les sources de toutes les sciences;

2° La *Dialectique,* ayant devant elle un livre ouvert : d'une main elle présente un rouleau, tandis que de l'autre elle cache à demi, derrière elle, le groupe des clefs qui servent à ouvrir les différentes portes de l'intelligence humaine;

3° La *Rhétorique*, paraissant s'inspirer d'un cœur enflammé qu'elle porte de la main droite, tandis que sa main gauche est placée sur son propre cœur : à ses côtés se trouvent un livre et des fleurs pouvant symboliser l'érudition et l'éloquence.

Dans l'autre série :

1° L'*Astrologie*, assise et regardant les astres, a auprès d'elle un globe céleste, un sablier et l'astrolabe;

2° La *Géométrie,* sous la figure de l'Architecture, tient le compas et l'équerre, c'est-à-dire les instruments servant le plus aux applications de son enseignement : un cadran solaire et une pierre taillée sont sur le sol et indiquent des branches spéciales de la même science;

3° L'*Arithmétique*, accoudée contre une tablette sur laquelle sont inscrits des nombres, porte une horloge : un sablier et une boussole sont posés à côté;

4° Enfin la *Musique*, accroupie devant un cahier, semble chanter et s'accompagner d'une mandoline : cet instrument, la boîte d'orgue qui est en avant, ainsi que la plupart des objets déjà succinctement mentionnés, ont, par leur présence

---

(1) *Aiguière sculptée par François Briot :* article de M. CHABOUILLET, dans le *Magasin pittoresque,* ann. 1852, pp. 212-214.

et leurs types, un double intérêt d'agencement et d'époque.

Sur le fond du plateau, autour de l'ombilic, sont quatre médaillons, au bas desquels on lit ces mots : *Ignis, Aqua, Aer, Terra*, désignant ce que l'on nomme les quatre éléments. Dans l'enseignement d'alors, on admettait que la matière primitive avait été créée et se manifestait à nous sous quatre aspects ou modes différents. Cette classification, bien éloignée sans doute de la nomenclature des corps simples et de leurs composés, telle que nous la donne et la développe la chimie moderne, est cependant restée populaire. Dans les Beaux-Arts surtout, elle a conservé sa première valeur et ses formes représentatives. La vie civile, même, nous en conserve également des applications, particulièrement dans l'organisation générale de nos ministères (1) et les subdivisions des grands services publics.

En mentionnant ces faits, n'est-il pas curieux de rappeler qu'un chercheur, devenu célèbre, Bernard de Palissy, admettait, dans les intéressants ouvrages qu'il a laissés, la présence d'un *cinquième élément*. Un de ses traducteurs du siècle dernier (2) demandait si l'on ne devait pas reconnaître dans cet élément supplémentaire le fluide igné, ou feu électrique, ou bien encore le *phlogistique*, dont le nom est remplacé aujourd'hui par celui de *calorique*. Mais Palissy précisait la question en donnant à l'élément nouveau le nom d'*eau générative et congélative*. C'est elle qui, d'après lui, a servi au durcissement de la matière ; c'est elle qui se manifeste au dehors par les couleurs, odeurs, saveurs et toutes autres qualités. C'est par elle que se produit : « la génération des choses animées et de celles végétatives, en suivant l'ordre et vertu admirable que Dieu a commandés à Nature. Sans elle, ajoute

---

(1) Feu. — La Guerre.
Eau. — La Marine.
Air. — Postes et télégraphes.
Terre. — Agriculture, travaux publics.

(2) Faujas de Saint-Fond (1777).

l'étonnant Palissy, nulle chose ne pourrait dire : *Je suis.* »

Après cette digression, il ne reste plus, pour terminer la description commencée, qu'à expliquer les médaillons de la partie centrale du plateau :

1° Le tableau représentant le *Feu* montre le dieu Mars armé d'une épée et brandissant la foudre. Dans le lointain sont des habitations livrées à l'incendie. En avant, un four à chaux, d'où sortent des jets de flammes, montre l'emploi utilisable de l'agent destructeur. Près de la hutte, une salamandre rappelle cette croyance des anciens, dont Benvenuto Cellini affirmait avoir vu, étant enfant, la réalisation : « la salamandre séjournant et se jouant au milieu d'un brasier ardent. »

2° Bien différente a été faite la personnification de l'*Eau*. Tranquille, comme le Rhin que Boileau décrivait, une jeune nymphe est, ainsi que l'antique fleuve, *assise entre mille roseaux et appuie une main sur son urne penchante*. Elle aussi a le droit d'être *fière du progrès de ses eaux*, car, abondant dès sa source, le torrent qu'elle déverse se mêle immédiatement à la mer, et l'on voit le léger batracien et le délicat poisson de l'eau douce surgir à quelques pas d'un puissant dauphin qui sillonne les flots.

3° Entre ces deux extrêmes, le Feu et l'Eau, que la géologie compte toujours dans les principaux agents constitutifs de notre globe, se trouve la personnification de la *Terre*. Une femme, se reposant au milieu des fleurs et des fruits de toutes les saisons, caractérise le sol avec la variété et l'abondance de ses productions. Au loin, une chasse au cerf anime le paysage. Les trois règnes de la nature terrestre : minéral, végétal et animal, sont ainsi représentés.

4° A son tour, l'*Air* est symbolisé par Mercure, étendu sur des nuages qu'emportent les vents. Le dieu du négoce, tenant son caducée, passe au dessus des fleuves et des villes, comme si, traversant les espaces, il partait du vieux Continent pour porter au Nouveau-Monde, alors récemment découvert, notre civilisation et nos progrès.

Dans chaque intervalle de ces quatre grandes scènes existe une figure : dressée comme un terme, homme ou femme, les pieds sont pris en gaîne et les bras se lient aux rinceaux des encadrements. Des compléments d'attributs entourent ces termes et s'ajoutent à ceux de chacun des quatre éléments primordiaux.

Nous arrivons maintenant au motif central dont le titre *Temperantia* forme la spirituelle et noble devise, s'appliquant et donnant un sens, comme nous l'avons déjà dit, à tout l'ensemble des sujets représentés. La belle figure allégorique qui s'y remarque appelle d'autant plus l'attention qu'il faut, pour ainsi dire, la deviner. En effet, elle est ordinairement cachée lorsque le milieu du plateau supporte le vase; en soulevant celui-ci, on la voit à demi appuyée, tenant une coupe dans laquelle elle vient de verser le contenu d'une petite aiguière. Un flambeau allumé est couché à ses pieds; le trident, la faucille et le caducée, représentant l'industrie et la paix, se joignent, autour d'elle, aux produits du sol sur un rivage indiquant une pleine prospérité.

L'allusion, c'est-à-dire la pensée de l'auteur, est facile à saisir : avec la *Tempérance*, ou, en d'autres termes, avec la *modération* et la *pondération*, chacun des quatre éléments, et avec lui la masse des êtres, animés ou non, qui en sortent et qui en restent dépendants, demeurent dans les limites de leurs réelles destinations. Le *Feu*, suffisamment tempéré, donne sa bienfaisante chaleur et sa brillante lumière, sans devenir le brasier trop ardent qui incendie et consume. L'*Eau*, dirigée dans son cours et mesurée dans son action, reste fertilisante et ne se transforme pas en un torrent dévastateur. L'*Air*, maintenu doux et calme, ne souffle pas la tempête. Enfin la *Terre*, par une marche réglée, devient riche et périodiquement féconde pour nourrir sans cesse ses nombreux habitants.

Lorsque, dans la nature, tout est à sa place et parfaitement compensé, l'harmonie et l'ordre règnent en maîtres, le bien-

être naît partout. Mais, au contraire, dès que l'équilibre est seulement troublé, la souffrance apparaît, les fléaux suivent; puis, si l'on suppose que les forces *modératrices* ou *tempérantes* soient un jour troublées, il se produira à l'instant un bouleversement universel, dans lequel les éléments mêlés et en lutte ne présenteront plus que le tableau le plus effroyable, celui du chaos.

Nous pourrions, poursuivant la pensée de l'auteur, appliquer la signification de la même allégorie à chacun des autres sujets décrits ci-avant. Lorsque les arts et les sciences sont sagement dirigés et convenablement employés, ils conservent leur côté utile et moralisateur; alors les peuples sont en progrès. Mais si ces puissants auxiliaires sont détournés de leur but, ils deviennent de dangereux instruments dont se sert cette barbarie raisonnée et savante dans laquelle se perdent les sentiments humains, et dont l'art de la guerre, surtout, ne nous offre que trop d'exemples. C'est en se servant jusqu'au raffinement de ce que la science contemporaine mettait à leur disposition, que la plupart des conquérants ont ravagé les pays qu'ils ambitionnaient et semé derrière eux l'incendie et la mort. C'est après le passage de ces génies destructeurs que bien des peuples ont perdu les fruits lentement et laborieusement cueillis de leurs études et de leurs travaux. L'histoire est là, et il suffit d'en ouvrir les pages pour se rappeler comment ont péri les grandes civilisations antiques, et pourquoi on ne rencontre plus que le pâtre ignorant et presque sauvage sur les ruines de ce qui fut Memphis, Babylone, Ninive, Troie, Thèbes ou Carthage.

Au XVI[e] siècle, dans un temps de fougueuses passions, à une époque bouillonnant d'idées neuves, quand les découvertes de la science, aussi bien que les discussions de l'école et les dissensions de la politique, amenaient souvent des contradictions, des conflits et même des luttes sanglantes, quoi de plus beau et aussi de mieux justifié que de voir notre humble ciseleur, devenu philosophe profond, donner autour

de lui une leçon, ou au moins un conseil de modération et de sagesse?

Nous avons insisté trop longuement peut-être sur ces derniers détails; mais la même figure allégorique *Temperantia* se retrouvant dans d'autres œuvres de Briot [1], où elle continue à occuper la place principale, en y conservant un même sens, caractérise son auteur.

Pour nous, du reste, qui dans les applications de la science moderne apprécions les appareils modérateurs des machines, les serre-freins des locomotives, les soupapes de sûreté des chaudières à vapeur, et qui déplorons certains emplois du pétrole et de la dynamite, nous ne savons que louer l'intention de l'artiste dont nous parlons et la grande habileté avec laquelle il a su l'exprimer.

Le portrait de celui-ci a été sculpté par lui-même et se trouve sur le revers du bassin de l'aiguière, au centre de la partie creuse. Le buste, vu de profil [2], est entouré de ces mots :

SCVLPEBAT . FRANCISCVS . BRIOT .

Au choix modeste de cette place, au costume sévèrement élégant du personnage, enfin aux traits mâles et à l'expression très digne de la figure, on devine l'homme de valeur dont nous achevons de décrire la principale œuvre.

L'un de nos compatriotes, le comte Albert de Circourt, a essayé de faire un rapprochement entre le talent de François Briot et celui de Benvenuto Cellini. Ici, comme toujours, la différence de tempérament des artistes et celle des climats sous lesquels vivaient ceux-ci ont amené des différences essentielles dans les caractères de leurs travaux. Cellini, né sous le ciel de Florence, disciple et admirateur de Michel-Ange, possédait certaines des qualités de ce puissant génie. Il était

(1) Voir, à l'Ecole des Beaux-Arts, collection des moulages.

(2) Ce médaillon figure dans les travaux déjà cités de MM. Chabouillet et Castan.

d'ailleurs d'un caractère bouillant ; sa fougue emportée en fit même un héros d'aventures, passant alternativement des palais aux prisons. Briot, enfant de nos montagnes, était, au contraire, si réfléchi et si calme que son nom ne se trouve mêlé à aucun fait public, et qu'il faut attribuer à sa vie cachée l'ignorance dans laquelle on a été trop longtemps sur sa personnalité. En comparant les œuvres des deux sculpteurs, on pourrait presque dire que si les unes approchent des étrangetés aussi puissantes que savantes de Michel-Ange et semblent un souvenir de ses étonnantes compositions, les secondes rappellent plutôt les tranquilles scènes et les gracieuses ornementations léguées à l'admiration des siècles par le pinceau suave et réfléchi de Raphaël.

Et maintenant que nous avons ajouté notre faible hommage à tous ceux qu'a déjà reçus François Briot, dont le nom comptera désormais parmi ceux des plus illustres enfants de Montbéliard, nous terminerons cette étude en répétant et en adoptant avec cet artiste la sage et profonde devise :

TEMPERANTIA.

LE DÉVIOSCOPE

APPAREIL DONNANT DIRECTEMENT LE RAPPORT QUI EXISTE ENTRE LA VITESSE ANGULAIRE DE LA TERRE ET CELLE D'UN HORIZON QUELCONQUE AUTOUR DE LA VERTICALE DU LIEU

Par M. Georges SIRE.

Séance du 12 juin 1880.

HISTORIQUE.

On sait que Foucault a formulé le premier que la rotation apparente du plan d'oscillation du pendule est proportionnelle au sinus de la latitude ; autrement dit, que le déplacement angulaire du plan d'oscillation est égal au mouvement angulaire de la Terre dans le même temps multiplié par le sinus de la latitude du lieu d'observation.

Si on désigne par n la rotation uniforme de la Terre, la rotation autour de la verticale à une latitude λ sera, $n \sin \lambda$. Dans une seconde de temps sidéral, cette rotation est donc $15'' \sin \lambda$, la rotation uniforme de la Terre étant de 15 degrés en une heure sidérale.

La célèbre expérience de Foucault a été rapidement répétée dans le monde entier, et partout la loi du sinus de la latitude a reçu une éclatante confirmation ; mais nulle part l'expérience n'a été faite sur une échelle aussi grandiose qu'au Panthéon, à Paris, en 1851.

Dans cette mémorable expérience, le pendule était constitué par une sphère de cuivre remplie de plomb pesant 28 kilogrammes, suspendue à l'extrémité inférieure d'un fil d'acier de 1 millimètre $\frac{4}{10}$ de diamètre et de 67 mètres de long. La

partie supérieure du fil était attachée au sommet de la coupole de l'édifice. Par la charge de la sphère, le fil de suspension éprouvait un allongement permanent de 5 à 6 centimètres. Une pointe implantée sous la boule et sur le prolongement du fil de suspension marquait, lorsque le pendule était au repos, le point de centre commun à une table circulaire et à un grand cercle de bois qui l'entourait. Ce cercle avait 6 mètres de diamètre; il était divisé extérieurement en 360 degrés et chaque degré en 4 parties. Sur la table, on avait tracé des cercles plus petits et des divisions correspondant à celles du grand cercle de bois.

Le pendule était lancé dans une direction arbitraire, et pour bien faire voir comment il marche, on avait placé sur le bord du cercle de bois deux buttes de sable humide fraîchement moulées. Convenablement alignées suivant la course du pendule, ces buttes étaient échancrées graduellement par la pointe tant que les oscillations dépassaient le cercle de bois. L'agrandissement de la brèche avait toujours lieu vers la gauche de la personne qui regardait vers le centre, comme si le plan d'oscillation tournait de droite à gauche. Or, sachant que ce plan ne tourne pas autour de la verticale, il fallait bien conclure que c'est la Terre qui tourne de gauche à droite.

On constata de la sorte que, montre en main, la déviation est de 1 degré en 5 minutes, à Paris, soit à raison d'un tour entier en 30 heures. Au pôle il ne faudrait que 24 heures. A l'équateur la déviation est nulle : elle change de sens dans l'autre hémisphère.

Ce pendule, le plus grand qui ait été construit, donnait une oscillation de 8 secondes; il lui fallait 16 secondes pour aller et venir.

Par les données numériques rapportées ci-dessous, on pourra mieux juger de la rigoureuse exactitude avec laquelle la loi du sinus a été vérifiée.

Données numériques relatives à l'expérience du pendule exécutée au Panthéon.

Latitude du Panthéon	48° 50′ 49″
Sinus λ	0,7529543
Logarithme du sinus	9,87676865
Longueur du pendule à secondes, temps moyen	0m 9938267
Logarithme	$\bar{1}$,99731
Longueur du pendule au Panthéon	67m
Logarithme	1,8260748

Déviation apparente en un jour sidéral :

$$360° \sin \lambda = 271°,06355 = 271° \; 3' \; 48'',8.$$

Déviation en une heure sidérale :

$$15° \sin \lambda = 11°,29431 = 11° \; 17' \; 39'',5,$$

et en une seconde :

$$11'',29431.$$

Durée nécessaire pour faire le tour entier :

$$t = \frac{24^h}{\sin \lambda} = 31^h,87443 = 31^h \; 52^m \; 27^s,9 \text{ temps sidéral,}$$

ou :

$$31^h,7874 = 31^h \; 47^m \; 14^s,6 \text{ temps moyen.}$$

Durée calculée de l'oscillation :

$$\theta = \sqrt{\frac{l}{L}} = \sqrt{\frac{67}{0,9938267}} = 8'',21 \text{ temps moyen,}$$

ou :

$$\frac{821}{99,727} = 8'',233 \text{ temps sidéral;}$$

le rapport du temps moyen au temps sidéral étant

$$1 : 0,99727.$$

Déviation pendant la durée de chaque oscillation :

$$8,233 \times 15'' \sin \lambda = 92'',99 = 1' \ 32'',99.$$

Le cercle de bois du Panthéon ayant 18 mètres de circonférence, le pendule avançait à chaque retour ou à chaque oscillation double de

$$\frac{2 \times 92,99 \times 18000}{360 \times 60 \times 60} = 2,3 \text{ millimètres}$$

Mais malgré les conditions exceptionnelles de l'expérience précédente, l'amplitude des mouvements du pendule diminuait peu à peu à cause de la résistance de l'air. Or, Foucault a trouvé un moyen très ingénieux de conserver indéfiniment cette amplitude sans influencer en rien sur la direction du plan d'oscillation, en se servant de l'attraction exercée par un électro-aimant sur la sphère qui se meut sous l'action de la pesanteur. Cette application de l'électro-magnétisme a ceci de remarquable qu'elle présente le premier exemple d'un commutateur fonctionnant sans qu'il y ait contact entre la partie fixe de l'appareil et celle qui est en mouvement (1). La disposition imaginée par Foucault a fonctionné à l'exposition universelle de Paris, en 1855.

En annonçant sa découverte, Foucault s'était abstenu de dire comment il était arrivé à cette loi du sinus de la latitude; il s'était contenté d'indiquer que pour déterminer la loi suivant laquelle varie le déplacement angulaire du plan d'oscillation sous les diverses latitudes, il faut recourir soit à l'analyse, soit à des considérations mécaniques et géométriques. Mais on sait aujourd'hui qu'il est arrivé à la découverte de la

(1) Voyez le *Traité d'électricité théorique et pratique*, par A. de La Rive, t. III, p. 475; Paris, 1858.

[illegible] lus ingénieuses.
[illegible] ault le brouillon
[illegible] et dans laquelle
[illegible] ie. Cette lettre,
[illegible] x de Foucault,

[illegible] érations je suis
[illegible] le; c'est presque
[illegible] ne sais si elle ne
[illegible] pas publiée, j'en
[illegible] 'allait pas à tout

[illegible] postulatum tel
[illegible] omprise dans le
[illegible] l'espace, les posi-
[illegible] éterminées par la
[illegible] nima. Autrement
[illegible] ale sort du plan
[illegible] la suit en restant

[illegible] » Partant de là,
[illegible] n prend une sphè-
[illegible] e représentant la
[illegible] Terre (fig. 1), on
[illegible] narque les pôles,
[illegible] 'équateur et un
[illegible] ercle de latitude
[illegible] uelconque; en un
[illegible] oint *M* de ce cer-
[illegible] le, on fait passer
[illegible] n cercle méridien
[illegible] *C*, et en ce point
[illegible] *M* on établit un
[illegible] endule que l'on
[illegible] ance dans le plan

même du méridien *AC*. La Terre qui tourne d'occident en orient entraîne le point *M* et le transporte en *B*; mais d'une part elle transporte la trace du méridien *PM* en *PB*, et d'autre part elle déplace le plan d'oscillation qui ne cesse d'être assujetti, à la double condition de contenir toujours la verticale et de faire avec le plan d'impulsion primitive l'angle minimum ; par là, on est conduit à représenter sa trace par l'élément d'un grand cercle passant en *B* et coupant le cercle méridien *AC* de part et d'autre à 90 degrés de distance; cette trace coupe le méridien *PB* suivant un angle de déviation x, facile à évaluer. En effet, le triangle *PAB* est un triangle sphérique dans lequel on connaît un angle supplémentaire de l'angle n et un côté égal à 90 degrés. Si on appelle T le côté opposé à l'angle x, la relation connue entre les sinus des angles et les sinus des côtés donne :

$$\sin x = \sin n \,.\, \sin T.$$

» Mais comme l'angle doit être infiniment petit, T devient égal à la latitude λ et les sinus se confondent avec les arcs, ce qui permet d'écrire en toute région :

$$x = n \sin \lambda.$$

» Voilà, monsieur comment j'ai vu la loi ; il est bien entendu que je n'ai nullement la prétention d'imposer cette démonstration : elle a seulement l'avantage, quand la construction est faite à la surface convexe d'une véritable sphère, elle a, dis-je, l'avantage de porter directement aux yeux et de montrer en toute évidence comment le phénomène s'annule à l'équateur et change de signe dans l'autre hémisphère. »

A peine l'énoncé de la loi précédente était-il formulé qu'un habile géomètre s'empressa de montrer « comment l'expérience de Foucault aurait pu être indiquée par les équations du mouvement interprétées sans inadvertance. »

Les équations qui auraient pu indiquer l'expérience de Foucault avaient, en effet, été formées depuis longtemps, dit

M. Bertrand (1), elles indiqueraient bien d'autres choses encore, si on savait les faire parler; mais interrogées par le célèbre géomètre Poisson, elles lui avaient répondu que « la force perpendiculaire au plan d'oscillation est trop petite pour écarter sensiblement le pendule de son plan et avoir aucune influence appréciable sur son mouvement. » Dubuat, Clairaut et Poleni avaient, avant Poisson, étudié mathématiquement l'influence si simple et si concluante qui a tout d'abord frappé Foucault, à peine entrevue par Poleni, était restée complétement inaperçue de Clairaut et de Poisson.

« Si l'expérience de Foucault pouvait se faire au pôle, dit encore M. Bertrand (2), il n'y aurait aucune difficulté; la question est purement géométrique : le plan d'oscillation est invariable. L'observateur qui tourne avec la Terre, sans en avoir conscience, doit attribuer à ce plan fixe un mouvement égal et contraire, et le voir par conséquent exécuter en 24 heures une révolution complète, en tournant dans le même sens que les étoiles; mais à toute autre latitude, la difficulté est plus grande; le plan d'oscillation ne reste pas immobile. On peut, en effet, regarder comme évident qu'il doit rester constamment vertical, et comme la verticale change de direction, qu'elle décrit en 24 heures un cône plus ou moins ouvert, suivant qu'on est plus ou moins près de l'équateur, le plan qui la contient à chaque instant est nécessairement un plan mobile dans l'espace. Les apparences sont donc produites ici par la combinaison du mouvement de la Terre avec le mouvement inconnu que va prendre le plan du pendule, et qu'il faut déterminer. On a vu que, pour y parvenir, Foucault invoque un principe dont la démonstration rigoureuse n'a pas été donnée jusqu'ici, mais qui lui semble évident, comme à Galilée le principe des vitesses virtuelles, et comme à Huyghens les postulata sur lesquels il a fondé la théorie du pen-

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1er mai 1864.
(2) *Revue des Deux-Mondes*, id.

dule. Le plan d'oscillation, tout en restant vertical, doit, selon Foucault, se placer à chaque instant de manière à faire le plus petit angle possible avec la position qu'il occupait dans l'instant qui précède. Si l'on se donne, en un mot, la position du plan d'oscillation à un certain moment, pour savoir ce qu'il est devenu après un temps très court, un millionième de seconde par exemple, il faut déterminer la position nouvelle qu'a prise la verticale par suite de la rotation de la Terre et chercher, parmi tous les plans qui passent par cette direction, celui qui forme avec le plan primitif le plus petit angle possible. Cette ingénieuse hypothèse conduit très simplement à la loi tant de fois confirmée : *la rotation du plan d'oscillation est proportionnelle au sinus de la latitude.* »

Cette expression de la vitesse azimutale ainsi obtenue a porté M. Binet à faire une remarque fondée sur un théorème d'Euler, que Lagrange a développé dans sa Mécanique, et sur lequel la théorie des couples de M. Poinsot a répandu beaucoup de clarté. Le théorème d'Euler appliqué au cas actuel, dit M. Binet (1), autorise à regarder la rotation de la Terre comme la résultante de deux vitesses angulaires qui auraient lieu, l'une autour de la verticale du pendule, et l'autre autour de la méridienne dirigée vers le nord, parce que ces deux lignes et une parallèle à l'axe de la terre passant par la suspension, se trouvent dans un même plan. La composante de la vitesse angulaire relative à la verticale a pour expression $n \sin \lambda$, selon ce théorème, c'est-à-dire la rotation de la terre multipliée par le cosinus de l'angle que forme son axe avec la verticale. Cette vitesse angulaire composante est donc la mesure de celle que prend le plan azimutal oscillatoire et en sens contraire.

M. Liouville a indiqué une méthode synthétique qui lui paraît rigoureuse aussi (2). Cette méthode est fondée sur l'exa-

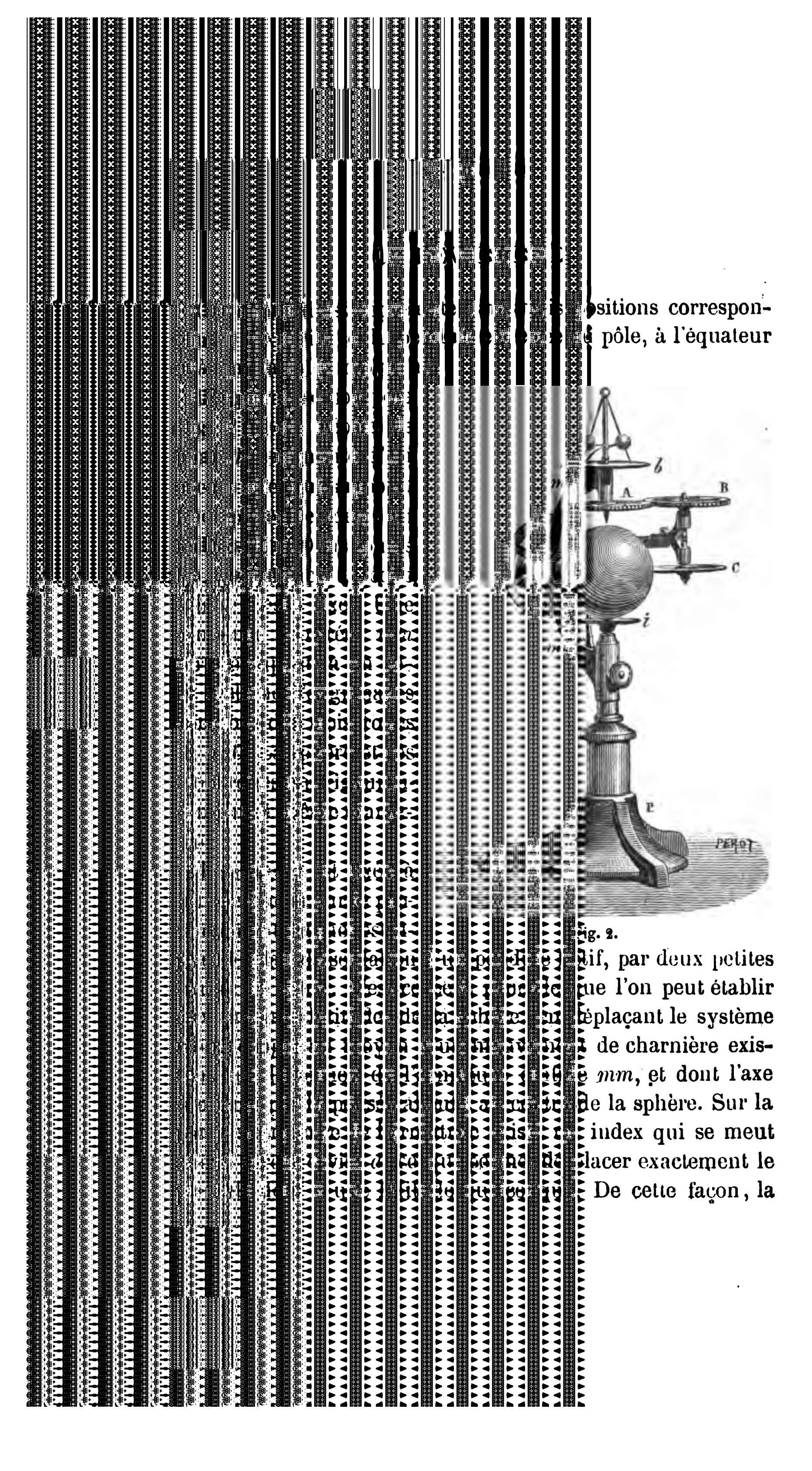
(1) *Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, t. 32, p. 157.
(2) *Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, t. 32, p. 159.

pendule oscillant
ateur, soit dans le
du méridien, soit
On passe de là au
latitude qu'on vou-
net, c'est-à-dire en
ur de son axe, en
gulaires dont l'un
ée est bien simple,
ut le monde après
dait tout facile.
Bertrand fait re-
s les plus illustres.
et, Plana, Bravais,
ssivement le sujet
ux sont de grande
lus nette et la plus
que Foucault don-
clarté, d'une petite
tracé les lignes qui

l'aide du pendule
diverses latitudes;
faire l'expérience
quelques savants
diquer artificielle-
oduit aux diverses
eatstone et de Sil-

ns le même but et
s le 25 avril 1881,
met de vérifier très
disposition adoptée
ypothèse de Fou-
ope.

sitions correspon-
pôle, à l'équateur



ig. 2.

if, par deux petites
ue l'on peut établir
éplaçant le système
de charnière exis-
mm, et dont l'axe
de la sphère. Sur la
index qui se meut
lacer exactement le
De cette façon, la

verticale du pendule se déplace à volonté suivant un même méridien de la sphère centrale. Enfin tout l'assemblage précédent peut tourner autour de l'axe vertical supportant la dite sphère.

Il importe de remarquer que, dans les positions variées que l'on est susceptible de donner aux diverses pièces de l'instrument, ainsi que dans les mouvements qui leur sont transmis, il est une condition essentielle qui doit toujours être réalisée, à savoir : que la verticale du pendule fictif et l'axe de la charnière qui permet le changement de latitude doivent rigoureusement se rencontrer au centre de la sphère. Or cette condition exige une précision mécanique offrant de sérieuses difficultés d'exécution : elles ont été surmontées, grâce au concours empressé de M. Matthey-Doret, professeur à l'Ecole d'horlogerie de Besançon, qui, dans cette circonstance, a mis à ma disposition ses précieuses connaissances mécaniques et son habileté de main-d'œuvre hors ligne. Je suis heureux de l'attester ici.

Dans la disposition mécanique que je viens de décrire sommairement, les roues A et B sont dentées et engrènent ensemble. Quant à la roue C, solidaire avec la roue B, ce n'est en réalité qu'une roulette, au bord tranchant finement denté, destinée à rouler *sans glissement* sur la sphère, lorsqu'on fait tourner, dans le sens de la rotation terrestre, l'armature *mm* autour de l'axe vertical de l'instrument.

Le rôle des différentes pièces du dévioscope étant nettement indiqué dans ce qui précède, voici la manière d'opérer avec cet instrument, pour mettre en évidence le déplacement angulaire du plan d'oscillation du pendule et vérifier la loi de Foucault.

Cas du pôle. — L'instrument étant disposé comme dans la figure 2, on déplace tout d'abord l'armature cintrée *mm* jusjusqu'à ce qu'un ressort qui en fait partie entre dans une entaille pratiquée dans le cercle i, qui fait corps avec le pied de

l'appareil. De cette façon, on détermine le point de départ de la rotation terrestre artificielle que l'on doit effectuer ultérieurement. En second lieu, on fait tourner à la main le cercle *b*, divisé en 360°, de manière à placer le zéro de la division vis-à-vis la pointe d'une aiguille fixée sur la verticale du pendule fictif et dirigée suivant le plan d'oscillation. Ces deux dispositions étant réalisées, on fait alors tourner l'armature autour de la verticale de l'appareil, dans le sens de la rotation terrestre, c'est-à-dire de façon que les diverses pièces se déplacent de gauche à droite pour l'observateur qui regarde l'instrument. On fera, par exemple, décrire à l'armature une révolution complète, ce qui aura lieu lorsque le ressort tombera de nouveau dans l'entaille.

Or il est visible que, dans cette rotation, la roulette *C* entraîne la roue *B*, puisque ces deux pièces sont solidaires sur le même axe, toujours parallèle à la verticale du lieu d'observation ; par suite la roue *B* imprime à la roue *A* une vitesse angulaire égale à la sienne, mais de sens contraire. D'autre part, comme l'axe de la roue *A* est placé sur le prolongement du diamètre vertical de la sphère correspondant à l'axe terrestre, tandis que la roulette *C* se meut sur l'équateur de cette même sphère, il en résulte que le plan d'oscillation du pendule fictif reste rigoureusement fixe par rapport aux objets environnants. On a ainsi une première preuve qu'au pôle le plan d'oscillation est invariable.

L'effet de cette fixité est saisissant ; car si pendant que l'armature tourne, on observe la trace du plan d'oscillation sur le cercle divisé *b*, on reconnait que ce cercle tourne aussi avec l'armature, et partant que le plan d'oscillation semblerait se déplacer vers la gauche d'un observateur regardant le pendule et stationnant sur la zone polaire figurée par le cercle *b*. On constate également que le déplacement angulaire du pendule est égal à la rotation angulaire de la Terre dans le même temps ; si celle-ci est de un tour entier, l'aiguille indicatrice parcourt la division entière du cercle *b* et revient à

zéro. Cela est aussi vrai pour une fraction quelconque de révolution.

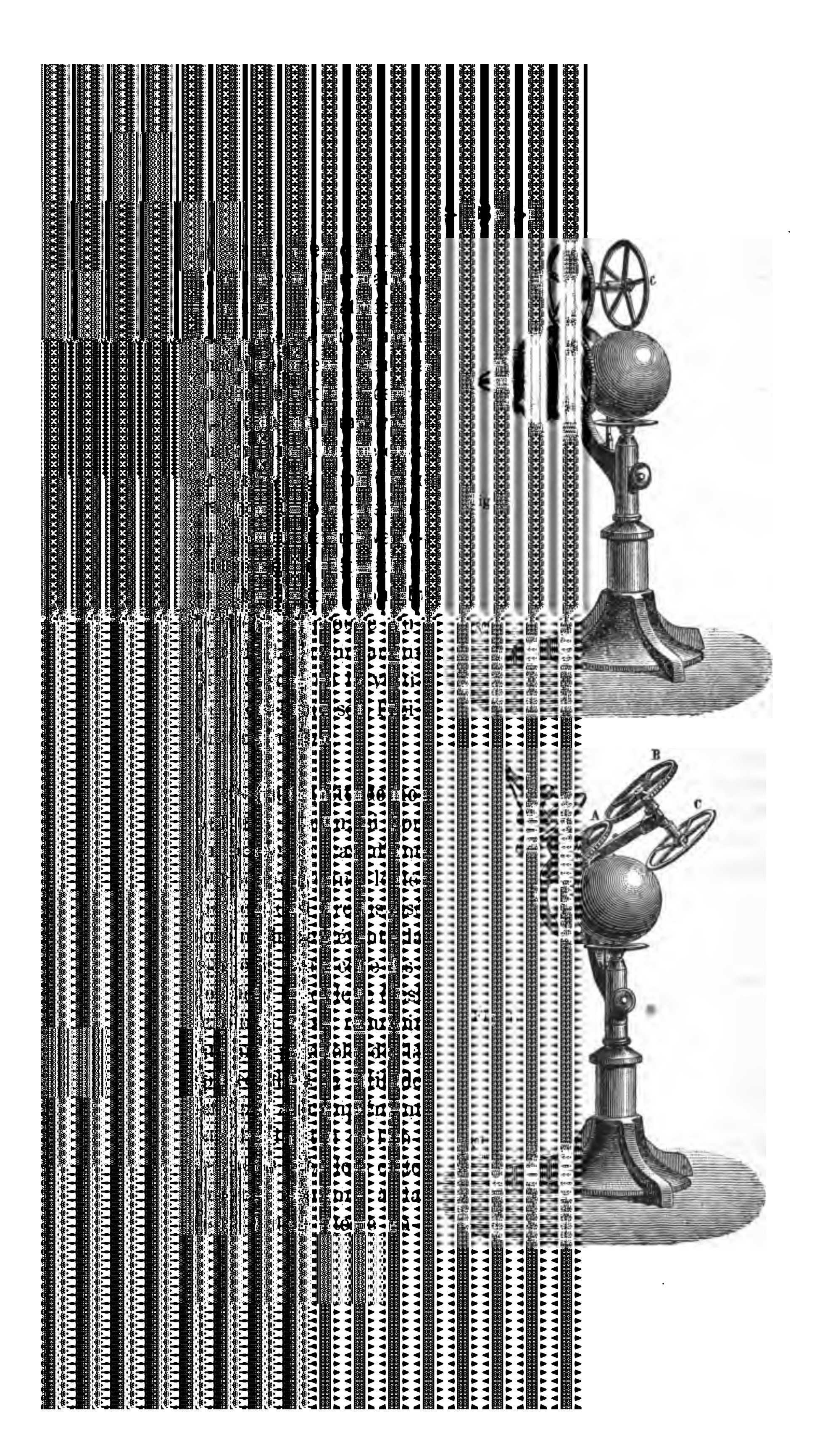
L'expérience précédente fait donc bien voir que si l'expérience du pendule pouvait être réalisée au pôle boréal, le déplacement apparent du plan d'oscillation serait égal au mouvement angulaire de la Terre, mais de sens contraire, et que ce déplacement aurait lieu vers la gauche de l'observateur regardant le pendule.

Il est visible que pour l'expérience faite au pôle austral, tout serait semblable, si ce n'est que le déplacement aurait lieu vers la droite de l'observateur.

Cas de l'équateur. — Pour vérifier ce qui se passe à l'équateur terrestre, on dispose l'appareil comme dans la figure 3. A cet effet, on rabat la partie supérieure de l'armature de façon à placer son index vis-à-vis le zéro du cercle des latitudes *d*; et pour que dans ce déplacement il n'y ait pas frottement de la roulette *C* suivant un méridien de la sphère, on presse sur un ressort antagoniste qui écarte faiblement le système des roues *B* et *C*. C'est ce ressort qui presse constamment sur ce système, de façon a assurer le roulement sans glissement de la roulette *C*, tout en donnant une pénétration convenable à la denture des roues *A* et *B*.

Lorsque le pendule fictif est ainsi transporté à l'équateur de la sphère centrale, la verticale de ce pendule, l'axe de la charnière et celui autour duquel tourne tout l'appareil, sont respectivement perpendiculaires; or la condition essentielle, c'est que l'intersection commune de ces trois axes doit avoir lieu au centre de la sphère.

Dans cette disposition de l'instrument, on observe que le point de contact de la roulette *C* se trouve précisément au pôle de la sphère; dès lors il est visible que le déplacement de tout le système autour de la verticale de l'appareil ne peut produire aucune rotation angulaire de cette roulette autour de son axe, et qu'il en est de même des roues *B* et *A*. On ob-


C
B
A
C

gulaire $\omega' = \omega \sin \lambda$, ω étant son déplacement angulaire sur la sphère.

Pour le démontrer, soient :

PP' (fig. 5) la ligne des pôles de la sphère, *EE'* l'équateur, et λ la latitude du lieu.

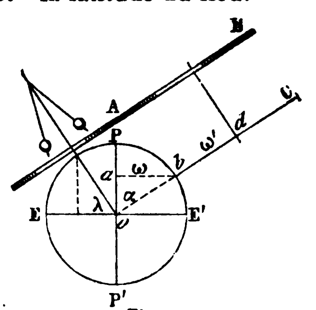


Fig. 5.

Lorsqu'on fait tourner le système de roues autour de la verticale de l'appareil, on voit facilement que les chemins parcourus par le point de contact *b*, sur la circonférence de la roulette *C* et sur le cercle parallèle du rayon *ab*, sont respectivement

$$\omega' \times bd \quad \text{et} \quad \omega \times ab.$$

Or, ces chemins sont égaux, puisque la roulette *C* se meut sans glissement sur la sphère ; on a donc :

$$\omega' = \omega \frac{ab}{bd} \qquad [1]$$

Cette formule élémentaire est l'expression la plus simple de la loi de Foucault ; elle fait voir que :

1° Quand l'expérience est faite au pôle, comme dans la figure 2, *ab* devient égal à $oE' = bd$; par suite $\omega' = \omega$.

2° Dans le cas de l'équateur (fig. 3), *ab* est nul, ω' est aussi nul.

3° Enfin, pour le cas de la figure 4, comme par construction, $bd = ob$, la formule [1] devient :

$$\omega' = \omega \frac{ab}{ob} = \omega \sin \alpha$$

ou :

$$\omega' = \omega \sin \lambda. \qquad [2]$$

Donc en toute région, comme l'a découvert Foucault, la déviation du plan d'oscillation du pendule est égale à la rotation angulaire de la Terre dans le même temps multiplié par le sinus de la latitude.

Bien que la loi précédente soit manifeste pour une fraction de tour, il est préférable, lorsqu'on opère avec le dévioscope, de faire la vérification pour le cas d'une rotation complète de la Terre, c'est-à-dire en faisant décrire à l'armature une circonférence entière; les indications sont plus grandes et partant plus concluantes.

Comme exemple de ce qui se passe aux diverses latitudes, on peut notamment placer le pendule fictif, successivement aux latitudes

$$14^\circ\ 28', \qquad 30^\circ, \qquad \text{et } 48^\circ\ 35'.$$

Les sinus de ces angles étant à très peu de chose près :

$$0{,}25, \qquad 0{,}50, \qquad 0{,}75$$

on constate que pour un tour entier de l'armature, l'aiguille indicatrice parcourt respectivement sur le cercle divisé *b*, des arcs de 90, 180 et 270 degrés.

On peut déduire de ce résultat, que si l'expérience du pendule était réalisée directement aux latitudes ci-dessus, la déviation du plan d'oscillation serait le quart, la moitié ou les trois quarts de la rotation angulaire de la Terre dans le même temps.

C'est ce qu'on pourrait vérifier à Manille, au Caire et à Lunéville, en employant le dispositif imaginé par Foucault, pour conserver l'amplitude sans influencer en rien sur la direction du plan d'oscillation.

Détermination mécanique des sinus naturels.

Le lecteur a sans doute remarqué qu'en opérant comme il est dit précédemment, le dévioscope fournit le moyen de déterminer, d'une façon assez approchée, les sinus naturels. En effet, de l'équation [2] on tire :

$$\sin \lambda = \frac{\omega'}{\omega}.$$

Mais au rapport des vitesses angulaires, on peut substituer celui des arcs parcourus dans le même temps, par le point de contact *b*, sur la sphère et sur la circonférence de la roulette *C*. — Et comme il est admis qu'il est avantageux de faire décrire à l'armature une circonférence entière, si on désigne par x l'angle dont on cherche le sinus, et par arc *R* le nombre de degrés accusés par l'aiguille indicatrice, on aura premièrement :

$$\sin x = \frac{\text{arc } R}{360^\circ}.$$

On reconnaît, toutefois, que l'approximation doit diminuer à mesure que l'angle donné décroît ; car arc *R* devient de plus en plus petit ; or il est un moyen d'agrandir cet arc en multipliant le nombre des révolutions de l'armature, on aura alors :

$$\sin x = \frac{\text{arc } R}{n\, 360^\circ},$$

n étant le nombre de ces révolutions.

Je n'ai pas besoin de prévenir le lecteur que le dévioscope n'est pas destiné à réaliser ce genre de détermination, car la sphère et la roulette *C* devraient avoir d'assez grands diamètres. — En signalant ce moyen de déterminer les sinus naturels, j'ai simplement voulu indiquer le principe d'un mécanisme qui certainement atteindrait le résultat cherché.

A VICTOR HUGO

Pièce de vers de M. Charles GRANDMOUGIN.

Le lundi 27 décembre 1880, Besançon inaugurait une plaque commémorative de la naissance en cette ville du plus grand poète de notre siècle. Cette plaque en bronze, fixée contre la façade de la maison où naquit l'illustre écrivain, a été composée par M. Edouard Bérard, architecte de la ville de Besançon : elle représente une lyre associée à une branche de laurier, le tout retenu par une draperie sur laquelle on lit ces mots :

VICTOR HUGO
26 FÉVRIER 1802.

Un cortège imposant se rendit de l'hôtel de ville sur la place Saint-Quentin : là s'élevait une estrade monumentale faisant face à la maison qui porte la plaque commémorative. M. le sénateur Oudet, maire de la ville, relata, dans un grand discours, les circonstances au milieu desquelles Victor Hugo naquit à Besançon. Puis, la plaque commémorative ayant été découverte, le cortège prit le chemin du théâtre. Dans notre belle salle de spectacle, M. Alfred Rambaud, de Besançon, chef de cabinet et délégué du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, fit une conférence sur l'*Œuvre* de Victor Hugo, envisagée au double point de vue de sa valeur littéraire et de son influence sociale. Ce morceau d'excellent style fut chaleureusement applaudi (1). Les artistes du théâtre

---

(1) La conférence de M. Alfred RAMBAUD, ainsi que le discours de M. le sénateur OUDET, maire de Besançon, se trouvent dans le *Journal général de l'Instruction publique*, n° du 1er janvier 1881.

interprétèrent ensuite une série de textes choisis dans l'*Œuvre* du maître, et M. Paul Meurice, qui représentait la famille de Victor Hugo, donna lecture d'une lettre exprimant les remercîments émus de l'*Enfant sublime* de Besançon.

Le soir, un banquet de 80 couverts réunissait, dans le grand salon du Palais Granvelle, toutes les notabilités de la ville. De nombreux toasts y furent portés, et l'on y lut la pièce de vers suivante, écrite pour la circonstance par un poète aux accents sincères, M. Charles Grandmougin, notre confrère et compatriote.

A VICTOR HUGO.

Un jour que vous rêviez là-bas, à Guernesey,
Devant l'Océan gris, sous un ciel de novembre,
Ecoutant la rumeur des flots dans votre chambre,
Lisant dans l'avenir comme dans le passé :
Des vers où se mirait l'esprit de notre race,
De beaux vers, parfumés et frais comme nos bois,
Vinrent vous sourire avec grâce
Du fond du pays franc-comtois.

C'étaient ceux de Buchon, ce songeur fier et rude,
Ce poète des prés, des bœufs, des bons dîners,
Qui, maintenant, repose auprès de ses aînés
Dans l'éternelle solitude !

Et vous, vous qui veniez de jeter à César
L'anathème immortel, au milieu de ses fêtes,
Vous qui lui prédisiez ses honteuses défaites
Ainsi que Daniel parlant à Balthazar,
Vous qui suiviez l'âme meurtrie,
Sur le morne horizon des eaux,
Le vol décroissant des oiseaux
Emportés vers votre patrie,
Vous avez salué comme un rayon du jour
Ce petit livre né sur nos terres lointaines,
Tout vibrant des soupirs rustiques de l'amour
Et des bruissements de nos vertes fontaines !

Et pourtant vous n'avez fait que naître en passant
Dans notre Besançon tout plein de vieilles gloires,
Qui fourmille, joyeux, sous ses murailles noires,
Et dont ses fils partout gardent toujours l'accent!

Oui, votre enfance vagabonde
Ne put rêver au bord de nos grands fleuves clairs;
Votre père, héros qui parcourait le monde,
Au lieu d'une cité vous offrait l'univers!
Mais qu'importe? à votre âme il reste quelque chose
De ce qui l'entoura dans ses premiers moments,
De nos monts solennels au profil grandiose,
Et de nos bois, debout sur leurs escarpements!

On me contait jadis, quand j'allais à l'école,
Plus d'une histoire douce et folle
De princes au berceau, guerriers prédestinés;
On me disait les bonnes fées
Qui venaient dans la nuit, graves, bien attifées,
Apporter des présents dignes des nouveau-nés!
Elles donnaient les fiers regards, la haute taille,
La tendre voix des troubadours,
L'esprit, le haut vouloir, le goût de la bataille
Et la fidélité dans les nobles amours!

Ces belles aux doux yeux dont nous parlaient nos mères
Ont rejoint bien d'autres chimères,
Mais la Nature est fée aussi pour plus d'un cœur;
Et je pense parfois que dans votre génie
Nos torrents, ô poète, ont mis leur harmonie,
Nos friches, leurs parfums, et nos rocs, leur vigueur!
Et, s'il peut être vrai que, par un beau mystère,
Nous reflétions en nous tout un coin de la terre,
O vieux maître, c'est bien dans la Franche-Comté
Que vous avez puisé, pour toute votre vie,
Cette sublime soif, sans cesse inassouvie,
De justice suprême et d'âpre liberté!

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ EN 1880.

Par le MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ..... 500 f.
Par le DÉPARTEMENT DU DOUBS 500
Par la VILLE DE BESANÇON 600

Par M. le MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE : *Revue des sociétés savantes des départements*, section des lettres, 7e série, t. II, 1re livr.; section des sciences, t. I, 3e livr., t. II, 1re livr. — *Journal des savants*, année 1880. — *Journal de l'Ecole polytechnique*, 46e et 47e cahiers. — *Revue historique*, janvier à juin 1880.

Par M. le MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE : *Congrès international tenu à Paris en août et septembre 1878.*

Par MM.

VIVIEN DE SAINT-MARTIN, membre correspondant, les 12e, 13e et 14e fascicules de son *Nouveau dictionnaire de géographie universelle.*

CHARLET (J.), sa *Notice sur le Gui du Chêne.*

ORDINAIRE DE LACOLONGE, membre correspondant, son *Compte-rendu d'un mémoire sur le compteur à alcool de Siemen.*

BOULAY (l'abbé), sa brochure sur le *Terrain houiller des Vosges.*

JURGENSEN (Jules), membre correspondant, deux ouvrages de M. Alexandre DAGUET : *Manuel de pédagogie* et *Abrégé de l'histoire de la Confédération suisse.*

MOREAU (Frédéric), suite de l'*Album Caranda : les sépultures mérovingiennes d'Arcy-Sainte-Restitue et gauloises de Trugny* (Aisne); 8 planches chromolith. in-4°.

Par MM.

Cuvier (Charles), la 6e et dernière série de son *Cours d'études historiques.*

Quiquerez, membre correspondant : *Nos vieilles gens, maisons, meubles, nourriture et costumes avant le* XIXe *siècle*, broch.

Passier (Alphonse) : *Les Echanges internationaux littéraires et scientifiques*, broch.

Faivre (le docteur), membre résidant : *Rapport de la commission de médecine chargée d'étudier les épidémies de fièvre typhoïde à Montbéliard.*

Fleury (Edouard) : la 3e partie de son ouvrage sur les *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, 1 vol. in-fol.

Millescamp (Georges) : Notice sur *les silex taillés et emmanchés de l'époque mérovingienne.*

Le Recteur de l'Académie de Besançon : *Compte-rendu de la rentrée solennelle des Facultés de Besançon en 1879.*

Quicherat (Jules), membre honoraire, sa *Notice sur Jean de Meung et sa maison à Paris*, broch.

Mamessier, membre de la Société Eduenne, curé de Dompierre-les-Ormes (Saône-et-Loire), sa brochure intitulée : *Parenté de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque et Vérosvres sa ville natale.*

Garnier (Georges), membre correspondant : *Sonnets gradués ou essais de rythmique par Narzale* Jobert, avec préface de G. Garnier, broch. in-12.

Colin, constructeur à Paris, l'album in-4o publié par sa maison sur l'*Horlogerie, les instruments de précision et les applications diverses de l'électricité.*

Delagrange (Charles), membre résidant, un ouvrage sortant de ses presses intitulé : *Sipylos et ses monuments, ancienne Smyrne*, par M. G. Weber.

Coindre (Gaston), membre résidant : *Reproduction photographique de son dessin de la vue de Besançon, prise depuis la montagne de Chaudanne.*

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES EN 1880.

Association scientifique de France, bulletin hebdomadaire: nos 632-647 de la 1re série; 1-30 de la 2e série.

Association française pour l'avancement des sciences, 6e session, *Le Havre,* 1877; — 7e session, *Paris*, 1879.

Société des antiquaires de France, t. XXXIXe.

Société archéologique du midi de la France : Mémoires, livr. 1 et 2 du t. XII. — *Bulletins,* mars-août 1879.

Congrès archéologique de France : au Mans et à Laval en 1878 et à Vienne en 1879.

Mémoires de la Société Eduenne, nouv. série, t. VIII (1879).

Société archéologique et historique de l'Orléanais : bulletin, 2e semestre 1879 et nos 1 à 4 du t. VII.

Société des sciences naturelles de Bordeaux, 1er cahier du t. IV.

Société archéologique de Bordeaux, nos 2, 3 et 4 du t. V.

Actes de la Société Linnéenne de Bordeaux, 5e et 6e livr. du t. XIII.

Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux, t. III, 1er cahier (1878).

Société Linnéenne de la Charente-Inférieure, 1879.

Société Linnéenne de Normandie, 1877-1879, t. III.

Bulletin de la Société des sciences et arts du Hâvre, n° 16.

Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre, 17e bulletin, 1879-80.

Société des antiquaires de Picardie, bulletins, t. XIII (1879) et nos 1-3, 1880; *Mémoires,* 3e série, t. VI.

Bulletin de la conférence de Picardie, 1879 et 1880.

Bulletin de la Société de statistique de l'Isère, t. IX, 3e série.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Ardèche, nouvelle série, t. I (1879).

Bulletin de la Société de viticulture et d'horticulture d'Arbois, année 1880.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, année 1880.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, 3e série, n° 10.

Mémoires de la Société d'Emulation du Jura, 1879.

Archives générales de la Côte-d'Or, série G, t. I.

Annales de la Société d'Emulation des Vosges, 1879.

Bulletin de la Société philomatique vosgienne, deux fascicules (1878-79).

Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier, livr. 1, t. XVII.

Société historique et archéologique de Langres : bulletin de l'année 1880; mémoires, livr. 1 du t. III.

Académie de Lyon : *Classe des lettres*, t. XVIII; *Classe des sciences*, t. XXIII.

Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, 1878-1879.

Annales de la Société d'agriculture de Lyon, 5e série t. I (1878), t. II (1879), avec atlas de six cartes accompagnant l'*Etude sur les anciens glaciers de la partie moyenne du bassin du Rhône*, par MM. A. Falsan et E. Chantre.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, vol. IIIe des documents : *le Prieuré de Chamounix*, par J.-A. Bonnefoy et A. Perrin (1879).

Mémoires de la Société des antiquaires du Centre, 8e vol., 1879.

Mémoires de l'Académie de Nimes, 1878.

Mémoires de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1879. Publication de cette Société : *L'archiprêtre, épisode de la guerre de cent ans au* XIVe *siècle*, par M. Aimé Chérest, un vol. gr. in-8°.

Mémoires de la Société des sciences, lettres et arts de l'Aveyron, t. XI, 1874-78.

Société générale des prisons, n° 8.

Revue historique du Droit français et étranger, 1879 et 1880.

Bulletin annuel de la Société de secours des Amis des sciences, 1880.

Revue Africaine, n° 136-143 (1880).

Revue Savoisienne, 1879-1880.

Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers, 2e semestre 1879.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, t. XXXV.

Bulletin de la Société académique de Brest, t. VI, 2e semestre.

Bulletin de la Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse, t. III (1875-76), 1re livr. du t. IV (1877-78).

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Loire, t. XXIII (1879).

Mémoires de la Société des sciences naturelles et historiques, lettres et beaux-arts de Cannes, t. VIII, 1878-79.

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de Pau, 2e série, t. VIII et IX.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, t. XXIV.

Mémoires de l'Académie des sciences de Montpellier, section des sciences, t. IX, 3e fascicule, et section des lettres, t. IV, 4e fascicule.

Publications de la Société archéologique de Montpellier, nos 37, 38 et 39 (1877-79).

Société historique et archéologique du Limousin : t. IV et dernier du *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges*, par M. l'abbé Leclerc, publié par cette Société.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, 1878-79.

Mémoires de l'Académie de Saint-Quentin, 4e série, t. II.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, 2e partie du t. XXXIX (1880).

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2e fascicule de 1878-79.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 1878-79.

Société des sciences médicales de Gannat, 1879-80.

Bulletin de l'Académie des sciences de Nancy, 12ᵉ et 13ᵉ année, 1879-1880.

Bulletin de la Société libre d'Emulation, de Commerce et d'Industrie de la Seine-Inférieure, 1879-80.

Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, 1880. — Séance publique du 11 décembre 1879.

Société des sciences naturelles de la Basse-Alsace, 2ᵉ, 3ᵉ et 4ᵉ fascicules, 1880.

Bulletin et Mémoires de la Société des sciences naturelles de Berne, 4ᵉ livr. 1878-79.

Mémoires de la Société des antiquaires de Zurich, 1880.

Bulletin de l'Institut national genevois, t. XXIII.

Musée neuchâtelois, organe de la *Société d'histoire du canton de Neuchâtel*, année 1880.

Bulletin de la Société des sciences de Neuchâtel, t. XII, 1ᵉʳ cahier.

Bulletin de la Société Vaudoise des sciences naturelles, nᵒ 83.

Mémoires de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Modène, t. XVIII et t. XIX.

Comptes-rendus (Bericht) de la Société des sciences naturelles de la Haute-Hesse, Giessen, nov. 1879.

Comptes-rendus (Monatsbericht) de l'Académie des sciences de Berlin, janvier-juillet 1880.

Mémoires de la Société impériale et royale de géologie de Vienne, 1879 et 1880, 29ᵉ et 30ᵉ fascicules. — *Comptes-rendus*, nᵒˢ 6 à 11.

Comptes-rendus de la Société d'histoire naturelle de Wisconsin (Amérique), 1879-1880.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Au 1er août 1880.

Le millésime placé en regard du nom de chaque membre indique l'année de sa réception dans la Société.

Les membres de la Société qui ont racheté leurs cotisations annuelles sont désignés par un astérisque (*) placé devant leur nom, conformément à l'article 21 du règlement.

Conseil d'administration pour 1880.

Président................. MM. LAURENS (Paul);
Premier Vice-Président..... PAILLOT (Justin);
Deuxième Vice-Président.... GIRARDOT (Albert);
Secrétaire décennal......... BESSON (Edouard);
Vice-Secrétaire et contrôleur des dépenses............ FAIVRE (Adolphe);
Trésorier................. DURUPT;
Archiviste................ VAISSIER (Alfred).

Secrétaires honoraires : MM. BAVOUX (Vital) et CASTAN (Aug.);
Trésorier honoraire... KLEIN (Auguste).

Membres honoraires (20).

MM.

LE GÉNÉRAL commandant le 7e corps d'armée et la 7e division militaire (M. le général WOLFF).

LE PREMIER PRÉSIDENT de la Cour d'appel de Besançon (M. PÉRIVIER).

L'ARCHEVÊQUE de Besançon (S. G. Mgr PAULINIER).

MM

Le Préfet du département du Doubs (M. Galtier).

Le Recteur de l'Académie de Besançon (M. Jacquinet).

Le Procureur général près la Cour d'appel de Besançon (M. Mazeaud).

Le Maire de la ville de Besançon (M. Delavelle).

L'Inspecteur d'Académie à Besançon (M. Benoist).

Bayle, professeur de paléontologie à l'Ecole des mines; Paris. — 1851.

Blanchard, Em., membre de l'Institut (Acad. des sciences), professeur au Muséum d'histoire naturelle; Paris. — 1867.

Coquand, Henri, professeur de géologie; Marseille. — 1850.

Devoisins, ancien sous-préfet; Paris, rue Monsieur-le-Prince, 48. — 1842.

Duruy, Victor, ancien ministre de l'Instruction publique, membre de l'Institut (Académies des inscriptions et des sciences morales); Paris, rue de Médicis, 5. — 1869.

Grenier, Edouard, lauréat de l'Académie française, ancien secrétaire d'ambassade; Paris, rue Jacob, 3, et Baume-les-Dames (Doubs). — 1870.

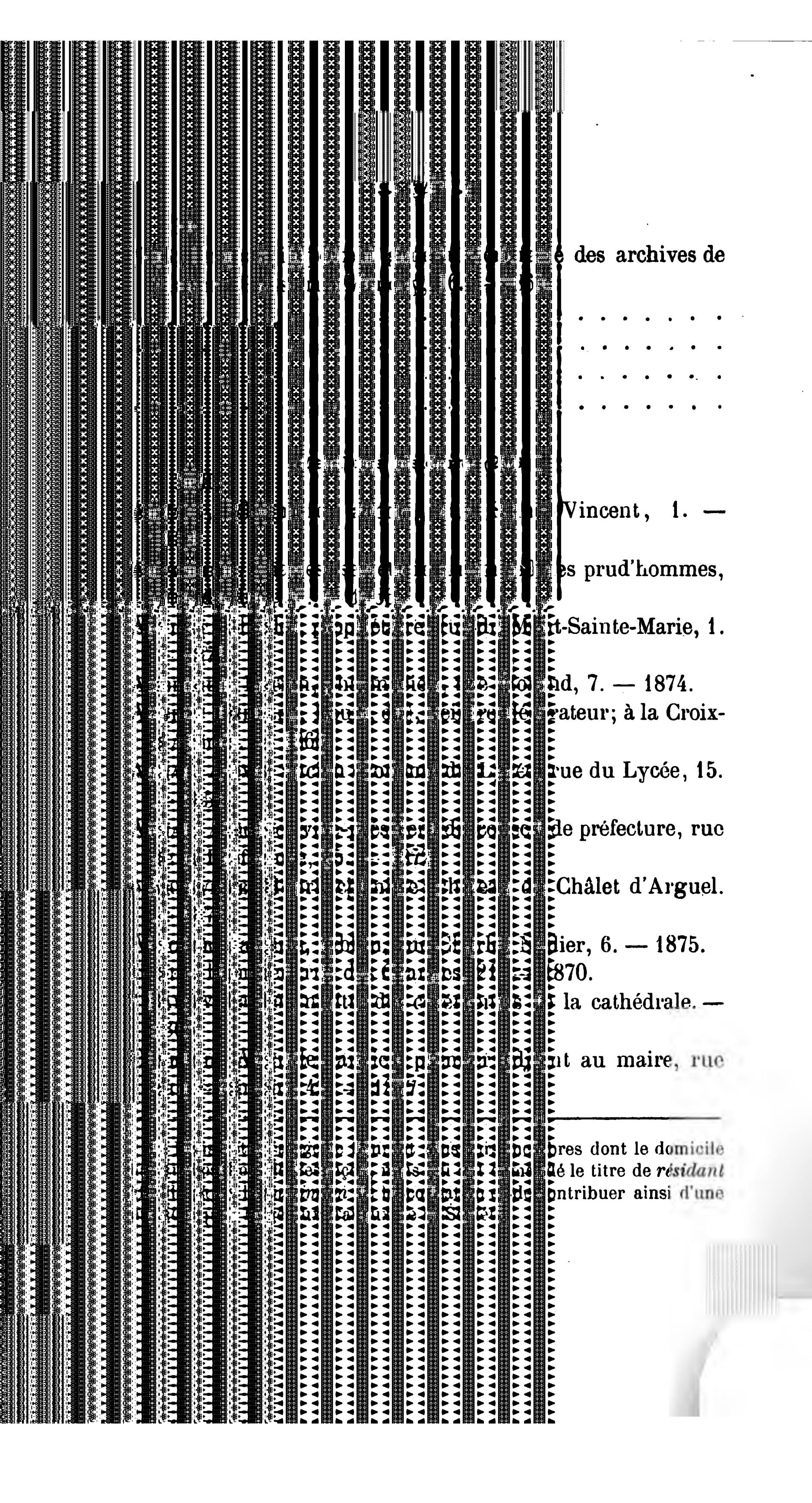
Marcou, Jules, géologue; Salins (Jura). — 1845.

Martin, Henri, sénateur, membre de l'Institut (Académies française et des sciences morales); Paris-Passy, rue du Ranelagh, 74. — 1865.

Quicherat, Jules, directeur de l'Ecole nationale des Chartes, vice-président de la section d'histoire et d'archéologie du Comité des travaux historiques; Paris, rue de Tournon, 16. — 1859.

Résal, Henri, membre de l'Institut (Académie des sciences), ingénieur des mines, professeur à l'Ecole polytechnique; Paris, rue Saint-André-des-Arts, 58. — 1853.

Servaux, sous-directeur honoraire des sciences et lettres au ministère de l'Instruction publique; Paris, boulevard Courcelles, 1. — 1873.



des archives de

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

Vincent, 1. —

s prud'hommes,

t-Sainte-Marie, 1.

d, 7. — 1874.

rateur; à la Croix-

rue du Lycée, 15.

de préfecture, rue

Châlet d'Arguel.

dier, 6. — 1875.

870.

la cathédrale. —

t au maire, rue

res dont le domicile
é le titre de *résidant*
ntribuer ainsi d'une

MM.

BARBIER, Léon, ancien sous-préfet; Baume-les-Dames (Doubs). — 1873.

BARBIER, professeur de chimie à la Faculté des sciences, Grande-Rue, 16. — 1880.

* BAVOUX, Vital, receveur principal des douanes; Abbeville (Somme). — 1853.

BEAUQUIER, Charles, archiviste-paléographe, député du Doubs; Montjoux, banlieue de Besançon. — 1879.

BELLAIR, médecin-vétérinaire, rue de la Bouteille, 7. — 1865.

BELOT père, essayeur du commerce, rue de l'Arsenal, 9. — 1865.

BELOT, Edmond, essayeur du commerce, rue de l'Arsenal, 9. — 1878.

BÉRARD, Edouard, architecte de la ville, attaché à la Commission des monuments historiques. — 1880.

BERGIER, Henri, avocat, rue du Mont-Sainte-Marie, 2. — 1881.

BERQUET, ingénieur des ponts et chaussées, à la Mouillère. — 1875.

BERTIN, négociant, rue Neuve-Saint-Pierre, 15. — 1863.

BESANÇON, Pierre, négociant, Grande-Rue, 72. — 1880.

BESSON, Edouard, substitut du procureur général, rue Saint-Vincent, 27. — 1875.

BEURET, François-Xavier, voyer de la ville, rue des Granges, 47. — 1873.

BICHET, Jules, fabricant d'horlogerie, rue du Mont-Sainte-Marie, 17. — 1873.

BLANC, Justin, négociant, place Labourey. — 1876.

BLANCHE, Charles, fabricant d'horlogerie, rue Morand, 7. — 1879.

BLONDON, docteur en médecine, rue des Granges, 68. — 1851.

BOILLOT, Constant, graveur, place Saint-Amour, 7. — 1870.

MM.

Boisson, Joseph, pharmacien de 1re classe, professeur à l'Ecole de médecine et de pharmacie, Grande-Rue, 14. — 1880.

Boname, Albert, photographe, rue Mairet, 1. — 1874.

Bossy, Xavier, fabricant d'horlogerie, rue des Chambrettes, 6. — 1867.

Bouchut, Pierre, directeur des écoles de l'Arsenal à Besançon, rue Neuve, 24. — 1879.

Boudot, Emile, négociant, rue Battant, 64. — 1876.

Bourcheriette dit Pourcheresse, propriétaire, rue des Chambrettes, 8. — 1859.

Bourdy, Pierre, essayeur du commerce, rue de Glères, 21. — 1862.

Boutet, docteur ès sciences, secrétaire des Facultés, place Saint-Amour, 5 — 1880.

Boutterin, François-Marcel, architecte, professeur à l'Ecole municipale de dessin, Grande-Rue, 86. — 1874.

Bouttey, Paul, fabricant d'horlogerie, juge au tribunal de commerce, rue Moncey. 12. — 1859.

Bouvard, Louis, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, membre du conseil municipal, rue des Granges, 62. — 1868.

Boysson d'Ecole, trésorier-payeur général en retraite, rue de la Préfecture, 22. — 1852.

Bretillot, Eugène, propriét., rue des Granges, 46. — 1840.

Bretillot, Léon, banquier, ancien maire de la ville, président de la chambre de commerce, rue de la Préfecture, 21. — 1853.

Bretillot, Maurice, propriétaire, rue Saint-Vincent, 18. — 1857.

Bretillot, Paul, propriétaire, rue de la Préfecture, 21. — 1857.

Bruchon, professeur à l'Ecole de médecine, médecin des hospices, Grande-Rue, 84. — 1860.

Brulard, Désiré, greffier du tribunal civil, rue Battant, 1. — 1873.

MM.

BRUNSWICK, Léon, fabricant d'horlogerie, Grande-Rue, 28. — 1859.

BRUSSET, notaire, membre du conseil général de la Haute-Saône, Grande-Rue, 14. — 1870.

BURIN DU BUISSON, préfet honoraire, rue Sainte-Anne, 8. — 1878.

DE BUYER, Jules, inspecteur de la Société française d'archéologie, Grande-Rue, 123. — 1874.

CALAME, Georges, horticulteur; à la Mouillère. — 1880.

CANEL, chef de division à la préfecture, rue Charles Nodier, 8. — 1862.

CARRAU, professeur de philosophie à la Faculté des lettres, adjoint au maire de la ville, place Saint-Amour, 3. — 1871.

CARRY, Clément, propriétaire, rue Saint-Paul, 48. — 1878.

CASTAN, Auguste, bibliothécaire, correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des travaux historiques et du Comité des sociétés de beaux-arts des départements, Grande-Rue, 86. — 1856.

CHAPOY, Léon, doct. en médec., rue des Granges, 3. — 1875.

DE CHARDONNET (le comte), ancien élève de l'Ecole polytechnique, rue du Chateur, 20. — 1856.

CHARLET, Alcide, avocat, rue des Chambrettes, 10. — 1872.

CHEVANDIER, Georges, propriétaire, au château du Grand-Vaire, près Besançon. — 1876.

CHEVIET, François, propriétaire, rue des Granges, 19.— 1876.

CHIPON, Maurice, avocat, ancien magistrat, rue de la Préfecture, 25. — 1878.

* CHOTARD, professeur d'histoire et doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). — 1866.

COINDRE, Gaston, artiste-graveur, Grande-Rue, 12. — 1876.

COLISSON, Alexandre, conseiller d'arrondissement, rue de la Préfecture, 8. — 1878.

COSTE, Léandre, fabricant d'horlogerie, rue Morand, 16. — 1876.

MM.

Coulaud, Adolphe, comptable, rue Rivotte, 17 *ter*. — 1875.

Coulon, Henri, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, rue de la Lue, 7. — 1856.

Courgey, avoué, rue des Granges, 16. — 1873.

Courtier, négociant, rue Battant, 18. — 1876.

Courtot, Théodule, commis-greffier de la Cour d'appel; à la Croix-d'Arènes (banlieue). — 1866.

Coutenot, professeur à l'Ecole de médecine, médecin en chef des hospices, Grande-Rue, 44. — 1852.

Croullebois, Marcel, professeur de physique à la Faculté des sciences, rue Moncey, 5. — 1878.

Cuenin, Edmond, pharmacien, rue des Granges, 40. — 1863.

Daclin (le baron), conseiller à la Cour d'appel, membre du conseil général, rue de la Préfecture, 23. — 1865.

Darçot, huissier, rue Moncey, 5. — 1880.

Debauchey, ancien pharmacien; aux Chaprais. — 1871.

Delagrange, Charles, imprimeur-lithographe, rue Saint-Paul, 57. — 1872.

Delavelle, Victor-Aristide, ancien notaire, maire de Besançon, Grande-Rue, 64. — 1856.

Demongeot, inspecteur des écoles communales, rue Neuve, 24 *bis*. — 1872.

Denizot, ancien receveur de l'Asile départemental, rue des Granges, 60. — 1871.

Détrey, Just, propriétaire, rue Saint-Vincent, 27. — 1857.

Diétrich, Bernard, négociant, membre du conseil des prud'hommes, Grande-Rue, 71. — 1859.

Dodivers, Joseph, imprimeur, Grande-Rue, 87. — 1875.

Dornier, Alfred, négociant, place Labourey, 18. — 1880.

Dreyfus, Joseph, négociant, Grande-Rue, 70. — 1880.

Drouhard, Paul, conservateur des hypothèques, rue Saint-Vincent, 18. — 1879.

Droz, Edouard, professeur de rhétorique au lycée de Besançon, rue des Granges, 75. — 1877.

MM.

Dubost, Jules, maître de forges, rue Sainte-Anne, 2. — 1840.

Ducat, Alfred, architecte, conservateur du musée des antiquités de la ville, rue Saint-Pierre, 19. — 1853.

Dunod de Charnage, avocat, rue des Chambrettes, 8. — 1863.

Duras, Jacques, directeur des écoles primaires protestantes, rue du Saint-Esprit. — 1880.

Duret, géomètre, rue Neuve, 28. — 1858.

Durupt, notaire, rue des Granges, 46. — 1875.

Ethis, Edmond, propriétaire, membre du conseil municipal, Grande-Rue, 91. — 1860.

Fady, directeur d'usine, rue Neuve-Saint-Pierre, 13. — 1871.

Faivre, Adolphe, professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 76. — 1862.

Faucompré, Philippe, professeur d'agriculture du département du Doubs, Grande-Rue, 86. — 1868.

Fernier, Albert, négociant, Grande-Rue, 59. — 1876.

Fernier, Gustave, fabricant d'horlogerie, membre du conseil municipal, rue du Clos, 31. — 1879.

Fitsch, Léon, entrepreneur de maçonnerie, président du conseil des prud'hommes, rue du Clos, 12. — 1865.

Flagey, Camille, ingénieur, membre du conseil général du Doubs, rue Saint-Vincent, 14. — 1877.

Foin, agent principal d'assurances, Grande-Rue, 111.— 1865.

* Gallotti, Léon, ancien professeur à l'Ecole d'état-major; Bazas (Gironde) et Versailles, avenue de Paris, 62. — 1866.

Fournier, Louis, employé des ponts et chaussées, rue du Chateur, 13. — 1872.

de Gassowski, artiste peintre, rue Charles Nodier, 36.— 1875

Gauffre, receveur principal des postes en retraite, rue Morand, 11. — 1862.

* Gauthier, Jules, archiviste du département du Doubs, correspondant du ministère de l'Instruction publique, rue Charles Nodier, 8. — 1866.

MM.

GIGANDET, propriétaire, faubourg Tarragnoz. — 1872.

GIRARDOT, Albert, docteur en médecine, rue Saint-Vincent, 11. — 1876.

GIRARDOT, Régis, banquier, rue Saint-Vincent, 15. — 1857.

GIROD, Achille, propriétaire, Saint-Claude (banlieue). — 1856.

GIROD, Victor, ancien adjoint au maire, Grande-Rue, 66. — 1859.

DE GOUMOIS, Charles, directeur d'usine; membre du conseil municipal, à la Butte (banlieue). — 1862.

GRAND, Charles, ancien directeur de l'enregistrement et des domaines, Grande-Rue, 109. — 1852.

GRESSET, Félix, général commandant l'artillerie du 7e corps d'armée, rue Charles Nodier, 3. — 1866.

GRÉVY, Albert, sénateur, gouverneur général civil de l'Algérie. — 1870.

GROSJEAN, Alexandre, avocat, rue Neuve-Saint-Pierre, 9. — 1876.

GROSJEAN, Francis, ancien bijoutier, rue du Mont-Sainte-Marie, 8. — 1859.

GROSRICHARD, pharmacien, place de l'Abondance, 17. — 1870.

GRUTER, médecin-dentiste, rue Moncey, 12. — 1880.

GUENOT, Auguste, ancien négociant, rue du Chateur, 17. — 1872.

GUICHARD, Albert, pharmacien, ancien président du tribunal de commerce, rue d'Anvers, 3. — 1853.

GUIENET, ingénieur des forges de Gouille. — 1873.

GUILLEMIN, Joseph, caissier de la maison de banque Régnier-Jacquard, rue des Granges, 21. — 1879.

GUILLIN, libraire, ancien membre du conseil municipal, rue Battant, 3. — 1870.

HALDY, fabricant d'horlogerie, rue Saint-Jean, 3. — 1859.

HALDY, Léon-Emile, fabricant d'horlogerie, rue Saint-Jean, 3-5. — 1879.

MM.

HATTENBERG, Victor, négociant, rue Proudhon, 6. — 1879.

HENRY, Jean, docteur ès sciences, professeur de physique au Lycée, place Saint-Amour, 12. — 1857.

HENRY, (le baron Edouard), littérateur, rue de la Préfecture, 29. — 1876.

HÉZARD, Albert, négociant, rue Neuve-Saint-Pierre, 15. — 1876.

HOMMEL, Julien, inspecteur de la Compagnie française d'assurances le *Phénix,* rue Saint-Pierre, 22. — 1879.

IHLER, Adolphe, négociant, rue Proudhon, 18. — 1880.

JÉGO, agent des bois de la marine, à la Butte. — 1872.

DE JOUFFROY (le comte Joseph), membre du conseil général; au château d'Abbans-Dessous, et à Besançon, rue du Chapitre, 1. — 1853.

KLEIN, Auguste, propriétaire, rue Saint-Vincent, 28. — 1858

LACOSTE, arbitre de commerce, rue Saint-Pierre, 9. — 1879.

LAMBERT, Léon, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, rue Moncey, 12. — 1852.

LAMBERT, avocat, ancien magistrat, rue de la Préfecture, 30. — 1879.

* DE LAUBESPIN (le comte Léonel MOUCHET DE BATTEFORT); Paris, rue de l'Université, 78. — 1878.

LAURENS, Paul, président honoraire de la Société d'agriculture du Doubs, membre du conseil municipal de Besançon, rue de la Préfecture, 15. — 1854.

* LEBEAU, négociant, place Saint-Amour, 2 *bis.* — 1872.

LE BLEU, Louis, avocat, rue du Clos, 22. — 1877.

LEBRETON, directeur de l'usine à gaz, ancien président du conseil des prud'hommes, Grande-Rue, 97. — 1866.

LEDOUX, Emile, docteur en médecine, quai de Strasbourg, 13. — 1875.

LEHRS, Jacob, propriétaire, à la Grette (banlieue de Besançon). — 1875.

MM.

Lépagnole, médecin, à Saint-Ferjeux (banlieue). — 1873.

Lesbros, fabricant d'horlog., place Saint-Amour, 2. — 1876.

Lieffroy, Aimé, propriétaire, administrateur des forges de Franche-Comté, rue Charles Nodier, 11. — 1864.

de Longeville (le comte), propriétaire, rue Charles Nodier, 7. — 1855.

Louvot (l'abbé Fernand), professeur d'histoire au collège Saint-François-Xavier. — 1876.

Maire, ingénieur en chef des ponts et chaussées (service du canal), rue Charles Nodier, 15. — 1851.

Maire, Alfred, substitut du procureur général, rue du Chateur, 12. — 1878.

Maes, Alexandre, serrurier-mécanicien, rue du Mont-Sainte-Marie, 10. — 1879.

Mairot, Félix, banquier, ancien président du tribunal de commerce, rue de la Préfecture, 17. — 1857.

Maisonnet, Auguste, négociant, rue Saint-Pierre, 13. — 1869.

Marion, Olympe, mécanicien, à Casamène (banlieue). — 1857.

Marion, Charles, libraire, place Saint-Pierre, 2. — 1868.

Marquiset, Léon, avocat, ancien magistrat, rue Charles Nodier, 28. — 1874.

Martin, Jules, manufacturier, rue des Granges, 46. — 1870.

Martin, Léonce, licencié en droit, ancien avoué, rue Saint-Vincent, 13. — 1874.

Masson, Valery, avocat, rue de la Préfecture, 16. — 1878.

Mazoyhié, ancien notaire, rue des Chambrettes, 12. — 1840.

Métin, Georges, agent voyer d'arrondissement, à Canot (maison Jobard). — 1868.

Micaud, Jules, directeur en retraite de la succursale de la Banque, ancien juge au tribunal de commerce, place Saint-Amour, 3. — 1855.

Michel, Brice, architecte paysagiste, à Fontaine-Ecu (banlieue). — 1865.

MM.

MINARY, Emmanuel, ingénieur, rue Battant, 37. — 1879.

MIOT, Camille, négociant, Grande-Rue, 62. — 1872.

MONNET, Louis, fondé de pouvoirs du trésorier-payeur général, rue Morand, 11. — 1879.

MONNIER, Louis, pharmacien, rue Ronchaux, 23. — 1876.

MONNIER, Paul, correcteur d'imprimerie, rue de Glères, 8. — 1860.

MONNOT, Laurent, propriétaire, Grande-Rue, 100. — 1875.

MOQUIN-TANDON, Gaston, professeur à la Faculté des sciences, rue Proudhon, 8. — 1875.

MOREL, Ernest, docteur en médecine, rue Moncey, 12. — 1863.

MOREL, Paul, libraire, place Saint-Pierre, 2. — 1880.

MOSCHENROS, professeur d'allemand au Lycée, rue Moncey, 2. — 1874.

MOUTRILLE, Alfred, banquier, rue de la Préfecture, 31. — 1856.

MUSSELIN, comptable, rue Proudhon, 18. — 1872.

NARGAUD, Arthur, docteur en médecine, rue de la Madeleine, 2. — 1875.

OLIVIER, Ernest, naturaliste, rue du Perron, 14. — 1878.

ORDINAIRE, Olivier, imprimeur et publiciste, membre du conseil municipal et du conseil d'arrondissement, rue Charles-Nodier, 9. — 1876.

D'ORIVAL, Léon, propriétaire, rue du Clos, 22. — 1854.

D'ORIVAL, Paul, président honoraire à la Cour d'appel, place Saint-Jean, 6. — 1852.

OUTHENIN-CHALANDRE, Joseph, ancien juge au tribunal de commerce, Grande-Rue, 73. — 1858.

PAILLOT, Justin, pharmacien; aux Chaprais. — 1857.

PARGUEZ (le baron), docteur en médecine, adjoint au maire, Grande-Rue, 106. — 1857.

PERRUCHE DE VELNA, conseiller à la Cour d'appel, rue du Clos, 8. — 1870.

MM.

Rétey, chirurgien-dentiste, Grande-Rue, 70. — 1842.

Petitcuenot, Paul, avoué près la Cour d'appel, Grande-Rue, 107. – 1869.

Picard, Arthur, chef de bataillon de l'armée territoriale, Grande-Rue, 48. — 1867.

Pierre, Albert, professeur agrégé au Lycée de Besançon, Grande-Rue, 57. — 1876.

Piguet, Emmanuel, fabricant d'horlog., place Saint-Pierre, 9. — 1856.

Pingaud, Léonce, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, rue du Mont-Sainte-Marie, 2. — 1874.

Potier, Joseph, entrepreneur de plâtrerie, rue Ronchaux, 8. — 1870.

Poulet, Emile, négociant, juge au tribunal de commerce, rue de la Lue, 6. — 1877.

Prétet, Joseph, administrateur du journal la *Démocratie franc-comtoise*, Grande-Rue, 21. — 1881.

Proudhon, Camille, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue des Granges, 23. — 1856.

* Renaud, Alphonse, docteur en droit, rédacteur à la direction générale de l'enregistrement; Paris, rue Notre-Dame-de-Nazareth, 10. — 1869.

Renaud, François, négociant, abbaye Saint-Paul. — 1859.

Renaud, Victor, agent comptable de la caisse d'épargne, rue de la Préfecture, 15. — 1865.

Rétif, directeur de l'enregistrement et des domaines, Grande-Rue, 86. — 1880.

Retrouvey, Charles, boulanger, rue de Chartres, 1. — 1877.

Richard, Auguste, pharmacien, rue du Chateur, 16. — 1876.

Richard, Louis, médecin aide major de 1re classe; Besançon. — 1878.

Ricklin, notaire, Grande-Rue, 99. — 1879.

Ripps, Paul, architecte, rue Charles Nodier, 21. — 1873.

MM.

Robardet, commissaire-priseur, membre du conseil d'arrondissement de Besançon, rue des Granges, 34. — 1879.

Robinet, Edouard, négociant, juge au tribunal de commerce, Grande-Rue, 130. — 1881.

Rondot, Alcide, notaire, Grande-Rue, 113. — 1874.

Rouzet, Louis, ingénieur voyer de la ville, Grande-Rue, 96. — 1874.

Saillard, Albin, professeur à l'Ecole de médecine et chirurgien en chef des hospices, Grande-Rue, 136. — 1866.

Saillard, Francis, bijoutier, rue de la Préfecture, 2. — 1874.

Saillard, Léon, négociant, rue des Granges, 59. — 1877.

Saillard, Eugène, directeur des postes du département du Doubs; Beauregard, banlieue de Besançon. — 1879.

Saint-Ginest, Etienne, architecte du département du Doubs, rue Granvelle, 28. — 1866.

de Saint-Juan (le baron Charles), rue des Granges, 4. — 1869.

Saint-Loup, Louis, professeur à la Faculté des sciences, directeur de l'observatoire, rue Charles Nodier, 9. — 1872.

de Sainte-Agathe, Joseph, élève de l'Ecole des chartes, rue d'Anvers, 1. — 1880.

Sancey, Alfred, négociant, Grande-Rue, 9. — 1878.

* Sancey, Louis, comptable, rue du Clos-Saint-Paul, 4. — 1855.

Sandoz, Charles, fabricant d'horlogerie, rue des Granges, 11. — 1880.

Sandoz, Léon, fabricant d'horlogerie, rue des Granges, 11. — 1879.

Savourey, Charles-Arthur, fabricant de boîtes de montres en or, rue des Martelots, 7. — 1874,

Sire, Georges, docteur ès sciences, essayeur de la garantie; aux Chaprais. — 1847.

de Soultrait (le comte Georges), trésorier-payeur général du

MM.

Doubs, membre non résidant du Comité des travaux historiques, rue Charles Nodier, 12. — 1877.

Tivier, Henri, doyen de la Faculté des lettres, rue de la Citadelle, 1. — 1873.

Trésoret, Francis, représentant de commerce, rue Proudhon, 1-3. — 1879.

Tribout, négociant, rue Morand, 16. — 1880.

Tridon, Mathieu, censeur honoraire du Lycée, rue des Chambrettes, 15. — 1878.

Vaissier, Alfred, propriétaire, conservateur-adjoint du musée des antiquités, Grande-Rue, 109. — 1876.

Valluet, imprimeur, rue de Glères, 23. — 1874.

Vermot, Théodore, entrepreneur de maçonnerie, à la Mouillère (banlieue). — 1873.

de Vezet (le comte Edouard), lieutenant-colonel de l'armée territoriale, rue Charles Nodier, 17 *ter*. — 1870.

Vézian, doyen de la Faculté des sciences, rue Charles Nodier, 21. — 1860.

Viancin, Laurent, docteur en médecine, Grande-Rue, 86. — 1875.

Viennet, surveillant général au Lycée. — 1869.

Voirin, Jules, pharmacien, quai de Strasbourg, 1. — 1876.

Voisin, Pierre, propriétaire, à Montrapon (banlieue).— 1855.

Vouzeau, conservateur des forêts en retraite, rue des Granges, 38. — 1856.

* Vuillemot, Albert, licencié en droit, avoué, rue Saint-Vincent, 34. — 1876.

Vuillermoz, avocat, ancien magistrat, rue Morand, 9. — 1878.

Werlein, Amédée, négociant, rue des Granges, 44. — 1870.

Zorn, Auguste, ancien professeur à l'Ecole d'horlogerie, place Saint-Amour, 7. — 1877.

Membres correspondants (233).

MM.

André, Ernest, notaire; Gray (Haute-Saône). — 1877.

Armbruster, chargé des fonctions d'inspecteur d'Académie; à Belfort. — 1875.

Baille, Charles, président honoraire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura). — 1877.

Bailly, inspecteur d'Académie en retraite, président du conseil général de la Haute-Saône; Vesoul. — 1875.

Balanche, Stanislas, ingénieur-chimiste; au Houlme, près Malaunay (Seine-Inférieure). — 1868.

de Bancenel, chef de bataillon du génie en retraite; Liesle (Doubs). — 1851.

Bartholomot, Alfred, procureur de la République; à Annecy (Haute-Savoie). — 1879.

Bataille, Paul, ingénieur des ponts et chaussées; Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire). — 1870.

Baudrand, Joseph, sculpteur; Dole (Jura). — 1874.

Benoît, Claude-Emile, géologue; à Saint-Lupicin, par Saint-Claude (Jura). — 1854.

Berdellé, ancien garde général des forêts; Rioz (Haute-Saône) — 1880.

* Berthaud, professeur de physique au Lycée de Mâcon (Saône-et-Loire). — 1860.

* Besson, ingénieur de la Compagnie des forges de Franche-Comté; Ougney (Jura). — 1859.

Bettend, Abel, imprimeur-lithographe; Lure (Haute-Saône). — 1862.

* Beuque, triangulateur au service de la topographie algérienne; Constantine. — 1853.

Beurnier, inspecteur général des forêts; Paris, rue des Saints-Pères, 5. — 1874.

Bey, Jules, horticulteur; Marnay (Haute-Saône). — 1871.

MM.

Bizos, Gaston, professeur de littérature française à la Faculté d'Aix. — 1874.

Bixio, Maurice, agronome, membre du conseil municipal de Paris; Paris, rue de Rennes, 93. — 1866.

Blanchet, Hippolyte, docteur en médecine, membre du conseil général de la Haute-Saône; Granvelle (Haute-Saône). — 1881.

de Blondeau, Stanislas, membre du conseil général du Doubs et maire de Saint-Hippolyte. — 1871.

Bobillier, Edouard, maire de la ville et suppléant du juge de paix; Clerval (Doubs). — 1875.

Boisselet, archéologue; Vesoul (Haute-Saône). — 1866.

Boisson, Emile, propriétaire; Moncley (Doubs). — 1865.

* Bossu (l'abbé Léon); Vuillafans (Doubs). — 1875.

Bouillerot, Achille, archéologue; Cintrey (Haute-Saône). — 1874.

* Bouillet, Apollon; Paris, rue des Bois, 23 (Belleville). — 1860.

Boulay (l'abbé), botaniste, professeur à la Faculté des sciences de l'Université catholique de Lille (Nord). — 1875.

Boullet, inspecteur honoraire d'Académie; Paris, rue de la Ville-l'Evêque, 12. — 1863.

Bouthenot-Peugeot, vice président de la Société d'Emulation de Montbéliard; Audincourt (Doubs). — 1869

* Bredin, professeur au Lycée de Vesoul (Haute-Saône). — 1857.

* Briot, docteur en médecine, membre du conseil général du Jura; Chaussin (Jura). — 1869.

Bruand, Léon, inspecteur des forêts, attaché à l'Administration centrale; Paris, rue des Saints-Pères, 13. — 1881.

* Buchet, Alexandre, propriétaire; Gray (Haute-Saône). — 1859.

Cardot de la Burthe, bibliophile; Paris, avenue de Villiers, 92, et au Val-Saint-Eloy (Haute-Saône). — 1873.

MM.

CARLET, Joseph, ingénieur des ponts et chaussées; Beaune (Côte-d'Or). — 1858.

CARME, conducteur de travaux de chemin de fer; Cercy-la-Tour (Nièvre). — 1856.

CARPENTIER, Louis, propriétaire; Baume-les-Dames (Doubs). — 1874.

CARTEREAU, docteur en médecine; Bar-sur-Seine (Aube). — 1858.

CASTAN, Francis, chef d'escadron d'artillerie, directeur adjoint de la poudrerie du Bouchet (Seine-et Oise). — 1860.

* CHAMPIN, ancien sous-préfet; Baume-les-Dames. — 1865.

CHAPOY, Henri, avocat; Paris, square de Messine, 13. — 1875.

CHAPUIS, Louis, pharmacien; Chaussin (Jura). — 1869.

CHARPY, Léon, archéologue; Saint-Amour (Jura). — 1870.

CHATELAIN, Paul, pharmacien; à Belfort. — 1876.

* CHOFFAT, Paul, professeur de géologie; Zurich (Suisse), Hottinger-Strasse, 22, et Lisbonne. — 1869.

* CLOZ, Louis, peintre; Lons-le-Saunier (Jura). — 1863.

COLARD, Charles, architecte; Lure (Haute-Saône). — 1864.

* CONTEJEAN, Charles, professeur à la Faculté des sciences de Poitiers (Vienne). — 1851.

CORDIER, Jules-Joseph, vérificateur des douanes; Saint-Nazaire (Loire-Inférieure). — 1862.

COSTE, docteur en médecine et pharmacien de première classe; Salins (Jura). — 1866.

* COTTEAU, juge au tribunal de première instance d'Auxerre (Yonne). — 1860.

COURBE, imprimeur-lithographe; Dole (Jura). — 1875.

COURBET, Ernest, sous-contrôleur central des finances de la ville de Paris; Paris, rue de Las-Cases, 21. — 1874.

* COUTHERUT, Aristide, notaire; Lure (Haute-Saône). — 1862.

* CRÉBELY, Justin, employé aux forges de Franche-Comté; Moulin-Rouge, près Rochefort (Jura). — 1865.

MM.

Cretin, Emile, professeur de mathématiques spéciales au Lycée Saint-Louis; Paris. — 1876.

Daubian-Delisle, Henri, directeur des contributions directes; Montpellier. — 1874.

Daubian-Delisle, Charles, commis des contributions directes; Montpellier. — 1879.

Deleule, instituteur; Jougne (Doubs). — 1863.

Demartial, Henri, avocat général; Limoges (Haute-Vienne). — 1879.

Dépierres, Auguste, avocat, bibliothécaire de la ville de Lure (Haute-Saône). — 1859.

Derosne, Charles, maître de forges; Larians (Haute-Saône). — 1880.

* Dessertine, Edmond, directeur de forges; Longchamp, par Clairvaux (Aube). — 1866.

Detzem, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Niort (Deux-Sèvres). — 1851.

* Deullin, Eugène, banquier; Epernay (Marne). — 1860.

Devarenne, Ulysse, capitaine de vaisseau de la marine nationale; Paris, rue de la Bienfaisance, 42. — 1867.

Devaux, ancien pharmacien, maire de la ville de Gy (Haute-Saône). — 1860.

Doinet, Félix, chef de service de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon; Paris, boulevard Mazas, 20. — 1857.

* Dornier, pharmacien; Morteau (Doubs). — 1873.

Drapeyron, Ludovic, docteur ès lettres, professeur d'histoire au Lycée Charlemagne, directeur de la *Revue de géographie;* Paris, rue des Feuillantines, 69. — 1866.

Ducat, Auguste, docteur en médecine, médecin du bureau de bienfaisance du 19e arrondissement de Paris. — 1873.

Dufay, Jules, notaire; Salins (Jura). — 1875.

Ethis, Léon, inspecteur des forêts; Bonneville (Haute-Savoie). — 1868.

MM.

* Fallot fils, architecte; Montbéliard (Doubs). — 1858.

* Favre, Alphonse, professeur à l'Académie de Genève, correspondant de l'Institut de France (Acad. des sciences); Genève. — 1862.

Feuvrier (l'abbé), curé de Montbéliard (Doubs). — 1856.

Foltête (l'abbé), curé de Verne (Doubs). — 1858.

* de Fromentel, docteur en médecine; Gray (Haute-Saône). — 1857.

Galmiche, Roger, avocat, ancien président de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône; Vesoul. — 1875.

Gaffarel, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Dijon; — 1868.

* Garnier, Georges, avocat; Bayeux (Calvados). — 1867.

Garnier de Falletans, Charles, sous-inspecteur des forêts; château de Brinay, Châtillon-en-Basois (Nièvre). — 1874.

Gascon, Edouard, agent voyer principal; Fontaine-Française (Côte-d'Or). — 1868.

Gassmann, Emile, rédacteur au *Moniteur universel;* Paris. — 1867.

Gauthier, docteur en médecine; Luxeuil (Haute-Saône). — 1868.

Gérard, Jules, professeur à la Faculté des lettres de Nancy (Meurthe-et-Moselle). — 1865.

Gevrey, Alfred, procureur de la République; Aurillac (Cantal). — 1860.

* Girardier, agent voyer d'arrondissement; Pontarlier (Doubs). — 1856.

* Girod, Louis, architecte, membre du conseil général du Doubs; Pontarlier (Doubs). — 1851.

Girod, Paul, sous-préfet; Baume-les-Dames (Doubs). — 1880.

* Goguel, Charles, manufacturier; Montbéliard, bassin du canal. — 1856.

MM.

GOGUEL, médecin-major de 1re classe au 134e de ligne; Mâcon. — 1875.

GRANDMOUGIN, Charles, attaché au ministère de la Guerre; Paris, rue Caumartin, 48. — 1879.

GREMAUD (l'abbé), bibliothécaire cantonal de Fribourg (Suisse). — 1879.

GRIFFOND, Théophile, juge au tribunal de Baume-les-Dames (Doubs). — 1879.

GUERRIN, maire de Rougemont (Doubs). — 1881.

GUILLET, Eugène, ancien percepteur; Avrigney (Hte-Saône). — 1880.

GUILLEMIN, Louis, ancien attaché au ministère des Affaires étrangères; Rougemont (Doubs). — 1873.

* GUILLEMOT, Antoine, entomologiste; Thiers (Puy-de-Dôme). — 1854.

GUTZWILLER, Louis, juge de paix; Vercel (Doubs). — 1878.

HELL, Thiébaud, négociant; Willer, par Altkirch (Alsace), et à Besançon, chez M. Crolot, Grande-Rue, 54. — 1872.

HENRICOLAS, inspecteur des contributions directes; Lyon, Cours du Midi, 34. — 1878.

HILD, Antoine, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers. — 1877.

HOFFMANN, imprimeur; Montbéliard (Doubs). — 1873.

HUART, Arthur, ancien avocat général; Paris, rue de la Faisanderie, 24. — 1870.

* JACCARD, Auguste, professeur de géologie à l'Académie de Neuchâtel (Suisse); au Locle. — 1860.

JANET, Albert, négociant; Saint-Vit (Doubs). — 1877.

JAVEL, Emir, imprimeur; Arbois (Jura). — 1875.

JEANNENEY, Victor, professeur de dessin au Lycée de Vesoul (Haute-Saône). — 1858.

JEANNIN (l'abbé), curé de Déservillers (Doubs). — 1872.

JEANNOLLE, Charles, pharmacien à Saint-Loup (Haute-Saône). — 1876.

MM.

Jobez, Théodore, propriétaire; Chaussin (Jura). — 1877.

Jobin, Alphonse, avocat; Lons-le-Saunier (Jura). — 1872.

Joliet, Gaston, sous-préfet d'Autun (Saône-et-Loire). — 1877.

Julhiet, président à la Cour d'appel de Dijon. — 1877.

Jung, Théodore, lieutenant-colonel d'artillerie, attaché au ministère de la Guerre; Paris. — 1872.

* Jurgensen, Jules, littérateur; au Locle (Suisse). — 1872.

Kilian, Wilfried; Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, 82. — 1881.

* Kœchlin, Oscar, chimiste; Dornach (Alsace). — 1858.

Kohler Xavier, président honoraire de la Société jurassienne d'Emulation; Porrentruy (Suisse). — 1864.

* Kohlmann, ancien receveur du timbre; Angers (Maine-et-Loire). — 1861.

* Koller, Charles, constructeur; Jougne (Doubs). — 1856.

* Lamotte, directeur de hauts-fourneaux; Ottange, par Aumetz (Lorraine). — 1859.

* Langlois, juge de paix; Dole (Jura). — 1854.

Lanternier, chef du dépôt des forges de Larians; Lyon, rue Sainte-Hélène, 14. — 1855.

Laurens, Camille, ingénieur civil; Paris, rue Taitbout, 82. — 1881.

* Laurent, Ch., ingénieur civil; Paris, rue de Chabrol, 35. — 1860.

Lebault, Armand, docteur en médecine; Saint-Vit (Doubs). — 1876.

Leclerc, François, archéologue et naturaliste; Seurre (Côte-d'Or). — 1866.

Le Grix, Victor, procureur général; Grenoble (Isère). — 1876.

Le Mire, Paul-Noël, avocat; Mirevent, près Pont-de-Poitte (Jura). — 1876.

Le Monnier, professeur à la Faculté des sciences de Nancy (Meurthe-et-Moselle). — 1875.

MM.

* Leras, inspecteur honoraire d'Académie, Auxerre (Yonne). — 1857.

Lhomme, Victor, directeur des douanes en retraite; Paris, boulevard Péreire, 191. — 1842.

Lhomme, botaniste, employé à l'hôtel de ville de Vesoul (Haute-Saône) — 1875.

* Ligier, Arthur, pharmacien, membre du conseil général du Jura; Salins (Jura). — 1863.

Loge, Paul, négociant; Pontarlier (Doubs). — 1879.

Longin, Emile, avocat; Dijon, rue Chabot-Charny, 40. — 1874.

Lory, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences de Grenoble (Isère). — 1857.

Lourdel, vétérinaire en 1er au dépôt de remonte de Bec-Hellouin (Eure). — 1874.

Lyautey, Claude-Baptiste, professeur de langue française, à Odessa (Russie). — 1874.

Machard, Jules, peintre d'histoire, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome; Paris, rue d'Assas, 90. — 1866.

Madiot, Victor-François, pharmacien; Jussey (Haute-Saône). — 1880.

* Maillard, docteur en médecine; Dijon (Côte-d'Or).— 1855.

Maire-Sebille (l'abbé), curé de Vuillecin (Doubs). — 1880,

Mairey (l'abbé), professeur au séminaire de Vesoul. — 1874.

Maisonnet (l'abbé), à Audeux (Doubs). — 1856.

* de Mandrot, colonel fédéral; Neuchâtel (Suisse). — 1866.

Marchant, Louis, docteur en médecine, conservateur du musée d'histoire naturelle; rue Berbisey, 31, Dijon (Côte-d'Or). — 1877.

Marlet, Adolphe, conseiller de préfecture; Dijon (Côte-d'Or). — 1852.

de Marmier (le duc), membre du conseil général de la Haute-Saône; Paris, rue de l'Université, 39. — 1867.

MM.

MARQUISET, Gaston, député de la Haute-Saône; Fontaine-lez-Luxeuil (Haute-Saône), et Paris, rue de Châteaubriand, 17. — 1858.

MARTIN, docteur en médecine; Aumessas, par Le Vigan (Gard). — 1855.

* MATHEY, Charles, pharmacien; Ornans (Doubs). — 1856.

MÉHU, Adolphe, pharmacien de 1re classe, officier d'Académie; Villefranche (Rhône). — 1876.

DE MENTHON (le comte René), botaniste; Menthon (Haute-Savoie). — 1854.

MEYNIER, Joseph, médecin-major de 1re classe au 109e de ligne; Chaumont (Haute-Marne). — 1876.

MICHAUD, Emile, docteur en médecine; l'Isle-sur-le-Doubs. — 1879.

MICHELOT, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite; Paris, rue de la Chaise, 24. — 1858.

MIGNARD, Prosper, correspondant du ministère de l'Instruction publique; Dijon (Côte-d'Or), rue Franklin, 1. — 1868.

* MONNIER, Eugène, membre de la Société centrale des architectes; Paris, rue Washington, 19. — 1866.

MORÉTIN, docteur en médecine; Paris, rue de Rivoli, 68. — 1857.

MOUCHET, Léon, professeur à la Faculté de droit de Dijon (Côte-d'Or), membre du conseil général du Doubs. — 1879.

MOUROT, instituteur en retraite à Trepot (Doubs). — 1879.

MOUROT, Léonce, percepteur à Alençon (Orne). — 1876.

DE MOUSTIER (le marquis), membre du conseil général du Doubs; château Bournel, par Rougemont (Doubs), et Paris, rue de l'Université, 82. — 1874.

MUGNIER, Henri-Auguste, ingénieur-architecte; Paris, rue de Lafayette, 163. — 1868.

MUSELIER, notaire honoraire; Ornans (Doubs). — 1881.

DE NERVAUX, Edmond, directeur honoraire de l'Assistance publique; Paris. — 1856.

MM.

ORDINAIRE DE LACOLONGE, chef d'escadron d'artillerie en retraite; Bordeaux (Gironde). — 1856.

* PARANDIER, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, président de la Société de viticulture d'Arbois (Jura). — 1852.

PARIS, docteur en médecine; Luxeuil (Haute-Saône). — 1866.

PARISOT, Louis, pharmacien et maire de Belfort. — 1855.

PERRECIOT, Auguste, avocat; Autechaux, par Baume-les-Dames (Doubs). — 1879.

PERRON, Charles, docteur en médecine, ancien membre du conseil municipal de Besançon; route de Baume (banlieue). — 1877.

* PERRON, Eugène, correspondant du ministère de l'Instruction publique, conservateur du musée de la ville de Gray (Haute-Saône). — 1857.

* PESSIÈRES, architecte; Pontarlier (Doubs). — 1853.

PETIT, Jean, statuaire; Paris, rue d'Enfer, 89. — 1866.

PETITCLERC, Paul, géologue; Vesoul (Haute-Saône). — 1881.

PINAIRE, Jules, juge de paix; Clerval (Doubs). — 1868.

POLY, archéologue; Breuches (Haute-Saône). — 1869.

DE PRINSAC (le baron), ancien membre du conseil d'administration de la Société; château de Saint-Elix, près Mirande (Gers). — 1873.

PROST, Bernard, rédacteur au ministère de l'Intérieur (bureau des archives départementales); Paris. — 1857.

PROUDHON, Hippolyte, membre du conseil d'arrondissement, maire d'Ornans (Doubs). — 1856.

PROUDHON, Léon, ancien maire de la ville de Besançon; Ornans (Doubs). — 1856.

* QUÉLET, Lucien, docteur en médecine; Hérimoncourt (Doubs). — 1862.

QUIQUEREZ, ancien préfet de Délémont; Bellerive, canton de Berne (Suisse). — 1864.

MM.

Rambaud, Alfred, chef de cabinet du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, secrétaire de la Présidence du conseil des ministres; Paris. — 1881.

Rascol, Léon, ingénieur attaché à la Compagnie du chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée; Lyon. — 1874.

Reboul, doyen de la Faculté des sciences de Marseille.— 1861.

* Receveur, Jules, notaire; Cuse, près Rougemont (Doubs). — 1874.

* Renaud, Alphonse, officier principal d'administration des hôpitaux militaires en retraite; Paris, rue d'Amsterdam, 69. — 1855.

* Renaud, Edouard, chef de bataillon d'infanterie; Pau. — 1868.

Renault, Ferdinand, botaniste, lieutenant au dépôt de remonte; Agen (Lot-et-Garonne). — 1875.

Revon, Pierre, banquier; Gray (Haute-Saône). — 1858.

Richard, Charles, docteur en médecine; Autrey-lez-Gray (Haute-Saône). — 1861.

Ringuelet, Eusèbe, industriel; Trécourt (Haute-Saône). — 1873.

de Rochambeau (le marquis), président de la Société scientifique et littéraire du Vendômois; Paris, boulevard Malesherbes, 43. — 1878.

Rouget, docteur en médecine; Arbois (Jura). — 1856.

Rousset, professeur de sciences physiques aux écoles communales de Valence (Drôme). — 1879.

Roy, Jules, professeur à l'Ecole des Chartes; Paris, rue de Madame, 81. — 1867.

Saglio, Camille, ingénieur aux forges d'Audincourt (Doubs). — 1871.

* Saillard, Armand, négociant; Villars-lez-Blamont (Doubs). — 1877.

* Sentupéry, Charles, négociant; Arc-lez-Gray (Hté-Saône). — 1879.

MM.

* de Saussure, Henri, naturaliste; château de la Charnéa, près Bonne-sur-Ménage (Haute-Savoie). — 1854.

Sautier, chef de bataillon du génie en retraite; Vesoul (Haute-Saône). — 1848.

Sicard, Jules, négociant; Dijon (Côte-d'Or). — 1875.

Taillard, docteur en médecine, membre du conseil d'arrondissement de Montbéliard; Maîche (Doubs). — 1877.

* Thénard (le baron), membre de l'Institut (Académie des sciences); Talmay (Côte-d'Or). — 1851.

Thuriet, Charles, juge de paix; Baume-les-Dames (Doubs). — 1869.

Toubin, Charles, professeur au collège arabe d'Alger. — 1856.

Tourgnol, principal du collège de Baume-les-Dames (Doubs). — 1873.

* Tournier, Ed., maître de conférences à l'Ecole normale, sous-directeur à l'Ecole des hautes études; Paris, rue de Tournon, 16. — 1854.

Travelet, Nicolas, propriétaire, maire de Bourguignon-lez-Morey (Haute-Saône). — 1857.

* Travers, Emile, conseiller de préfecture; Caen (Calvados). — 1869.

* Tripplin, Julien, représentant de l'horlogerie bisontine à Londres (Hart street Bloomsbury, 13). — 1868.

Truchelut, président de la Chambre syndicale des photographes de Paris; impasse Dupuis, Courbevoie (Seine). — 1854.

Tuetey, Alexandre, archiviste aux Archives nationales; Paris, place Wagram, 4. — 1863.

Valfrey, Jules, ancien sous-directeur à la direction politique du Ministère des Affaires étrangères; Paris, rue de Rivoli, 180. — 1860.

Vaillandet, médecin; Pin-l'Emagny (Haute-Saône). — 1876.

Vaissier, Jules, fabricant de papiers; Marnay, par Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire). — 1877.

MM.

VARAIGNE, sous-directeur des contributions indirectes; Versailles (Seine-et-Oise). — 1856.

VENDRELY, pharmacien; Champagney (Haute-Saône).—1863.

VERNERET, notaire; Amancey, — 1880.

VIARD, Alexandre, notaire et maire, à Hortes (Haute-Marne). — 1872.

VIEILLE, Emile, libraire, maison Victor Masson; Paris, rue de l'Ecole-de-Médecine, 17. — 1862.

VIELLARD, Léon, propriétaire et maître de forges; Morvillars (Haut-Rhin). — 1872.

* DE VIGNAUD, Eugène, littérateur; Paris, rue des Francs-Bourgeois, 34. — 1875.

VOISIN-DELACROIX, Alphonse; Montrapon, banlieue de Besançon. — 1878.

* WALLON, Henri, agrégé de l'Université, manufacturier; Rouen, Val d'Eauplet, 48. — 1868.

* WILLERME, colonel des sapeurs-pompiers de Paris en retraite. — 1869.

ZELLER, Jean, professeur à la Faculté des lettres de Nancy.— 1871.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (129).

Le millésime indique l'année dans laquelle ont commencé les relations.

FRANCE.

Comité des travaux historiques et des sociétés savantes près le Ministère de l'Instruction publique *(cinq exemplaires des Mémoires)*........................ 1856

Ain.

Société d'Emulation de l'Ain; Bourg............... 1860

Aisne.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.......... 1862

Allier.

Société des sciences médicales de l'arrondissement de Gannat..................................... 1851

Société d'Emulation du département de l'Allier; Moulins.. 1860

Alpes-Maritimes.

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes; Nice.......... 1867

Ardèche.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et lettres de l'Ardèche; Privas.......................... 1863

Aube.

Société académique de l'Aube; Troyes............. 1867

Aveyron.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron; Rodez 1876

Bouches-du-Rhône

Société de statistique de Marseille 1867
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille. 1867
Société de géographie de Marseille.................. 1877

Calvados.

Société Linnéenne de Normandie; Caen. 1857
Académie de Caen 1868

Charente.

Société historique et archéologique de la Charente; Angoulême 1877

Cher.

Société des antiquaires du Centre; Bourges......... 1876

Côte-d'Or.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.. 1856
Société d'agriculture et d'industrie agricole du département de la Côte-d'Or; Dijon..................... 1861
Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or; Dijon.................. 1869
Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune.. 1877
Société des sciences historiques et naturelles de Semur. 1880

Doubs.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.. 1841
Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du département du Doubs; Besançon................. 1841
Société d'Emulation de Montbéliard.............. .. 1854
Société de médecine de Besançon................. 1861

Société de lecture de Besançon.................... 1865
Association scientifique des pharmaciens de Besançon. 1875
Club Alpin français, section du Jura; Besançon..... 1879

Drôme.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers; Romans (Drôme)...................... 1880

Eure-et-Loir.

Société Dunoise; Châteaudun...................... 1867

Finistère.

Société académique de Brest....................... 1875

Gard.

Académie de Nimes............................... 1866

Garonne (Haute-).

Société archéologique du Midi de la France; Toulouse. 1872
Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse.. 1875

Gironde.

Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux...................................... 1867
Société d'archéologie de Bordeaux................. 1875
Société Linnéenne de Bordeaux..................... 1878

Hérault.

Académie de Montpellier.......................... 1869
Société archéologique de Montpellier.............. 1869
Société des sciences naturelles de Béziers........... 1878

Ille-et-Vilaine.

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine; Rennes..... 1877

Indre-et-Loire.

Société française d'archéologie; Tours............ 1861

Isère.

Société de statistique et d'histoire naturelle du département de l'Isère; Grenoble 1857

Jura.

Société d'Emulation du département du Jura; Lons-le-Saunier 1844
Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny..... 1860
Société de viticulture et d'horticulture d'Arbois...... 1877

Loire.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire; Saint-Etienne.. 1866

Loiret.

Société archéologique de l'Orléanais; Orléans........ 1851

Maine-et-Loire.

Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire; Angers 1855
Société académique de Maine-et-Loire; Angers...... 1857

Manche.

Société des sciences naturelles de Cherbourg......... 1854
Société académique de Cherbourg.................. 1877

Marne.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne; Châlons............... 1856
Société d'histoire naturelle de Reims............... 1878
Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne; Reims........................... 1878

Marne (Haute-).

Société archéologique de Langres.................. 1874

Meurthe-et-Moselle.

Société des sciences de Nancy (ancienne Société des sciences naturelles de Strasbourg)............... 1866

Meuse.

Société philomathique de Verdun 1851

Morbihan.

Société polymathique du Morbihan; Vannes....... .. 1864

Pyrénées (Basses-).

Société des sciences, lettres et arts de Pau........... 1873

Pyrénées-Orientales.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales; Perpignan.......................... 1856

Rhin (Haut-).

Société Belfortaine d'Emulation.................... 1872

Rhône.

Société d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles de Lyon.................................... 1850
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.. 1850
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.................................... 1866
Musée Guinet; Lyon............................ 1880

Saône-et-Loire.

Société Eduenne; Autun.......................... 1846
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. 1857
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire; Chalon-sur-Saône................................. 1877

Saône (Haute-).

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône; Vesoul............................... 1861

Sarthe.

Société d'agriculture, sciences et arts; Le Mans...... 1869
Société historique et archéologique du Maine; Le Mans.. 1879

Savoie.

Académie de Savoie; Chambéry 1869

Savoie (Haute-)

Société Florimontane; Annecy..................... 1871

Seine.

Académie des sciences de l'Institut de France. 1872
Société de secours des amis des sciences; Paris...... 1863
Association scientifique de France; Paris........... 1866
Société des antiquaires de France; Paris 1867
Société française de numismatique et d'archéologie; Paris.. 1877
Association française pour l'avancement des sciences. 1879
Revue historique; rue d'Assas, 76, Paris........... 1877
Nouvelle revue historique du droit français et étranger; rue Soufflot, 22, Paris...................... 1878
Société générale des prisons : place du Marché-Saint-Honoré, 26.................................... 1879
Le Génie civil; Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 6.. 1881

Seine-Inférieure.

Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure; Rouen 1869
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1878
Société libre d'Emulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure; Rouen............... 1880
Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre.. 1879

Somme.

Société des antiquaires de Picardie; Amiens........ 1869
Conférence littéraire et scientifique de Picardie; Amiens............ 1879

Var.

Société des sciences naturelles, des lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse.... 1870

Vienne (Haute-).

Société archéologique et historique du Limousin; Limoges 1852

Vosges.

Société d'Emulation du département des Vosges; Epinal 1855
Société philomathique vosgienne; Saint-Dié 1876

Yonne.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne; Auxerre 1852

ALSACE-LORRAINE.

Société d'histoire naturelle de Metz 1845
Société d'histoire naturelle de Colmar 1860
Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace; Strasbourg 1880

ALGÉRIE.

Société de climatologie algérienne; Alger 1867
Société historique algérienne; Alger 1870

ALLEMAGNE.

Académie impériale et royale des sciences de Berlin.. 1879
Société botanique de la province de Brandebourg; Berlin 1877
Académie royale des sciences de Bavière à Munich (Kœnigl. bayer. Akademie der Wissenschaften zu München), représentée par M. Scheuring, libraire à Lyon 1865
Société des sciences naturelles de Brême (Naturwissenschaftlicher Verein zu Bremen) 1866
Société des sciences naturelles et médicales de la Haute-Hesse (Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde); Giessen 1858

Société royale physico-économique de Kœnigsberg (Kœnigliche physikalisch-œkonomische Gesellschaft zu Kœnigsberg); Prusse........................ 1861

AUTRICHE.

Institut impérial et royal de géologie de l'empire d'Autriche (Kaiserlich-kœniglich geologische Reichsanstalt); Vienne.............................. 1855

AMÉRIQUE.

Société d'histoire naturelle de Boston, représentée par MM. Gustave Bossange et Cie, libraires, quai Voltaire, 25, Paris................................ 1865

Institut Smithsonien de Washington, représenté par MM. Gustave Bossange et Cie.................... 1869

Société d'histoire naturelle de Wisconsin; Milwaukée. 1878

ANGLETERRE.

Société littéraire et philosophique de Manchester (Literary and philosophical Society of Manchester)... 1859

BELGIQUE.

Académie royale de Belgique; Bruxelles............ 1868

Société géologique de Belgique; Liége.............. 1876

ITALIE.

Académie des sciences, lettres et arts de Modène.... 1879

LUXEMBOURG.

Société des sciences naturelles du grand-duché de Luxembourg; Luxembourg..................... 1854

SUÈDE ET NORVÈGE.

Académie royale des sciences de Stockholm, représentée par M. Otto Lorenz, libraire, rue des Beaux-Arts, 3 *bis*, Paris.............................. 1869

Université royale de Christiania.................. 1877

SUISSE.

Société des sciences naturelles de Bâle..............	1872
Société des sciences naturelles de Berne............	1855
Société jurassienne d'Emulation; Porrentruy........	1861
Société d'histoire et d'archéologie de Genève	1863
Institut national de Genève........................	1866
Société vaudoise des sciences naturelles; Lausanne...	1847
Société d'histoire de la Suisse romande; Lausanne...	1873
Société neuchâteloise des sciences naturelles; Neuchâtel	1862
Société d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel......	1865
Société helvétique des sciences naturelles; Zurich....	1857
Société des antiquaires de Zurich..................	1864
Société générale d'histoire suisse (à la bibliothèque de Berne)..	1880

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES (20)

Ayant droit à un exemplaire des Mémoires.

Bibliothèque de la ville de Besançon.
Id. populaire de Besançon.
Id. de l'Ecole d'artillerie de Besançon.
Id. des Facultés et de l'Ecole de médecine de Besançon.
Id. de la ville de Montbéliard.
Id. de la ville de Pontarlier.
Id. de la ville de Baume-les-Dames.
Id. de la ville de Vesoul.
Id. de la ville de Gray.
Id. de la ville de Lure.
Id. de la ville de Luxeuil.
Id. de la ville de Lons-le-Saunier
Id. de la ville de Dole.
Id. de la ville de Poligny.
Id. de la ville de Salins.
Id. de la ville d'Arbois.
Id. du Musée national de Saint-Germain-en-Laye.
Id. Mazarine, à Paris.
Id. de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, à Fontainebleau.
Archives départementales de la Côte-d'Or.

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME.

PROCÈS-VERBAUX.

MÉMOIRES.

ERRATA.

P. 189, ligne 16 : au lieu de *achevant,* lisez achetant.
P. 233, ligne 31 : au lieu de 8 *avril* 1660, lisez 8 avril 1668.

Besançon. Imprimerie Dodivers.

